

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE Mouloud MAMMARI DE TIZI-OUZOU  
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET  
DES SCIENCES DE GESTION  
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**

**THESE DE DOCTORAT Es en Sciences Économiques**

**TITRE**

**Microfinance et pauvreté : quantification de la relation sur  
la population de Tizi-Ouzou.**

**Sous la direction du professeur : AMMOUR Benhalima**

**Présentée par : M<sup>lle</sup> ZOURDANI Safia**

**Jury composé de :**

**Président:** M<sup>f</sup> GUENDOUI Brahim, Professeur, UMMTO.

**Rapporteur :** M<sup>f</sup> AMMOUR Benhalima, Professeur, Université d'Alger 3.

**Examineurs:** M<sup>f</sup> BOUKABOUS Saadoune, Professeur, Université d'Alger 3.

**Examineurs:** M<sup>me</sup> BOUZAR Chabha, Professeur, UMMTO.

**Examineurs:** M<sup>f</sup> OUALIKENE Selim, MCA, UMMTO.

**Examineurs:** M<sup>f</sup> BENNOUR Abdelhafidh, MCA, ESC/Alger.

**Date de soutenance : 01/07/2017**

## REMERCIEMENTS

Je remercie Dieu tout puissant de m'avoir donné la force et le courage pour faire aboutir ce travail.

Cette thèse n'aurait jamais abouti aux présents résultats sans le précieux encadrement de mon professeur. Je pense à mon directeur de thèse **Benhalima AMMOUR** qui m'a encouragé à terminer ce travail et qui m'a accordé beaucoup de son temps dans la rédaction de cette thèse.

Mais en pensant à lui, je ne peux manquer de remercier le **P<sup>r</sup>. Chabha BOUZAR**, le **P<sup>r</sup>. Brahim GUENDOUI**, **M<sup>r</sup>. Selim OUALIKENE**, **M<sup>r</sup>. Mohamed ABIDI** et **M<sup>me</sup> Ouardia BELKHAMSSA** de l'Université Mouloud MAMMARI qui m'ont toujours conseillé de travailler et de persévérer dans mes recherches. Leurs conseils, leurs encouragements, leurs soutiens, leurs observations, leurs générosités intellectuelles m'ont été d'une grande utilité. Ils trouveront ici l'expression de ma profonde gratitude.

Mes remerciements, anticipés, à madame et messieurs les membres du jury de soutenance qui ont voulu accepter d'évaluer ce travail.

Je tiens également à remercier **M<sup>me</sup> Sylvie THORON**, **M<sup>me</sup> Renée Hélène SALIEGE**, **M<sup>r</sup> Dominique GLAYMANN** et **M<sup>r</sup> Didier Le Saout** pour leur soutien infailible et pour la facilité de mon stage au sein des Universités françaises.

Ma reconnaissance s'adresse à ma petite famille surtout ma **mère** dont le soutien moral a été sans faille tout au long de mes études. A mon **père**, qui, sans sa compréhension, son soutien et ses encouragements, cette thèse n'aurait sans doute abouti. A ma **grand-mère** pour ces prières. A mes **frères** pour leurs encouragements. A ma **sœur**, toute ma gratitude pour avoir été présente dans les moments difficiles. Cette thèse est également la sienne.

Que soient remerciés tous ceux qui m'ont aidé dans l'élaboration de ce travail de recherche surtout **Saïd**.

# **SOMMAIRE**

# SOMMAIRE

<b>Introduction générale</b> .....	07
<b>Partie I : Cadre conceptuel et analyse de la pauvreté</b> .....	16
Introduction .....	17
<b>Chapitre I : Considérations générales sur le phénomène de la pauvreté</b> .....	18
Introduction .....	19
Section 1 : Définition, émergence et les différents types de la pauvreté.....	21
Section 2 : La pauvreté, d'un concept à un processus .....	42
Conclusion.....	72
<b>Chapitre II : La mesure et l'état des lieux de la pauvreté</b> .....	76
Introduction .....	76
Section 1 : Les indices et les stratégies internationales de lutte contre la pauvreté.....	78
Section 2 : Les caractéristiques, l'évolution et les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté en Algérie.....	108
Conclusion.....	139
Conclusion.....	140
<b>Partie II : Etude empirique des dispositifs d'insertion économique en Algérie</b> .....	143
Introduction .....	143
<b>Chapitre III : Les grands courants de pensées se rapportant à la microfinance</b> .....	145
Introduction .....	149
Section 1 : La microfinance entre logique de marché et logique de solidarité.....	147
Section 2 : La question de la microfinance entre opportunités et contraintes .....	178
Conclusion.....	216
<b>Chapitre IV : Essai d'évaluation d'impact du microcrédit sur le niveau de pauvreté à partir de l'Agence Nationale de gestion du Microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou</b> .....	219
Introduction .....	219
Section 1 : La description du dispositif ANGEM, sources de données, contexte de l'étude et méthodologie d'enquête .....	221
Section 2 : La structure du questionnaire, méthodes d'analyse et spécification des variables retenues .....	250
Conclusion.....	292
Conclusion.....	294
<b>Conclusion générale</b> .....	297
Bibliographie .....	304
Table des matières .....	316
Liste des abréviations .....	328
Liste des figures, des schémas, des tableaux et des annexes.....	333

# **INTRODUCTION GENERALE**

## **Introduction**

1. Délimitation de l'objet de la recherche
2. Problématique et hypothèses
3. Positionnement épistémologique
4. Démarche méthodologie
5. Annonce du Plan de la thèse

## **Introduction générale**

*« Nous nous sentons capables d'un autre idéal et nous voulons imaginer un monde où chacun retrouve la liberté de conduire son destin et participe à l'économie de son environnement. Certains vivent déjà cette utopie, qui devient ainsi réalité ».*

*(Charte de l'Aldéa, 1981, p 1).*

Le binôme micro finance et pauvreté a été ces dernières années, au cœur des préoccupations de la communauté internationale et des politiques publiques d'aide au développement. Ainsi, le souci de relever d'urgence le défi que pose l'amélioration du bien-être des habitants les plus démunis de la planète a été et demeure l'intérêt majeur des organismes internationaux, notamment la Banque Mondiale, qui a profondément orienté la recherche sur la pauvreté vers les questions relatives à sa mesure, de façon à guider les politiques de réduction et à juger de leur efficacité.

D'abord, appréhendée, de façon monétaire, la pauvreté est progressivement conceptualisée comme un phénomène multidimensionnel. Cet intérêt a été la résultante de plusieurs facteurs déterminants quant à l'ampleur qu'a prise la pauvreté dans diverses localités du monde. En fait, les politiques économiques mises en œuvre à la fin des années 50, poursuivies au cours des années 1960 et 1970, ne faisaient pas de la réduction de la pauvreté leur objectif prioritaire, puisque les institutions internationales (FMI, Banque Mondiale et bailleurs de fonds) et pays en développement se sont attelés à élaborer des programmes de lutte contre la pauvreté par des mesures macroéconomiques.

Toutes ces politiques visaient plutôt à stimuler la croissance pour améliorer le niveau de vie des individus, la pauvreté devait se réduire mécaniquement par le jeu d'une distribution naturelle. Jusqu'au milieu des années 70, dans les pays en voie de développement (PED), les efforts déployés en faveur d'un développement multidimensionnel manquaient le ciblage des couches de populations défavorisées. Au cours de la même période, on pressentait que la forte croissance économique enregistrée dans plusieurs pays en développement n'avait pas entraîné une réduction significative de la pauvreté, mais a engendré des situations d'inégalités de revenus difficilement justifiables. Toutefois, la question des inégalités a perduré, au sein de ces pays, malgré le fait que la hausse moyenne des revenus a eu lieu mais avec des degrés et un impact différents pour les groupes sociaux, dont certains ont sombré dans la pauvreté.

La fin des années 70 a vu émergé l'approche dite des besoins de base essentiels (dont dérivent les modalités de la mesure de la pauvreté) de la Banque Mondiale qui conférait à l'Etat la tâche de redistribuer largement les ressources disponibles au profit des couches de la population les plus faibles, et ce, dans le but de satisfaire leurs besoins vitaux. En fait, cette action n'a pu refléter les réalités politiques et économiques des pays en développement surtout avec la naissance des chocs financiers et économiques survenus au début des années 80, et qui ont déséquilibré les situations financières de ces pays et entaché leurs solvabilités.

Dans la seconde moitié de la décennie 80, la priorité fut donnée au rétablissement des équilibres macroéconomiques par l'application des programmes d'ajustements structurels caractérisés par des financements échelonnés et conditionnés par l'application de programmes de réformes politiques et économiques qui ont limité l'intervention de l'Etat dans l'octroi de subventions à la consommation et à la production. Les difficultés sociales engendrées par ces programmes d'ajustements structurels se sont apparues une décennie après leur application dans beaucoup de pays ayant bénéficié de se soutien.

Ainsi, un mouvement composé de plusieurs acteurs (ONG, bailleurs de fonds,...) a vu dans le microcrédit et plus largement dans la microfinance un moyen efficace d'éradication de la pauvreté. La microfinance, cette politique de financement répandue partout dans le monde est inspirée de plusieurs aspects de la vie socioéconomique des pays en développement, notamment les pays où la pauvreté englobe un nombre important de la population, et on peut citer à juste titre, les conditions qui ont poussé cette pratique à émerger : l'existence des pratiques financières informelles, l'exclusion financière et sociale des démunies, l'émergence de nouveaux concepts de développement, principalement axés sur les conditions de vie décentes et la place privilégiée de la micro entreprise. Ces quatre points énumérés précédemment expriment en réalité la complémentarité entre le développement et l'entreprenariat qui converge actuellement vers le processus de mondialisation.

Le rôle de la microfinance s'est renforcé notamment à partir de 1989, quand la Banque Mondiale lui a consacré une attention particulière à travers son rapport annuel de 1989. Les Nations Unies ont décrété, 2005, année internationale du microcrédit. Le microcrédit s'inscrit dans une sphère plus complète qui intègre d'autres outils financiers, tels que l'épargne, la micro-assurance et d'autres produits qui forment la microfinance. Le 13 octobre 2006, la mise en place et le développement à grande échelle de ce système ont été récompensés par le prix Nobel de la paix attribué conjointement au *Bangladais Muhammad Yunus* et la *Grameen banque*.

Ainsi, en 1997, le sommet mondial sur le microcrédit a consacré la microfinance comme une approche fonctionnelle du financement du développement notamment la réduction de la pauvreté, suivi en 2004, lors du dixième sommet de la Francophonie à Ouagadougou, d'un engagement de chefs d'Etat de certains pays du Sud de soutenir les institutions de microfinance (IMF) et de faciliter leur intervention dans les circuits financiers classiques.

L'activité de microcrédit encourage les microprojets au niveau local. Cela permet d'induire des mutations « à la base ». Celles-ci sont souvent plus efficaces et ont un plus grand effet d'entraînement en créant un maillage économique dans le pays mieux que certaines infrastructures ou certains gros projets industriels qui bénéficient rarement aux plus pauvres. Cet effet de levier permet d'agir efficacement auprès de ceux qui prennent des initiatives en s'engageant personnellement, c'est-à-dire, les entrepreneurs ou les artisans.

Mais au-delà du simple aspect financier, les programmes de microcrédit ont aussi un impact sur le développement local. En effet, ils touchent des secteurs aussi divers que l'agriculture (groupements villageois, coopératives paysannes, organisations professionnelles agricoles...), l'artisanat (groupements d'artisans, associations artisanales féminines...), le financement de l'économie sociale (mutuelles d'épargne et de crédit, banques villageoises...), la protection sociale (mutuelles de santé, caisses de santé primaire...) ou l'éducation. Ainsi, ils contribuent à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, aux soins de santé, aux services de planification familiale et à l'eau potable...

Actuellement, Il est reconnu que le secteur de la microfinance, mis à part les avantages liés à sa proximité et à sa décentralisation, est un potentiel considérable dans le développement financier. Ce dernier, pour appuyer les fondements théoriques de notre présente thèse, est considéré comme un « *système financier qui se développe* » lorsque se réunissent plusieurs paramètres.

Nous essaierons au cours de ce travail d'éclaircir le lien entre le développement financier et la réduction de la pauvreté dans le monde et plus particulièrement en Algérie, bien que, cette relation dans la littérature occupe une place moins importante vu que l'opinion générale estime que les banques sont beaucoup plus restrictives aux attentes des pauvres mais n'empêche que les études sur l'impact de la microfinance sur les pauvres ont nécessité et fait l'objet de beaucoup d'investigations.

C'est ainsi que notre problématique de recherche s'oriente essentiellement sur l'étude de l'efficacité des dispositifs étatiques de microcrédits à travers la Wilaya de Tizi-Ouzou.

### ▪ **Délimitation de l'objet de recherche**

Notre travail consiste à étudier le processus de lutte contre la pauvreté initié dans le cadre du dispositif spécifique ANGEM<sup>1</sup> et son impact sur le terrain. Selon la littérature, la microfinance contribue à la lutte contre la pauvreté dans les pays en voie de développement. La délimitation du cadre d'analyse s'avère capital dans ce travail. En effet, la désignation du champ d'investigation implique la prise en compte pour la Wilaya en question de sa position géographique, ses ressources forestières, halieutiques et touristiques, sa population relativement jeune, le rôle et à la place des jeunes de la Wilaya dans les résistances, à l'aggravation de la pauvreté et sa situation politique (conflit persistant depuis des années sur la langue et les origines).

La deuxième raison est personnelle. Il s'agit non seulement de marquer notre appartenance à cette région, mais également de relater notre vécu professionnel avec les jeunes chômeurs. En travaillant avec les gens de cette région, nous avons pu observer leur détermination et leur engagement pour la survie et le retour de la paix dans la région. Nous avons eu l'opportunité de participer à plusieurs activités sociales notamment avec les femmes qui constituent la grande frange fragilisée et d'animer des séances de formation et de sensibilisation aussi bien en milieu urbain que rural.

Toutes ces activités nous ont permis de discuter avec les personnes démunies, de partager leur quotidien, d'être à leur écoute, et surtout de comprendre leur situation sociale et économique. En plus de tout cela, le poste de Chargée d'études des dossiers de crédits que nous avons précédemment occupé au sein d'une agence de la Banque Nationale d'Algérie (BNA) nous a permis de se rapprocher d'avantage de cette population vulnérable et d'être sensible à leur préoccupations.

La troisième raison est d'ordre intellectuel et académique. Elle relève de notre souhait d'apporter une humble contribution aux avancées scientifiques notamment sur les politiques de développement dans un contexte de conflit et de pauvreté. Nous avons donc jugé nécessaire de souligner l'efficacité de la microfinance sur les populations. A cela s'ajoute, la

---

<sup>1</sup> ANGEM : Agence Nationale de Gestion des Micro crédits.

rareté des travaux sociologiques sur l'évolution de la condition des plus pauvres dans cette région. Par ce travail, nous espérons aboutir à cerner l'impact de la microfinance sur les transformations économiques et sociales enregistrées auprès des pauvres de la région. Notre étude est axée d'une part, sur la représentation de la situation de la pauvreté et du pouvoir d'agir pour faire face à cette situation de la lutte contre cette dernière et d'autre part, sur l'impact et les limites de la microfinance sur le renforcement des actions à mener au plan économique, social et politique.

En fait, ce travail de thèse entend, entre autres, d'évaluer la littérature existante sur l'impact de la microfinance sur la pauvreté, un défi considérable compte tenu des problèmes et de la controverse autour de l'efficacité de ce créneau. Par ailleurs, n'oublions pas de noter, que l'effet du développement du secteur financier sur la réduction de la pauvreté a été favorable au cours de ces dernières années, d'autant plus que dans plusieurs pays en développement, les banques commerciales s'intéressent de plus en plus au secteur de la microfinance.

### ▪ **Problématique**

Bien qu'ils soient porteurs d'aptitudes et de volonté pour créer des activités indépendantes, les pauvres, ne pouvaient pas recourir au marché formel du crédit faute de moyens et de garanties à offrir aux banques, et donc se trouvaient bloqués face à l'exclusion bancaire qui constitue une entrave et un obstacle devant la pleine jouissance de leur citoyenneté économique. Les expériences et les initiatives intervenues dans différentes régions de la planète pour surmonter ces obstacles et qui visaient à faire bénéficier les populations démunies des possibilités de financer leurs activités génératrices de revenus, ont fini par faire émerger ce nouveau mécanisme qui s'est avéré comme un véritable instrument de lutte contre la pauvreté.

L'Algérie a adopté le microcrédit à partir de l'année 1999, comme instrument de lutte contre la pauvreté par le biais de l'agence du développement social (ADS). Par ailleurs, cinq années après, une autre structure d'octroi de microcrédit était mise en place à savoir l'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM), après le constat d'échec de l'ADS qui n'a pas pu mettre en place un dispositif efficace, ce qui s'est traduit par un taux de remboursement faible.

A cette agence de récente création, en 2004, il faut adjoindre l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) pour compléter ainsi le paysage étatique des structures destinées à l'insertion économique des

populations n'ayant pas accès aux services bancaires. Tous ces dispositifs montrent que la lutte contre le chômage avec un degré moindre la pauvreté restent un domaine réservé pour l'Etat. Donc la question centrale de cette problématique réside dans le questionnement suivant:

**Quel est l'impact social et économique de la microfinance et quelle a été l'implication du microcrédit dans la lutte contre la pauvreté dans la Wilaya de Tizi-Ouzou, et ce, au regard de l'initiative ANGEM ?**

Pour répondre à cette question fondamentale, plusieurs questionnements seront formulés, à savoir :

**Question 1.** La microfinance et principalement le microcrédit peut il être un outil alternatif de financement de la frange fragilisée des plus pauvres en Algérie ?

**Question 2.** Peut il y'avoir une dynamique solide des structures d'octroi de microcrédits qui se préoccupent de la solidarité sociale et de la proximité des plus pauvres en Algérie ?

**Question 3.** Les associations sociales en Algérie ont-ils un poids significatif dans l'octroi des microcrédits et que doivent-elles faire pour d'avantage de soutien à la population la plus pauvre?

**Question 4.** Peut ont dérogé aux conditions de la banque par l'assouplissement de ces dernières en faveur des plus démunis ?

**Question 5.** Quel va être le sort des dispositifs actuels d'insertion économique face à l'actuelle instabilité financière mondiale et au delà de la fragilisation des recettes d'hydrocarbures en Algérie ?

Pour répondre à tous ces questionnements, nous avons jugé utile d'émettre les hypothèses suivantes :

- **Hypothèses**

Nous tenterons de vérifier ces deux hypothèses, à travers les résultats qui seront dégagés de l'étude empirique que nous optons pour ce sujet et qui sont les suivantes :

)] **Hypothèse 1** : les bénéficiaires du microcrédit sont financièrement autonomes, les prêts ont sur eux, des effets bénéfiques en termes de conditions de vie mais ont permis

aussi la réduction de la pauvreté et le développement des activités rurales susceptibles de créer des emplois et de réaliser l'autosuffisance alimentaire.

J) **Hypothèse 2** : nous pouvons dire que les microcrédits font penser sur nous un doute car, nous ne savons pas si les projets de microcrédit à travers le dispositif « ANGEM » ont changé réellement les conditions de vie des populations les plus vulnérables et si les bénéficiaires ciblés sont réellement la frange fragilisée de la population.

#### ▪ **Positionnement épistémologique**

Notre travail se préoccupe à démontrer l'impact des dispositifs d'insertion économiques en Algérie dans la lutte contre la pauvreté, et se base sur des hypothèses qui tentent de confirmer la relation supposée «positive» entre les caractéristiques des dispositifs d'insertion, notamment l'ANGEM et les résultats des financements alloués aux pauvres de la Wilaya de Tizi-Ouzou. Ainsi, pour comprendre la réalité des faits, nous allons d'abord nous préoccuper de tous les aspects théoriques en relation avec ce thème.

#### ▪ **Démarche méthodologique**

La démarche de ce travail de recherche est très étroitement liée à la problématique formulée précédemment. Ce travail, mobilise des outils relevant de l'approche empirique et de l'approche analytique pour mesurer le phénomène étudié. Pour réaliser notre étude empirique et tenter de tester le lien « microfinance et pauvreté », l'utilisation de données statistiques a été privilégiée à travers le regroupement des chiffres obtenus.

Dans un premier temps, nous avons eu des entretiens avec les responsables de l'ANGEM de Tizi-Ouzou sur le dispositif et sa contribution à l'éradication de la pauvreté au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Dans un second temps, un questionnaire sera utilisé, dans le but de recevoir le maximum d'informations sur l'échantillon étudié (100 bénéficiaires). Cela permet, d'analyser les données et de tirer les conclusions.

▪ **Annnonce du plan de la thèse**

Pour répondre à la problématique de recherche, ce travail est subdivisé en deux parties :

La première partie a pour objectif de poser le cadre conceptuel et contextuel de la thèse. Elle s'efforce à faire une revue de la littérature sur les prémisses théoriques entre la microfinance et la pauvreté. Il s'agit d'y mener une réflexion théorique entre les déterminants d'efficacité de la microfinance et la lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, cette partie est scindée en deux chapitres. Le premier chapitre de cette partie vise à présenter du point de vue académique, la définition de la pauvreté, l'évolution du phénomène et sa relation avec la vulnérabilité, l'inégalité et l'exclusion sociale. Ce passage de littérature nous permet de mieux appréhender le phénomène. En fait, l'évolution de la compréhension de la pauvreté en tant que processus a permis aux donateurs, décideurs et réseaux d'aides internationaux de mieux comprendre les spécificités et les multiples dimensions issues de la réalité vécue par les individus à travers le monde entier.

Le deuxième chapitre a pour objet de montrer, sur la base d'une littérature sur le sujet, les principales mesures de lutte contre ce phénomène multidimensionnel et la nécessité de mettre en place des indicateurs de référence pour mieux l'appréhender et pour mieux quantifier la pauvreté et mettre en place des politiques de radicalisation progressive de ce phénomène aussi bien au niveau national que sur le plan international. Ce chapitre intègre également un état des lieux de la pauvreté en Algérie.

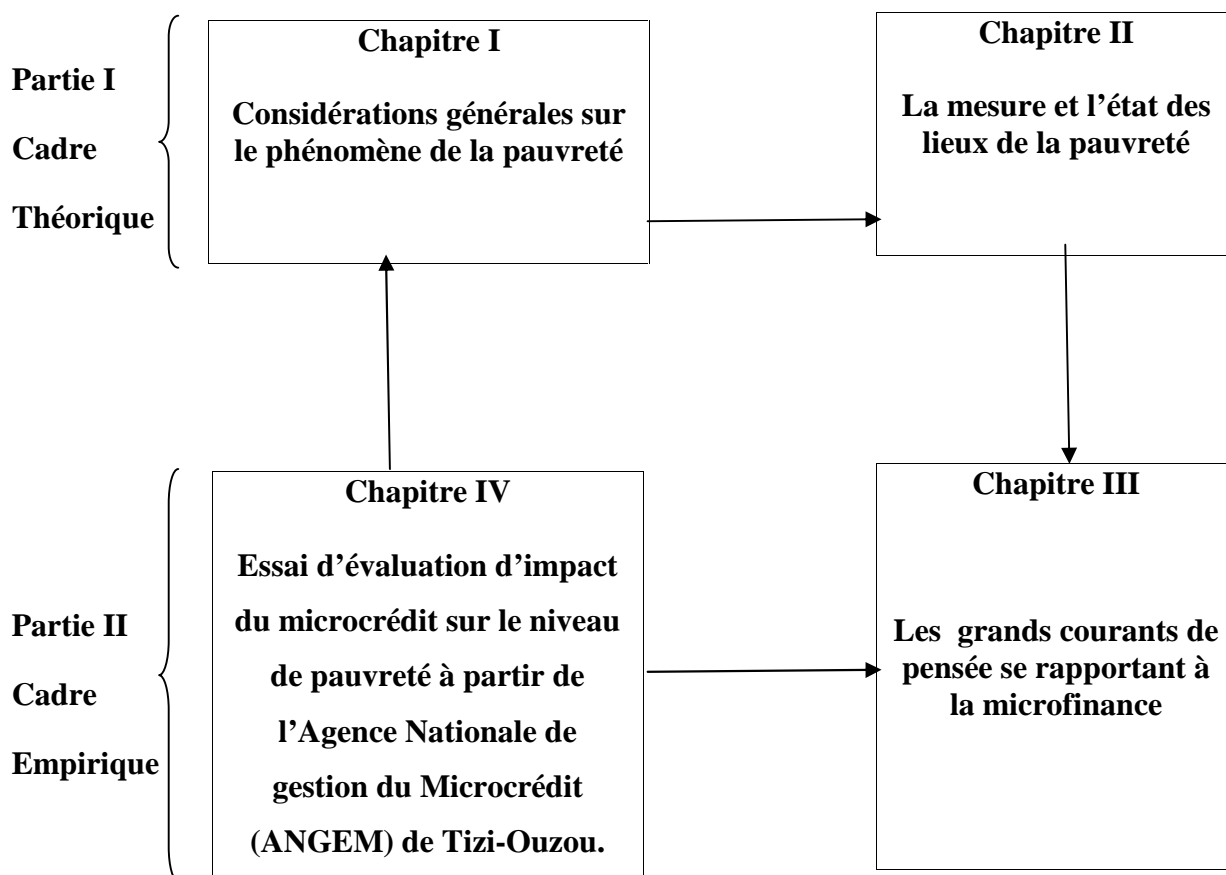
La deuxième partie de cette thèse est consacrée à la mise en place du cadre méthodologique et à la restitution des résultats empiriques, elle sert à exploiter et tester un ensemble de propositions théoriques issues de la partie précédente pour évaluer les caractéristiques et l'importance des dispositifs de l'Etat sur la lutte contre la pauvreté.

Le troisième chapitre, sera essentiellement consacré à la prise en compte de la microfinance comme partie intégrante de la finance globale dans les pays en voie de développement, à travers les grands courants de pensée se rapportant à cette thématique.

Le quatrième chapitre, expose, l'analyse de la problématique de la thèse fondée sur les réponses des 100 bénéficiaires du PNR/ANGEM sur un questionnaire de 45 questions explicatives pour mesurer l'impact de l'efficacité du dispositif sur la lutte contre la pauvreté avec, pour terrains d'application, la Wilaya de Tizi-Ouzou.

## I. Articulation de la thèse

**Schéma 1 : Articulation générale de la thèse**



Source : construction personnelle.

**Partie I**

**Cadre conceptuel et analyse de la pauvreté**

## **Introduction**

Le model de développement en vigueur depuis les années 1950, celui de la modernisation subit une profonde remise en question dans les années 1970. Les théoriciens prennent alors la relève des approches micro économiques, politiques et sociales d'ordre pragmatique.

L'idée ici, est de donner plus de pouvoir aux pauvres et envisager comme une privation de libertés relevant des différentes dimensions de la vie ; la participation à la vie économique, passant par l'engagement au sein de la collectivité et l'expansion du microcrédit, la préservation de l'environnement et l'amélioration des services publics. Cet état de chose a entraîné la création de projets menés par des pauvres grâce au financement mis à leur disposition par les institutions de microfinance dans plusieurs pays en développement.

L'objectif fondamental de cette partie est de présenter et de définir le concept de la pauvreté mais avant de le faire, nous essayerons de clarifier, au préalable, le cadre et l'évolution de ce phénomène et de proposer des stratégies de lutte adaptées au niveau national et international. A cet effet, cette partie est scindée en deux chapitres.

Le premier chapitre, sera consacré à une revue de littérature générale sur le phénomène en question, en faisant la distinction entre le concept de pauvreté et son processus.

Dans un deuxième chapitre, nous analyserons deux autres concepts à savoir, la mesure et l'état des lieux de la pauvreté qui peuvent être la conséquence logique de l'introduction de projets de microcrédit dans un milieu social donné, d'où la nécessité de définir des stratégies adaptées pour lutter contre ce phénomène sur le plan international et de passer en revue les stratégies appliquées en Algérie.

**Chapitre I :**

**Considérations générales sur le  
phénomène de la pauvreté**

## **Introduction**

Bien que depuis le discours du président Truman de 1949, la communauté internationale n'a pas cessé de lutter officiellement contre la pauvreté, ses efforts n'ont pas suffi à éradiquer ce phénomène. En témoigne le fait que l'ONU ait dû lancer, quelques cinquante ans plus tard, un formidable travail avec les objectifs du millénaire afin de tenter d'endiguer la pauvreté. Quelques années après ce lancement, le mal-développement ainsi que la pauvreté qui est associée, restent des réalités criantes en beaucoup de lieux comme en Algérie, par exemple.

Les modes et structures de développement engagés depuis des années n'ont pas donné les résultats attendus. C'est une des raisons pour lesquelles de nombreux chercheurs, experts et responsables politiques se sont tournés vers des mesures qui paraissent plus modestes mais qu'ils espèrent plus efficaces, pour réduire le sous développement<sup>2</sup> général, dont la microfinance. La première difficulté de la recherche dans l'étude du phénomène de la pauvreté est de trouver un consensus qui permet de dégager une définition universelle ou normalisée de la notion de pauvreté.

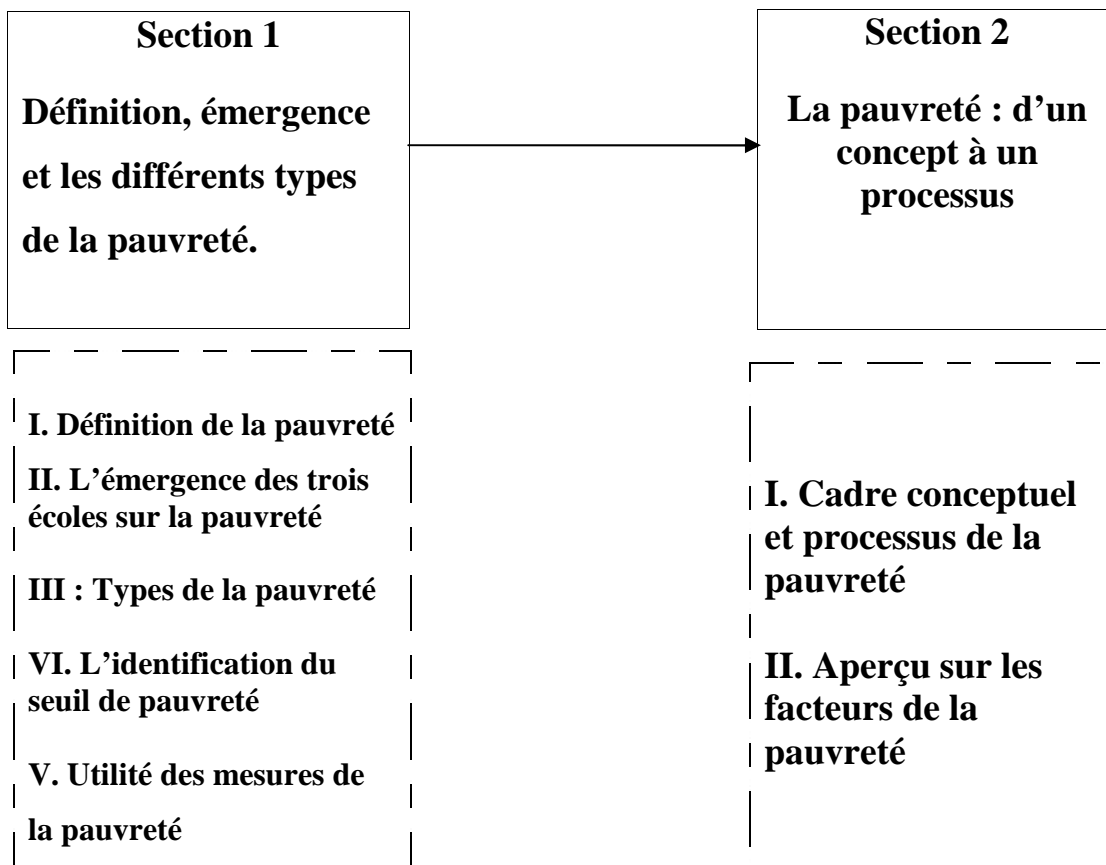
Les opinions divergent sur la définition et la compréhension de la pauvreté et ses causes. Il serait utile dans un premier temps d'évoquer dans ce chapitre, les différentes définitions universelles attribuées, par les uns et les autres, sur l'évolution du concept de la pauvreté tout en notant que la lutte contre la pauvreté est toujours d'actualité.

---

<sup>2</sup> Pour Alfred SAUVY (1952), la notion du sous développement est une situation à laquelle où les laissés pour compte de la croissance aspirent à un développement cohérent et autonome. Elle change en fonction des pays observés. Ces dimensions sont multiples :

- Elles peuvent être économiques avec un faible PIB par habitant, un endettement important, un commerce spécialisé dans les produits agricoles, ou dans les produits à faible valeur ajoutée, des infrastructures insuffisantes ;
- Elles peuvent être démographiques avec des taux de natalité et de mortalité qui sont très élevés et une faible espérance de vie ;
- Elles peuvent être sociales avec des problèmes de sous nutrition ou de malnutrition, un accès aux soins difficile, un faible taux de scolarisation chez les filles, des conditions de vie qui sont rudes notamment par le manque d'accès à l'eau potable et aux logements ;
- Elles peuvent être politiques avec des institutions politiques qui sont corrompues, l'absence des institutions démocratiques et un faible accès des femmes aux postes de responsabilités, l'observateur, Alfred Sauvy BANDUNG, revue du tiers Monde, 14 août 1952, n°118, page 14.

Schéma 2 : Articulation du chapitre I



Source : construction personnelle.

**Section 1 : Définition, émergence et les différents types de la pauvreté****Introduction**

Dans la seconde génération des réformes proposées par les institutions financières internationales aux pays du tiers monde, à partir des années 1980, se trouvent la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté. Dans ces deux volets, l'accent est mis sur celui de la lutte contre la pauvreté, cette dernière est devenue le nouveau mot d'ordre universel des agences d'aide publique au développement.

Ce nouveau volet de lutte contre la pauvreté trouve sa concrétisation, à partir de 1990, dans le document stratégique de réduction de la pauvreté (DRSP) que les pays pauvres très endettés (PPTÉ) doivent soumettre avant de bénéficier d'une aide financière ou d'un allègement de dette auprès des institutions de Bretton Woods (IBW).

Dans le cadre de la présente section, nous proposons de passer d'abord en revue, quelques définitions de la pauvreté, son émergence ainsi que les différents types de pauvreté, et ce, en vue de circonscrire le cadre de notre travail. A travers cette revue, il s'agira pour nous de cerner d'avantage la compréhension de ces notions.

Nous nous intéresserons ensuite, à l'évolution de ces notions dans le temps, en se basant non seulement sur des travaux de recherche déjà entamés sur le sujet, mais aussi sur les documents édités par les organismes internationaux tels que la banque mondiale et le PNUD sur les stratégies de développement économique, social et environnemental dans le monde.

## 1. Généralités et définitions de la pauvreté

La Commission Générale de Terminologie et de Néologie (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité en France), donne une définition officielle de la pauvreté<sup>3</sup>, «*état d'une personne, d'une famille ou d'un groupe qui dispose de faibles ressources. Toutefois, elle n'est pas réductible au seul indicateur de type monétaire mais concerne également d'autres aspects du quotidien comme le logement, la santé, la formation, le travail, la vie familiale. La notion de pauvreté est relative et le seuil de pauvreté est apprécié de façon variable selon l'histoire, les cultures, le niveau de vie moyen du groupe. En France, les seuils de pauvreté et de grande pauvreté sont déterminés par l'INSEE. Il est fait également référence à une pauvreté absolue fondée sur les besoins minimaux et consommations incompressibles (consommation alimentaire, habillement,...). Cette conception incite à concevoir un seuil de pauvreté universel, indépendant des conditions sociales, économiques, culturelles et politiques des personnes*».

Pour M. Rahnema, «*Non seulement ce mot n'a jamais eu le même sens pour tout le monde, mais le concept reste une construction sociale impossible à définir sur un plan universel. Il en résulte que ce qui est fait pour les pauvres n'a souvent rien à faire avec eux qui le sont. Car aucun pauvre, ne ressemble à un autre. Et d'abord, pauvre de quoi ? en argent, en relations, en intelligence, en vaches, en enfants, en temps, en amour, en santé ?*»<sup>4</sup>. Il note que l'utilisation d'un terme unique pour désigner tous les pauvres du monde ne parait à cet égard pas pertinente. Elle ne répondait essentiellement qu'aux besoins d'un des modes d'intervention arbitraires pour décider de leur sort.

Les premières conceptions de la pauvreté partent d'une idéologie ecclésiastique du phénomène à partir de l'église primitive en Europe et ont perduré, jusqu'à la fin du moyen âge avec l'avènement du siècle de la laïcisation. Au bas du moyen âge, en effet, la théorie médiévale de l'église en matière de pauvreté l'assimile à la vertu cardinale et non à un problème de justice en soi.

Dans la philosophie antique, elle est définie comme étant un problème uniquement parce qu'elle génère le vice, la corruption, la mendicité, la sédition, le crime,... En ce sens, elle est considérée comme un problème politique, source d'instabilité sociale et de désordre. Il appartient donc à la société de se protéger contre les pauvres, car, ces derniers sont considérés

<sup>3</sup> L'encyclopédie de l'Agora : pauvreté, <http://agora.qc.ca/mot.ncf/Dossier/pauvreté>, conférence prononcée dans le cadre du colloque Philia/L'agora, le 18 octobre 2003, à Orford au Québec, consulté le 15/03/2015.

<sup>4</sup> Idem.

non comme des victimes d'un ordre social injuste et corrompu, mais comme étant eux-mêmes corrompus et responsables du désordre social.

Cette conception se traduit dans la pensée socratique et plus particulièrement dans celle de Platon qui recommande à la cité idéale d'exclure ou de mettre les pauvres à l'écart afin de préserver la société contre la corruption, *«la pauvreté est moins directement un problème pour le pauvre lui-même que pour l'intégrité morale de la société à laquelle il appartient»*, Mbonda.

A la fin du moyen âge, il y'a eu un changement dans les représentations de la pauvreté, occasionné par, *«l'accroissement de la pauvreté errante, déterminé en grande partie par des crises économiques, des épidémies et des accidents climatiques »*. Passé du bon au mauvais, le pauvre est de moins en moins toléré pour la charge économique qu'il suppose, et le sentiment d'insécurité qu'il véhicule (délinquance, criminalité,...).

Selon Mercier, *« elle existe une vision laïque échafaudée qui impose un traitement politique de la pauvreté et accentue les représentations négatives par du mauvais pauvre, du pauvre mendiant, puis du pauvre peuple jusqu'à l'ouvrier des classes dangereuses tout au long du XIXe siècle»*.

Au plan politique, la criminalisation des pauvres apparaît donc plus clairement. Cette nouvelle façon de voir les pauvres a pris forme à travers un régime *«moderne»* des politiques de la pauvreté soutenues par des lois promulguées par les appareils municipaux. Dès lors, la lutte contre la pauvreté n'est plus réductible à faire de l'aumône. La pauvreté est un concept multidimensionnel et complexe, généralement représenté sous trois dimensions, la dimension monétaire, le manque ou la non satisfaction des besoins vitaux et la dimension sociologique et psychologique. La pauvreté est vécue aussi bien au plan individuel que collectif.

B. Ames, W. Brown et S. Devarajan, ont tenté de donner une explication à la pauvreté, *«elle peut être définie au mieux comme étant une privation inacceptable du bien être de l'être humain. Une personne peut donc être considérée comme pauvre quand elle ne peut se procurer les biens et services en quantité suffisante pour satisfaire ses besoins matériels fondamentaux»*<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup>B. Ames, W. Brown et S. Devarajan, «problèmes macroéconomiques», 2000, In : [www.worldbank.org/poverty](http://www.worldbank.org/poverty) consulter le 19/12/2015 à 13:20.

Le PNUD déclare ainsi que *«la pauvreté n'est pas un phénomène unidimensionnel, un manque de revenus pouvant être résolu de façon sectorielle. Il s'agit d'un problème multidimensionnel qui nécessite des solutions multisectorielles intégrées»*<sup>6</sup>.

A titre historiquement lointain, le terme «pauvre», vient du latin pauper et du grec pénes (pauvre) et penia (pauvreté), vocables apparentes a peina (faim) et d'une façon lointaine a ponos (douleur) et poiné (châtiment, peine)<sup>7</sup>. Le concept «pauvreté», se traduit également en grec par aporia (absence de chemin, situation de difficulté dans laquelle se trouve le pauvre). Le pauper (pauvre) était plutôt le contraire de potens (puissant).

Selon l'historien du moyen âge M. Mollat (1978), *«le pauvre est celui qui, de façon permanente ou temporaire, se trouve dans une situation de faiblesse, de dépendance, d'humiliation caractérisée par la privation des moyens, variables selon les époques et les sociétés, de puissance et de considération sociale : argent, relation, influence, pouvoir, science, qualification technique, honorabilité de naissance, vigueur physique, capacité intellectuelle, liberté et dignité personnelle. Vivant au jour le jour, il n'a aucune chance de se lever sans l'aide d'autrui. Une telle définition peut inclure tous les frustrés, tous les laissés pour compte, tous les asociaux, tous les marginaux; elle n'est spécifique d'aucune région, d'aucun milieu. Elle n'exclut pas non plus tous ceux qui, par idéal ascétique ou mystique, ont voulu se détacher du monde ou qui, par dévouement, ont choisi de vivre pauvres parmi les pauvres»*<sup>8</sup>.

S. Larivière et F. Martin, définissent la pauvreté *«comme un état de privation à long terme de bien être jugé inadéquat pour vivre décemment. La pauvreté est donc synonyme de carence, elle est fonction d'un manque connu face a des besoins que l'ont peut identifier. Elle concerne en priorité ceux ou celles qui éprouvent des difficultés à s'intégrer au système socioéconomique pour toutes sortes de raisons»*<sup>9</sup>.

M. Ravallion(1992) considère que la pauvreté peut exister dans une société donnée quand une ou plusieurs personnes n'atteignent pas un niveau de bien être économique, considère comme

<sup>6</sup> B. Emmanuelle, « la pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale », éditions de l'E.H.E.S.S, études rurales, 2001, p.35 à 53.

<sup>7</sup> Alberto. Wagner de Reyna, « progrès et développement », recueil de textes, éd : l'Harmattan, 1990, p.37.

<sup>8</sup> Q. Wodon, « marketing contre pauvreté », les éditions de l'atelier, Paris, 1993, P.17 et 18.

<sup>9</sup>L. Sylvain et F. Martin, « cadre d'analyse économique de la pauvreté et des conditions de vie des ménages », série de discussion 197, septembre 1997, P.05.

un minimum raisonnable près des normes de cette société<sup>10</sup>. Dans cette première analyse, on peut constater que la notion de pauvreté est liée au concept de l'économie du bien être.

D. Anyck, donne une explication simple à la pauvreté de la manière suivante: «*On entend souvent dire qu'une personne pauvre est une personne qui n'arrive pas à satisfaire ses besoins de base*<sup>11</sup>».

Amartya Sen<sup>12</sup> confirme qu'il y'a une raison forte pour juger l'avantage individuel en termes de possibilités. Dans cette perspective, la pauvreté doit être vue comme une privation des besoins de base plutôt qu'un bas revenu qui est le critère standard de la pauvreté<sup>13</sup>. Cet élargissement dans la compréhension de la pauvreté a donné un nouvel élan du concept, caractérisé par une multiplicité de visages, qui va au delà d'une insuffisance de revenu.

En plus des rapprochements sur la vision de définir le concept de la pauvreté, certains auteurs ont pu également cerner une définition plus objective de la pauvreté tels que : Fields (1994), «*la pauvreté est l'incapacité d'un individu ou d'un ménage à avoir les ressources de base requises pour la satisfaction des besoins de base* »<sup>14</sup>. Par ailleurs Lipton<sup>15</sup> avance «*qu'en n'importe quelle période, une personne est pauvre, si et seulement si, son accès aux ressources économiques est insuffisant* ».

<sup>10</sup> In Gary S. Fields, « Poverty: Concepts and Dimensions », Presentation for the International Symposium on "Poverty: Concepts and Methodologies", Mexico, March 28-29, 2001.

<sup>11</sup>D. Anyck., « Methodological report of the survey on perception of poverty in Burkina Faso »: in A. Dauphin, «Notes sur les évaluations participatives de la pauvreté », Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale, octobre 2001.

<sup>12</sup> Amartya Kumar Sen (Bengali : অমর্ত্য কুমার সেন, *Ômorto Kumar Shen*), né le 3 novembre 1933 à Santiniketan, en Inde, un pays pauvre qui soulève la question de compréhension de la pauvreté), est un économiste. Il a reçu le prix Nobel d'économie en 1998, pour ses travaux sur la famine, sur la théorie du développement humain, sur l'économie du bien-être, sur les mécanismes fondamentaux de la pauvreté, et sur le libéralisme politique. Il est l'initiateur de l'approche par les capacités. De 1998 à 2004, il a été directeur du Trinity College à l'Université de Cambridge, devenant ainsi le premier universitaire asiatique à diriger un des collèges d'Oxbridge. Amartya Sen est aussi partie prenante dans le débat sur la mondialisation. Il a donné des conférences devant les dirigeants de la Banque Mondiale et il a été le président honoraire d'Oxfam. Parmi ses nombreuses contributions à l'économie du développement, A. Sen a fait des études sur les inégalités entre les hommes et les femmes, qu'il dénonce en utilisant toujours un prénom féminin pour se référer à une personne abstraite. Il est aujourd'hui professeur à l'Université Harvard. Les livres d'Amartya Sen ont été traduits en plus de trente langues, consultées sur site internet : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Amartya\\_Sen#Sources\\_de\\_la\\_famine](https://fr.wikipedia.org/wiki/Amartya_Sen#Sources_de_la_famine). En date de 03/05/2016 à 11:55.

<sup>13</sup> A. Sen, « Capability and well-being in the quality of life », edition: Oxford, Clarendon Press, 1993.

<sup>14</sup> G. Fields, « Poverty and Income Distribution: data for measuring poverty and inequality changes in the developing countries », Journal of Development Economics 44, 1994, P.87-102.

<sup>15</sup> M. Lipton, « Defining and measuring poverty: conceptual Issues », UNPD, New York, 1996.

Selon Kabeer, «la pauvreté se manifeste par un dénuement matériel, mais ses causes s'enracinent dans les relations de pouvoir qui déterminent la répartition des ressources matérielles et symboliques les plus valorisées dans la société. Ces relations placent les hommes, les femmes et les enfants pauvres en position de subordination et de dépendance par rapport à ceux et celles qui possèdent un accès privilégié à ces ressources. En plus de subir un dénuement matériel, les pauvres sont aussi donc dépourvus de pouvoir »<sup>16</sup>.

Il est évident ainsi, que la pauvreté n'est pas considérée comme un problème financier seulement mais touche les aspects de la vie sociale, notamment les mauvaises conditions de la santé et l'éducation<sup>17</sup>, et est liée à un déni de l'accès aux droits. A vrai dire, bien que l'approche monétaire mette en valeur une dimension importante de la pauvreté et la plus couramment utilisée, elle donne une vision incomplète des phénomènes multiples qui menacent la vie des ménages pauvres. En donnant une combinaison entre l'aspect quantitatif et l'aspect qualitatif de la pauvreté. Michèle Lelart, considère que la pauvreté est définie quantitativement comme étant un certain revenu par personne par jour ou par an<sup>18</sup>, sans la disposition d'un patrimoine, mais elle est aussi qualitative ou elle tient compte des conditions de vie. Le rapport sur le développement dans le monde 2000/2001, «*combattre la pauvreté*», a mis en évidence dans la définition de la pauvreté d'autres aspects pour inclure le risque, la vulnérabilité, le manque d'autonomie, le sentiment d'impuissance et d'insécurité et le manque de respect de soi. Dans ce contexte, la pauvreté se manifeste sous diverses formes à savoir <sup>19</sup>:

- ) Faiblesse de la consommation sur les plans quantitatifs et qualitatifs (incapacité d'avoir trois repas par jours, d'avoir une alimentation équilibrée ou d'atteindre le nombre de calories requis) ;
- ) Incapacité de s'habiller décentement ;
- ) Habitat précaire ou même sans habitat du tout ;

<sup>16</sup> N. Kabeer, « intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et les objectifs du millénaire pour le développement », Ste-Foy (Qué) : Les presses de l'Université Laval, 2005, p.211 et 212.

<sup>17</sup>E. Duflo, « le développement humain, lutter contre la pauvreté (I) », éditions du seuil, France, janvier 2010, p.101.

<sup>18</sup>Le 11/04/2008, une note interne de l'organisation des Nations Unies, produite par le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires (OCHA), mentionnait qu'en Afrique et en Asie, les émeutes de la faim provoquait par la hausse des prix des denrées alimentaires relevait de situation de pauvreté « *ou il ya de la nourriture, mais ou les gens n'ont pas de quoi se la payer* », le monde « émeute de la faim ; un défi inédit pour l'ONU », article de P. Bolopion, 13-14 avril 2008.

<sup>19</sup> B. Prosper, « analyse de la pauvreté », Banque mondiale, 17 septembre 1999, in : [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).

- J) Difficultés d'accès aux besoins essentiels (eau potable, soin de santé primaire, éducation de base) soit parce que les services ne sont pas disponibles, soit parce que l'accès pose problème (infrastructures) ;
- J) Mauvaise insertion sociale (chômage, emploi marginal, dépendance vis-à-vis des autres pour se nourrir, mendicité,...).

Il est intéressant de constater que la prise en compte des multiples dimensions de la pauvreté ainsi que le repérage de nouvelles formes de pauvreté ont conduit à un enrichissement progressif des thématiques liées à l'analyse de ce phénomène économique et social. En ce sens, les composantes du bien être et du mal être exprimées par les individus sont regroupées en quatre dimensions<sup>20</sup>:

- 1- Le bien être matériel : l'incertitude des moyens de subsistance est pointée comme une source principale de mal-être ;
- 2- Le bien être physique : la bonne santé physique est présentée comme primordiale par les pauvres<sup>21</sup>;
- 3- La sécurité : est décrite par les individus comme synonyme de tranquillité d'esprit ou de confiance dans leur service ;
- 4- L'isolement social : le bien être de cette dimension correspond à la qualité des relations sociales et familiales.

Ces dimensions expliquent que la pauvreté est un phénomène complexe aux multiples facettes et à caractère multidimensionnel. La définition de la pauvreté s'élabore en fonction de son comparateur le plus universellement reconnu, à savoir le bien être. Par rapport à l'importance accordée à la perception individuelle dans la définition du bien être deux grandes écoles de pensée ont émergé, à savoir les «*utilitaristes*» ou «*welfaristes*», et les «*non utilitaristes*» ou encore les «*non welfaristes*»<sup>22</sup>.

<sup>20</sup>G. D. Claire, « les analyses quantitatives de la pauvreté: continuité ou rupture? », Centre d'économie du Développement, Université Montesquieu Bordeaux IV, 2002.

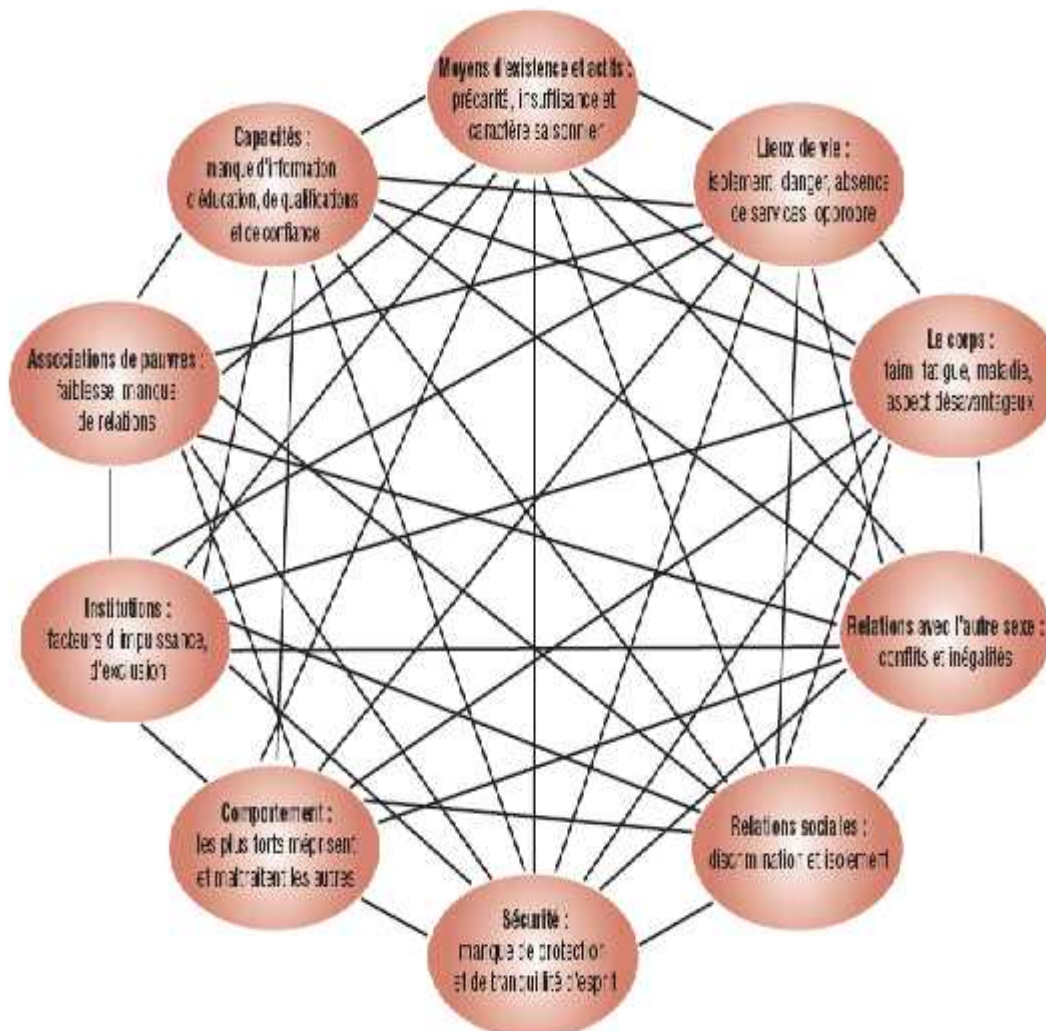
<sup>21</sup> A. Sen, définit la capacité comme : « les diverses combinaisons de fonctionnement (états et actions) que la personne peut accomplir. La capacité est, par conséquent, un ensemble de vecteur de fonctionnement qui indique qu'un individu est libre de mener tel au tel type de vie ». Voir A. Sen, *comodities and capabilities*, Oxford University Press, 1999 et *Developpement as freedom*, Anchor, 2000 (traduction française: un nouveau model économique. Développement, justice, liberté, Odile. Jacob, 2000).

<sup>22</sup> Rapport national sur le développement humain durable au Bénin, PNUD, 1997.

Les utilitaristes définissent le bien être comme le niveau de satisfaction atteint par un individu. Pour Ravallion (1992), cette double démarche relève de l'étape d'identification qui sert à définir qui sont les pauvres. La pauvreté concerne les individus dans le bas d'une distribution de bien être<sup>23</sup>.

Le phénomène peut être dans ce même ordre d'idées, définis à travers les facettes de mal être comme le montre la figure N° 01 qui présente les différentes relations qui existent entre ces facettes d'impuissances.

**Figure N° 01 : Les facettes du mal être**



**Source : Deepa Narayan, F & D, Décembre 2000, P. 20,** repris par I. Soufi, « impact des dépenses publiques sur la pauvreté en Algérie », mémoire de magister en Science de Gestion, Faculté des Sciences Economiques et des sciences de Gestion, école doctorale finance publique, Université de Tlemcen, 2011.

<sup>23</sup> KANKWENDA. Mbaya, Luc-Joël Grégoire, Hugues LEGROS, Harouna OUEDRAOGO ; « la lutte contre la pauvreté en Afrique Subsaharienne », édition : Economica, PNUD, p.67.

La lecture de la figure N° 01, nous permet de constater que le pauvre n'ayant pas les moyens d'existence pour faire face à la précarité, se trouve ainsi dans un lieu de vie en total isolement avec des capacités insuffisantes par manque d'information, d'éducation, de qualification et de confiance. Son corps est caractérisé par une fatigue, faim et maladies, ses relations avec l'autre sexe créent des situations de conflits et d'inégalités.

Dans le sens des relations sociales, il est confronté à une discrimination et un isolement, ce qui implique un manque de protection et de tranquillité d'esprit, et ceci rend le comportement des plus forts agressifs et méprisants en maltraitant les pauvres<sup>24</sup>. Pour ce qui est du rapport sur le développement dans le monde de l'année 2003, il situe la pauvreté dans le cadre conceptuel du développement durable. C'est à travers cette approche emblématique que la communauté internationale recherche une voie de conciliation entre développement économique et respect de l'environnement.

## **2. L'émergence des trois écoles sur la pauvreté**

La littérature sur le concept de pauvreté est extrêmement abondante et caractérisée par un niveau d'ambiguïté très élevé dans son rapport à la théorie économique. Elle fournit plusieurs façons de définir la pauvreté, qui conduisent évidemment à une identification différente des pauvres. Ainsi, nous avons constaté l'existence de trois écoles qui appréhendent le concept de pauvreté et qui sont : l'école Welfariste, l'école des besoins de base et l'école des capacités<sup>25</sup>.

### **2.1. L'école Welfariste**

Dans cette approche, le bien être est déterminé par le revenu disponible (composante purement monétaire) permettant à l'individu de consommer. A partir de cette consommation, il obtiendra une satisfaction<sup>26</sup>, une préférence, et en fonction du classement de ses préférences, l'individu exprimera son utilité. Ainsi, le bien-être est défini par le niveau d'utilité qu'atteint un individu, quels que soient ses choix individuels.

En parlant d'utilité, elle est conçue comme un état mental, tel que le bonheur, le plaisir ou la satisfaction du désir procuré à une personne par la consommation de biens et services. Un

---

<sup>24</sup>A. Benhbib, M. Benbouziane, N. Cherif, T. Ziani, S. Maliki, « pauvreté et coopération », les cahiers de laboratoire MECAS, SEDET, avril 2003, p.14.

<sup>25</sup>Rapport national sur le développement humain durable au Bénin 1997, PNUD, 1997.

<sup>26</sup>Sami Bibi, « comparaisons ordinales robustes de la pauvreté multidimensionnelle: Afrique du Sud et Egypte », revue d'économie du développement, N°1, mars 2000, p.06.

exemple de définition donné par cette école est : « *la pauvreté existe dans une société donnée lorsque une ou plusieurs personnes n'atteignent pas un niveau de bien être économique considéré comme un minimum raisonnable par les normes de cette société* ». Cette approche welfariste est restrictive du fait qu'elle ne tient pas en compte des difficultés d'accès aux besoins de base. Néanmoins, elle est couramment utilisée par les économistes qui mettent généralement l'accent sur la consommation réelle et de service matériels.

## 2.2. L'école des besoins de base

Cette école privilégie un certain nombre de biens jugés nécessaires compte tenu des choix individuels. Cette école met l'accent sur le concept de besoin de base en précisant que le besoin de base n'est pas un concept de bien être. Pour être spécifique, l'approche des besoins de base est caractérisée par une vision sociale plus large et se penche sur les opportunités des personnes en termes d'accès aux ressources et de consommation potentielle. L'appréhension de la pauvreté se définit par un petit sous ensemble des biens et services spécifiquement identifiés et perçus comme rencontrant les besoins de base de tous les être humains. Ils sont dits « *de base* » car leur satisfaction est considérée comme un préalable à l'atteinte d'une certaine qualité de vie<sup>27</sup>.

## 2.3. L'école des capacités

D'après cette école, ce qui manque ce n'est pas de l'utilité ou des besoins de base satisfaits, mais certaines capacités humaines vues comme raisonnablement minimales. A. Sen<sup>28</sup>(1985), relève le sujet de la qualité de vie au-delà de la possession des commodités. A. Sen évoque également l'espace intermédiaire entre celui des ressources ou moyens et celui des accomplissements à savoir l'espace des libertés. Celui-ci consiste en un ensemble de capacités spécifiques définies en références à des types d'accomplissements appelés fonctionnements. Cette notion de fonctionnements décrit le type d'effet attendu à partir des capacités.

En fait, l'approche de Sen (1983) dans l'illustration de sa démarche, est marquée par un exemple classique, « *prendre la bicyclette est bien sûr une commodité. Elle a plusieurs caractéristiques et on va se concentrer sur une caractéristique particulière qui est le transport. Ainsi, le transport caractéristique du vélo donne à la personne les possibilités de se déplacer. Ces*

<sup>27</sup> L. Asselin et D. Anyck, « mesure de la pauvreté : un cadre conceptuel », Québec, octobre 2001, p20 et 21.

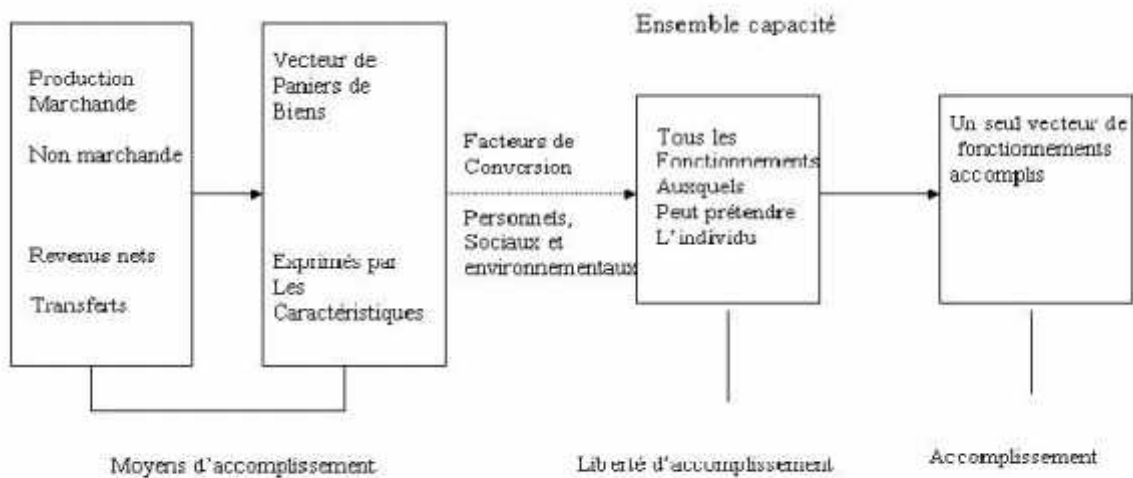
<sup>28</sup> A. Sen., « commodities and capabilities », Amsterdam: North Holland, 1985 in Annual world bank, conference on development economics, 1995, p.60

*possibilités peuvent donner à la personne l'utilité ou le bonheur s'il cherche un tel mouvement ou il se trouve agréable. Donc, il y a dans ce cas une séquence depuis une commodité (dans ce cas le vélo) aux caractéristiques (dans ce cas le transport) aux possibilités (capabilities) à la fonction (dans ce cas, la capacité de se déplacer) à l'utilité (dans ce cas, le plaisir de se déplacer)».*

En tenant compte de ce qui précède, la pauvreté est appréhendée comme une privation des capacités élémentaires, et non, selon la norme habituelle, comme une simple faiblesse des revenus. Dès cet instant, la pauvreté peut être définie comme un manque fondamental de capacités minimales adéquates. Sen (1997), dit que la capacité de fonctionner représente les diverses combinaisons de fonctionnements (être et faire) qu'une personne peut atteindre. La capacité est donc un jeu de vecteurs de fonctionnement qui reflète la liberté d'une personne de mener un style de vie ou un autre. Soulignons, ici encore, la confirmation de Sen (1999) que la capacité d'une personne définit les différentes combinaisons de fonctionnement qu'il lui est possible de mettre en œuvre.

Ainsi, plus la liberté de choisir entre différents fonctionnements est importante, plus la capacité est élevée. Ces fonctionnements peuvent aller des plus élémentaires; être bien nourri, être convenablement vêtu et logé, échapper à la morbidité évitable, à certains accomplissements très complexes et très subtiles : rester dignes à ses propres yeux, être en mesure de prendre part à la vie de la communauté, pouvoir se montrer en public sans honte. On peut rendre compte des relations entre paniers de biens, fonctionnements et capacités dans la figure suivante :

Figure N° 2 : Biens, capacités et fonctionnements



**Source:** Understanding Sen's Capability Approach, 2001, repris de la thèse de doctorat de A. Smahi : « microfinance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tlemcen », Université de Tlemcen, soutenue en 2010.

On peut dire que l'approche par les capacités, en se focalisant sur les moyens que possèdent réellement les individus pour convertir leurs ressources en satisfaction, permet d'élargir l'évaluation du bien être à des considérations autres que monétaires. Dans ce sens, Bertin<sup>29</sup> (2003), considère que cette approche intègre des composantes sociales, tout en considérant que l'homogénéité des individus et des situations est une limite flagrante quant à l'approche utilitariste. Il est tout à fait évident, que l'aspect théorique de cette approche offre ainsi au bien être un visage multidimensionnel. Nous évoquerons également la question de l'existence d'une liste définitive et universelle (voir tableau N° 01) et qui a fait l'objet d'un large débat entre Nussbaum (2003) et Sen (2004).

<sup>29</sup> I. Soufi, « impact des dépenses publiques sur la pauvreté en Algérie », mémoire de magister en Science de Gestion, Faculté des Sciences Economiques et des sciences de Gestion, école doctorale finance publique, Université de Tlemcen, 2011.

**Tableau N° 01: Liste des capacités humaines centrales de Nussbaum et des capacités basiques de Sen**

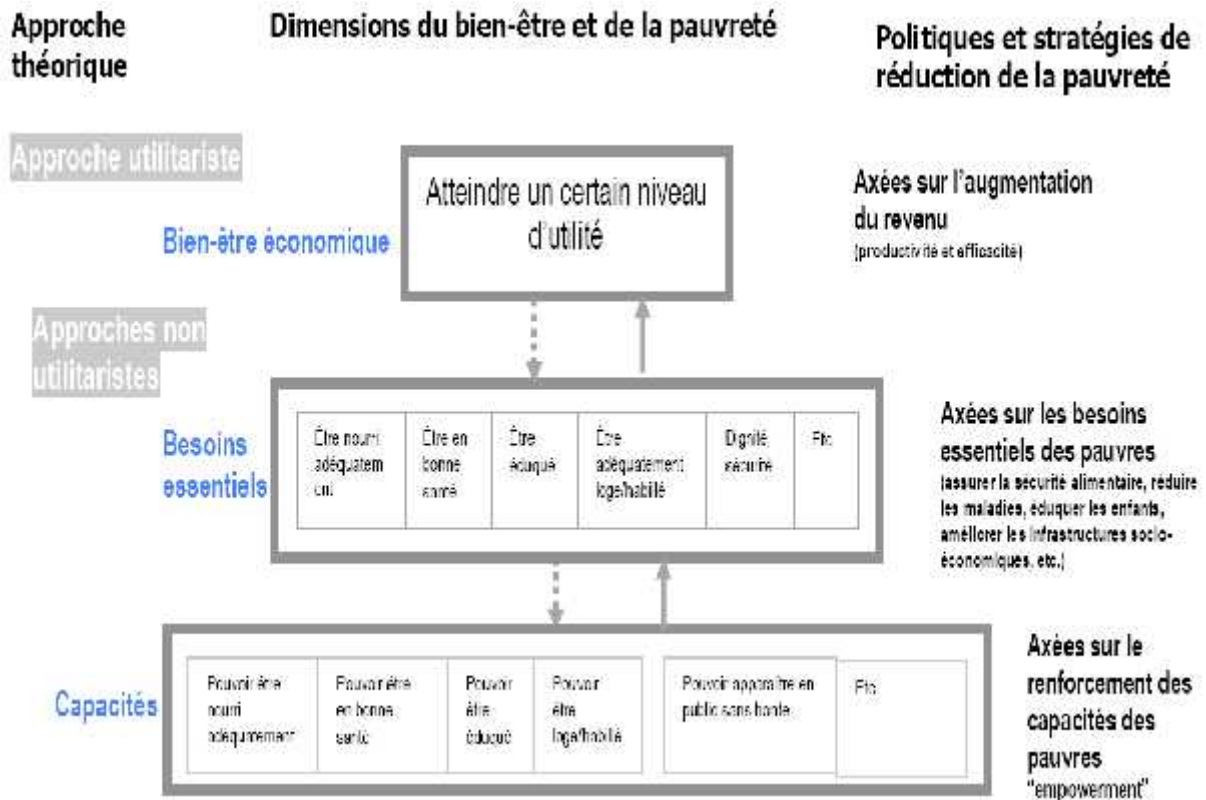
Capabilités (Nausbaum)	Capabilités basiques, noyau dur de la pauvreté (Sen)
La vie	Atteindre les minimas nutritionnels
La sante physique	Echapper aux maladies évitables
L'intuition, l'imagination et la réflexion	Etre éduqué
Les émotions	Etre protégé (logement)
La raison pratique	Etre habillé
L'attachement aux autres	Etre capable de se déplacer
L'attachement aux autres espèces	Vivre sans honte
Le jeu	Participer aux activités de la communauté
Le contrôle de son environnement	Avoir du respect de soi- même

**Sources :** d'après Nussbaum (2002) et Sen (1983).

Sen reproche à Nussbaum de proposer une liste de capacités trop normatives, puisque selon Sen, il ne respecte pas les bases démocratiques de la discussion publique et délibérative pour sélectionner les capacités pertinentes. On peut dire que l'approche par les capacités offre actuellement de nouvelles perspectives dans le nouveau paradigme de développement et dans l'appréhension de la pauvreté à travers les réflexions de chercheurs, décideurs et donateurs.

Ainsi, pour présenter de façon synthétique les liens entre les trois principales approches suscitées, la figure N° 03 est élaborée sous forme d'une pyramide avec illustration des éléments qui contribuent au bien être. A la base, on retrouve les éléments liés à l'approche des capacités suivies par les éléments liés à l'approche des besoins essentiels et finalement l'utilité qui contribue au bien-être.

Figure N° 03 : Dimensions du bien être et de la pauvreté



Source : Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD (2007).

Les interactions entre ces trois approches sont déterminées par des flèches et à titre d'exemple, le fait d'avoir les capacités à se nourrir adéquatement est lié à une certaine satisfaction du besoin essentiel en l'occurrence être nourri adéquatement. Dans le même sens, le fait de satisfaire les besoins essentiels et d'avoir les capacités procurent ainsi ce qu'on appelle l'utilité.

### 3. La pauvreté et l'exclusion sociale

Pauvre ou exclu, il ne peut exister de notions absolues. Ce sont des notions relatives qui peuvent varier selon les lieux et les époques, et pour bien dessiner la relation entre les deux, une analyse à la fois micro et macro sociologique permet d'élaborer trois types d'idéaux : la pauvreté intégrée, la pauvreté marginale et la pauvreté disqualifiante<sup>30</sup>.

<sup>30</sup>S. Paugam, « les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion », le point de vue sociologique, Genève, Année 1998, Volume 31, Numéro 01, p145.

**3.1. La pauvreté intégrée** : les «pauvres» ne forment pas une «underclass», au sens anglo saxon, mais un groupe social étendu, ils ne sont pas non plus fortement stigmatisés ;

**3.2. La pauvreté marginale** : contrairement à la pauvreté intégrée, ce que l'on appelle les «pauvres» ou les «exclus» forment seulement une petite frange de la population, leur situation dérange car elle souligne «les ratés du système et renforce les désillusions du progrès<sup>31</sup>» ;

**3.3. La pauvreté disqualifiante** : la pauvreté disqualifiante est une relation d'interdépendance entre les pauvres et le reste de la société qui génère une angoisse collective, car beaucoup de personnes appartiennent à cette partie d'une façon progressive dont la situation est instable, craignent l'avenir.

#### 4. Les types de la pauvreté

Il est communément admis que la pauvreté fait référence à un manque de ressources et à une série d'handicaps socioculturels. La pauvreté est une conduite, elle doit être analysée et combattue comme telle. Pour définir la pauvreté, notre référence majeure est l'article d'Angus Deaton et Olivier Dupriez, «*purchasing power parity for the global poor*», *American Economic Journal : Applied Economic*, à paraître. Comment avons-nous fait pour déterminer les prix afin qu'ils reflètent le coût de la vie ?

En 2005, le projet ICP (*International Comparison Program*), dirigé par la Banque Mondiale a rassemblé une base de données complète sur les prix. Deaton et Dupriez, se sont servis pour calculer le coût d'un panier de biens typiquement consommés par les pauvres dans tous les pays pauvres pour lesquels ils disposaient de données. Ils ont réalisé cet exercice en prenant pour référence la roupie indienne et en s'appuyant sur un indice des prix en Inde comparé à ceux pratiqués aux Etats Unis, ce qui leur a permis de convertir le seuil de pauvreté en dollars, de façon à établir la parité de pouvoir d'achat.

Ils proposent de fixer le seuil de pauvreté à 16 roupies, la moyenne du seuil de pauvreté des cinquante pays où vivent la grande majorité des pauvres, pondérée par le nombre de pauvres, de ces pays. Ils utilisent ensuite le taux de change, ajusté à partir de l'indice des prix en Inde et aux Etats Unis, pour convertir ces 16 roupies en dollars, ce qui donne 99 cents. En reprenant les chiffres de Deaton et Dupriez, tous les prix peuvent être rapportés au niveau de

<sup>31</sup> Raymond Aron, « les désillusions du progrès essaie sur la dialectique de la modernité », Paris, Calmann-Lévy, 1969, in Serge Paugam, Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion, p.146.

vie des pauvres (ainsi quelque chose qui coûte 03 USD PPA, représente environ trois fois le seuil de pauvreté). Comment vivre juste avec cela ? C'est pourtant ce que faisaient, en 2005, 865 millions<sup>32</sup> de personnes, soit 13% de la population mondiale.

#### 4.1. La pauvreté absolue

Est définie par l'incapacité de satisfaire les besoins essentiels en nourriture, vêtement, logements et soins. A ce niveau, la pauvreté absolue se réfère à un niveau de consommation minimale par individu. Une personne est pauvre si elle n'arrive pas, à cause de la faiblesse de ses ressources, à satisfaire ses besoins de base (alimentaire et non alimentaire). Dans la pratique, on arrête une ligne de pauvreté et on définit les pauvres comme les ménages qui sont au dessous de cette ligne. Le seuil de pauvreté absolue ou la dépense minimale par individu, est calculé par les services statistiques de chaque pays et il augmente avec le PIB/hab. Le seuil de pauvreté, qui est la référence habituelle dans les PED<sup>33</sup> détermine le revenu nécessaire à l'achat du panier minimal de biens alimentaires, indispensables à la survie quotidienne.

On fixe un montant minimum de calories et on estime les pourcentages d'habitants qui, dans chaque pays, ont une consommation de calories inférieure à ce chiffre pour l'extrême pauvreté, auquel on ajoute le revenu utile à l'achat de biens non alimentaires tels que l'habillement, l'hygiène, l'énergie,... En fait, l'approche absolue a l'avantage de permettre la comparaison dans le temps, si l'objectif est la lutte contre la pauvreté, il y'a lieu d'utiliser cette démarche. Ainsi, la particularité conceptuelle de cette approche serait d'éviter tout jugement normatif extérieur, définir ses besoins, et accorder une valeur totale à ses préférences.

#### 4.2. La pauvreté relative

On parle de la pauvreté relative pour des personnes qui sont moins bien lotis que la majorité des autres membres de la même communauté. De même, la notion de pauvreté relative se réfère en réalité à la distribution des revenus et correspond à un indicateur d'inégalité, «*est pauvre celui qui n'a pas accès aux besoins consommés par la grande majorité<sup>34</sup> de ses concitoyens*».

<sup>32</sup> V. Abhijit, Banerjee, E. Duflo, « repenser la pauvreté », édition du seuil, paris, janvier 2012, p.12 et 13.

<sup>33</sup> Christian Morrison, « santé, éducation et réduction de la pauvreté », Cahier de politique économique N° 19, OCDE, 2002, p.35.

<sup>34</sup> Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) remis le 29 avril 2008 dans [www.onpes.gouv.fr/](http://www.onpes.gouv.fr/).

Dans cette approche, on décide qu'une fraction de la population est pauvre, par exemple les 20% des ménages aux revenus des plus faibles. En critiquant la mesure de la pauvreté sur des besoins indépendants de tout contexte, propose une définition qui repose sur une approche relative de la pauvreté, selon laquelle la pauvreté ne peut être définie d'une façon absolue, indépendante du lieu et l'époque mais dans un rapport avec la société toute entière.

Ainsi, il ajoute, *«les individus, familles ou groupes de la population peuvent être considérés en état de pauvreté quand ils manquent des ressources nécessaires pour obtenir l'alimentation type, la participation aux activités et avoir les conditions de vie et les commodités qui sont habituellement ou sont au moins largement encouragées ou approuvées dans les sociétés auxquelles il appartient»*. Leurs ressources sont si significativement inférieures à celles où sont déterminées par la moyenne individuelle ou familiale qu'ils sont, en fait, exclus de mode de vie courant, des habitudes et des activités. Pauvreté absolue et pauvreté relative s'avèrent complémentaires selon cette analyse.

### **4.3. La pauvreté objective**

Cette approche est dûment normative, elle pose à priori la valeur du seuil de pauvreté. Elle est couramment utilisée par les chercheurs dans leurs travaux, en raison des contraintes rencontrées dans l'agrégation des multiples différences utilisées au sein d'une catégorie de population.

### **4.4. La pauvreté subjective**

Au cours des années 1980 et 1990, d'autres aspects sont mis en avant pour ainsi élargir les mesures alternatives de la pauvreté. Les approches subjectives de la pauvreté dites de l'école de Leyde, rarement utilisées par les économistes, ont été introduites en 1968 par Van Praag et Hagenars et se nourrissent des réponses à des questions relatives au sentiment pour le ménage d'être à l'aise, de pouvoir mettre de l'argent de côté, ou à l'opposé de devoir tirer sur ses réserves, de disposer ou non de la somme minimale perçue pour joindre les deux bouts. En d'autres termes, cette approche ne reconnaît explicitement que les seuils de pauvreté qui sont le résultat de jugements initialement subjectifs de ce qui constitue un niveau de vie minimum acceptable par la population d'une société donnée. Pour une approche critique, certains économistes font valoir que les modèles basés sur des mesures subjectives peuvent ne pas être utilisés pour expliquer les décisions individuelles.

#### **4.5. La pauvreté transitoire/structurelle**

Cette approche nécessite des méthodes de suivi individuel (panel) est encore peu exploitée du fait de sa lourdeur du type d'enquêtes à mettre en œuvre. En fait, les transitions vers la pauvreté dépendent directement des variations des revenus des membres du ménage et de la décomposition démographique.

#### **4.6. La pauvreté instantanée/ cycle de vie**

Pour cette approche, il est essentiel de différencier les pauvres d'une façon permanente et ceux qui le sont de manière transitoire.

#### **4.7. La pauvreté temporaire (passagère)**

C'est une pauvreté à court terme, où un ménage peut descendre au-dessous de la ligne de pauvreté et devenir éventuellement pauvre suite à de nombreux déclin du niveau de vie.

#### **4.8. La pauvreté monétaire**

Dans cette approche, la pauvreté est mesurée à partir des revenus ou de la consommation des ménages. Dans le cadre de cette définition, une personne est pauvre si et seulement si elle ne dispose pas d'un revenu suffisant pour satisfaire à un certain niveau de bien-être. Ainsi, au point de vue des revenus ou de la consommation des ménages, une personne est pauvre si son niveau de revenu ou de consommation est inférieur à un seuil de pauvreté prédéfini<sup>35</sup>.

#### **4.9. La Pauvreté chronique**

Contrairement à la précédente, c'est une pauvreté à long terme. Elle est plus difficile à identifier puisqu'elle est associée à un ensemble de facteurs mutuels.

#### **4.10. La Pauvreté humaine (selon le PNUD)**

Les travaux du sommet social de Copenhague ont tenté de clarifier et d'unifier le concept de la pauvreté. Selon Mbaya kankwenda, *«la pauvreté se manifeste sous diverses formes : absence de revenu et de ressources productives suffisantes pour assurer des moyens d'existence viable; faim et malnutrition; mauvaise santé; morbidité et mortalité accrues du fait des maladies; absence ou insuffisance de logement; environnement insalubre; discrimination sociale et exclusion»*.

<sup>35</sup> M. kankwenda and all, op citée, « diagnostique et évaluation de la pauvreté en Afrique du sud au Sahara », P. 68.

**Figure N° 04 : l'extension progressive du champ thématique de la pauvreté**



Source : Razafindrakoto et al, 2001.

Baulch (1996) intègre la définition de la pauvreté sous forme d'une pyramide similaire à la précédente en illustrant un arbitrage entre pauvreté et un simple indicateur de mesure et en considérant la pauvreté comme un concept plus inclusif puisque il met la dimension du revenu en première ligne puis graduellement les actifs, la vulnérabilité et l'impuissance<sup>36</sup>.

**Tableau N°02: Répartition de la population dans le monde : zones urbaines, fécondité, espérance de vie**

	Zones urbaines		Fécondité		Espérance de vie	
	2004	2015	2004	2015	2004	2015
<b>Régions développées</b>	75,7	77,6	1,56	1,60	75,8	77,3
<b>Régions moins développées</b>	42,6	48,9	2,92	2,65	63,4	65,3
<b>Pays les moins avancés</b>	28,1	35,3	5,13	4,40	49,6	52,9
<b>Afrique</b>	39,6	46,4	4,91	4,19	48,9	51,0
<b>Asie</b>	39,6	45,9	2,55	2,30	67,2	69,4
<b>Europe</b>	73,7	75,4	1,38	1,40	74,2	75,7
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	76,8	80,8	2,53	2,23	70,4	72,6
<b>Amérique du Nord</b>	77,5	79,3	2,05	2,03	77,4	78,5
<b>Océanie</b>	73,6	75,6	2,34	2,16	74,1	75,9
<b>Ensemble du monde</b>	48,8	53,9	2,69	2,50	65,4	67,2

Source : Rapport 2004, Nations Unies.

Le concept de la pauvreté a pris une multitude d'images ou sa détermination constitue une tâche difficile, basé soit sur des critères objectifs (exclusion sociale, capital humain,...), soit

<sup>36</sup> A. Benhbib, M. Benbouziane, N. Cherif, T. Ziani, S. Maliki, « mesure de la pauvreté urbaine et rurale de la Wilaya de Tlemcen : proposition d'un modèle économique logit et probit », les cahiers de laboratoire MECAS, octobre 2001.

une reconnaissance subjective des ménages (satisfaction des besoins jugés essentiels, facilité financière,...). De nombreuses politiques de lutte sont éclatantes, mais elles diffèrent d'un pays à un autre suivant les moyens financiers des territoires, d'un côté, et l'environnement (soit économique, sociale,...) de l'autre.

### **5. L'identification du seuil de pauvreté**

Le seuil de pauvreté est l'instrument de mesure utilisé pour évaluer le bien-être et déterminer qui est pauvre et qui ne l'est pas. Les individus sont considérés comme pauvres lorsque leur niveau de vie tel qu'il a été mesuré (généralement en fonction du revenu ou de la consommation) est inférieur à un plancher acceptable. Le seuil de pauvreté est essentiellement défini comme la valeur du revenu ou de la consommation nécessaire pour assurer le niveau minimum d'alimentation et d'autres besoins.

### **6. L'utilité de mesure de la pauvreté**

Les statistiques de la pauvreté peuvent servir à différents niveaux. Si l'objectif est de chiffrer les niveaux de bien-être, on peut se baser sur le revenu per capita et l'analyse de ce qu'un tel revenu permet d'acquérir sur le marché. Si cette évaluation est effectuée dans une perspective de lutte contre la pauvreté, la teneur des informations sera très utile par rapport aux besoins d'évaluation d'impact des programmes élaborés en ce sens.

Les statistiques réunies avant et après ces réalisations permettront de déceler les niveaux de satisfaction atteints et de préciser l'incidence des facteurs négatifs ou positifs ayant influencé le déroulement du programme. Ce volume d'informations que tout participant pourra emmagasiner et interpréter (grâce à l'aspect chiffré) aura l'utilité de constituer une référence très pratique lors de programmes similaires à venir.

**Conclusion**

La notion de capacité, comme synonyme de liberté, a été reprise dans beaucoup de travaux, notamment les travaux du PNUD. Les applications de l'approche se sont depuis propagées vers diverses disciplines et son influence sur la conception des politiques publiques n'a cessé de se développer : politiques d'éducation et de santé, réduction des discriminations selon les sexes, développement durable,...

Nous citerons des exemples de travaux, relatifs à ces domaines et où la notion de capacité est fortement présente. Nous prendrons soin de présenter des exemples en Algérie en faveur de l'adéquation de l'application de l'approche par les capacités comme une base des politiques sociales. L'éducation et la santé constituent des capacités élémentaires qu'il est indispensable de promouvoir dans toutes les sociétés.

Défendre la priorité de ces services, s'inscrit dans cette priorité. La relation étroite de ces capacités avec la chance de mener une vie épanouie explique pourquoi ces deux éléments constituent des questions centrales dans les travaux relatifs au développement, comme le souligne Sen, c'est ce que nous tenterons de présenter dans la deuxième section pour clore ce chapitre.

## Section 2 : La pauvreté, d'un concept à un processus

### Introduction

Le 11 avril 2008<sup>37</sup>, une note interne de l'Organisation des Nations Unies, rédigée par le bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), mentionnait qu'en Afrique et en Asie, les émeutes de la faim provoquées par la hausse des prix des denrées alimentaires relevaient de situation de pauvreté « *ou il ya de la nourriture, mais ou les gens n'ont pas de quoi se la payer* »<sup>38</sup>.

L'actualité nous incite ainsi à réfléchir sur la définition de la pauvreté. La pauvreté peut être comprise comme l'absence ou l'insuffisance de moyens permettant de satisfaire les besoins d'un agent. Cette définition soulève un questionnement épistémologique concernant la méthode de définition de la pauvreté, et un questionnement éthique à propos du lien entre inégalité et injustice, ce qui pose le problème de la justification de l'existence de populations pauvres.

Les travaux de l'économiste indien A. Sen sur les mécanismes de la pauvreté et sur les questions liées au développement économique, ont contribué à affiner la conception de la pauvreté des économistes et des institutions internationales.

---

<sup>37</sup> J. Rawls, A. Sen, D. Zwarthoed, « comprendre la pauvreté », édition : PUF, septembre 2009, France, p. 05.

<sup>38</sup> Le monde, « émeute de la faim : un déficit inédit pour l'ONU », article de B. BOLOPION, 13-14 avril 2008.

## 1. Le cadre conceptuel et le processus de la pauvreté

Si on reprend l’adage qui dit que : «*les concepts sont dans un sujet ce que les mots sont dans une expression*», on s’intéressera donc à la définition des principaux concepts de la pauvreté pour essayer de proposer des solutions de lutte contre cette dernière et donc, l’éradiquer, et ceci, est la première préoccupation des organismes internationaux tels le PNUD, la banque mondiale,...

### 1.1. La présentation des Concepts, pauvre, pauvreté et lutte contre la pauvreté

Ils sont d'une importance capitale et exigent une compréhension exacte dans tout travail. Ainsi, il convient de définir les concepts clés de notre présentation : pauvreté, lutte contre la pauvreté et processus de la pauvreté; pour une meilleure compréhension du phénomène.

#### 1.1.1. La définition du concept, « pauvre »<sup>39</sup>

Selon M. Mollat, «*le pauvre est celui qui, de façon permanente ou temporaire, se trouve dans une situation de faiblesse, de dépendance, d'humiliation, caractérisée par la privation des moyens, variables selon les époques et les sociétés, de puissance et de considération sociale: argent, relations, influence, pouvoir, science, qualification technique, honorabilité de la naissance, vigueur physique, capacité intellectuelle, liberté et dignité personnelles. Vivant au jour le jour, il n'a aucune chance de se relever sans l'aide d'autrui*»<sup>40</sup>.

#### 1.1.2. La définition du concept, « pauvreté »

Beaucoup de points de vue existent sur la question, mais la pauvreté si elle se manifeste n'a pas besoin de beaucoup de concepts, ni de théories élaborées pour pouvoir la comprendre et la reconnaître dans sa réalité brutale. Cependant, on ne peut pas renoncer aux réflexions conceptuelles et théoriques dans ce cas d’espèce.

---

<sup>39</sup> Pauvre : adj et n qui a peu de ressources, peu de biens, dépourvu de biens, ressources : pays pauvre, qui produit peu, qui est peu fécond : sol pauvre qui dénote la pauvreté: de pauvre habits, médiocre, insuffisant : vocabulaire pauvre qui provoque la pitié, un pauvre homme, pauvre en qui manque de..., repris du dictionnaire de Français Larousse, plus de 600.000 mots définitions et exemples, édition VUEF, Mai 2001.

<sup>40</sup> M. Mollat, « les pauvres au moyen âge », Paris, Hachette, 1978, p.14.

Celles-ci sont inévitables si l'on doit saisir ce qu'est la pauvreté, l'analyser plus précisément pour ensuite la combattre efficacement<sup>41</sup>. Comme l'histoire le montre, la pauvreté était et est encore un problème extraordinairement complexe et multidimensionnel, présentant non seulement des aspects économiques, mais aussi des aspects politiques, socioculturels<sup>42</sup>, écologiques et bien d'autres. La pauvreté est donc un phénomène qui doit être traité avec un très grand sérieux, mais en prenant garde de ne pas verser dans le désespoir, car c'est un fait, nous pouvons et nous devons travailler, dans une première étape, à la réduire et, dans le long terme, à l'éliminer du corps social.

### **1.1.3. La définition du concept, « lutte contre la pauvreté »**

La lutte contre la pauvreté est l'ensemble des mesures prises pour éradiquer ou du moins réduire la pauvreté tant du point de son degré que du nombre de personnes touchées. Elle implique des outils efficaces de suivi ainsi qu'une approche holistique susceptible de prendre en compte ses racines historiques, (voir le détail dans le chapitre 2).

## **1.2. Les dimensions, les formes, les facteurs et les caractéristiques de la pauvreté**

Les multiples analyses des chercheurs adaptés aux réalités des économies en développement, montrent que la notion de capacité est mobilisée par les experts de la banque mondiale et intégrée à la redéfinition d'une pauvreté et d'ailleurs, c'est à travers le rapport sur le développement dans le monde 2000/2001, que la banque mondiale diffuse un nouveau regard sur la pauvreté visée comme une conception multidimensionnelle qui dépasse largement l'approche monétaire.

---

<sup>41</sup> L'agence France de développement (AFD) a engagé un partenariat avec le collègue de France qui a conduit à la création de la chaire internationale « savoirs contre la pauvreté ». Celle-ci mobilise des experts de haut niveau autour des différentes dimensions du développement (économie, mais aussi accès à l'eau et à l'énergie, santé, urbanisation,...). Les leçons qui y sont dispensées contribuent à mieux comprendre et adapter l'action de l'AFD sur le terrain. Cette chaire participe aussi à la diffusion d'une réflexion de qualité sur ces questions auprès d'un large public. Etablissement public l'AFD agit depuis plus de soixante ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du sud. Elle met en œuvre la politique de développement définie par le gouvernement Français. Au-delà, des projets qu'elle finance, l'AFD conduit une importante activité de production de connaissances. Active dans les grands débats internationaux, elle conduit des analystes thématiques, sectorielles et géographiques pour contribuer aux stratégies opérationnelles de l'aide publique au développement.

<sup>42</sup> **Esther Duflo** : est un professeur en économie du développement au MIT et fondatrice de J-PAL, laboratoire d'action contre la pauvreté, première titulaire de la chaire « savoirs contre pauvreté » au collège de France. En 2009, elle a reçu le prestigieux prix Macarthur, qui récompense les recherches les plus novatrices.

### **1.2.1. Les dimensions de la pauvreté**

Nombreux sont ceux qui affirment aujourd'hui que la pauvreté est multidimensionnelle, qu'elle touche tous les aspects de la vie économique, politique, humaine et socioculturelle et qu'elle se caractérise non seulement par le manque de perspectives économiques, mais aussi par l'insécurité, la vulnérabilité et l'impuissance.

Habituellement, la pauvreté est comprise d'abord comme le manque de biens matériels de base nécessaires pour la vie. Les pauvres ne peuvent pas se nourrir, se loger, s'éduquer ni se soigner convenablement et n'ont, par conséquent, aucune possibilité d'épanouissement personnel. Ils sont aussi extrêmement exposés aux maladies, aux bouleversements économiques et aux catastrophes naturelles. Enfin, ils sont souvent maltraités par les institutions de l'Etat et de la société et n'ont aucune influence sur les grandes décisions qui modèlent leur existence. Tous ces handicaps représentent chacun une dimension de la pauvreté.

Par ailleurs, ces différentes dimensions de la pauvreté sont en interaction constante. De même, les interventions qui visent à améliorer le bien-être des pauvres agissent les unes sur les autres. Ainsi, les progrès de l'éducation influent positivement sur la santé<sup>43</sup>. L'amélioration de la santé accroît les potentialités de revenu. La mise en place de dispositifs de sécurité permet aux pauvres d'entreprendre des activités plus risquées, mais aussi plus rentables. Enfin, l'élimination de la discrimination envers les femmes, les minorités ethniques et les autres groupes désavantagés améliorent directement leur bien-être, tout en accroissant leur capacité de revenu. L'approche multidimensionnelle nous permet de mieux saisir les causes de la pauvreté et, par là, multiplier les aires d'action et les politiques publiques susceptibles d'avoir un impact sur elle.

---

<sup>43</sup> « Peu de sujets font autant consensus que la santé et l'éducation, à la fois comme valeur et comme facteurs de croissance. Parmi les économistes, Amartya Sen, est celui qui a le plus souligné leur importance primordiale. Pour lui santé et éducation sont des capacités ou, selon son expression « capacités » essentielle au développement de la vie humaine », cité par Esther Duflo : « le développement humain, « lutter contre la pauvreté (I) », édition du seuil, janvier 2010, France, p.11.

### **1.2.2. Les facteurs de la pauvreté**

La pauvreté tient à divers facteurs: l'augmentation de la population, la lente expansion de l'agriculture, la dégradation des terres cultivées, la détérioration des ressources naturelles, l'inégalité de la répartition des terres, le fractionnement des petites exploitations agricoles, les effets indirects de la modernisation et de la technicisation de l'agriculture et l'urbanisation. De plus, la situation des pauvres des régions rurales est encore aggravée par la rareté ou l'inexistence des services publics élémentaires<sup>44</sup>: éducation, assistance médicale, approvisionnement en eau potable, voirie, électricité,... A cela s'ajoute la carence ou le défaut de l'infrastructure physique rurale: routes et autres moyens de communication.

Parmi les facteurs qui ont contribué à empirer la situation de pauvreté et de misère de la population, il convient également de mentionner la fréquence des désastres naturels. Il y'a plusieurs exemples récents de désastres importants, on peut citer les inondations, la sécheresse et les tremblements de terre.

Ce bref aperçu peut donner une idée de l'ampleur des dommages qui peuvent être causés par les catastrophes naturelles et qui non seulement détruisent les cultures, le bétail et les logements, mais entraîné également des pertes de vies humaines, condamné à la faim et à l'exode des milliers de paysans et laissé des séquelles qui n'ont pas encore été effacées.

Tous ces facteurs aggravent le chômage et la pauvreté dans les campagnes et accélèrent les migrations, aussi bien vers d'autres pays que vers les villes, où beaucoup de migrants viennent grossir les rangs des chômeurs et des travailleurs sous-employés et dans le meilleur des cas, trouvent certains types d'emplois dans le secteur non structuré. Ces facteurs ainsi que d'autres que l'on examinera plus tard aggravent la pauvreté dans les zones rurales.

---

<sup>44</sup>O. Zahraoui: « microfinance et pauvreté au Maroc : Outils d'évaluation et Impact », article publié par l'université SIDI Mohammed ben abdellah fès, faculté polidisciplinaire, taza, Maroc, consulté sur site internet : [https://www.google.fr/?gws\\_rd=ssl#q=Microfinance+et+pauvreté+au+Maroc+:+Outils+d'évaluation+et+Impact+M.+Omar+Zahraoui](https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=Microfinance+et+pauvreté+au+Maroc+:+Outils+d'évaluation+et+Impact+M.+Omar+Zahraoui) en date du 23/02/2016 à 22 :14.

### **1.2.3. Les caractéristiques de la pauvreté**

La mauvaise santé, le manque d'éducation et la dénutrition sont des caractéristiques fondamentales communes aux couches pauvres des populations rurales dans tout le territoire national. Pourtant, même parmi les pauvres, il existe souvent des différences marquées dans les niveaux de nutrition, de santé et d'éducation.

Pour cette raison, nous examinons ici les caractéristiques évidentes de la pauvreté<sup>45</sup>. La terre étant la base de la production vivrière, du revenu et de l'emploi, et contribuant à donner accès aux services éducatifs et aux services de santé, le manque de terre et le régime foncier est lié à ces caractéristiques.

#### **1.2.3.1. L'alimentation et la pauvreté**

La nourriture étant biologiquement indispensable à la survie de l'homme, la ration alimentaire est un critère essentiel pour l'évaluation de la pauvreté. Toutefois, la dénutrition est plus qu'un simple problème de ressources vivrières. Les pauvres ne sont pas tous sous-alimentés, mais les sous-alimentés sont toujours pauvres. Dans un ménage ne disposant pas de ressources suffisantes, certains membres peuvent souffrir de la faim<sup>46</sup>. L'état nutritionnel résulte d'un ensemble complexe de facteurs alimentaires et autres. Par conséquent, l'état nutritionnel est lié non seulement au revenu et aux ressources mais également à un grand nombre de facteurs sociaux et écologiques, tels que les possibilités d'accès aux soins de santé, au logement, à un approvisionnement en eau potable, à l'hygiène et au combustible.

---

<sup>45</sup> J. R. RODNEY, « La lutte contre la pauvreté dans les sections communales de Jean Rabel: Conditions de développement rural », Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Port-au-Prince, mémoire de licence 1999 consulté en ligne sur site : [http://www.memoireonline.com/10/09/2815/m\\_La-lutte-contre-la-pauvrete-dans-les-sections-communales-de-Jean-Rabel-Conditions-de-developpemen8.html#toc107](http://www.memoireonline.com/10/09/2815/m_La-lutte-contre-la-pauvrete-dans-les-sections-communales-de-Jean-Rabel-Conditions-de-developpemen8.html#toc107) en date du 15/01/2016 à 15 :30.

<sup>46</sup> Dans la soft Law ou droit mou, certains textes revêtent une autorité politico-diplomatique et morale incontestable. C'est le cas de la déclaration des N.U sur le progrès et le développement dans le domaine social du 11 décembre 1969, de la Déclaration Universelle pour l'Elimination Définitive de la Faim et de la Malnutrition du 16 novembre 1974 (D.U.E.D.F.M), de la Déclaration et Programme d'action de Vienne (D.P.A.V) du 25 juin 1993, de la Déclaration sur la Sécurité alimentaire mondiale et Plan d'action (D.S.A.M. /P.A) du 17 juin 1996, du Sommet Mondial de l'Alimentation (S.M.A) du 17 novembre 1996 et bien d'autres que nous ne saurions énumérer.

D'après certains constats, les femmes sont plus exposées à la dénutrition que les hommes. Les indicateurs les plus évidents de cette dénutrition chez les femmes adultes sont l'anémie et le poids peu élevé des nouveaux nés.

La terre étant le principal facteur productif qui détermine la répartition du revenu et de ce fait, l'accès à la nourriture dans les zones rurales est étroitement lié au statut foncier et à la dimension de l'exploitation. Cette assertion se trouve confirmée dans les enquêtes nutritionnelles qui montrent que la dénutrition est largement concentrée chez les paysans sans terre, les métayers, les très petits exploitants et les petits pêcheurs. Les fluctuations saisonnières de la production alimentaire représentent un autre facteur de dénutrition, en particulier chez les paysans sans terre et les petits cultivateurs. Il a été clairement démontré que dans de nombreuses zones rurales, la faim s'intensifie au cours des mois précédant la nouvelle récolte, lorsque les réserves alimentaires sont maigres, les prix de la nourriture élevés, et que le travail agricole exige un apport énergétique plus élevé.

Au cours de cette période, les adultes perdent jusqu'à un dixième de leur poids, les taux de mortalité infantile atteignent un maximum, et la maladie est répandue. Les familles pauvres et sans terre dont le chef est une femme, ou celles ayant de nombreux enfants à charge sont particulièrement vulnérables. Dans certaines circonstances, il y'a détérioration rapide de l'accès précaire des paysans pauvres à la nourriture, dont la conséquence désastreuse est la famine. Les pauvres sont particulièrement exposés à l'insécurité alimentaire et au risque de famine, car le peu de ressources dont ils disposent ne leur permet pas de faire face aux successions d'infortunes ou à une catastrophe exceptionnelle.

De plus, la famine qui est une forme extrême d'insécurité alimentaire, peut engendrer une pauvreté permanente. L'insécurité alimentaire implique des carences régulières ou des fluctuations temporaires dans l'approvisionnement des aliments de base nécessaires pour maintenir un niveau de consommation suffisant.

La raison majeure en est généralement une chute de production due à des catastrophes naturelles<sup>47</sup> ou d'origine humaine. Au niveau du ménage, cette diminution de la production résulte de mauvaises récoltes et de pertes de cheptel, d'une hausse des prix des engrais et des pesticides, cultures commerciales, salaires et services, et d'une réduction des possibilités d'emploi. Il y a famine lorsque des déficits vivriers graves, dus à des défaillances de marché ou de production, aboutissent à une pénurie générale. Ainsi, les victimes étant ceux qui disposent de peu de ressources et occupent des emplois mal rémunérés. Beaucoup de ces victimes, affaiblies par la dénutrition, meurent de maladies qui se propagent rapidement.

D'après certains constats, même lorsque l'approvisionnement alimentaire est suffisant, les ménages qui n'ont pas les ressources suffisantes pour acheter de la nourriture, peuvent mourir de faim. La famine peut engendrer ou augmenter la pauvreté permanente, car ces victimes perdent leurs biens et leurs sources de revenus par suite de la décimation du cheptel, de la destruction des arbres et de l'infrastructure physique, de la vente forcée des avoirs en période de détresse, et des dettes. Il s'ensuit généralement une augmentation du nombre de personnes vivant au dessous du seuil de pauvreté (à moins, toutefois, qu'il n'y ait un grand nombre de décès parmi les plus faibles). La définition de la direction de la santé publique a fait suite à des débats sur la sécurité alimentaire dans le monde. C'est ainsi que, dès le lendemain de la seconde guerre mondiale, le droit à l'alimentation a été reconnu par les principales organisations internationales, dont l'Organisation des Nations Unies (ONU).

---

<sup>47</sup>«Pour l'Algérie la menace du réchauffement climatique qui pourrait engendrer plusieurs impacts sur les ressources naturelles et sur les niveaux des productions quantitativement et qualitativement. Le réchauffement induira indubitablement des modifications des cycles d'eau, une dégradation des qualités des terres agricoles, une baisse de fertilité des sols, une érosion de la biodiversité, un déplacement des étages bioclimatiques ainsi que des risques parasitaires et sanitaires multiples. Les températures élevées entraînées par le réchauffement, diminueront les rendements des cultures utiles. La modification des régimes de précipitations augmentera les probabilités de mauvaises récoltes à court terme et les baisses des niveaux des productions à long terme. En conséquence, les prix des produits agricoles, en particulier les céréales, connaîtront vraisemblablement des hausses significatives sur le marché international. C'est ainsi que le changement climatique devient une réelle menace pour la sécurité alimentaire au niveau mondial ». Selon les différents scénarios, le réchauffement climatique a engendré des effets négatifs en Algérie plus importants qu'ailleurs. Si au niveau mondial la hausse des températures au XX<sup>ème</sup> siècle a été de l'ordre de 0,74°C, celle sur l'Algérie s'est située entre 1,5° et 2°C, soit plus du double que la hausse moyenne planétaire. Quant à la baisse des précipitations enregistrées courant le XX<sup>ème</sup> siècle, elle variée entre 10 et 20%, cité par : J. M. Boussard, M. Chabane: « la problématique des céréales en Algérie, défis, enjeux et perspectives », Communication dans le cadre de la 5<sup>èmes</sup> journées de recherches en sciences sociales à AgroSup, Dijon, les 08 et 09 décembre 2011.

Mais «c'est en 1974, lors de la Conférence de Rome sur l'alimentation, que l'on a affirmé le droit de chacun à une alimentation convenable»<sup>48</sup>.

En 1996, au Sommet de l'Organisation mondiale de la santé et de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture, la sécurité alimentaire était considérée comme étant «l'accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive [...] permettant [aux individus] de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active». Or, il s'avère que de nombreuses personnes souffrent de l'insécurité alimentaire n'ayant pas accès à une nourriture suffisante et satisfaisante.

Donc, il y a insécurité alimentaire lorsqu'on manque d'aliments; on en a peur d'en manquer ou on subit des contraintes dans le choix de ses aliments, contraintes qui affectent la qualité nutritionnelle du régime alimentaire. Cette situation d'insécurité alimentaire est d'autant plus inquiétante qu'elle traduit souvent une problématique plus profonde liée à la pauvreté et à l'exclusion. Citons l'exemple des grandes catastrophes agricoles, comme la sécheresse au Bangladesh en 1974 (qui provoqua une baisse de 50% des salaires en termes de pouvoir d'achat et qui se solda, selon certaines estimations, par près d'un million de morts<sup>49</sup>).

La relation entre la pauvreté et la nutrition est claire. La dénutrition est répandue parmi les plus pauvres de la population rurale et constitue un indicateur évident de leur niveau de pauvreté. Mais, même parmi ces gens, il y'a des différences marquées dans la ration calorique selon le groupe d'âge et le sexe, entre les ménages et au sein des familles. En général, la dénutrition se rencontre le plus souvent chez les travailleurs sans terre, les communautés de petits pêcheurs et les femmes. Une autre conclusion est que l'état nutritionnel est régi par le niveau général de développement économique. Lorsque des désastres naturels ou d'origine humaine engendrent soudain des pénuries alimentaires graves, les pauvres sont les premiers à en souffrir et les premiers à mourir de faim.

---

<sup>48</sup> R. Anténor : « la lutte contre la pauvreté dans les quartiers montréalais : le cas de l'organisme, les fourchettes de l'espoir à Montréal-Nord », Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en géographie, Université du Québec, sous la direction de Juan-Luis Klein, Janvier 2014, p.17.

<sup>49</sup> Mohiuddin Alamgir, « famine in south Asia: political Economy of Mass Starvation, Combridge, MA, Oelgeschlager, Gunn & Hain », 1980, repris du livre: Abhijit V. Banerjee, Esther Duflo : « repenser la pauvreté », édition du seuil, paris, janvier 2012, p.214 et 215.

L'évaluation des conséquences de l'insécurité alimentaire sur la santé physique et mentale et sur la qualité de vie des personnes préoccupait peu les chercheurs au cours des années 1990, en raison des difficultés qu'ils rencontraient pour les cerner. Toutefois, à la fin des années 1990, influencées par certaines études sur l'insécurité alimentaire en identifient des indicateurs, des études ont montré que l'insécurité alimentaire et la mauvaise alimentation qui l'accompagne peuvent avoir des conséquences néfastes pour les ménages et les individus, comme la dépression, par exemple.

Certains chercheurs font des observations qui vont dans le même sens. En effet, étudiant les impacts de l'insécurité alimentaire des ménages à faible revenu, ces auteurs mettent en lumière des manifestations d'ordre comportemental, physiologique et psychologique qui l'accompagnent. Sur le plan physiologique, cette insuffisance entraîne la faim, la perte d'appétit, la fatigue et la maladie.

Sur le plan psychologique, les personnes sont contraintes d'agir à l'encontre des normes et valeurs établies. Elles connaissent la détresse et la perte de dignité et ont plus souvent recours à la criminalité. On va tenter d'expliquer le lien entre la santé et la pauvreté.

### **1.2.3.2. La santé et la pauvreté**

On ne peut lutter contre la pauvreté sans agir en faveur de la santé. Près de neuf millions d'enfants meurent chaque année avant l'âge de cinq ans<sup>50</sup>, pour la plupart de maladies comme la rougeole, la diarrhée, qui peuvent être prévenues ou guéries.

A tout âge, les pauvres meurent plus que les autres, même au sein d'un village, les relations entre santé et niveau de vie peuvent entraîner des cercles vicieux. Un accident de santé peut plonger une famille dans la pauvreté en la privant d'un revenu ou en lui imposant de nouvelles dépenses ; inversement la pauvreté détériore la santé, parce qu'elle empêche de recourir à un médecin, de traiter les maladies chroniques ou de se nourrir convenablement.

La mauvaise santé est une autre caractéristique de la pauvreté. Elle ôte aux individus une partie de leur énergie (les apports caloriques quotidiens recommandés sont de l'ordre de 2400 calories par jour en zone rurale et 2100 calories par jour en zone urbaine)<sup>51</sup> productive

---

<sup>50</sup> E. Duflo : « le développement humain, lutter contre la pauvreté (I) », édition du seuil, janvier 2010, France, p.67.

<sup>51</sup> A. Deaton et J. Drèze, « nutrition in India : Facts and Interpretation », document de travail, avril 2008.

notamment ceux qui sont mal nourris (IMC est sous le seuil de 19)<sup>52</sup>, réduit les revenus des familles et empêche les enfants de tirer pleinement parti des bienfaits de l'instruction. De nombreux facteurs sont liés à l'état de santé, le principal d'entre eux étant la nutrition.

Outre qu'elle fournit les matériaux de construction du corps humain, la nutrition détermine également l'aptitude de l'individu à se défendre contre la maladie. Les personnes souffrant de dénutrition sont donc les plus exposées à tomber malades ou mourir de maladie. On ne peut en trouver de preuves plus tragiques que le taux élevé de mortalité due à des maladies telles que tuberculose, pneumonie, méningite, hépatite et diarrhée parmi les victimes de récentes famines. La dénutrition chez les enfants est également associée à un taux de mortalité élevée provoquée par des maladies courantes chez les enfants.

La situation sanitaire dans les zones rurales témoigne que la majorité de la population rurale est loin d'avoir accès au bien être. Le manque d'hygiène est absolu. Les paysans n'ont, en général, pas accès au centre de santé à cause de leur faible niveau de revenu. En général, les ces derniers n'ont pas de personnel qualifié et d'équipement adéquat. Les paysans des sections rurales reculées doivent accomplir de longs trajets pour se faire soigner.

La majorité sous estime les soins de la médecine préventive suite aux coûts trop élevés malgré les avantages qu'ils apportent à leur santé, d'un coté, et de l'autre, ils surestiment les soins de la médecine curative, cela peut s'expliquer par la complexité des liens de cause à effet qui lient traitement et état de santé. Les soins curatifs ont toujours tendance à paraître efficaces comme dit l'adage : *«un rhume se guérit en sept jours si vous ne le soignez pas et seulement en une semaine si vous le soignez»*.

Il est donc possible et apparemment pas si difficile d'améliorer l'accès aux plus pauvres à des systèmes éducatifs et médicaux de qualité. De nombreuses initiatives montrent que des interventions peu coûteuses (stages de lecture, traitement contre les vers intestinaux, distribution des vaccins, diffusions d'informations claires sur les taux d'infection par le VIH<sup>53</sup>, procédure de lutte contre le tabagisme, dépistage du cancer du sein chez les femmes,...) peuvent avoir des effets spectaculaires contre l'analphabétisme et la prévalence

<sup>52</sup> IMC: Indice de Masse Corporelle est le rapport entre le poids (en kilos) de la personne divisé par le carré de la taille (en mètre), la norme est de 25, aux Etats Unis le seuil de 19 est un indicateur de faiblesse nutritionnelle.

<sup>53</sup>E. Duflo, Pascaline Dupas, Michael Kremer et Samuel Sinei, « Education and HVI/AIDS Prévention : Evidence from a Randomized Evaluation in Western Kenya », document de travail, juin 2006.

de certaines maladies. Chaque année neuf millions d'enfants meurent avant leur cinquième anniversaire<sup>54</sup>.

En Afrique subsaharienne, une femme sur trente courts un risque de mourir en couches, l'équivalent d'une femme sur 5.600 dans les pays développés, l'espérance de vie de la population est de 55 ans pour pas moins de 25 pays situés pour la plupart en Afrique subsaharienne. Quant aux enfants, les répercussions se font surtout sentir sur leur développement et sur leur capacité d'apprentissage, compromettant ainsi leur futur en tant qu'acteur de leur propre vie<sup>55</sup>.

### 1.2.3.3. L'éducation et la pauvreté

*Beaucoup d'enseignants redoutent d'être envoyés dans des villages isolés ou «arriérés», les raisons pratiques évoquées, la difficulté à s'y rendre ou le fait de vivre dans un village éloigné doté d'infrastructures médiocres [...]. Une autre raison fréquemment invoquée est le manque de contact avec les habitants, dont ils disent qu'ils dilapident leur argent en boisson, qu'ils n'ont pas de potentiel éducatif, ou tout simplement qu'ils « se comportent comme des singes » les zones isolées ou arriérées sont également considérées comme des terres peu fertiles pour les efforts des professeurs, un jeune professeur déclara ainsi abruptement à l'équipe qu'il était impossible de communiquer avec les enfants de rustres »<sup>56</sup>.*

Le manque d'instruction est étroitement lié à la pauvreté. Les enfants issus des familles pauvres n'ont en général pas accès à l'école. Ce triste constat s'explique, d'une part, par le faible niveau économique des parents et, d'autre part, par la faible capacité d'accueil des écoles. Souvent, les coûts d'opportunité sont tels que l'école, même gratuite, est inabordable pour certaines familles. Les parents se heurtent au problème que pose l'achat des vêtements, les tabliers, des livres de classe et autres fournitures scolaires. En Inde, plus de 50 millions d'enfants scolarisés sont incapables de lire un texte très simple<sup>57</sup>.

L'analphabétisme est quasiment général dans les campagnes. La grande majorité des chefs de ménages ne savent ni lire ni écrire. Ce qui aggrave leur situation et provoque un taux plus

<sup>54</sup>Nation Unies, départements des affaires économiques et sociales, objectifs du millénaire pour le développement, rapport 2010 disponible sur <[www.un.org/fr/milnumgoals/pdf/report2010.pdf](http://www.un.org/fr/milnumgoals/pdf/report2010.pdf)>.

<sup>55</sup>Op citée, p.18.

<sup>56</sup>The Prob Team, Public Report in basic education in India, New Delhi, Oxford University Press, repris du livre V. Abhijit, Banerjee, E. Duflo : « repenser la pauvreté », édition du seuil, paris, janvier 2012, p.152 et 153.

<sup>57</sup>Pratham Annual status of Education report 2005, disponible sur : [http://scripts.mit.edu/varun\\_ag/readinggroup/images/1/14/ASER.pdf](http://scripts.mit.edu/varun_ag/readinggroup/images/1/14/ASER.pdf) consulté le 12/04/2016 à 18:16.

élevé de mortalité infantile et juvénile. Cependant, les écoles des campagnes, attirent les fils et filles des paysans un peu aisés. On y voit, chaque année, pour la rentrée, une affluence considérable, de pressantes sollicitations, de nombreuses demandes d'inscription qu'il faut rejeter faute de place. Enfin, l'école rurale n'est souvent qu'une construction rudimentaire, dépourvue de tout moyen (chauffage, restauration, salle de soins, salle de lecture et de sport,...) et incapable de faire face aux besoins de la population.

Bien qu'elle ne touche pas encore tous les enfants, l'éducation primaire s'est indiscutablement généralisée au cours des vingt dernières années, grâce, entre autre, à d'importants efforts consentis par les gouvernements des pays en développement. Ainsi, de 1999 à 2006, dans les pays d'Afrique subsaharienne, les taux de scolarisation primaire ont augmenté de 56% à 70%. Pendant la même période, en Asie du Sud-est, ils sont passés de 75% à 86%.<sup>58</sup>

Au lendemain de son indépendance, l'Algérie a hérité d'une situation catastrophique en matière d'éducation, le taux d'analphabétisme dépassait 85 % et le taux de scolarisation était très faible par rapport aux besoins et aux aspirations de la société; un système éducatif étranger, contenu étranger, organisation et objectifs étrangers; des capacités très limitées et un manque d'encadrement technique et administratif au niveau national. En Algérie, l'éducation est devenue une priorité nationale pour laquelle sont préparés d'importants moyens humains et financiers depuis l'indépendance. Le pays a hérité des traditions de l'école de Jules Ferry (1984), une école publique de base gratuite pour tous. Durant la colonisation, les populations qualifiées alors «d'indigènes» n'avaient pas accès à l'éducation.

La première période post indépendance a été caractérisée par une forte demande d'éducation, de formation et de promotion sociale et culturelle. Le droit à l'éducation et à la formation était la première priorité; la scolarisation a connu une évolution impressionnante, que ce soit en nombre ou en capacités d'accueil ou encore en ce qui concerne l'encadrement. L'école algérienne a vécu une constante évolution, imposée par la nécessité d'accueillir les nombres sans cesse grandissants d'élèves, et garantir une place pour chaque membre, et ce, par le recrutement, la formation et la construction continue.

---

<sup>58</sup> Education for all global monitoring Report, Annex (statistical tables), United Nation Educational, Scientific and Cultural Organization, 2009.

L'école de Jules Ferry a été fondée en 1882, « une école symbole et fer de lance de la III<sup>e</sup> république au service d'un Etat nation qui veut pleinement remplir sa tâche d'éducateur pour former toute classe sociale<sup>59</sup> ». Jules Ferry avait fondé une école laïque gratuite et obligatoire. Son héritage emblématique est maintenu en France et s'est généralisé dans le monde. L'Algérie, une des colonies françaises a hérité et inspiré du modèle scolaire français qui a demeuré jusqu'aux années 70. Néanmoins, il allait subir des modifications importantes telles que la démocratisation, l'arabisation et théoriquement l'orientation scientifique et technique. En Algérie, les missions et les pratiques qui régissent le système éducatif ont été définies pour la première fois par la constitution en 1976<sup>60</sup>. Cette décision a entraîné une augmentation du taux de scolarisation de 20% en 1962 à 69% en 1972 avec un relatif équilibre concernant la répartition des établissements d'éducation dont le nombre a dépassé 7000 en 1972 contre 3360 en 1962<sup>61</sup>. Ainsi, l'éducation est au centre d'intérêt et les principes qui la gouvernent sont :

- ) La garantie du droit à l'enseignement : « l'enseignement est dispensé gratuitement dans tous les établissements d'éducation et de formation, et les frais d'entretien et de fonctionnement sont à la charge de l'Etat et des collectivités locales »<sup>62</sup>;
- ) L'enseignement est obligatoire de 06 à 16 ans révolus<sup>63</sup>.

Le système éducatif a pour mission de développer la personnalité des enfants et des citoyens et de les préparer à la vie active et de leur faire acquérir les connaissances générales, scientifiques et technologiques, de répondre aux aspirations populaires de justice et de progrès et d'assurer l'éveil des consciences à l'amour de la patrie. Le système éducatif se fixe comme objectif d'inculquer aux jeunes les principes de justice<sup>64</sup> et d'égalité entre les citoyens et peuples, de les amener à combattre toute forme de discrimination, de dispenser une éducation qui favorise la compréhension et la coopération entre les peuples pour la paix universelle et l'entente des nations, de développer une éducation en accord avec les droits de l'homme et ses libertés fondamentales.

<sup>59</sup>J. C. EMIN, P. ESQUIEU, « un siècle d'éducation, quel bilan? », problème économique N° 2631, Septembre 1999.

<sup>60</sup>Ordonnance N° 76-35 du 16 avril 1976 portant organisation de l'éducation et de la formation.

<sup>61</sup>Ministère de l'éducation et de la formation, « évaluation du système éducatif (1962-1998) : L'enseignement fondamental », Algérie, (mars 1998).

<sup>62</sup>Décret N° 76-67 du 16 avril 1976 relatif à la gratuité de l'éducation.

<sup>63</sup>Décret N° 76-67 du 16 avril 1976 relatif au caractère obligatoire de l'enseignement fondamental.

<sup>64</sup>J. Rawls, A. Sen, D. Zwarthoed, « comprendre la pauvreté », édition PUF, France, septembre 2009, p.18 et 19.

Jusqu'ici, nous avons étudié séparément chacune des caractéristiques de la pauvreté. Mais dans la vie des paysans pauvres, l'Etat et le degré d'instruction sont intimement liés. Pour lutter contre la pauvreté, il faut donc nécessairement prendre en compte l'analyse des processus qui l'engendrent. De ce fait, pour mieux cerner les aspects particuliers de la pauvreté, nous allons analyser d'abord les facteurs qui en sont directement responsables.

## 2. Aperçu sur les facteurs de la pauvreté

Dans de nombreux pays du monde, on trouve le fameux phénomène de la pauvreté qui n'a pas cessé de torturer les pensées, cultiver la haine et la vengeance entre les personnes et créer un déséquilibre qui émane d'un écart humain devenu aujourd'hui un obstacle pour le développement économique et social. Le nombre des pauvres s'accroît, et ceci, est dû à plusieurs facteurs, nous essayerons donc dans ce qui suit de présenter certains d'entre eux.

### 2.1. La présentation des facteurs de la pauvreté

Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de la pauvreté dans le monde, nous citons dans notre présentation la croissance démographique à un rythme accéléré, le phénomène de migration vers l'étranger et à l'intérieur du pays, les catastrophes naturelles (tremblement de terre, incendies, inondations,...), le problème de logement et le recul de l'activité agricole.

#### 2.1.1. La croissance démographique

Le 11 juillet 1987, toutes les radios, télévisions et tous les journaux du monde entier annonçaient, comme une catastrophe, la naissance de la 5<sup>ème</sup> milliardième personne dans une clinique australienne. Selon le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, *«la naissance de la 5<sup>ème</sup> milliardième personne du monde a sonné l'alarme que l'explosion démographique causera sans doute des problèmes sociaux, économiques et politiques pour le monde entier»*<sup>65</sup>. La croissance démographique accélérée, depuis ces dernières années, pose le problème de la dégradation des conditions de vie de la population, eu égard à la production agricole qui s'amenuise de plus en plus et qui, portant, se révèle inapte à répondre à la demande sans cesse croissante des consommateurs.

<sup>65</sup> Cité par H. MUTOMBO, Matuhu, « controverse autour de l'incidence de l'accroissement de la population sur la croissance économique », in Développement et Coopération, N° 5/1987, p.19.

La faible productivité agricole, l'absence d'industrialisation, le taux élevé d'analphabétisme, l'accentuation des disparités, le chômage endémique, le sous équipement généralisé sont autant de problèmes inhérents à la nature même du sous développement et auxquels doivent faire face les pouvoirs publics, en vue de trouver des solutions satisfaisantes à la misère de la population.

Pour ce qui est du cas de l'Algérie, nous enregistrons, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, une population résidente de 39,5 millions d'habitants contre 12 millions en 1965<sup>66</sup>. L'année 2014 a été marquée par une augmentation conséquente du volume des naissances, qui a dépassé pour la première fois le seuil d'un million de naissances. Cette année a connu également une hausse du volume des décès et un léger fléchissement du nombre des mariages contractés.

### 2.1.1.1. L'évolution de la population en Algérie:

**Tableau N° 03 :** L'évolution de la population algérienne entre 1960 et 2015 :

*Unité : Nombre d'habitants en milliers*

Année	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015
Population	11278	12771	14691	16834	19475	22847	26240	29315	31719	33961	37063	40633

Source: [https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie\\_de\\_l'Alg%C3%A9rie#.C3.89volution\\_de\\_la\\_population](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie_de_l'Alg%C3%A9rie#.C3.89volution_de_la_population), consulté le 25/02/2016 à 15:40.

De 1960 à 2015, la population algérienne serait passée de 11 278 milliers d'habitants en 1960 à 40 633 milliers d'habitants en 2015, soit une augmentation d'environ 260.3%.

**Tableau N° 04 :** L'évolution de la population de Tizi-Ouzou résidente totale entre 1960 et 2015

*Unité : Nombre d'habitants par tête.*

Année de recensement	1977	1987	1998	2008	2013	2015
Population totale	702 000	936 948	1 108 709	1 127 165	1 158 685	1 171 720
Accroissement	-	234 948	171 761	18 456	31520	44 555
Variation (%)	-	33,46	18,33	1,66	2,8	3,95

Source : élaboré selon les statistiques des services de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

<sup>66</sup>« Population Division of the Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat, World Population Prospects, the 2010 Revision », repris du site internet: [https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie\\_de\\_l'Alg%C3%A9rie#.C3.89volution\\_de\\_la\\_population](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie_de_l'Alg%C3%A9rie#.C3.89volution_de_la_population), consulté le 25/02/2016 à 15:40.

La population de la Wilaya de Tizi-Ouzou, à l'instar de toutes les Wilayas de l'Algérie a connu une croissance contenue, depuis l'indépendance à ce jour. Une croissance relevée dans toutes les zones urbaines. Par contre la tendance inverse a été constatée dans certaines communes rurales, (Akbil, Abi-Youcef, Zekri, Ait Mahmoud,...) où les taux de croissance de la population sont négatifs durant les dernières années, suite au déplacement des populations vers les zones urbaines à la recherche du travail et notamment pour améliorer leur bien-être.

### **2.1.1.2. La répartition de la population**

La population algérienne est très inégalement répartie sur le territoire. En effet elle est très majoritairement concentrée à moins de 250 km du littoral méditerranéen. Au-delà de 250 km au sud du littoral, la population se fait rare hormis quelques villes qui correspondent à des oasis. Les 12 Wilayas ayant une densité de moins de 20 habitants au km<sup>2</sup>. (Djelfa, Laghouat, El Oued, Naima, El Bayedh, Ouargla, Ghardaïa, Adrar, Bechar, Tamanrasset, Illizi et Tindouf) représentent 89 % de la superficie du pays pour à peine 13 % de la population. Les 36 autres Wilayas, ayant toutes une densité supérieure à 20 habitants au km<sup>2</sup> sont toutes situées au nord du pays, représentent 11% de la superficie (soit environ 240 000 km<sup>2</sup>) et regroupent 87% de la population. Parmi ces 36 Wilayas du Nord, les densités les plus fortes se retrouvent autour des grandes agglomérations (Alger, Oran, Constantine et Annaba), viennent ensuite les Wilayas littorales plus rurales (Chlef, Tipaza, Tizi-Ouzou (316.03 habitants/Km<sup>2</sup>), Jijel, Skikda,...), puis les Wilayas intérieures (Relizane, Mascara, Médéa, Souk Ahras,...) et enfin les Wilayas proches du Sahara (Tébessa, M'sila, Tiaret et Saïda,...).

### 2.1.1.3. La structure de la population par âge et sexe

**Tableau N°05 :** La structure de la population par âge et par sexe (pour 10 000)<sup>1</sup> au 01/07/2014

Groupes d'âges	Masculin	Féminin	Ensemble
<b>00-04 ans</b>	595	563	1158
<b>05-09 ans</b>	478	450	928
<b>10-14 ans</b>	386	369	755
<b>15-19 ans</b>	419	402	821
<b>20-24 ans</b>	471	455	926
<b>25-29 ans</b>	491	484	975
<b>30-34 ans</b>	459	451	910
<b>35-39 ans</b>	371	366	737
<b>40-44 ans</b>	308	310	619
<b>45-49 ans</b>	266	268	534
<b>50-54 ans</b>	216	217	433
<b>55-59 ans</b>	177	175	353
<b>60-64 ans</b>	143	137	280
<b>65-69 ans</b>	92	93	185
<b>70-74 ans</b>	73	76	149
<b>75-79 ans</b>	55	59	115
<b>80-84 ans</b>	37	39	76
<b>85 ans &amp; +</b>	24	24	48
<b>TOTAL</b>	<b>5 062</b>	<b>4 938</b>	<b>10 000</b>

Source: <http://www.ons.dz/-Demographie-.html>, consulté le 25/02/2016 à 16 :34.

D'après les chiffres repris dans le tableau ci-dessus, nous constatons que la population algérienne est très jeune et homogène entre les deux sexes.

### 2.1.2. Le problème des migrations vers l'étranger

Dans un article publié par le journal le monde diplomatique de mars 2008, Jean Ziegler<sup>67</sup>, écrivain, Professeur à l'Université de Genève et surtout rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, écrit, «*On estime que, chaque année, quelque deux millions de personnes essaient d'entrer illégalement sur le territoire de l'Union Européenne et que, sur ce nombre, environ 2.000 périssent en Méditerranée, et autant dans les flots de l'Atlantique. Leur objectif est d'atteindre les îles Canaries à partir de la Mauritanie ou du Sénégal, ou de franchir le détroit de Gibraltar au départ du Maroc*».

<sup>67</sup> J. Ziegler, « réfugiés de la faim », in : Le Monde Diplomatique, Mars 2008, p.14.

Selon le gouvernement espagnol, 47 685 migrants africains sont arrivés sur les côtes en 2006. Il faut y ajouter les 23 151 migrants qui ont débarqué sur les îles italiennes ou à Malte au départ de la Jamahiriya arabe libyenne ou de la Tunisie durant la même année.

D'autres essaient de gagner la Grèce en passant par la Turquie ou l'Égypte. Le secrétaire général de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, M. Markku Niskala pense que, *«cette crise est complètement passée sous silence. Non seulement personne ne vient en aide à ces gens aux abois, mais il n'y a pas d'organisation qui établisse ne serait-ce que des statistiques rendant compte de cette tragédie quotidienne »*<sup>68</sup>.

L'accroissement démographique accéléré et la détérioration des conditions de vie des paysans expliquent l'ampleur du mouvement migratoire vers les pays Européens, selon Gilles Hirzel (2008), *«le véritable problème de fond est le désinvestissement dans le secteur agricole depuis de très nombreuses années »*<sup>69</sup>. Les révoltes de la faim dans des dizaines de pays en développement sur tous les continents traduisent une crise profonde et violente des relations économiques internationales et du modèle néo libéral.

*«Des centaines de millions de personnes dans le monde paient les conséquences de la libéralisation, de la privatisation, de la destruction des agricultures vivrières, de la réduction drastique des budgets sociaux,...»*<sup>70</sup>.

### **2.1.2.1. L'exode rural**

D'une façon générale, chaque année, massivement et de façon incontrôlée, les paysans se déplacent vers les villes dans l'espoir d'y trouver un emploi, de bénéficier d'une meilleure éducation, ou de changer de situation économique et de monter dans l'échelle sociale, estimant que la vie rurale est inférieure à la vie urbaine. Les migrants sont en majorité des paysans sans terre, en âge de travailler et qui cherchent à survivre et à échapper à la misère qui sévit dans les zones rurales.

---

<sup>68</sup> La Tribune de Genève, 14 décembre 2006.

<sup>69</sup> G. Hirzel, « le retour des révoltes de la faim », in : Les Echos, paris, 18/04/08 (Interview).

<sup>70</sup> Parti communiste français, « révoltes de la faim : pour des mesures urgentes et un changement de politique », in : Bellaciao, (Collectif franco-italien), Paris, 17/04/08.

### **2.1.2.2. Les mouvements migratoires ou urbanisation**

La dynamique migratoire de la population de Tizi-Ouzou s'opère suivant trois dimensions d'échange ou de causalités socioéconomiques. Ces trois dimensions sont caractérisées par des mouvements internes et externes repartis suivant cette typologie:

- a) une migration interne ou intra communale ;
- b) une migration externe ou extra communale ;
- c) une migration vers l'étranger ou extra nationale.

#### **A. La migration interne**

La surpopulation en zones agglomérées<sup>71</sup> est due principalement aux grands mouvements de migration successifs à l'indépendance liés à la réalisation des grands centres industriels qui ont drainé une main d'œuvre massive de la campagne vers les villes. Le mouvement migratoire, tout en restant fort et majoritairement urbain, tend de plus en plus, à se rabattre vers l'intérieur du pays, à cause de la saturation des grandes métropoles, qui n'offrent plus aucune possibilité de travail ni de logement.

Beaucoup de déplacements qui se font à l'intérieur de la commune de Tizi-Ouzou ont leur raison d'être à cause d'une mauvaise distribution des services sociaux de base, mais aussi pour des raisons agro écologiques. La première raison s'explique surtout par un manque ou absence dans certaines régions, de services de qualité et adaptés tels que: l'éducation fondamentale et Universitaire. Cet état de fait, contraint des habitants des régions à favoriser l'envoi de leurs enfants aux écoles, rarement dans une autre région, dans l'optique de trouver une formation de qualité, mais souvent dans le but d'avoir accès à une classe, un niveau d'étude qui n'existe pas dans leur habitation d'origine. A côté de ces migrations à caractère temporaire, il y'a aussi, celles qui sont plus ou moins définitives dues à des situations socioéconomiques obligeant une partie assez importante de la population à s'installer dans la partie urbaine de la commune, en témoignent les nouveaux quartiers (Nouvelle ville, Bastos, Anar Amelal,...) dans l'espoir de trouver de meilleures conditions de vie.

---

<sup>71</sup>Une agglomération est définie comme un ensemble de constructions en nombre égal au moins à la centaine telle qu'aucune d'elles ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Les agglomérations qui s'étendent sur plusieurs communes sont dites Agglomérations Urbaines Intercommunales (AUI). Il s'agit en fait, d'une ligne fictive qui entoure l'agglomération et passe à 200 mètres des dernières constructions agglomérées.

**B. La migration vers d'autres communes et villes de Tizi-Ouzou**

Il faut comprendre le mouvement migratoire extra communal sous deux angles, celui caractérisant le flux sortant et celui du flux entrant. Pour ce qui a trait aux migrants qui partent, ils vont par ordre de préférence et d'importance à Alger (la capitale du pays), Oran et Annaba. Tous ces lieux d'accueil sont choisis pour des motifs communs, généralement ; la précarité économique, le faible niveau des services de base. Cependant, des directions sont prises en lieu et place d'autres pour des raisons pratiques et de proximité.

Quant à ceux qui viennent s'installer à Tizi-Ouzou, ils le font pour diverses raisons. Il y a ceux, premièrement, qui arrivent des communes avoisinantes et d'autres Wilayas pour avoir épousé quelqu'un de la zone, mais aussi, ceux qui sont là, supposément à la recherche de conditions de vie supérieure, telles que ; la recherche d'un emploi, la pratique d'un petit métier. Un autre groupe est composé de fonctionnaires de l'Etat venant des communes voisines, des régions et d'autres villes du pays.

**C. La migration vers l'extérieur**

L'émigration de la population de Tizi-Ouzou vers d'autres pays a changé de proportion et de direction suivant plusieurs périodes de l'histoire de la Wilaya. La première vague d'émigration se faisait surtout en direction de la France.

Les principales causes de ces déplacements étaient surtout économiques, ainsi pour fuir une réalité socioéconomique difficile, beaucoup de gens depuis plusieurs années ont quitté la commune pour se rendre surtout vers les pays d'Europe. Une proportion moins importante quittait la commune pendant la période de décennie noire en 1990 pour des raisons d'instabilité politique. Ces vagues d'émigration, en majeure partie illégales, ne sont pas sans effet sur l'économie rurale qui a vu bon nombre de paysans de toutes les régions s'embarquer au bord-de-mer. « *Adieu, la terre* », souvent, comme des propos désespérés de paysans, qui n'ont pas eu la chance d'être acceptés dans le pays, tentent de le faire croire, il vaut mieux affronter la gueule du requin et la mer houleuse au lieu de mourir sur place.

A côté de ces aspects négatifs, on ne peut pas ignorer un apport considérable de ces émigrations sur l'économie locale. En effet, les membres des familles parties à l'étranger entretiennent des relations de solidarité avec leurs pères restés au terroir, ainsi à défaut de

grandes activités d'investissement, des transferts d'argent et de nourriture plus ou moins réguliers atténuent la misère de toute une frange de la population de plus en plus dépendante. Parmi ces migrants, la majeure partie ne revient jamais. En raison de la saturation des grandes villes et particulièrement les grandes métropoles, aussi bien au niveau du marché du travail qu'au niveau du logement, contraint les néo citadins à aller s'installer dans les espaces périphériques des grandes Wilayas. L'accroissement très rapide de ces périphéries ne manque pas de poser toute une série de problèmes. L'afflux des immigrants vers les quartiers périphériques montre que les formes d'urbanisation précaires n'avaient aucun caractère accidentel, mais présente une réponse cohérente des classes pauvres au défi du sous emploi et de la crise du logement<sup>72</sup>.

### 2.1.3. L'habitat et le logement

L'article 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme stipule, *«toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires, elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladies, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de pertes de ses moyens de subsistances par la suite de circonstances indépendantes de sa volonté»*.

L'étude réalisée en 2009<sup>73</sup> par l'union générale des travailleurs Algériens (UGTA), sur le budget familial puis complété par des études comparatives de budgets a révélé, que l'alimentation est classée en première position avec 49% du budget d'une famille de 7 personnes, suivie par l'habillement (14%), le logement et les frais annexes (10%), la culture et les loisirs (10%), l'hygiène et les soins (8%), le transport et les déplacements (5%), l'équipement domestique (4%),... Selon cette étude, tout compte fait, il faudrait au minimum un salaire de 31 000 DA pour permettre à un travailleur de vivre dignement.

<sup>72</sup>R. MILES, « impact de l'urbanisation et des migrations internes sur le vieillissement spatial en Algérie », Maître de conférences à l'Université BLIDA II & Chercheure Associée au CREAD, site : [https://www.google.fr/?gws\\_rd=ssl#q=Impact+de+l%E2%80%99urbanisation+et+des+migrations+internes+sur+le+vieillissement+spatial+en+Alg%C3%A9rie](https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=Impact+de+l%E2%80%99urbanisation+et+des+migrations+internes+sur+le+vieillissement+spatial+en+Alg%C3%A9rie), consulté le 29/02/2019 à 18 :16.

<sup>73</sup>[http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/syndicat/acquis\\_revendications.htm/](http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/syndicat/acquis_revendications.htm/), consulté le 29/02/2016 à 19 :52.

En Algérie l'ONS<sup>74</sup>, mène chaque 10 ans une enquête sur la consommation des ménages, toutefois cet organisme d'Etat se fixe d'autres objectifs et utilise d'autres méthodologies. Dans ce contexte, l'étude réalisée en 2011 a révélé que la part de la dépense alimentaire dans le budget des ménages algériens représente 42% de la dépense totale en 2011. La catégorie «logements & charges» représente 20,4% et occupe ainsi la seconde place avec une augmentation de 6,8% par rapport à l'année 2000, comme le montre le tableau ci-dessous :

**Tableau N° 06 : part des dépenses alimentaires dans le budget des ménages algériens**

Groupes de produits	Dépense en 2000 (%)	Dépense en 2011 (%)
Alimentation & boissons	44,6	41,8
Logements & charges	<b>13,5</b>	<b>20,4</b>
Habillement & chaussures	8,6	8,1
Meubles & articles ménagers	3,4	2,7
Santé & hygiène corporelle	6,2	4,8
Transport & communications	9,4	12,0
Education, culture & loisirs	3,9	3,2
Produits divers & autres dépenses	10,4	7,0
<b>Total</b>	100	100

Source : Collections Statistiques de l'ONS, n° 183.

Les pauvres de certaines communes qui peuvent se prévaloir d'un logement ne vivent souvent que dans des maisons construites avec des matériaux de fortune, d'accès difficile, insalubres et dépourvues de tout service (eau potable, gaz, électricité,...) suite aux inondations du 10/11/2001 à Bab et Oued et le tremblement de terre de Boumerdes du 21/05/2003.

Les maisons ne répondent à aucune norme (ensemble de constructions, souvent de véritables taudis, disposées de façon anarchique sur une superficie assez réduite, et sur des sites dangereux). Les constructions défont les normes qualitatives les plus élémentaires. Dans plusieurs localités, les logements qui sont dépourvus de tout service et qui sont construits sur des terrains marécageux, des pentes escarpées sont la cause de nombreuses maladies et des pertes en vie humaines pendant les périodes de catastrophes naturelles.

<sup>74</sup> Cinq (5) grandes enquêtes de ce genre ont été menées durant les années : 1966/1967, 1979/1980, 1988/1989, 2000/2001, et 2011, cité par A. AIT TALEB, B. ABRIKA, communication intitulé: « l'état de la pauvreté et du logement social en Algérie : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », p.04.

#### 2.1.4. Les désastres naturels

Les catastrophes naturelles sont, à n'en pas douter, un problème de développement pour au moins cinq raisons :

Dans un premier temps, elles affectent de manière disproportionnée les pays en développement. En effet, la majeure partie de l'activité volcanique et des événements liés surviennent dans plusieurs pays, et le nombre de morts engendré par ces catastrophes naturelles y est proportionnellement plus élevé. Toutes les régions de la planète ne sont pas exposées de la même manière aux risques naturels. L'activité volcanique est localisée pour les quatre cinquièmes dans ce que l'on appelle la ceinture de feu du pacifique, qui englobe de nombreux pays d'Asie et d'Amérique latine.

Les épisodes de sécheresse qui apparaissent régulièrement après le début d'un cycle sont concentrés en Afrique australe et en Asie du Sud. Les zones touchées par le paludisme en conséquence de ce phénomène se situent plutôt le long des côtes d'Amérique du Sud et d'Asie du Sud, c'est-à-dire dans les régions où cette maladie était jusqu'alors plutôt rare, si bien que leurs populations avaient développé peu de défenses immunitaires idoines. Même de petites variations des températures ou du niveau de pluviosité d'une année sur l'autre, peuvent soudain favoriser la prolifération de moustiques et d'autres vecteurs de maladies, ce qui conduit à une épidémie.

Ensuite, les répercussions des catastrophes naturelles sont pires pour les pauvres, qu'il s'agisse des pays pauvres ou des ménages pauvres au sein d'un pays. Un récent rapport du Programme des Nations Unies pour le développement souligne que même si seulement 11% de la population exposée aux aléas naturels vit dans un « *pays à faible développement humain*<sup>75</sup> », ces mêmes pays enregistrent plus de 53% des décès causés par une catastrophe. Les pays pauvres sont donc non seulement plus exposés, mais aussi plus vulnérables que les pays riches, et les personnes les plus démunies à l'intérieur de ces pays sont les plus vulnérables. Les populations pauvres vivent dans des logements de piètre qualité, souvent dans des zones marginalisées (comme les *favelas* autour de Rio de Janeiro). Les pauvres n'ont ni épargne ni

<sup>75</sup> PNUD, 2004. Les pays à faible développement humain sont ceux dont l'indicateur de développement humain (indice qui repose sur les résultats du pays en matière de santé, d'éducation et de revenu par habitant) est inférieur à 0,5. Il s'agit, pour 2003, des pays dont le développement humain est inférieur ou égal à celui du Cameroun, du Népal et du Pakistan (PNUD, 2003, Tableau 1, pp. 237 et suivantes). Il s'agit d'un seuil extrêmement prudent car il exclut de nombreux pays au développement humain moyen et élevé et qui sont également sujets aux catastrophes, comme l'Indonésie, les Philippines ou le Mexique.

assurance qui les protège lorsqu'un choc les affecte. Ils ne peuvent pas quitter rapidement la zone touchée (comme l'a dramatiquement démontré l'ouragan Katrina à la Nouvelle-Orléans en 2005)<sup>76</sup>. L'état de santé et le niveau d'instruction de ces personnes sont moindres et précaires : elles peuvent, par exemple, décider de retirer leurs enfants de l'école pour les faire travailler et ainsi obtenir un revenu supplémentaire.

Mais aussi, les catastrophes naturelles peuvent obérer la croissance, car elles détruisent le capital et poussent à axer les ressources sur l'assistance et la reconstruction. En effet, elles nuisent plus généralement au bien-être, dans la mesure où les économies des ménages sont épuisées et leur patrimoine détruit : concrètement, les ménages y perdent leur habitation. Enfin, les catastrophes naturelles sont une question de développement, car les politiques de développement, aussi bien nationales qu'internationales, peuvent véritablement faire la différence lorsqu'il s'agit d'en atténuer l'impact sur la pauvreté, la croissance et le bien être. C'est ce que nous allons voir pour le cas de l'Algérie dans ce qui suit.

L'Algérie est actuellement en proie à une pauvreté généralisée et croissante et subit de fréquentes catastrophes naturelles ; sécheresse, tremblements de terre et inondations ont également déstabilisé le pays. Ensemble, ces éléments constituent les principales menaces contre la sécurité humaine. Une série de réformes économiques et une crise politique datant du début des années 1990 n'ont fait qu'aggraver la situation.

#### **2.1.4.1. Les sécheresses et les désertifications**

L'Algérie a connu dix années (1990-2000) de sécheresse qui ont provoqué des pertes de récolte sérieuses et rehaussé les coûts de production dans l'agriculture. En conséquence, il a fallu importer davantage de produits alimentaires. Les dépenses sur les importations de produits alimentaires s'élèvent à près de 2 milliards<sup>77</sup> de dollars et représentent une part importante des recettes d'exportation. Ces fonds auraient pu être consacrés à l'importation de produits ayant une plus grande utilité économique, par exemple, les pièces détachées et les équipements nécessaires à la production ou le financement de nouveaux programmes de développement et la réduction du chômage.

---

<sup>76</sup> J. D. Johnson, « catastrophes naturelles et vulnérabilité », cahier de politiques économiques n° 29, centre de développement de l'OCDE, paris, 2006, p.08 et 09.

<sup>77</sup>[https://www.google.fr/?gws\\_rd=ssl#q=ALG%C3%89RIE+Terreur%2C+pauvret%C3%A9%2C+crise+et+tremblements+de+terre](https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=ALG%C3%89RIE+Terreur%2C+pauvret%C3%A9%2C+crise+et+tremblements+de+terre), consulté le 29/02/2016 à 22 :55.

#### **2.1.4.2. Les inondations**

Après la sécheresse, il y'a eu, dans diverses parties du pays, de fortes pluies qui ont provoqué de graves inondations, avec d'importantes pertes en vies humaines et en biens. Les pires effets des inondations du 10/11/ 2001 ont été ressentis dans la ville d'Alger, en particulier dans le quartier de Bab El Oued. Des centaines de personnes ont péri, beaucoup ont été portées disparues et des quartiers entiers ont été engloutis, avec des dégâts matériels considérables.

Les inondations, dues à de fortes pluies, sont souvent enregistrées dans les communes rurales. Elles ont pour conséquences : la déforestation et la dégradation de l'environnement. Pendant les périodes d'inondations, des pertes en vie humaines et d'animaux, des pertes de maisons (des éboulements) et la formation de grosses ravines sont occasionnés.

#### **2.1.4.3. Les tremblements de terre**

La partie le l'Algérie la plus fortement peuplée est le nord et c'est également la région où l'activité sismique est fréquente. Le dernier tremblement de terre, celui du 21 mai 2003 a, à lui seul, causé la mort de 2.500 personnes et laissé 30.000 familles sans abri. Les autorités publiques sont toujours en train de s'efforcer de reloger ces familles, ne serait-ce que dans des baraquements. D'autres tremblements de terre dans différentes régions de l'intérieur ont causé des douzaines de morts. De nombreuses familles ont perdu leur foyer, mais il n'y'a pas d'informations actualisées sur leur situation.

#### **2.1.4.4. Les incendies**

La région a connu plusieurs fois la détérioration de multiples forêts durant plusieurs années, à la suite des incendies. Le feu entraîne des pertes de vies humaines et des dégâts naturels importants.

#### **2.1.4.5. La dégradation des parcours steppiques**

En Algérie, la dégradation de l'environnement se manifeste avec acuité, notamment dans les zones steppiques. Ces zones, dont les ressources pastorales constituent la principale source de revenu pour 3,6 millions d'habitants, sont en effet depuis plus de vingt ans soumises à une dégradation croissante qui touche essentiellement les « parcours ». La superficie des parcours steppiques dégradés ou en voie de dégradation ne cesse d'augmenter, hypothéquant ainsi le

revenu déjà faible des populations pastorales et encourageant une course effrénée pour la maîtrise de ces parcours, et ce, en l'absence de règles juridiques claires et capables d'organiser la gestion et l'utilisation de ces parcours steppiques. Plusieurs phénomènes sont en cours dans les territoires steppiques. Certains spécialistes parlent de dégradation réversible, d'autres de dégradation irréversible et de désertification.

Dans tous les cas, la désertification dans la steppe algérienne avance à pas lents mais certain. Le rythme d'évolution de ce phénomène est d'autant plus inquiétant lorsqu'on sait que l'évolution démographique dans ces zones est telle que les ressources disponibles n'arrivent d'ores et déjà plus à satisfaire les besoins de la population et des activités économiques développées par cette dernière. Pour faire face au phénomène de la désertification dans les zones steppiques, l'Etat algérien a mis en place plusieurs projets, plans et politiques qui jusqu'à présent n'ont pas donné les résultats escomptés, tant sur le plan environnemental que social.

Aujourd'hui, la superficie des parcours steppiques, qui s'élève à 20 millions d'ha<sup>78</sup> environ, voit sa structure changer dans le temps en faveur de parcours dégradés et de cultures marginales. La superficie des sols dégradés, après avoir atteint 5 millions d'ha en 1985, s'est élevée à 7,5 millions d'ha en 1995, alors que les superficies palatables sont passées de 10 millions d'ha à 8,7 millions d'ha sur cette même période. La diminution de la superficie des parcours palatables semble se faire également au profit des cultures marginales qui voient leur superficie passée de 1,1 millions d'ha en 1985 à 1,6 millions d'ha en 1995, soit 500 000 ha supplémentaires au profit des forêts et maquis, qui gagnent 700 000 ha durant cette même période.

Parallèlement, l'effectif du troupeau ovin est passé de 7 millions de têtes en 1980 à 11 millions en 1995. La steppe se caractérise donc, de fait, par une surcharge de ces parcours dont l'effectif du troupeau, avec un rapport de 1,3 ovin par ha palatable en 2000, contre 0,8 seulement en 1985. Mais, quoi conclure lorsqu'on sait que, en 1985 déjà<sup>79</sup>, la steppe ne pouvait supporter que le quart du troupeau existant à l'époque ? Les causes de la dégradation sont multiples et peuvent être classées selon trois catégories à savoir, naturelles, socio-économiques et réglementaires.

---

<sup>78</sup> R. BENSOUIAH, « du Nord au Sud : le recours à l'environnement, le retour des paysans ?, la lutte contre la désertification dans la steppe algérienne : les raisons de l'échec de la politique environnementale », Communication aux 15<sup>èmes</sup> journées de la Société d'Ecologie Humaine, Marseille, 11-12 décembre 2003.

<sup>79</sup> H. N. Houérou, étude réalisée pour le compte du ministère de l'agriculture, 1985.

Pour les causes naturelles, il s'agit d'une manière générale du climat et principalement la sécheresse. En ce qui concerne les causes socio-économiques, elles relèvent de multiples domaines. Elles peuvent être liées aux pratiques culturelles et/ou d'élevage, mais aussi à la population locale et à la rareté des ressources. Ce sont des éléments étroitement liés à tel point qu'il est impossible de les dissocier. Enfin, les causes réglementaires sont liées aux politiques adoptées par les différents gouvernements dans les zones steppiques.

### **2.1.5. La sécurité publique, la menace terroriste et la pauvreté**

Les activités terroristes ont commencé au début des années 1990. Depuis lors, l'absence de sécurité publique a été le principal obstacle à la réalisation de la sécurité humaine. En dépit des plus grands efforts déployés par la police et les services de sécurité pour protéger la vie des individus et la propriété publique et privée, des milliers d'Algériens sont morts ces dernières années. Les estimations sur le nombre exact de victimes directes du terrorisme diffèrent, mais il est clair qu'à des degrés divers, la vague d'assassinats terroristes a touché tous les secteurs sociaux et toutes les régions du pays, avec les conséquences suivantes:

- ) Un grand nombre de personnes hautement qualifiées, écrivains, enseignants, journalistes, médecins et artistes se sont exilés parce qu'elles se sentaient menacées ;
- ) Il y'a eu un exode d'agriculteurs quittant les zones où des massacres ont été perpétrés, vers les villes et leurs banlieues. En conséquence, les terres et les biens ont été abandonnés et les conditions de vie dans les zones urbaines se sont détériorées ;
- ) Il y'a eu un accroissement des tensions sociales et une intensification des revendications collectives dans presque toutes les régions du pays. Des manifestations et des perturbations de l'ordre public sont courantes. Dans certaines régions, cette situation a entraîné un désordre généralisé que de nombreuses personnes craignent pour leur sécurité.

### **2.1.6. L'alimentation, l'agriculture et la pauvreté**

La stagnation de l'agriculture a considérablement ralenti la croissance économique et le progrès social. Les obstacles, les blocages et les contraintes de développement sont en grande partie liés au domaine agricole. Malgré le rôle primordial de l'agriculture dans la structure de la production de biens, ce secteur est très affecté par le manque de crédit, la faiblesse de l'encadrement technique, les difficultés de transport, le manque de moyens de conservation et

la dégradation de l'environnement, tandis qu'une forte pression démographique aggrave la parcellisation des terres cultivables.

Par ailleurs, le manque de système d'irrigation, l'enclavement de certaines localités, le morcellement des terres, la déforestation intense, la sécheresse, le manque d'accès aux intrants agricoles, l'émigration des jeunes et surtout les fortes pentes, sont autant de facteurs de blocage qui freinent le développement de l'agriculture. Le secteur agricole dans cette zone est dépendant du système pluvial qui est souvent très irrégulier. Les cultures pratiquées ne sont pas adaptées aux conditions climatiques. Les perturbations économiques, politiques et sociales ont rendu l'économie de la commune incapable de produire suffisamment pour satisfaire la demande alimentaire de la population et à alléger la pauvreté.

### **2.1.7. L'éducation et la pauvreté dans la Wilaya de Tizi-Ouzou**

L'éducation est l'une des variables caractéristiques du sous-développement et de la pauvreté. De ce fait, l'information sur le niveau d'instruction d'une population est d'une importance fondamentale à la définition de toute politique économique, sociale ou démographique de lutte contre la pauvreté.

L'éducation est, à Tizi-Ouzou comme dans la plupart des communes, l'une des premières priorités des familles, en termes de préoccupations et de poste de dépense; c'est également le premier secteur d'emploi salarié permanent dans une zone où la plupart des activités économiques sont informelles, ce qui renforce son importance aux yeux de la population. Elle est le résultat, dans la commune, d'une multitude d'initiatives locales, qui témoignent de son importance et de la volonté existante pour la développer.

Au niveau des infrastructures scolaires, la majorité des écoles publiques enregistrent un niveau d'équipement faible, exception faite de certaines d'entre elles, et de quelques écoles soutenues par des missions religieuses: absence de matériel didactique, mobiliers défectueux, absence de bibliothèque. La plupart ne disposent ni d'eau potable ni de réfectoire.

**2.1.7.1. L'enseignement professionnel dans la Wilaya de Tizi-Ouzou**

La commune dispose de plusieurs centres professionnels. Ces écoles travaillent avec le programme élaboré par le CFPA (Centre National de Formation Professionnelle), associées à plusieurs écoles privées agréées par l'Etat telles que (INSIM, ECOMOD, ESIG,...).

**2.1.7.2. La déperdition scolaire dans la Wilaya de Tizi-Ouzou**

L'un des problèmes majeurs que connaît l'éducation au niveau de la commune est la déperdition scolaire. Il est bien connu que les élèves qui entrent dans la première année d'un cycle d'enseignement ne terminent pas tout ce cycle dans un minimum de temps prescrit. Certains abandonnent leurs études avant d'arriver à la fin du cycle, d'autres arrivent à la fin seulement après avoir doublé une ou plusieurs classes. La déperdition scolaire consiste donc dans les abandons et le doublement. On appelle:

- ) Abandon (ou désertion scolaire) le fait de quitter l'école avant la fin des études correspondant à un degré d'enseignement donné ou à un point intermédiaire ou non terminal d'un cycle d'enseignement;
- ) Redoublement (ou doublement) le fait pour un élève de rester dans la même classe et d'accomplir le même travail que l'année précédente.

Les abandons sont parfois provisoires; souvent un élève qui a interrompu ses études les reprend un peu plus tard, soit dans la même classe, où il était inscrit, soit dans la classe immédiatement supérieure. Les raisons d'abandon des études sont d'ailleurs multiples. L'éloignement de certaines écoles joue un rôle primordial. En effet, beaucoup d'élèves sont obligés de parcourir plusieurs kilomètres à pied. Comme ces enfants sont, le plus souvent, pas nourris à l'école, ils sont de retour à la maison exténués et découragés par ces exercices pénibles et quotidiens qui ne leur rapportent peu ou pas de satisfactions dans l'immédiat.

**Conclusion section 2**

Les institutions internationales cherchent à créer un environnement favorable à l'exercice de la libre initiative à travers l'élimination des différents dénis de libertés. Une fois les problèmes de famine, d'accès aux services ou d'exclusion résolus, le processus de développement doit viser l'être humain comme le principal acteur. En d'autres termes, il ne suffit plus de considérer cet individu comme le bénéficiaire de politiques prédéfinies, mais plutôt comme un agent actif. L'adoption de la vision des libertés, possède des implications complexes en termes de politiques publiques.

Il s'agit d'agir sur les divers volets de la liberté, dans les domaines politiques, économiques et sociaux. Il s'agit aussi de garantir le bon déroulement des transactions, en prévenant les corruptions, à titre d'exemple. L'aide aux tranches défavorisées de la population, à travers des dispositions institutionnelles et des interventions exceptionnelles est aussi indispensable. Les interconnexions entre ces diverses formes de liberté montrent combien il est important de recourir à une approche complète qui permet une compréhension globale du processus du développement en y intégrant tous les aspects.

## Conclusion au chapitre I

L'auteur A. Sen souligne que, « *la création d'opportunités sociales contribue à l'expansion des capacités et de la qualité de vie. Le développement de la santé publique, de l'éducation, de la protection sociale, ..., contribue directement à la qualité et à l'épanouissement de la vie* ». Dans un monde qui se tourne de plus en plus vers la privatisation, Sen appelle à une coopération privée-publicue pour garantir la satisfaction des critères d'efficacité et d'équité. L'aide publique doit permettre aux plus démunis d'accéder à ces services. Sen conclut alors que, « *la perspective des capacités prend en compte chacun de ces aspects, quand «l'école de capital humain» considère en priorité le troisième de ces rôles. Pour partie, le terrain est commun. Mais il est indispensable de dépasser cette acception restreinte du capital humain afin d'appréhender le développement comme liberté* ».

Il attribue deux rôles majeurs à l'éducation dans l'approche par les capacités. D'abord, l'éducation permet de favoriser l'expansion d'autres capacités et élargir ainsi l'ensemble des opportunités auxquelles les individus font face. Ensuite, l'éducation permet aussi de transmettre les valeurs morales que les gens doivent respecter en exerçant leurs actions. L'optique des capacités, en matière d'éducation, permet de comprendre comment l'acquisition des connaissances permet de promouvoir le changement social à travers la capacité de création et de critique dont elle dote les gens. Cela a été souligné par Sen lui-même : « *L'alphabétisation, la diffusion de l'éducation dans un pays ou une région donnée sont des facteurs de changement social (qui influencent jusqu'aux taux de fertilité et de mortalité) et de progrès technique* ».

La corrélation croissance-espérance de vie dépend des dépenses publiques de santé ainsi que de l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté dans la mesure où les pauvres représentent la partie de la population la plus vulnérable aux maladies (outre qu'ils ont une faible capacité à recourir aux soins privés). L'élaboration d'une politique de santé efficace passe par une compréhension exhaustive des déterminants microéconomiques des états de santé de la population que nous pouvons classer en trois catégories : les déterminants individuels: comportant des facteurs génétiques, biologiques et de comportements ; les déterminants sociaux: le revenu, le statut social et le genre, ..., et les déterminants environnementaux notamment les conditions climatiques et épidémiologiques.

Dans la même logique, Destefanis et Sen (2006) ont étudié la relation entre des variables socio-économiques et les états de santé sur un échantillon d'adultes britanniques. Ils soulignent aussi la nécessité de distinguer les différents déterminants pour pouvoir élaborer des politiques efficaces. A travers la construction d'un indice de capacités, les résultats confirment l'influence des variables socioéconomiques (notamment le revenu et le niveau d'éducation) sur les fonctionnements. Sen appuyé par d'autres chercheurs tels Martha Nussbaum ont porté un intérêt particulier à la situation des femmes. Cependant, la question de l'inégalité des sexes semble retrouver dans l'approche par les capacités tout l'intérêt qu'elle mérite. En effet, il paraît que, même à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle, la femme subit, tant dans les pays en développement que dans les pays développés, des injustices de formes diverses. Ce constat peut être étayé empiriquement à de multiples niveaux.

A côté de la tendance de certaines sociétés traditionnelles à accepter ce genre d'inégalité, le manque d'éducation dont souffrent les femmes contribue à rendre ces situations non contestées et à ne pas en faire un sujet de débat. Les femmes elles-mêmes semblent incapables d'envisager, voir espérer des conditions meilleures. Ceci, explique que les femmes, dans les pays en développement, paraissent avoir une fausse perception de leurs conditions de vie et plus particulièrement de leur état de santé. L'orientation vers les libertés n'est pas nouvelle en économie (et même en philosophie antique) puisque Sen ne cesse de rappeler son rattachement aux idées d'Adam Smith. Dans cette mesure, l'intérêt des libertés vient en réponse à la domination de la composante mécanique en économie au détriment des valeurs éthiques. L'adoption d'une vision du développement, axée sur l'expansion des libertés et l'élargissement de l'ensemble des opportunités offertes aux gens, rend plus efficace les programmes de lutte contre la pauvreté qui fera objet de notre présentation dans le second chapitre. Cependant, avant de retracer les stratégies nationales et internationales de la lutte contre la pauvreté, nous aborderons la mesure de cette dernière.

**Chapitre II :  
Mesure et état des lieux de la pauvreté**

## **Introduction**

Du chapitre précédent, il ressort que le problème de pauvreté est d'un grand intérêt pour les praticiens du développement. Dans le souci d'apporter une solution à ce problème, la problématique du développement doit reposer sur des indicateurs permettant de mesurer et de délimiter ce phénomène. Mesurer la pauvreté signifie quantifier la population, évaluer le degré de pauvreté dans une société donnée et identifier les membres de la société qui peuvent être considérés comme pauvres.

Ce chapitre a pour but de présenter les critères et les indicateurs de mesure de la pauvreté. Or, il n'est pas sûr que ce que nous voulons mesurer soit effectivement mesurable. En effet, ni le bien être économique, ni les capacités d'un individu, encore moins la satisfaction des besoins ne sont directement observables. Dans ces conditions, le recours à des variables observables qui permettent de cerner approximativement la réalité par référence au terme pauvreté est absolument nécessaire. Ces dites variables portent le nom d'indicateurs<sup>80</sup>.

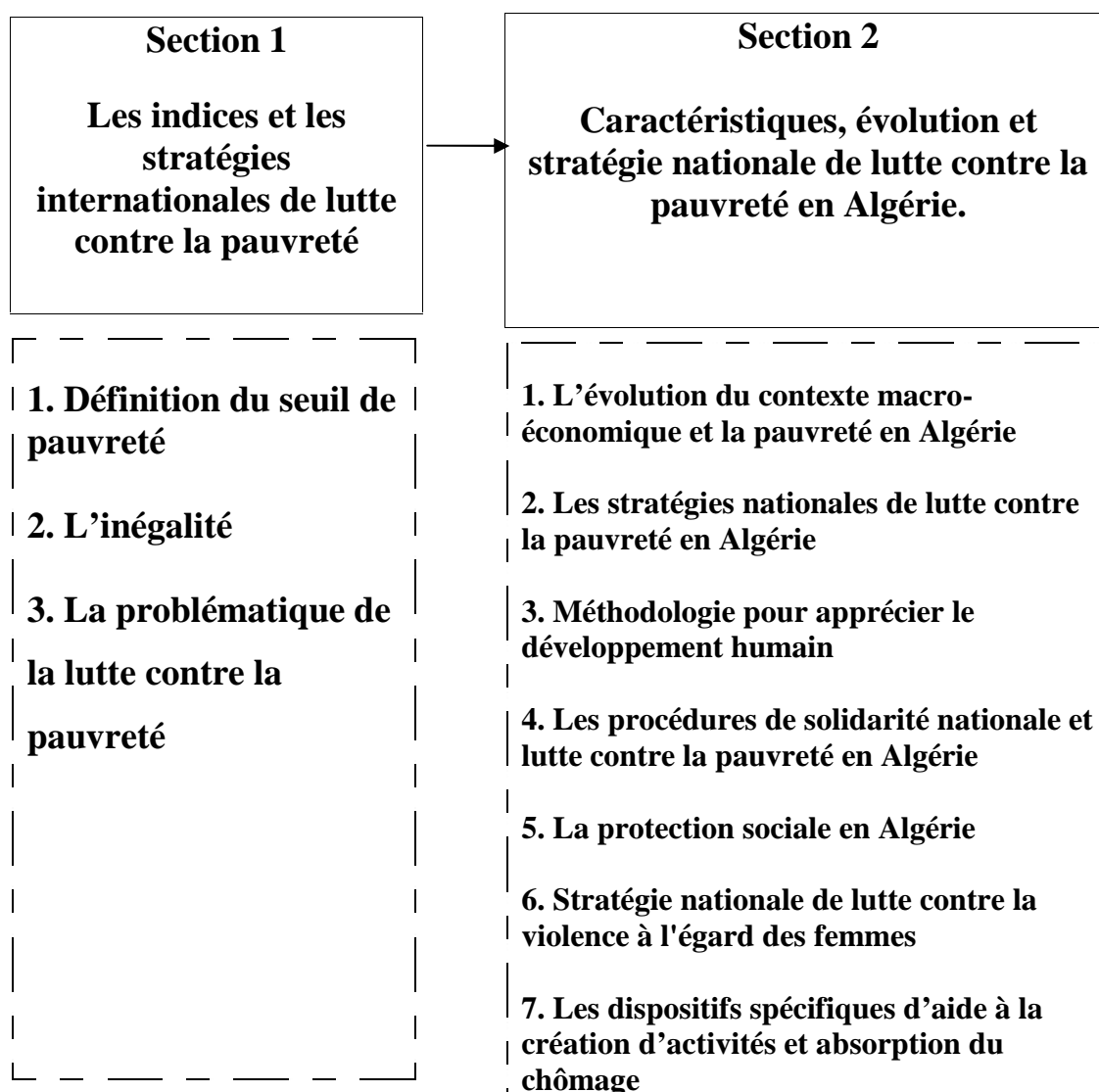
La lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion constitue une priorité en faveur d'un développement planétaire solidaire, et durable. Plusieurs pays contribuent activement à la mise en œuvre d'initiatives élaborées par la communauté internationale au cours des dernières années dans ce domaine, telles que l'initiative d'allégement de la dette pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) et l'élaboration, par chaque Etat, de documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Le fait d'avoir placé les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté au centre des politiques de développement soulève cependant d'importantes questions, qui sont la contrepartie des innovations apportées par ces stratégies. Depuis l'application des Programmes d'Ajustement structurel (PAS) et de leurs échecs, lutter contre la pauvreté est devenu la priorité pour les Institutions de Bretton Woods.

Ce chapitre comprend deux sections. Dans la première section, une revue de littérature s'attachera à présenter les indices et les mesures de la pauvreté pour tenter d'appliquer des politiques de la réduction, montrer la pauvreté sous toutes ses formes, et les différentes stratégies internationales pour combattre ce fléau, puis, dans la seconde section, nous allons nous intéresser au cas de l'Algérie.

---

<sup>80</sup>Un indicateur de pauvreté peut être défini comme étant une variable mesurable et aussi presque possible d'une dimension particulière spécifiée dans l'espace de pauvreté.

Schéma 3 : Articulation du chapitre II



Source : construction personnelle.

---

## **Section1 : les indices et les stratégies internationales de lutte contre la pauvreté**

### **Introduction**

La notion de mesure de la pauvreté revient à quantifier le nombre, à évaluer le degré de pauvreté dans une société donnée et à identifier les membres de la société qui doivent être considérés comme pauvres. De la même sorte, mesurer la pauvreté se résume à établir si un individu doit bénéficier ou non d'une politique ou programme spécifique. Pour une meilleure mesure de la pauvreté, trois éléments essentiels devraient être mesurés à travers les indices de pauvreté, à savoir ; l'incidence, ou le nombre d'habitants se trouvant sous un seuil de pauvreté déjà calculé, l'intensité qui détermine la profondeur de la pauvreté et la sévérité qui prend en compte l'inégalité parmi les pauvres.

## **1. La définition du seuil de la pauvreté**

Le seuil de pauvreté est une ligne de démarcation à partir de laquelle un individu peut être considéré comme pauvre ou non pauvre. La définition d'un seuil de pauvreté se fait selon trois approches :

- ) L'approche nutritionnelle : le seuil de pauvreté est établi par l'apport minimal en calories pour assurer la survie à terme. L'OMS fixe un seuil absolu sur la consommation journalière d'énergie nutritive à 2.133 calories et selon les normes FAO, à 2.400<sup>81</sup> calories pour la pauvreté et à 1.800 calories pour l'extrême pauvreté;
- ) Une deuxième approche élargit le concept de pauvreté à l'ensemble des besoins qui doivent être satisfaits pour mener une vie digne en société. La banque mondiale a fixé le seuil de pauvreté absolue à une consommation journalière de biens et services aux Etats-Unis en 1985 d'un volume de 1\$;
- ) Une dernière approche postule que le seuil de pauvreté peut être mesuré par la part des déciles inférieurs dans la distribution des revenus et qu'il doit refléter une certaine stratification sociale.

### **1.1. La définition de la ligne de la pauvreté**

La ligne de pauvreté pour un espace déterminé et à une époque donnée est le niveau minimum de revenu ou de consommation de biens et services d'une personne qui assure l'atteinte du seuil de pauvreté absolue tout en respectant ses habitudes de consommation. Il s'agit d'un revenu ou d'une consommation de biens et services qui correspondent à un seuil donné de pauvreté relative.

### **1.2. Les indicateurs synthétiques de la pauvreté**

Nous allons d'abord définir la notion d'indicateur de pauvreté.

---

<sup>81</sup> P. L. NDUNGO, « mondialisation, pauvreté et inégalité: Cas des quelques pays en développement et pays en transition », Université de Kinshasa, licence en sciences économiques et de gestion, 2005.

### 1.2.1. La définition d'un indicateur de la pauvreté

Un indicateur de pauvreté peut être défini comme une variable mesurable et aussi près que possible d'une dimension particulière spécifiée dans l'espace de pauvreté<sup>82</sup>. Un indicateur de pauvreté ne doit pas être confondu avec une mesure de pauvreté ni avec un indice de pauvreté. Ainsi, un indicateur est un nombre synthétique qui renseigne sur l'état de manifestation ou de manque de capacités. Il n'a guère de contenu éthique ou de considération normative. Par contre, un indice de pauvreté est un nombre, qui par sa formule de calcul a un contenu et un jugement éthique et/ou de justice sociale sur la manifestation ou le manque de capacités d'une vie humaine.

### 1.2.2. Les propriétés d'un bon indicateur de la pauvreté

Depuis les travaux de Sen (1976), qui ont introduit les axiomes de monotonie et de transfert, plusieurs autres axiomes ont été proposés et sont généralement acceptés par la littérature. Les différents axiomes sont les suivants<sup>83</sup>:

- ) **Axiome 1 La concentration** : L'indice de pauvreté demeure inchangé lorsqu'un attribut  $j$  augmente pour un individu  $i$ , les autres attributs de la matrice étant constants, si initialement la situation était caractérisée par  $x_{ij} \geq z_j$ . Le premier axiome dit que lorsqu'un individu est bien loti au niveau d'un attribut, augmenté n'influe pas sur l'intensité de la pauvreté même s'il est pauvre dans d'autres attributs.
- ) **Axiome 2 La monotonie** : Pour  $x_{ij} < z_j$ , une augmentation de  $x_{ij}$  n'accroît pas l'indice de pauvreté si les autres attributs restent inchangés. L'axiome 2 nous dit que l'amélioration des conditions des pauvres n'augmente pas la mesure de la pauvreté. Au contraire, elle peut la réduire.
- ) **Axiome 3 Le principe de population** : Si la matrice des attributs  $X$  est répliquée plusieurs fois alors l'indice de pauvreté ne change pas et l'on aura alors  $P(X; z) = P(X^r; z)$ , où  $X^r$  est la matrice  $X$  répliquée  $r$  fois. L'axiome 3 permet par la réplification

<sup>82</sup> L. M. Asselin et D. Anyck, « mesure de la pauvreté : un cadre conceptuel », Québec Canada, octobre 2000, p.27.

<sup>83</sup> B. Yélé Maweki, « tests de comparaisons de la pauvreté multidimensionnelle basés sur le ratio de vraisemblance empirique », séminaire de thèse, département économique, Université Laval, mai 2006, p.10-14.

par exemple de réduire deux matrices de tailles différentes à la même taille, ce qui peut s'avérer utile pour les comparaisons ordinales de pauvreté entre régions et entre périodes.

- ) **Axiome 4 La symétrie ou l'anonymat** : Pour  $X \in M$ , toute permutation des individus la matrice n'aura aucun impact sur l'indice de pauvreté, autrement dit  $P(X; z) = P(\rho X; z)$ , où  $\rho$  représente une quelconque matrice de permutation d'ordre  $N$ . L'axiome 4 requiert que les mesures de pauvreté ne dépendent pas des caractéristiques non pertinentes des individus.
- ) **Axiome 5 La continuité** : Pour tout  $z \in Z$ ,  $P(X; z)$  est continu sur  $M$ , ce qui signifie que l'indice de pauvreté ne doit pas être très sensible à une variation marginale de la quantité d'un attribut. L'axiome 5 s'assure que les imprécisions qui caractérisent les données sur le bien-être ne les affectent pas significativement.

Pour Tsui (2002), la mesure de la pauvreté multidimensionnelle est une valeur réelle d'une fonction  $P : M \times Z \rightarrow R$  qui satisfait les cinq axiomes ci-dessus cités. Il existe d'autres axiomes permettant de spécifier une forme aux mesures de pauvreté.

- ) **Axiome 6 La décomposabilité par sous-groupe** : Pour tout  $z \in Z$  et  $X^1, X^2, \dots, X^k \in M$  et tels que  $\tilde{X} = \cup_{i=1}^k X^i$  alors  $P(\tilde{X}; z) = \sum_{i=1}^k \frac{N_i}{N} P(X^i; z)$  où  $N_i$  est la taille associée à chaque sous-groupe  $X^i$  avec  $\sum_{i=1}^k N_i = N$ . Cet axiome signifie que lorsque la population est partitionnée en plusieurs sous-groupes  $k$ , alors la mesure de pauvreté globale est une moyenne pondérée des mesures de pauvreté pour chaque sous-groupe.

Ceci permet notamment d'étudier la pauvreté selon différents sous-groupes (ethnique, géographique, etc.) et d'analyser leur contribution à la pauvreté globale, ce qui peut offrir des perspectives intéressantes pour le ciblage de la lutte contre la pauvreté. Il existe d'autres indices de pauvreté multidimensionnelle suivant comme satisfaisant l'ensemble de ces axiomes :

$$P(X; z) = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^N p(x_i; z)$$

Cette forme est conforme à la forme générale dérivée par la proposition 1 de Tsui (2002) comme nécessaire et suffisante pour que l'indice de pauvreté multidimensionnelle  $P(X; z)$  satisfasse l'axiome 6 :

$$P(X; z) = H \left[ \frac{1}{N} \sum_{i=1}^N \lambda(x_i; z); z \right]$$

Où  $H$  est une fonction continue et strictement croissante tandis que  $\lambda : M \times Z \rightarrow R$  est continue et non croissante par rapport aux attributs. Pour faciliter les comparaisons ordinales de pauvreté entre pays pouvant utiliser des unités de mesures différentes, l'axiome suivant est proposé.

- ) **Axiome 7 L'invariance aux variations d'échelle** : Pour tout  $X \in M$  et tout  $z \in Z$ . Soit une matrice  $\Omega \in R_+^J$  et  $\delta = \text{diag}(\Omega)$ , alors  $P(X; z) = P(X\delta; z\delta)$ . Cette propriété signifie que la mesure de pauvreté est homogène de degré 0 par rapport à  $X$  et  $z$ . Il s'agit ainsi de ne pas faire dépendre l'indice des unités de mesure. A ces propriétés s'ajoutent d'autres axiomes moins faciles à adapter au cadre multidimensionnel de la pauvreté.
- ) **Axiome 8 Le principe de transfert** : Pour tout  $z \in Z$ ,  $X$  et  $Y \in M$ , lorsque  $Y$  est dérivé de  $X$  par une redistribution des attributs au niveau des pauvres avec  $Y^P = BX^P$ , où  $B$  est une matrice de transformation (et non de permutation) bistochastique appropriée, alors  $P(Y; z) \leq P(X; z)$ . Cet axiome s'appuie sur le principe de Pigou-Dalton qui, dans le cadre unidimensionnel habituel, suggère qu'une redistribution égalitaire de revenu entre les pauvres qui n'engendre pas de reclassement entre ce dernier est de nature à diminuer la pauvreté.
- ) **Axiome 9 Non décroissance de la pauvreté suite à une augmentation de la corrélation entre attributs** : Pour tout  $X \in M$  et  $z \in Z$ , si  $Y \in M$  est obtenu à partir de  $X$  par le transfert d'un attribut entre deux individus pauvres à la fois dans tous les attributs, ce qui accroît la corrélation entre attributs, alors  $P(X; z) \leq P(Y; z)$  si les attributs sont substituables. Cet axiome peut être illustré dans le cadre de deux attributs comme suit : en supposant deux individus pauvres à la fois dans deux attributs 1 et 2, avec toutefois chacun d'eux qui est mieux loti que l'autre dans l'un des attributs. Si l'on transfère un attribut de l'individu le plus loti vers le moins loti, on augmente la corrélation entre les attributs puisqu'ils se retrouvent, l'un, avec une

combinaison d'attributs relativement élevés et, l'autre, avec une combinaison d'attributs relativement peu élevés.

Cependant, les attributs étant substituables dans le sens qu'ils sont de même nature, ce que gagne en termes de réduction de la pauvreté l'individu qui voit son attribut augmenter n'est pas suffisante pour compenser l'augmentation de la pauvreté du second individu. Il est alors raisonnable de s'attendre à un non décroissance de la pauvreté globale. C'est l'inverse dans le cas d'attributs complémentaires.

En effet, puisque la pauvreté sera dépendante de l'attribut relativement rare pour chaque individu, l'on pourrait alors, en transférant la partie non contributive de l'attribut de l'individu 1 à l'individu 2, réduire la pauvreté au niveau du second individu sans affecter la situation du premier. C'est ce qu'exprime l'axiome suivant qui n'est que la version du précédent, adaptée au cas d'attributs complémentaires.

J) *Axiome 10 Non croissance de la pauvreté suite à un accroissement de la corrélation entre attributs* : Pour tout  $X \in M$  et  $z \in Z$ , si  $Y \in M$  est obtenu à partir de  $X$  par le transfert d'un attribut entre deux individus pauvres à la fois dans tous les attributs, ce qui accroît la corrélation entre attributs, alors  $P(X; z) \geq P(Y; z)$  si les attributs sont complémentaires.

### 1.2.3. La présentation de quelques indices de la pauvreté

Dans la littérature on utilise plusieurs indicateurs synthétiques pour analyser la pauvreté en dépassant la considération de la seule proportion des pauvres. La plupart de ces indicateurs sont ceux de la classe Foster Greer Thorbecke<sup>84</sup> plus communément appelés FGT (1984). À partir d'une ligne de pauvreté ( $Z$ ), plusieurs indices de la famille FGT peuvent être déclinés de la formule suivante<sup>85</sup> :

<sup>84</sup>Y. Maweki, « Tests de comparaisons de la pauvreté multidimensionnelle basés sur le ratio de vraisemblance empirique », *séminaire de thèse*, département économique, Université Laval, mai 2006.

<sup>85</sup> D. Verger et al, Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : Les approches statistiques de pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales, document de travail, INSEE, Paris, Avril 2005, p.48.

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left[ \max \left( \frac{z - y_i}{z}, 0 \right) \right]^{\alpha}$$

Où  $y_i$  est le revenu de l'individu ou du ménage  $i$ .

- $P_0$  est le taux de pauvreté qui correspond à  $(\alpha=1)$
- $P_1$  représente la profondeur de la pauvreté (Poverty Gap), il prend en compte l'éloignement des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté  $(\alpha=)$ .
- $P_2$   $(\alpha=2)$  mesure la sévérité de la pauvreté, il est un indicateur de l'inégalité au sein des pauvres.

La plupart de ces indicateurs ont le défaut d'être très sensibles aux erreurs de mesure dans le bas de la distribution. La ligne de pauvreté, le taux d'incidence, de l'intensité et de la sévérité de la pauvreté sont des indicateurs de mesure et d'analyse dérivés de l'approche utilitariste<sup>86</sup>.

## 2. L'inégalité

Tous semblent unanimes que la pauvreté est un problème sérieux auquel il faut s'attaquer pour l'équilibre social. Déjà, au V<sup>ème</sup> siècle avant Jésus Christ, Platon prévenait le législateur athénien de la menace que représentait l'inégalité, «*Il ne faut pas que certains citoyens souffrent de la pauvreté, tandis que d'autres sont riches, parce que ces deux états sont causes de dissensions*»<sup>87</sup>. Ce n'est que bien plus tard, au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, que le problème et les solutions de la pauvreté commencent à prendre leur forme moderne.

L'économiste anglais Thomas Malthus faisait déjà une analyse pessimiste à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Selon l'auteur, les subsistances croissent selon une progression arithmétique, alors que la population, selon une progression géométrique, d'où la stagnation économique inéluctable. Pour lui, les pauvres doivent arrêter de procréer, car ils sont incapables de subvenir aux besoins de leur progéniture.

Si les pauvres sont pauvres, c'est de leur faute et leur fécondité excessive en est responsable. Il propose donc que les familles qui désirent un, ou plusieurs enfants soient capables de les nourrir; les aider par des prestations en nature ou autres ne feraient qu'accentuer la

<sup>86</sup> IL existe aussi d'autres indicateurs issus de l'approche non utilitariste qui prennent en compte certaines dimensions non saisies par les approches traditionnelles du revenu ou de la consommation, il s'agit des indices de développement humain suivants : IDH, ISDH et IPH.

<sup>87</sup> in PNUD 2005, p.55

paupérisation globale. C'est cette vision que Galbraith développait quand il affirme que «*dans la vie économique comme dans le développement biologique, la règle suprême était la survie des plus aptes [...] l'élimination des plus pauvres est le moyen utilisé par la nature pour améliorer la race. La qualité de la famille humaine sort renforcée de la disparition des faibles et des déshérités*».

C'est contre ces perceptions que s'éleva Adam Smith dès la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. L'idée selon laquelle il existe des limites aux privations tolérables est fondamentale selon la plupart des sociétés et systèmes de valeurs, «*aucune société ne peut être florissante et heureuse si une écrasante majorité de ses membres vivent dans la pauvreté et la misère,...*». C'est A. Smith qui élabora l'idée de la pauvreté relative, arguant que tous les membres de la société devaient jouir d'un revenu suffisant leur permettant de se monter «*sans honte*» en public.

Pour Tocqueville, la pauvreté n'existe pas en elle-même mais permet de cerner la différenciation des besoins entre sociétés, entre époques, entre groupes ou classes sociales d'une même nation. La création des richesses dans un contexte de révolution industrielle ne peut qu'accroître les besoins et, de fait, les insatisfactions et les inégalités, «*le nombre de ceux qui auront besoin de recourir à l'appui de leurs semblables pour recueillir une faible part des besoins, le nombre de ceux-là s'accroîtra, sans cesse*». Il aborde également la question de l'assistance aux pauvres et s'interroge notamment sur le sens du droit à l'assistance aux pauvres, «*toute charité publique ne peut guère résoudre le problème de pauvreté, si ce n'est que créer une classe oisive et paresseuse, vivant aux dépens de la classe industrielle et travaillante*».

Karl Marx, contrairement à Tocqueville, pense que les indigents ne sont pas «*un accident*» de l'histoire mais forment une armée industrielle de réserve. Pour lui, dans les pays capitalistes, la classe propriétaire des moyens de production domine la classe des prolétaires. Les inégalités sont profondes et croissantes. Elles s'inscrivent dans un mouvement historique de lutte des classes, et la richesse et la pauvreté sont des aspects d'un même processus d'exploitation du travail par le capital. La solution réside dans la création d'une société sans classe et sans Etat du communisme.

George Simmel, quant à lui, considère qu'un individu est pauvre dès lors qu'il est assisté. «*Les pauvres, en tant que catégorie sociale, ne sont pas ceux qui souffrent de manques et de privations spécifiques, mais ceux qui reçoivent assistance ou devraient la recevoir selon les normes sociales. Par conséquent, la pauvreté ne peut, dans ce sens, être définie comme un état quantitatif en elle-même, mais seulement par rapport à la réaction sociale qui résulte d'une situation spécifique*». Tout comme

Marx, l'auteur pense que les pauvres ne sont pas en dehors de la société mais bien en dedans. Sen, utilisera cette même vision pour donner un contenu révolutionnaire à la mesure de la pauvreté, en introduisant les notions d'inégalité, de capacité,... Pour l'auteur, *«les égalités formelles doivent être soutenues parce qu'elles appellent les libertés de fond, les capacités de choisir un style de vie et de faire ce à quoi on attache de la valeur [...] les grandes inégalités dans les chances de vie limitent ces libertés de fond et vident l'idée de l'égalité devant la loi de son sens»*. Ainsi, évaluer l'impossibilité des individus à choisir ce qui leur semble utile ou appréciable est une méthode plus efficace pour mesurer la pauvreté.

## **2.1. La définition de l'inégalité**

L'intérêt et la nécessité d'une définition précise du concept d'inégalité résident dans le fait qu'il entretient des liens très étroits avec un grand nombre de problèmes socioéconomiques cruciaux. Par sa nature multidimensionnelle, l'inégalité se réfère aussi bien à la notion de pauvreté relative qu'aux questions de la distribution et de la cohésion sociale. Si l'on considère, à titre d'exemple, un ménage comme pauvre lorsqu'il n'a pas suffisamment de ressources pour participer aux différentes activités jugées normales ni pour disposer de conditions de vie largement approuvées par la société, on se réfère directement à un concept d'inégalité sociale. De ce point de vue, l'inégalité, en termes relatifs, peut être comprise comme l'écart par rapport à une notion de distribution appropriée.

Dans le prolongement de cette idée, A. Sen précise que deux notions d'une distribution juste s'opposent, l'une basée sur les besoins, l'autre sur le mérite. Considérée en dehors de toute référence normative, une définition sociologique appréhende l'inégalité comme l'accès biaisé des membres d'une même société à des biens sociaux d'ordre matériel ou symbolique. Cette définition se réfère implicitement à un concept d'inégalité d'opportunités qui peut être la conséquence de trois sources différentes, liées d'une part à l'origine familiale, associées d'autre part aux discriminations de nature raciale, sexuelle ou autres ou dues finalement à la dotation initiale en capital financier ou physique des individus<sup>88</sup>.

---

<sup>88</sup>Y. FLÜCKIGER, « globalisation, inégalité et pauvreté », note de synthèse, thèse de doctorat, Université de Genève, 2005, p.12

## **2.2. La mesure des inégalités**

Empiriquement, le concept d'inégalité économique peut être mesuré de différentes manières. Cependant, la plupart des études réalisées sur ce thème cherchent à l'appréhender par le biais de la distribution des revenus ce qui est en soi critiquable et nécessite de surcroît deux clarifications préliminaires. Elles portent en premier lieu sur la définition du concept du revenu utilisé et, d'autre part, sur la définition de l'unité d'observation. Le revenu doit englober les salaires, les revenus des travailleurs indépendants, les retraités et autres revenus de transfert (allocations familiales, allocations chômage,...), ainsi que les revenus du patrimoine (dividendes, intérêts,...).

L'unité d'observation doit, à son tour, être définie comme l'unité de consommation économique au sein de laquelle les revenus sont mis en commun et les décisions de consommation prises conjointement. Comme le ménage représente l'unité de mesure privilégiée, le revenu doit être ajusté proportionnellement, suivant une échelle d'équivalence, au nombre d'individus vivant dans ce dernier, pour que les résultats soient comparables entre eux. Une grande variété de mesures différentes respectant ces deux conditions, peut être utilisée pour rendre compte de la distribution du revenu.

### **2.2.1. Le rapport interdécile**

Ce rapport établit le rapport entre le 9<sup>ème</sup> décile de revenu sur le premier décile de revenu. Le premier décile délimite les 10 % de ménages disposant des revenus les plus élevés, et le 9<sup>ème</sup> les 90 % de ménages recevant les revenus les plus faibles. Il s'agit ici du rapport des limites de décile. Cet indicateur a le mérite de la clarté mais ne traduit pas l'inégalité dans l'ensemble de la distribution des revenus. Il ne mesure que les extrêmes de la distribution, sans indiquer comment évoluent les classes moyennes.

### **2.2.2. L'indice de GINI**

Il s'agit d'un indicateur qui vise à résumer la courbe de Lorenz, courbe qui se définit en abscisse par le pourcentage de ménages disposant des revenus les plus faibles et en ordonnée par la masse de revenu que se partagent ces ménages. L'indice de GINI est égal à 2 fois la surface délimitée par la courbe de Lorenz et la première bissectrice. Par construction, l'indice de GINI est compris entre 0 (distribution uniforme : tous les ménages disposent du même

revenu) et 1 (distribution où tous les ménages sauf un ont un revenu nul). Plus l'indice de GINI est proche de 1, plus l'inégalité mesurée est importante.

$$G(x) = \frac{2}{x \cdot n^2} \sum_i (i\bar{x} - \sum_{j=1}^i \bar{x}_j)$$

La deuxième formulation de l'indice correspond à un indicateur de satisfaction : il s'agit ici d'une fonction de bien-être social  $U(x)$  linéaire accordant les poids  $(2n-1), (2n-3), \dots, 1$  aux individus rangés selon l'ordre croissant de leur bien-être :

$$U(x) = \frac{1}{n^2} \sum_i (2(n-i)+1)\bar{x}_i$$

dont on déduit :

$$G(x) = 1 - \frac{U(x)}{x}$$

soit encore :

$$U(x) = x \cdot [1 - G(x)]$$

L'indicateur de bien-être social est donc le niveau de vie moyen  $x$  corrigé par le coefficient  $1 - G(x)$ , qui est compris entre 0 et 1, et qui décroît lorsque les inégalités augmentent.

### 2.2.3. L'indicateur de THEIL

$$T(x) = \frac{1}{n} \sum_i \frac{\bar{x}_i}{\bar{x}} \ln \frac{\bar{x}}{\bar{x}_i}$$

Inspiré de la mesure de l'entropie, l'indice de THEIL mesure l'écart entre la distribution égalitaire (distribution uniforme dont l'entropie vaut  $\ln(x/\bar{x})$ ) et la distribution constatée. Ainsi, si l'indice de THEIL est nul, alors la distribution est parfaitement égalitaire. A l'inverse, plus les revenus sont dispersés plus il sera fort. L'indice de Theil, est d'autant plus sensible à un transfert qu'il a lieu entre ménages situés à des extrêmes de la distribution.

### 2.2.4. L'indicateur d'ATKINSON

Ces indices se définissent par la valeur donnée à un paramètre  $a = (1 - e)$  ( $a < 1$ ) et par la formule :

$$A_a(x) = 1 - \left[ \frac{1}{n} \sum_i \left( \frac{x_i}{x} \right)^{1+a} \right]^{\frac{1}{1+a}} \quad \text{Pour } a \text{ non nul} \quad \text{et} \quad A_1(x) = 1 - \left[ \prod_i \frac{x_i}{x} \right]^{\frac{1}{n}} \quad \text{pour } a=0$$

Chacun de ces indices traduit l'aversion de la population pour l'inégalité : un indice d'Atkinson valant  $x$  % signifie que la population accepterait de perdre  $x$  % de son revenu actuel pour que la distribution devienne égalitaire. Le paramètre  $a$  (norme de l'indice, valant -0,5 0 ou +0,5 dans l'étude) représente cette plus ou moins forte aversion pour l'inégalité. Plus  $a$  est proche de 1, plus l'aversion pour l'inégalité est faible : à la limite ( $a=1$ ), l'indice d'Atkinson vaut 0. En pratique, on interprète le coefficient  $a$  en remarquant que plus ce paramètre décroît, plus on attache d'importance aux transferts concernant les revenus les plus faibles.

### 2.2.5. La variance des logarithmes

S'agissant de distributions de revenus qui suivent approximativement une loi Log normale cet indicateur semble approprié. Comme l'indice de Theil, il peut être décomposé et permet des analyses de la variance et des régressions multicritères.

$$VZ(x) = \frac{1}{n} \sum_i (\ln x_i - (\frac{1}{n} \sum_i \ln x_i))^2$$

On juge la qualité d'un indice d'inégalité à partir de la façon dont il satisfait ou non divers principes (ou axiomes), le plus important, le plus « évident » étant le principe dit de transfert qui veut que l'indice augmente quand on prend à une personne pour donner à quelqu'un de plus riche; aucun indice ne possède toutes les propriétés désirables : en particulier les indices les plus simples, soit le rapport interdécile et la variance des logarithmes, ne satisfont pas au principe de transfert, ce qui est rédhibitoire d'un point de vue normatif.

A l'inverse les autres indices présentés ci-dessus (Gini, Theil, Atkinson) y souscrivent mais sont d'une lecture moins immédiate et renvoient à une construction théorique plus complexe. Ce sont néanmoins eux qui sont désormais le plus souvent utilisés.

*« L'enjeu aujourd'hui consiste à donner plus de pouvoirs à ces acteurs oubliés... »*

La lutte contre la pauvreté est devenue, l'une des préoccupations importantes des institutions internationales et des gouvernements. De par son importance et son impact socio-économique,

ces institutions s'en préoccupent davantage depuis les années 1990, durant lesquelles l'assemblée générale des Nations Unies avait fait de l'élimination de la pauvreté l'un de ses objectifs prioritaires de la décennie pour l'Afrique subsaharienne. En effet, lors du sommet mondial pour le développement social à Copenhague en mars 1995, les gouvernants s'étaient engagés à éliminer la pauvreté<sup>89</sup>. L'assemblée Générale des Nations Unies avait proclamé par la suite l'année 1996 «*année internationale pour l'élimination de la pauvreté*» et la période de 1997-2006 «*premières décennies des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté* ». Près de la moitié de 6 billions de la population mondiale vit avec moins de 2\$ par jour, seuil de la pauvreté<sup>90</sup>. C'est dans le cadre de cette lutte que le sommet de Libreville de février 2000 avait regroupé les institutions de «*Bretton Woods*» et les gouvernements des pays en développement afin de réfléchir sur les stratégies de réduction et/ou d'éradication de la pauvreté.

Le sommet de millenium de septembre 2000 avait lui aussi réfléchi sur le même sujet. Les Nations Unies ont fixé les objectifs suivants pour le millénaire :

- ) Réduire l'extrême pauvreté et la faim ;
- ) Assurer l'éducation pour tous ;
- ) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- ) Réduire la mortalité infantile ;
- ) Améliorer la santé maternelle ;
- ) Combattre le VIH/SIDA ;
- ) Assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

---

<sup>89</sup>I. MAYELE, « les principales causes et perspectives de développement pour la lutte contre la pauvreté urbaine à Kinshasa », Université catholique du Congo, Gradué en économie et développement, 2008, consulté sur site : [http://www.memoireonline.com/04/12/5773/m\\_Les-principales-causes-et-perspectives-de-developpement-pour-la-lutte-contre-la-pauvreteurbaine-2.html#toc8](http://www.memoireonline.com/04/12/5773/m_Les-principales-causes-et-perspectives-de-developpement-pour-la-lutte-contre-la-pauvreteurbaine-2.html#toc8) le 19/03/2016 à 12 :17.

<sup>90</sup>Banque Mondiale, rapport sur le développement dans le monde 2000-2001, combattre la pauvreté, Washington, 2001, p.20.

### **3. La problématique de la lutte contre la pauvreté**

La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International ont lancé fin 1999<sup>91</sup> une initiative conjointe qui place la lutte contre la pauvreté au cœur des politiques de développement. Tous les pays à bas revenu désireux de bénéficier d'une aide financière d'une de ces deux organisations, ou d'un allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés), sont appelés à préparer un programme de lutte contre la pauvreté<sup>92</sup>.

Avec l'avènement de l'initiative PPTE, la politique de lutte contre la pauvreté a pris de l'ampleur et ne cesse de s'amplifier. Au-delà d'un incontestable effet de mode, cette politique suscite le questionnement quant à son impact sur le développement dans le monde. Que faut-il entendre par lutte contre la pauvreté ?

#### **3.1. L'approche théorique de la lutte contre la pauvreté**

La lutte contre la pauvreté est un concept aujourd'hui à la mode dans le vocabulaire aussi bien du grand public que des acteurs nationaux et internationaux du développement. Au delà du grand usage qui en est fait, et dans des perspectives pas toujours avouées, il n'en demeure pas

---

<sup>91</sup>J. P. Cling , M. Razafindrakoto, F. Roubaud : « les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté », 2<sup>ème</sup> édition, édition : Economica, paris, juin 2003, p.01.

<sup>92</sup> Désigné en français sous le terme de Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP, en anglais *PRSP*.) Depuis 1999, les Institutions de Bretton Woods (IBW) ont mobilisé des moyens humains et financiers considérables pour mettre en œuvre cette initiative et en assurer le succès. Les programmes d'aide de ces institutions ont d'abord été modifiés et rebaptisés pour inclure explicitement la lutte contre la pauvreté parmi leurs objectifs. Les financements concessionnels de la Banque mondiale en faveur des pays à faible revenu, opérés par l'Agence Internationale pour le Développement (AID), s'intègrent ainsi désormais dans le cadre des Crédits de Soutien à la Réduction de la Pauvreté (en anglais *PRSC*), ceux du FMI dans celui de la Facilité de Réduction de la Pauvreté et de Croissance (en anglais *PRGF*). Parallèlement, une intense réflexion a été engagée au sein des IBW afin de définir des orientations précises susceptibles de guider les près de soixante pays à bas revenu engagés dans l'élaboration de DSRP. La publication en 2000 par la Banque mondiale d'un Rapport sur le développement dans le monde consacré à la lutte contre la pauvreté a ainsi été suivie en 2001 par celle d'un document de référence (*sourcebook*), qui constitue un guide pratique à destination des pays concernés. Un effort inégalé de consultation des gouvernements des pays en développement et de leur société civile a enfin été effectué, notamment à travers l'organisation d'une multitude de séminaires internationaux, nationaux et régionaux. Rapidement, tous les autres donateurs ont emboîté le pas et décidé de placer leur politique d'aide sous l'égide des DSRP. Certains, comme l'Union européenne ou les pays nordiques, l'ont fait avec d'autant plus d'enthousiasme qu'ils étaient déjà largement sensibilisés à la problématique de la pauvreté; d'autres comme la France ont suivi avec plus de circonspection.

moins que la lutte contre la pauvreté reste un concept à définir. Qu'est-ce que la lutte contre la pauvreté et quel en est le fondement théorique ?

### **3.1.1. La clarification conceptuelle de la lutte contre la pauvreté**

Des définitions précédemment données de la pauvreté, il en ressort que la pauvreté implique toujours un manque partiel ou total d'accès à des ressources matérielles, économiques, sociales, politiques ou culturelles nécessaires à la satisfaction des besoins fondamentaux. Ainsi perçue, la pauvreté donne lieu à la mise sur pied d'un ensemble de mesures et d'actions en vue de son atténuation, de son amélioration et finalement de son éradication. Autrement dit, le concept de lutte contre la pauvreté met en exergue un ensemble de mesures et d'actions en vue de l'atténuation, de l'amélioration et finalement de l'éradication de la pauvreté. Cette lutte peut se faire par des méthodes directes ou indirectes.

La méthode directe de lutte contre la pauvreté consiste à soulager immédiatement un état de dénuement, par exemple sous forme d'aide humanitaire, de création d'emplois temporaires ou d'assurances sociales. Il s'agit en d'autres termes d'une méthode qui consiste à apporter des solutions ponctuelles à des situations de pauvreté données.

La méthode indirecte de lutte contre la pauvreté, quant à elle, tend, d'une part, à améliorer dans son ensemble, le régime englobant toutes les classes sociales, d'autre part, à renforcer des potentialités susceptibles d'être bénéfiques aux pauvres. La promotion de la bonne gouvernance, la démocratisation et la décentralisation, l'amélioration du cadre juridique, la lutte contre la corruption, la contribution à la stabilisation des équilibres socio-économiques sont autant de mesures indirectes de lutte contre la pauvreté.

Certains pays semblent enfermés dans une véritable «trappe à pauvreté» comme en témoigne le doublement du nombre de pays les moins avancés (PMA) en trente ans. En 2001, on comptait 49 PMA alors qu'ils étaient 25 lors de la création de cette catégorie de pays. Compte tenu des tendances démographiques, la population de ces pays va tripler d'ici 2050 selon les projections des Nations Unies, passant de 660 millions à 1,8 milliards, pour représenter près de 20% de la population mondiale (contre 11% actuellement). Il est donc impératif de réagir pour éviter que des populations entières meurent littéralement de faim.

L'échec des programmes d'ajustement structurel et la remise en cause du «Consensus de Washington» sont la deuxième raison qui a contraint les Institutions de Bretton Woods à changer de politiques. Fondés sur le «Consensus de Washington», les programmes d'ajustement structurel étaient basés sur le triptyque stabilisation macroéconomique - libéralisme externe - libéralisme interne. L'échec de ces programmes se lit dans les chiffres sus-évoqués. Après plus d'une vingtaine d'années d'ajustement structurel sous l'égide des Institutions de Bretton Woods, aucun succès durable n'a pu être exhibé. Même le «miracle asiatique» montré en exemple pendant des années aux pays en développement est remis en cause depuis la crise de 1997.

Il en est de même des programmes appliqués avec l'appui des Institutions de Bretton Woods dans les autres grands pays émergents (Argentine, Brésil, Mexique, Turquie,...) et en transition (Russie), qui ont également connu des crises graves dont certains ne sont pas encore sortis. Quant aux bons élèves africains qui se sont succédés au panthéon des «success stories», aucun n'a réussi à tenir ses promesses dans la durée.

L'échec du «Consensus de Washington», dans la plupart des pays, est désormais reconnu par la banque mondiale elle même comme l'atteste la critique de Stiglitz, ancien économiste en chef de cette institution et prix Nobel d'économie en 2001, *«le FMI est supposé assurer la stabilité financière internationale. Quant à l'OMC, elle doit faciliter le commerce international. Malheureusement, la façon dont ces deux dernières institutions cherchent à remplir leur mandat a probablement contribué à accroître la pauvreté (...). Le mélange des politiques de libéralisation et des politiques économiques restrictives imposées par le FMI a créé un cocktail aux effets dramatiques pour les pays en développement»*.

### **3.1.2. L'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)**

L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés en abrégé initiative PPTE<sup>93</sup> renforcée en 1999, repose sur l'idée qu'une réduction globale de la dette est une condition nécessaire au développement des pays les plus pauvres. Ainsi, selon le FMI, pour que la réduction de la dette ait un effet tangible sur la pauvreté, les ressources qu'elle libère doivent servir à améliorer le sort des pauvres... Conçue pour renforcer le lien entre l'allègement de la dette et la lutte contre la pauvreté, cette initiative s'adressait d'après Massod (2002)<sup>94</sup>, aux pays ayant démontré leurs capacités de mener à bonne fin des mesures d'ajustement macroéconomique et structurels en vue de fournir un allègement de la dette plus rapide et plus substantiel. Il est essentiel de rappeler que cette initiative vise également à lever les obstacles au développement et à rendre les pays les plus pauvres apte à mieux accroître les investissements qui s'imposent dans les secteurs sociaux et éducatifs.

Le rapport mondial sur le développement humain (RMDH, 2000), énumère sept pays qui ont été admis à bénéficier de l'aide dans le cadre de cette initiative d'une valeur globale d'environ 03 milliards de dollars sur les 127 milliards de dollars dû par l'ensemble des pays pauvres très endettés. A fin juin 2008, 23 des 41 pays pauvres très endettés avaient atteint, «le point de décision» visé par l'initiative PPTE «renforcée» pour des engagements d'allègement de la dette qui s'élevaient à plus de (34 milliards de dollars US).

En 2005, d'autres initiatives sont venues s'ajouter à l'initiative PPTE, à savoir l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), en vue d'accélérer les progrès dans la voie des objectifs du millénaire pour le développement.

---

<sup>93</sup> En Anglais, (HIPC) Highly indebted poor countries. C'est la dernière stratégie en matière de désendettement. Elle s'inscrit dans le cadre de la conversion de la dette et succède à plusieurs d'autres stratégies déjà expérimentées. L'accord de Toronto (1988) ou plan de réduction de la dette publique des pays à faibles revenus, le plan Brady (1989) qui allie allègement de la dette et octroi de nouveaux crédits, le plan de Trinidad (1990) qui offre un allègement plus substantiel de la dette des pays les plus démunis, l'initiative de réduction de la dette des pays les plus endettés selon les termes de Naples (1994) : réduction jusqu'à 67% de la dette des pays les moins avancés (PMA) sous réserve de la mise en place d'un programme d'ajustement, sont entre autres les stratégies déjà expérimentées en matière de désendettement des pays éprouvant des difficultés à honorer leur service de la dette extérieure.

<sup>94</sup> A. Massod, « dégager un consensus sur la lutte contre la pauvreté », Finances & Développement, juin 2002, p.08.

### **3.1.3. Le DSRP et la FRPC**

Soucieux d'améliorer leur contribution aux efforts de lutte contre la pauvreté déployés au plan international, le FMI et la banque mondiale ont adopté, fin 1999, une nouvelle stratégie d'aide aux pays à faible revenu. Celle-ci s'articulait pour l'essentiel en deux volets, les deux institutions devaient fonder les prêts concessionnels et les allègements de dettes accordés aux pays à faible revenu sur des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) préparés par les pays eux-mêmes, et les prêts concessionnels du FMI devaient être apportés dans le cadre d'un mécanisme de prêt révisé, la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) axé davantage sur la lutte contre la pauvreté.

Les DSRP sont des documents de référence pour les opérations d'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE. En fait, ils contiennent quatre éléments fondamentaux<sup>95</sup> :

- ) Une description du processus de préparation, fondée sur la participation ;
- ) Un diagnostic de la pauvreté, avec l'identification des obstacles ou recul de la pauvreté et à la croissance ;
- ) Des objectifs, des indicateurs (par exemple des taux annuels de croissance ou scolarisation primaire) ;
- ) Des mesures prioritaires que les pays s'engagent à prendre dans les limites imposées par leur budget pour atteindre les objectifs établis.

De 1987 à 1999, l'essentiel des prêts concessionnels du FMI ont été accordés dans le cadre de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR). Les évaluations internes et externes conduites en 1997 et 1998, respectivement, ont montré qu'un certain nombre d'obstacles limitaient l'efficacité des programmes appuyés par ce mécanisme. Une nouvelle approche de l'appui aux programmes de réforme et d'ajustement engagés dans les pays à faible revenu a donc été élaborée par les services de la banque mondiale et du FMI, puis adoptée par leurs conseils d'administration respectifs. Elle devait s'ordonner autour de stratégies de réduction de la pauvreté définies par les pays eux-mêmes et énoncées dans un nouvel instrument, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP).

<sup>95</sup> A. Brian, G. Bhatt et P. Mark, « bilan de la dette contre la pauvreté », revue F&D, juin 2002, p.09.

Depuis l'adoption des DSRP et de la FRPC, les premiers résultats obtenus ont fait l'objet de rapports d'étapes et de revues internes par les services du FMI et de la banque mondiale en 2001 et 2002. Étant donné le peu de temps écoulé et le nombre limité de DSRP définitifs, ces revues ont privilégié le processus suivi et l'expérience des DSRP intérimaires. Dans un contexte comparatif, les nouveaux éléments introduits par les DSRP vis à vis des politiques d'ajustement structurel peuvent être décrits selon la figure suivante :

**Figure N° 05 : Les innovations apportées par les DSRP**

<b>Objectif principal</b>	<b>Ajustement structurel</b>	⇒	<b>Lutte contre la pauvreté</b>
<b>Intitulé des instruments</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document Cadre de Politique Economique (DCPE)</li> <li>- Crédit d'Ajustement Structurel (Banque mondiale)</li> <li>- Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FMI)</li> </ul>	⇒	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP)</li> <li>- Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté (Banque mondiale)</li> <li>- Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FMI)</li> </ul>
<b>Traitement de la dette</b>	Indirect (Club de Paris)	⇒	Allègement de la dette (PPTF)
<b>Elaboration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique imposée de l'extérieur</li> <li>- Décidée d' « en haut »</li> <li>- Secret</li> </ul>	⇒	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique élaborée par le pays</li> <li>- Approche « par le bas »</li> <li>- Transparence</li> </ul>
<b>Prise en compte des spécificités du pays</b>	Faible	⇒	Forte
<b>Financement</b>	Priorité aide-projet	⇒	Priorité aide budgétaire
<b>Indicateurs de suivi / conditionnalité</b>	Indicateurs de moyens	⇒	Indicateurs de résultats

Source : J. P. Cling, M. Razafindrakoto et F. Roubaud, synthèse : « les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté », édition : dial/Economica, Paris, 2002, p.07.

La figure ci-dessus synthétise les principales innovations apportées par les principes devant guider les DSRP par rapport aux politiques préconisées par la banque mondiale. Comme on s'en rend compte à la lecture de cette figure, les principes des DSRP rompent fondamentalement avec la pratique de leurs prédécesseurs, que ce soit en termes de mode d'élaboration des politiques, mais aussi de contenu, de financement ou d'indicateurs de suivi.

Dans tous ces domaines, l'échec des stratégies antérieures a imposé aux Institutions de Bretton Woods de formuler des politiques basées sur des principes largement opposés. Le DSRP est organisé selon un plan général dont les grandes lignes ont été définies par la banque mondiale dans son document de référence. Selon ce document, «*six principes de base sous-tendent la définition et la mise en œuvre des DSRP. Ces principes énoncent que les stratégies devraient être :*

- ) Impulsées par le pays, c'est-à-dire impliquant une large participation de la société civile et du secteur privé dans toutes les étapes opérationnelles ;*
- ) Axées sur les résultats, et centrées sur des résultats susceptibles de bénéficier aux pauvres ;*
- ) Globales, dans le sens où elles reconnaissent la nature multi dimensionnelle de la pauvreté ;*
- ) Hiérarchisées, afin de rendre possible la mise en œuvre des politiques, en termes à la fois fiscaux et institutionnels ;*
- ) Orientées vers la recherche de partenariats avec les acteurs de l'aide au développement (aide bilatérale, multilatérale et ONG), selon un objectif de coordination de leurs interventions ;*
- ) Basées sur une perspective de long terme pour la réduction de la pauvreté».*

### **3.1.4. Le financement du développement durable**

Depuis les années 1972<sup>96</sup>, le phénomène de la pauvreté et la dégradation de l'environnement ont été reconnus officiellement par la communauté internationale qui n'a pas hésité de prendre diverses mesures consacrées à la lutte contre la pauvreté, et ceci, plus particulièrement dans les zones rurales. Dans ces zones où vivent plus de 75% des pauvres dans les pays en voie de développement, leurs seuls moyens de subsistance et d'emploi proviennent en grande partie des ressources naturelles.

A cet instant, la pollution causée par les pays industrialisés, la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles se répercutent de façon négative sur les pauvres. C'est à cet effet que la deuxième conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Rio de Janeiro au Brésil en 1992 a trouvé juste qu'il était du ressort des pays industrialisés de

---

<sup>96</sup> C. B. YMELE, : « microfinance et lutte contre la pauvreté: une étude des microcrédits octroyés par le réseau mcÂ² de la Menoua», mémoire de master, Université de Dschang, 2013, consulter online sur site [http://www.memoireonline.com/08/15/9243/m\\_Microfinance-et-lutte-contre-la-pauvrete-une-etude-des-microcredits-octroyes-par-le-reseau-mc17.html](http://www.memoireonline.com/08/15/9243/m_Microfinance-et-lutte-contre-la-pauvrete-une-etude-des-microcredits-octroyes-par-le-reseau-mc17.html) le 19/03/2016 à 15:42.

financer les moyens permettant d'assurer un développement durable puisque les pauvres sont les premières victimes de la détérioration de l'environnement et de l'écosystème sous toutes ses différentes formes. Après une décennie de stratégies de libéralisation qui visaient la relance des économies des pays sous le Programme d'Ajustement Structurel, l'apparition des performances mitigées a provoqué de nouvelles réflexions d'interventions à l'échelle mondiale. Cet état de fait a incité la communauté internationale à rechercher davantage les moyens financiers adéquats pour financer le processus du développement durable.

### **3.1.5. La bonne gouvernance**

Le concept de bonne gouvernance a fait son apparition à la fin des années 1990. Il a été intégré dans les conditions liées aux accords de financements entre les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds d'une part, et les pays en développement d'autre part. À ce titre, on retrouve de plus en plus dans les discours de la banque mondiale une liaison entre la pauvreté et la bonne gouvernance. Selon le rapport de la banque mondiale (2000/2001) sur le développement « *combattre la pauvreté* », l'aide devrait être ciblée vers les pays ayant des niveaux élevés de pauvreté.

Selon le PNUD, «*la gouvernance peut être considérée comme l'exercice des pouvoirs économiques, politiques et administratifs pour gérer les affaires des pays à tous les niveaux. Elle comprend les mécanismes, procédés et institutions, et assure que les priorités politiques, sociales et économiques sont fondées sur un large consensus dans la société et que la voix des plus pauvres et des plus vulnérables sont au cœur du processus de décision sur l'allocation des ressources pour le développement*». Selon la commission Mondiale pour l'environnement, «*le développement durable veut répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la possibilité de répondre à ceux des générations à venir* »<sup>97</sup>.

---

<sup>97</sup> Cité par Ngassam (2008), Economie de développement, Université de Dschang, repris de : C. B. YMELE, : « microfinance et lutte contre la pauvreté: une étude des microcrédits octroyés par le réseau mc<sup>Â</sup>2 de la Menoua », mémoire de master, Université de Dschang, 2013, consulter online sur site [http://www.memoireonline.com/08/15/9243/m\\_Microfinance-et-lutte-contre-la-pauvrete-une-etude-des-microcredits-octroyes-par-le-reseau-mc17.html](http://www.memoireonline.com/08/15/9243/m_Microfinance-et-lutte-contre-la-pauvrete-une-etude-des-microcredits-octroyes-par-le-reseau-mc17.html) le 19/03/2016 à 15:42.

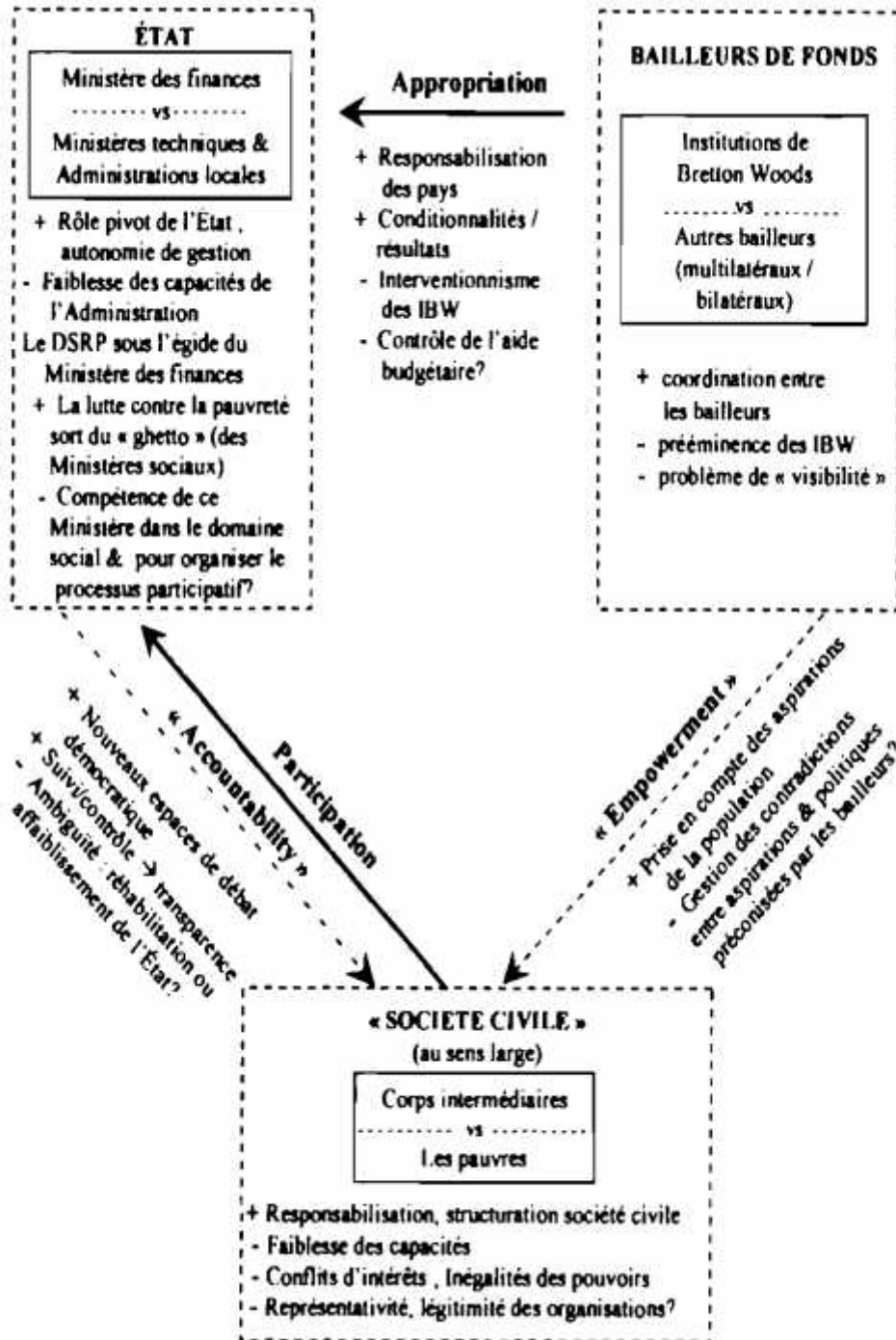
### **1.1. Les nouvelles relations entre les acteurs**

Après avoir décrit les principes des processus participatifs tels qu'ils ont été énoncés par la banque mondiale, on s'interroge dans cette partie sur l'intérêt de cette nouvelle démarche du point de vue des pays concernés : autrement dit, qu'apportent les nouvelles modalités de définition des politiques économiques par rapport aux modalités antérieures, non seulement dans leurs principes mais aussi dans leur application ?

La grande nouveauté des nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté est d'avoir reconnu l'importance de l'Etat et élargi le champ des acteurs à impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, rompant ainsi avec l'approche purement technocratique qui prévalait auparavant. En conséquence, l'analyse des processus DSRP en cours, mais aussi de leur chance de succès futur, peut être menée à partir d'une grille de lecture fondée sur l'identification des acteurs-clés du dispositif : bailleurs de fonds, société civile, Etat. Cette grille met en lumière les modalités de leurs interactions (convergences d'intérêts, alliances tactiques, rapports de pouvoir, lignes de tensions, conflits ouverts,...).

La figure ci-dessous tente de synthétiser l'intensité et la nature des relations (tant inter qu'intra) qui caractérisent, aujourd'hui et «en moyenne», ces trois pôles. Nous avons cherché à signer les principaux facteurs qui œuvrent concrètement en faveur (+) ou à contre-courant (-) d'une coordination efficace et équilibrée des politiques de lutte contre la pauvreté.

Figure N° 06 : Une grille de lecture des nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté



Source : J. P. Cling, M. Razafindrakoto et F. Roubaud, synthèse : « les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté », édition : dial/Economica, Paris, 2002, p.09.

### **3.2.1. Le nouveau positionnement des bailleurs de fonds**

Le poids traditionnellement déterminant des bailleurs de fonds dans le financement des pays en développement qui n'ont pas accès aux flux de capitaux privés s'est encore accru par la mise en œuvre des DSRP : à la fois condition nécessaire pour l'allègement de la dette et pour l'obtention de nouveaux prêts concessionnels de la part des Institutions de Bretton Woods, les DSRP constituent ainsi, désormais, un instrument-clé dans les relations entre les pays concernés et l'ensemble des donateurs.

En même temps, les DSRP préconisent d'établir une nouvelle relation entre les bailleurs de fonds et les pays, visant à responsabiliser ces derniers, tant pour la définition des politiques que pour leur mise en œuvre. Les Institutions de Bretton Woods adoptent désormais, au moins en principe, une attitude plus humble à l'égard des pays où elles interviennent ; elles visent parallèlement une meilleure coordination entre elles et entre les différents bailleurs de fonds, pour mettre fin à l'incohérence fréquente des politiques d'aide.

Le processus de multiplication des « conditionnalités » imposées par les Institutions de Bretton Woods, qui avait marqué la période de l'ajustement structurel est ainsi interrompu, voire renversé. Mais les conditionnalités ne disparaissent pas dans le cadre des DSRP : elles sont seulement « internalisées » puisque, pour obtenir l'allègement de la dette souhaité, les pays sont censés définir eux-mêmes une stratégie de politique économique validée ensuite par les Institutions de Bretton Woods. Le DSRP est en effet avant tout une condition imposée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour l'obtention d'une aide financière, ce qui biaise dès l'origine le processus d'appropriation.

La stratégie devant être entérinée par ces institutions, le respect des conditionnalités et les politiques suggérées par ces dernières priment sur celles que les acteurs nationaux pourraient juger adéquates. C'est probablement dans ce domaine, qui constitue pourtant l'innovation principale des DSRP en tant que mode d'élaboration d'une politique économique, que la distance est la plus grande entre les objectifs louables affichés et la pratique : l'observation des processus d'élaboration des DSRP conduit, jusqu'à présent, montre en effet que l'interventionnisme des Institutions de Bretton Woods demeure généralement très marqué.

La logique des DSRP doit par ailleurs se traduire par un accroissement de l'aide budgétaire au détriment de l'aide projet. Tandis que l'aide projet inhibe « l'appropriation » des politiques, on peut penser effectivement que celle-ci est plus aisée dans un contexte d'aide budgétaire.

Du point de vue des donateurs, cette évolution est contradictoire : elle est moins coûteuse en termes de gestion, ce qui s'accorde bien avec la tendance à la diminution de l'aide publique au développement. En contrepartie, elle présente l'inconvénient d'une moins grande «visibilité». Pour les pays récipiendaires, l'accroissement de l'aide projet pose de nombreux problèmes largement étudiés au cours des dernières années, mais non résolus jusqu'à présent, touchant en particulier à la fongibilité, à la comptabilisation et à la transparence de la gestion de l'aide.

Enfin, les critères de conditionnalité changent de nature, puisqu'ils concernent désormais non plus seulement des mesures à mettre en œuvre, mais aussi et surtout des résultats en matière de réduction de la pauvreté. La portée de ce changement ne doit pas être sous estimée. Au lieu d'encourager les gouvernements des PED dans une duplicité les incitant à mettre l'accent sur les aspects formels du respect de leurs engagements, on se préoccupe aussi pour la première fois du fond, à savoir des résultats des politiques, ce qui paraît d'ailleurs un principe de bon sens pour toute évaluation d'une politique dans quelque soit le domaine.

L'application de ces principes sera cependant beaucoup plus difficile qu'il n'y paraît : que se passera-t-il si la trajectoire d'un pays s'éloigne des objectifs (ce qui est d'ailleurs actuellement le cas pour plusieurs pays africains en matière d'espérance de vie par exemple), pour des raisons surtout exogènes, liées à l'épidémie de SIDA ou par exemple à une baisse prolongée du cours des matières premières exportées par un pays ?

On bute ici sur les limites de la compréhension des liens entre croissance et pauvreté ou de l'impact de l'environnement international sur les pauvres. Etant conçus comme formant une stratégie globale de développement, les DSRP visent également à améliorer la cohérence entre les interventions des bailleurs de fonds. Dans la mesure où tous les pays donateurs sont également actionnaires des Institutions de Bretton Woods, il est naturel *a priori* que leur approbation de ces programmes se traduise également par leur intégration dans leurs politiques d'aide. Mais le risque existe que cette plus grande cohérence recouvre dans la pratique un alignement de tous les bailleurs de fonds, qu'ils soient multilatéraux ou bilatéraux, sur une stratégie définie et appliquée par les Institutions de Bretton Woods sans concertation avec eux. Pour qu'elle fonctionne efficacement, cette coordination nécessiterait en particulier que les Institutions de Bretton Woods prennent en compte l'expérience des autres bailleurs de fonds dans ce domaine. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Ainsi, malgré le fait que le PNUD disposait d'une longue expérience en matière de lutte contre la pauvreté, cette

expérience a été en fait peu reprise par les Institutions de Bretton Woods, que ce soit du point de vue des concepts ou des stratégies pays.

### 3.2.2. Le processus participatif, facteur de renforcement de la démocratie

Une des principales nouveautés de la démarche des DSRP consiste à associer dans le cadre d'un processus consultatif la société civile à la définition et au suivi des politiques, avec pour objectif de renforcer le débat démocratique et donc la légitimité ainsi que l'efficacité des politiques. L'organisation du processus participatif pose un certain nombre de problèmes, selon les cas, intrinsèques ou au contraire spécifiques aux pays à bas revenu qui sont censés les mettre en place. Ces problèmes examinés ci-après touchent à la fois aux critères requis pour autoriser les acteurs de la société civile à contribuer à l'élaboration des politiques économiques, et à l'influence effective du processus sur la prise de décisions politiques.

Malgré toutes les difficultés et les imperfections d'une telle approche, il ne fait aucun doute que cet objectif doit être encouragé, dans la mesure où la plupart des pays engagés dans la définition et la mise en œuvre de DSRP sont des pays peu démocratiques, voire autocratiques, où la population a peu d'autres occasions de s'exprimer. Il serait bien sûr naïf de penser que les DSRP vont générer à eux seuls une société civile lorsqu'elle n'est pas organisée ; mais ils lui donnent une occasion de s'exprimer et de faire surgir des problèmes et des opinions qui sans cela n'auraient pu émerger.

La Banque mondiale considère que trois critères sont essentiels pour assurer une participation effective de la société civile au niveau national :

- ) La *légitimité* (le groupe est habilité ou reconnu publiquement) ;
- ) La *représentativité* (il représente les intérêts et les besoins d'un groupe de population) ;
- ) La *capacité* (il dispose des capacités organisationnelles et analytiques pour remplir ses objectifs, énoncer ses demandes, défendre ses intérêts et pour participer au dialogue national).

Dans la pratique, les organisations non gouvernementales (ONG) sont considérées généralement comme les seules à être représentatives de la société civile, alors qu'elles n'ont pourtant souvent que peu de représentativité, de légitimité et de capacité. Le rôle central joué par les ONG (par défaut, en l'absence d'autres organisations représentatives) risque d'accroître les effets pervers habituels, liés à leur fonction.

Le manque de coordination et d'organisation de la société civile dans les pays pauvres constitue un grave handicap pour la réussite du processus. Il semble que peu d'entre eux disposent d'une société civile suffisamment organisée pour satisfaire les différentes conditions requises par la Banque mondiale pour participer au processus. Dans la plupart des autres pays, le processus doit donc surtout être considéré comme un moteur de renforcement de la société civile, sachant que ce processus n'est pas instantané et ne peut que s'inscrire dans le long terme, compte tenu de leurs traditions nationales et des insuffisances de leur fonctionnement démocratique.

La mise en œuvre du principe de responsabilité démocratique (*accountability*) amène à s'interroger sur la gestion des conflits d'intérêts au sein de la société civile et sur la manière dont la définition des politiques prend en compte les résultats des processus participatifs. Par là-même, le lancement des DSRP marque pour les Institutions de Bretton Woods une incursion dans le champ politique qu'elles avaient tenté, au moins officiellement, d'éviter jusqu'à présent. Pourtant, cette incursion n'est que partielle, dans la mesure où les DSRP ne prennent pas en compte les conflits d'intérêts au sein de la société et la nécessité de procéder à des arbitrages, ni l'ensemble des implications pour l'Etat de ces processus :

- )] Il est d'abord probable que ceux qui ont le plus de pouvoir imposent leur point de vue; par exemple, la privatisation des services de distribution de l'eau a été inscrite dans le DSRP du Nicaragua alors que la société civile, mais aussi les parlementaires, y étaient opposés ;
- )] La solution alternative consiste pour les stratégies de réduction de la pauvreté définies dans le cadre du processus participatif à éviter d'aborder les questions difficiles et socialement conflictuelles, ce qui les rend par conséquent moins abouties.

En fait, l'élaboration d'une stratégie de politique économique de lutte contre la pauvreté constitue, aussi bien pour les gouvernants que pour la société civile, un exercice difficile dans la mesure où, pour la majorité d'entre eux, il s'agit d'une première expérience. La faiblesse de leurs capacités, faute de formation et d'information adéquates, explique qu'ils ne soient pas à même de proposer des politiques concrètes, rigoureuses d'un point de vue analytique, qu'ils puissent défendre face aux prérogatives des bailleurs de fonds. L'objectif d'appropriation risque donc de buter sur ce manque de capacité, avec pour conséquence un retour à des pratiques de prise en charge extérieure de l'élaboration des politiques que l'on annonçait pourtant révolues.

### **3.2.3. Affaiblissement ou réhabilitation de l'Etat ?**

Quelle est la résultante de la nouvelle attitude des bailleurs de fonds et de l'appel à la société civile sur l'Etat et ses missions ? Le lancement des DSRP et la priorité accordée à la lutte contre la pauvreté consacrent indéniablement la réhabilitation du rôle de l'Etat. Ceci ne va pas sans ambiguïté. Cette réhabilitation est bien sûr partielle, car il ne s'agit pas de revenir en arrière sur les politiques de libéralisation menées dans le cadre de l'ajustement structurel, qui ont eu pour résultat une réduction du champ d'intervention de l'Etat.

Ce rôle accru soulève une question majeure : certes, les DSRP confèrent un rôle-pivot à l'Etat, en tant que pilote du processus participatif, et responsable de la conduite des politiques de lutte contre la pauvreté ; mais l'Etat est-il capable d'assumer ces nouvelles responsabilités après plusieurs décennies de crise et d'ajustement structurel gouverné par la philosophie du « moins d'Etat » ?

Les politiques d'ajustement structurel tendaient à réduire le rôle de l'Etat, à la fois à travers l'accroissement du rôle du marché au sein de l'économie, ainsi que par la déresponsabilisation des pays, chargés d'appliquer des politiques largement définies à l'extérieur. A l'inverse, les DSRP prétendent accroître l'autonomie des pays ; par là-même, ils renforcent le rôle de la puissance publique dans la définition et la conduite de la politique économique.

L'Etat se voit ainsi conférer la responsabilité de la mise en œuvre d'un processus participatif lourd et complexe. Cette mission demande du temps, mais aussi des ressources financières et humaines. Sa réussite dépend d'un certain nombre de conditions préalables qui ne sont généralement pas remplies compte tenu du contexte actuel dans les pays pauvres, et ce d'autant que des pressions diverses s'exercent pour l'obtention de résultats rapides. En premier lieu, les limites en termes de capacité institutionnelle et les coûts exorbitants pour gérer et maintenir la mobilisation des parties prenantes sur le long terme limiteront l'ampleur du processus. Les faiblesses des compétences organisationnelles apparaissent dès les premiers stades de consultation et d'élaboration des politiques.

Enfin, la préparation des DSRP s'accompagne d'un changement institutionnel et d'une nouvelle distribution des pouvoirs au sein de l'administration : dans la plupart des pays, cette préparation est placée sous la responsabilité du Ministère des finances, ce qui reflète le lien étroit entre DSRP et financements extérieurs, qui sont traditionnellement de la responsabilité

de ce ministère. Cette évolution est positive dans une certaine mesure : les ministères sectoriels auparavant en charge de ces politiques ont en effet habituellement très peu d'autorité et de moyens ; en sortant du « ghetto » où elle était confinée jusqu'alors, la lutte contre la pauvreté est ainsi susceptible de recueillir plus de moyens.

Mais le Ministère des finances n'est pas nécessairement le mieux à même de contribuer à une réflexion stratégique sur un sujet sur lequel il n'a *à priori* aucune compétence, à la différence des ministères techniques. Il n'a pas non plus grande compétence pour organiser une véritable concertation démocratique pour la définition et la mise en œuvre de ces politiques de manière transparente. Au contraire, les ministères des finances sont plutôt réputés pour leur opacité et leur caractère technocratique : ils sont plus habitués aux négociations bilatérales et secrètes avec les Institutions de Bretton Woods ou le Club de Paris qu'au dialogue avec les autres ministères et la société civile.

**Conclusion**

Le phénomène de pauvreté ne peut pas être appréhendé sans tenir compte du contexte dans lequel il est inscrit. Nous avons tenté d'articuler la mesure de la pauvreté en fonction des différentes méthodes existantes. Ainsi, de la spécificité des différentes méthodes de calcul, leur objet, et leur contenu respectif découlent des pratiques décisionnelles, des exigences dans l'action de l'Etat pour lutter contre la pauvreté.

Aussi, comme toute évaluation, celle des résultats de mesure de la pauvreté est difficile. Les tentatives d'évaluation ne permettent pas de dresser un bilan exact des actions de l'Etat. La succession ininterrompue des changements, l'abandon de certain lois et la promulgation d'autres laissent penser que de nouvelles prérogatives seront initiées en vue de faire face à ce phénomène et réaliser l'équilibre social. Au problème de la pauvreté adjoint celui de l'inégalité qui occupe une place importante dans les politiques de l'Etat.

De ce point de vue, il est inéluctablement de répondre aux exigences de la population démunie par des outils efficaces soit directs par les aides humanitaires, financières, création d'emplois temporaires ou protection sociale, soit indirects qui consistent à l'adoption de certaines politiques de lutte contre la pauvreté et l'inégalité tendant globalement à améliorer le régime de toutes les classes sociales par le renforcement des potentialités susceptibles d'être bénéfiques aux pauvres.

## **Section 2 : Les caractéristiques, l'évolution et les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté en Algérie**

### **Introduction**

La crise politique que vit l'Algérie depuis 1980 et qui se déroule actuellement sur un fond de crise économique a donc des racines lointaines: elle est en fait la remise en cause de toutes les politiques de développement économiques précédemment engagées. Elle a des effets sociaux dévastateurs. La situation est telle qu'une sortie de crise apparaît pour l'instant très problématique. Dans ce contexte déjà très dégradé, l'effondrement de la rente pétrolière marque une véritable rupture systémique.

Les premiers signes révélateurs du phénomène de la pauvreté sont apparus, notamment, depuis le contrechoc pétrolier de 1986, l'économie algérienne est gérée de façon aléatoire et contradictoire, sans réelle perspective. L'Algérie est entrée depuis dans une période de récession marquée par le recul du PIB par habitant, des revenus et de la consommation des ménages. Ainsi, la transition vers l'économie de marché, non seulement n'a pas amélioré les conditions de vie des précédents pauvres mais de plus, a élargi le phénomène de la pauvreté à la classe moyenne de la population.

L'accroissement de la pauvreté a été sensible entre 1988 et 1995, favorisé par la baisse des revenus pétroliers à partir de 1986, la hausse de l'endettement et du service de la dette et par conséquent, la baisse de l'activité économique nationale. Pour lutter contre la pauvreté, l'Algérie a commencé à mettre en œuvre, très tôt, mais progressivement, les recommandations des grandes institutions internationales (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International). C'est ainsi que, bien avant la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel en 1994, l'Algérie a initié diverses mesures telles que le soutien à l'initiative privée dans l'agriculture (APFA<sup>98</sup> en 1984), la privatisation du droit d'usage des terres publiques (1987), la mise sous gestion privée des coopératives agricoles de service (1989), la suppression des subventions aux intrants et aux équipements agricoles, la forte augmentation des taux d'intérêt et l'accès limité au crédit pour diminuer l'inflation (1990-1992).

---

<sup>98</sup> Accession à la Propriété Foncière Agricole.

A partir des années 90, on constate un changement au niveau de l'intervention des pouvoirs publics. Ainsi, se basant sur un bilan mitigé des interventions passées, l'Etat s'est trouvé dans l'obligation, compte tenu des priorités économiques mais aussi sous la pression des institutions financières internationales (BM et FMI), de changer de méthode et de politique.

La politique de vérité des prix a eu des effets pervers sur la frange de la population la plus vulnérable, autrement dit, pauvre. Rappelons que cette dernière se localise dans les zones steppiques de montagne ainsi que dans les zones sahariennes. Pour atténuer les effets de cette politique, l'Etat a initié, en 1994, un programme dit des Grands Travaux. Outre la création d'emplois pour lutter contre le chômage et le sous-emploi, ce programme visait à accroître les productions agricoles et à lutter contre les différentes formes d'érosion et de dégradation de terres.

Finalement, on peut dire que l'intervention des Pouvoirs publics dans les zones rurales a pris deux directions différentes : sur le fond, l'objectif fixé étant la lutte contre la pauvreté rurale et, sur la forme, on peut constater le passage d'une planification centralisée à la décentralisation puis à l'émergence graduelle de projets participatifs.

## **1. L'évolution du contexte macro-économique et la pauvreté en Algérie**

L'expérience algérienne attire l'attention avec, notamment la nationalisation des hydrocarbures en 1971. Pendant cette période, l'Algérie est un pays leader du tiers monde, à la tête des combats tiers-mondistes; elle accueille, en 1973, la Conférence au sommet des non alignés<sup>99</sup>. C'est le président Boumediene qui, à la tribune de l'ONU en 1974, prononce un discours important sur le nouvel ordre économique International.

Le projet algérien de développement était, à l'époque volontariste, présenté en contre exemple de l'expérience libérale ivoirienne et se démarque nettement des politiques d'insertion dans l'économie mondiale mises en œuvre par certains pays de l'Asie du Sud Est. Sur le plan interne, la politique engagée, les perspectives d'un développement rapide, d'un rattrapage présenté comme possible, suscitent une adhésion incontestable de la population notamment

---

<sup>99</sup>G. Mutin, « le contexte économique et social de la crise algérienne », consulté sur site : [https://www.google.fr/?gws\\_rd=ssl#q=Le+contexte+%C3%A9conomique+et+social+de+la+crise+alg%C3%A9rienne](https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=Le+contexte+%C3%A9conomique+et+social+de+la+crise+alg%C3%A9rienne)+ consulté le 27/03/2016 à 21 :10.

durant les premières années de la décennie 70 même si la nouvelle construction économique s'édifie sous le signe de l'austérité.

Très rapidement, de graves dysfonctionnements apparaissent. La fin de la décennie 80 est celle des interrogations. Les efforts consentis pendant plus de 10 ans, l'ampleur des investissements réalisés sont loin de répondre aux résultats escomptés. Le temps de la remise en cause est arrivé. La critique de la période Boumediene est sévère, la période qui suit sa disparition veut être une période de redressement.

On vise à réaliser une meilleure gestion de l'appareil hérité. En fait, dès 1980, des transformations importantes sont apportées aux orientations du pays. Mais ce que l'on a cru n'être initialement qu'un infléchissement, s'est révélé, avec le recul, être une remise en cause progressive du modèle de développement adopté jusqu'alors. Les tentatives de réforme visent en principe à mieux faire fonctionner l'ancien système.

L'Algérie a entamé, à la suite de la crise des hydrocarbures de 1986, des réformes d'ordre systémique qui ont visé l'abandon du système de gestion économique et social de type dirigé au profit d'un système à orientation libérale. Trois périodes, choisies surtout en raison de la disponibilité de données sur la pauvreté, peuvent être retenues pour caractériser l'évolution du contexte macroéconomique.

### **1.1. La période (1986-1994)**

Cette phase est marquée par la mise en œuvre de trois programmes de stabilisation avec le FMI (en 1989, 1991 et 1994), qui ont abouti à un rééchelonnement de la dette extérieure en 1994. Pour faire face aux déséquilibres tant internes, qu'externes, un ajustement structurel soutenu par les institutions financières internationales est mis en application. Les principaux indicateurs économiques et sociaux ont connu, au cours de cette période, une évolution négative à savoir :

- )] La croissance du PIB a été négative sur la période en termes réels (-3.4%), le revenu par habitant ayant donc sensiblement baissé (-15.7%);
- )] Le solde global du Trésor a été constamment négatif, exception faite pour les années 1990 et 1991 ;
- )] L'inflation a beaucoup augmenté, du fait particulièrement de la libéralisation des prix et des dévaluations du Dinar effectuées (+23% en moyenne annuelle entre 1987 et 1994) ;

- J Le chômage s'est fortement accru, du fait notamment des pertes d'emplois du secteur public économique engendrées par sa restructuration, et du ralentissement de l'activité économique: le taux de chômage est passé de 17 à près de 25% sur la période et à 28% en 1995 ;
- J Le revenu disponible des ménages a baissé de 20% en termes réels, en raison principalement d'une forte contraction des revenus salariaux (-38.7%).
- J Les dépenses sociales de l'Etat ont été fortement contenues, comparativement à la période précédente ;
- J La situation sécuritaire du pays, fortement dégradée, a été également un des facteurs les plus contraignants. Ce contexte a entraîné une détérioration des conditions de vie des ménages, et le phénomène de pauvreté est devenu plus visible, la pauvreté ayant plus que doublé entre 1988 et 1995.

## **1.2. La période (1995 à 2000)**

Elle se caractérise par une évolution plus favorable des principaux indicateurs socio-économiques. Une stabilisation macroéconomique est retrouvée, avec le rétablissement des équilibres internes et externes. La chute du prix du baril du pétrole en 1998, d'une ampleur équivalente à celle de 1986, est intervenue comme un test, réussi, de la solidité de la stabilisation. Les effets de ce choc de 1998, notamment sur les équilibres internes et externes, ont pu être contenus grâce aux résultats acquis à travers le programme de stabilisation, mais aussi à la réponse de la croissance, et à des niveaux relativement importants des volumes d'exportation d'hydrocarbures. La croissance économique annuelle moyenne est devenue supérieure à la croissance démographique.

Tous les secteurs d'activités, dont particulièrement l'agriculture (se rappeler que la pauvreté était localisée en 1995 à 70% dans le secteur rural), le BTP et les services, qui sont de grands pourvoyeurs en emplois, ont contribué à cette croissance. L'inflation est maîtrisée (+6.3% en moyenne annuelle entre 95 et 2000, mais seulement +2.6% entre 98 et 2000).

Parallèlement, le SNMG<sup>100</sup> a été relevé.

Les fonctionnaires ainsi que les salariés des secteurs à forte activité économique (énergie, banques et assurances, services aux entreprises et aux ménages, différentes branches industrielles, notamment appartenant au secteur privé) ont également bénéficié de variations des revenus salariaux supérieures à l'évolution du coût de la vie. Les entrepreneurs individuels ont aussi tiré avantage des retombées de la reprise de la croissance; tout cela a permis de contenir la dégradation du pouvoir d'achat de la population<sup>101</sup>.

Le taux de chômage, officiel, s'est stabilisé, malgré les nombreux licenciements en milieu de période dus à la restructuration du secteur public économique, et amorce une baisse en fin de période; cette stabilisation résulte, en partie, de l'impact en termes de création d'emplois du budget d'équipement de l'Etat<sup>102</sup> qui a toujours visé la réduction des disparités existantes en matière d'équipements collectifs ainsi que, pour ces dernières années, la réparation des dégâts causés par le terrorisme (celui-ci a touché plus durement les zones les plus pauvres).

La reprise de la croissance et les programmes d'activités tournées vers la création d'emplois au profit de populations particulières (jeunes, familles sans revenus) et ou de zones particulièrement défavorisées ont également influé sur le niveau de l'offre de l'emploi.

---

<sup>100</sup> Le SNMG est passé de 4 000 à 6000 DA entre 1995 et 2000, en augmentation moyenne annuelle de 13.3, 23.5 et 7.1% en 1997, 1998 et 1999. Relativement à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, le pouvoir d'achat du SNMG s'est amélioré de 10.5% entre 1995 et 2000. Cette évolution favorable s'est certainement répercutée sur les bas revenus indexés sur le SNMG, comme les pensions de retraite inférieures à 75% du SNMG, les indemnités de l'assurance chômage, les salaires fixés au niveau du SNMG (en particulier ceux servis par le secteur privé structuré). L'impact du relèvement est donc probablement positif sur les plus pauvres.

<sup>101</sup> Les revalorisations des allocations familiales et de la prime de scolarité en 1996, conséquentes pour les salariés touchant moins de 15 000 DA/mois, l'augmentation moyenne annuelle de 6.7% des salaires pour chacune des années 1997 et 1998, l'effet report et les dispositions prises dans la loi de finances pour 1999 en matière de réduction sur l'IRG, associées à la baisse importante de l'inflation (+0.34% en 2000) ont permis un certain rattrapage du pouvoir d'achat des personnels de la fonction publique (au nombre de près de 1 400 000). Le revenu des entrepreneurs individuels a progressé de 25% en termes réels entre 1995 et 2000. Même si la variation des effectifs n'est pas bien cernée, il est certain que la situation économique de cette catégorie de citoyens a évolué positivement. Pour les travailleurs du secteur public économique (au nombre moyen de 400 000 en 2000), un rapport des holdings soumis à la tripartite de novembre 2000 fait état d'une variation de 30% du salaire moyen entre 97 et 2000, largement supérieure à celle de l'IPC sur la même période (+8%).

<sup>102</sup> Le budget d'équipement de l'Etat a augmenté de 10% en volume en moyenne annuelle entre 95 et 2000 (déflateur utilisé: le déflateur de la VA de la branche BTP en raison de la prédominance des projets de BTP dans les programmes d'équipements de l'Etat).

Le revenu disponible des ménages est en hausse en termes réels de 20% sur la période; la dépense de consommation par tête des ménages s'en est améliorée, comme suit: les ressources budgétaires destinées aux secteurs sociaux sont en progression (+105%)<sup>103</sup>; Au plan global, l'état de santé de la population est en amélioration. La plupart des indicateurs y afférents ont évolué positivement entre 1995 et 2000. Ainsi, l'espérance de vie a augmenté, passant de 71.7 en 1998 à 72.5 en 2007.

Le taux de mortalité infantile a poursuivi sa tendance à la baisse (37.4 décès pour mille naissances vivantes en 1998 et 36.9 en 2000). En matière de santé, si le pays pouvait s'enorgueillir de quelques acquis dans le passé, la situation s'est détériorée ces dernières années, notamment avec la réapparition de maladies liées à la pauvreté et la diminution de la couverture vaccinale. L'utilisation des infrastructures sanitaires et la qualité des prestations se sont également dégradées à cause des problèmes financiers et de la réduction des ressources de la sécurité sociale, ce qui a durement touché une partie de la population.

En termes d'infrastructures et de moyens humains, les ressources demeurent relativement importantes (un médecin pour 976 habitants et un lit d'hôpital pour 556<sup>104</sup> habitants en 1998). Ces indicateurs ne constituent cependant pas une mesure de la qualité des prestations fournies à la population, en particulier dans un contexte de pénuries de médicaments, parfois essentiels, et de produits consommables dans les hôpitaux.

Au niveau du secteur de l'éducation, l'autre grand secteur social, les principaux indicateurs ont également évolué à la hausse. Il en est ainsi du taux de scolarisation des 6-15 ans qui est passé de 87.6% à près de 90%<sup>105</sup> entre 1995 et 2000. Cette progression découle, en grande partie, de l'effort de construction d'infrastructures éducatives dont le nombre a cru de 9% sur la période, d'une part, et, d'autre part, d'une plus grande prise en charge en matière de cantines scolaires (le nombre de bénéficiaires a quasiment doublé (93% d'accroissement), d'octroi de bourses et de transport scolaire.

---

<sup>103</sup> Les transferts sociaux. Evolution des dispositifs régissant les principales actions sociales de l'Etat. Ministère des Finances. Février 2002.

<sup>104</sup> Perspectives économiques en Afrique, BAfD/OCDE 2003, consulté sur site internet : [https://www.google.fr/?gws\\_rd=ssl#q=2497118.pdf](https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=2497118.pdf) le 27/03/2016 à 18 :28.

<sup>105</sup> B. BOULAHBEL, « la dynamique de la pauvreté en Algérie », consulté sur site : [https://www.google.fr/?gws\\_rd=ssl#q=La+dynamique+de+la+pauvrete%20en+Alg%C3%A9rie](https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=La+dynamique+de+la+pauvrete%20en+Alg%C3%A9rie), consulté le 27/03/2016 à 9 :30.

Les efforts ont été principalement faits en direction des zones et populations les plus défavorisées. Néanmoins, des disparités régionales subsistent encore. Ces progrès sont étroitement corrélés aux ressources financières en investissement et fonctionnement octroyées au secteur de l'éducation qui, bien qu'ayant augmenté beaucoup moins vite que le PIB (le ratio dépenses de l'éducation / PIB a décliné entre 95 et 2000), ont enregistré, en moyenne annuelle, une hausse de 3% en volume (rythme largement supérieur à celui de la population). L'équilibre financier du système de sécurité sociale, qui reste le pilier central de la protection sociale, s'est consolidé, en partie grâce à la prise en charge par l'Etat des dépenses relevant de la solidarité nationale, précédemment imputées au système.

### **1.3. La période (2000-2006)**

Elle se caractérise par une poursuite du redressement économique global. Le programme de soutien à la relance économique (PSRE), étalé sur la période 2001-2004, et le programme Consolidé du Soutien à la Croissance (PCSC) envisagé pour 2005-2009 ont constitué les deux piliers de la politique économique et sociale de la période. Articulés autour d'actions destinées à la dynamisation des activités productives agricoles et autres, au renforcement des services publics dans les domaines de l'hydraulique, des transports et des infrastructures et à l'amélioration du cadre de vie, au développement local et au développement des ressources humaines, ils se sont soldés par un taux de croissance en moyenne annuelle du PIB de 4.4%.

Ce résultat est obtenu dans un contexte fortement favorable, avec une stabilisation macroéconomique confirmée (équilibres internes et externes consolidés, inflation inférieure à 3% en moyenne annuelle, réserves de changes record). Un repli du chômage tangible s'est opéré : le taux de chômage est évalué à 12.3% en 2006, contre près de 29% en 2000 (une partie de cette baisse spectaculaire a probablement pour origine une meilleure captation de l'emploi informel). La consommation des ménages, traduction d'une évolution très favorable du revenu disponible des ménages (près de 46% sur la période en volume), a progressé en moyenne annuelle de près de 4%, rythme le plus élevé depuis le milieu des années quatre vingt.

En outre, tous les indicateurs suivis dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement ont évolué favorablement, Au vu de l'ensemble de ces éléments, il paraît indéniable que la situation économique et sociale globale du pays s'est améliorée depuis 1995, et que les retombées sur le phénomène de pauvreté ne peuvent être que positives,

comme cela va être confirmé ci-dessous. Evidemment, la demande sociale non satisfaite est encore importante, avec un taux de chômage, officiel, encore élevé et associé à un sous-emploi étendu, un déficit en logements toujours préoccupant, des disparités régionales et entre catégories de population en matière de bien être souvent assez creusées.

La mise en œuvre d'importants programmes d'investissements publics successifs (2001-2004, 2005-2009 et 2010-2014), comportait une forte composante infrastructure. Malgré une absorption de ressources relativement importante, liée à la mise en œuvre de ces programmes, les ressources accumulées sont passées de 5,6 % du produit intérieur brut en 2000 à 24,4 % en 2005 et à 43,1 % en 2009. Ce stock d'épargne financières comptabilisé à la Banque d'Algérie, dans un compte en dinars distinct du compte courant du Trésor, fait l'objet d'un suivi particulier<sup>106</sup>.

Selon Djoudi BOURAS : *«aujourd'hui, l'économie algérienne renoue avec la croissance après avoir été au bord de l'asphyxie, les capacités d'intervention de l'Etat se sont consolidées à la faveur de la restructuration durable des équilibres macro économiques. La mise en œuvre après le plan de soutien à la croissance économique d'un plan quinquennal (2005-2009) de consolidation de la croissance d'une dotation de 140 milliards<sup>107</sup> de dollars ont permis de générer le processus de la croissance par une action sur les facteurs de l'offre et de la demande mais aussi en offrant des surfaces d'interventions à l'investissement public et aux capacités nationales d'entreprises ».*

En plus de leurs effets multiplicateurs, dont l'impact est déjà sensible dans un ensemble de domaines (emploi, infrastructures, revenus,...) l'évaluation de ces plans ne peut nier le retour de l'Etat, après plusieurs années de terrorisme, ce qui dénote la double image symbolique de ces programmes. Le processus d'intégration à la mondialisation impose à l'économie algérienne de s'engager résolument dans la voie de la rénovation et de la modernisation de ses structures en opérant un mouvement d'ensemble de son économie avec de nouvelles configurations productives, ceci en tentant de minimiser le prix à payer.

En fait, nous nous trouvons en présence de plusieurs paradoxes :

- ) Une société qui veut faire partie du mouvement global mais, dont le système de pouvoir accepte difficilement le changement;

<sup>106</sup> M. Laksaci, gouverneur de la Banque d'Algérie, «gestion des ressources et stabilité financière en Algérie », octobre 2010, consulté sur site de la banque d'Algérie le 28/03/2016 à 11 :53.

<sup>107</sup> T. CHENNTOUF, « l'Algérie face à la mondialisation », édition : CODESRIA, DAKAR, 2008, p.02 et 03.

- J) Une volonté affichée à conduire à leur terme les réformes économiques et les hésitations à les engager concrètement sur le terrain;
- J) Des moyens financiers relativement important et l'absence de projets économiques avec des manifestations de plus en plus fortes du chômage, de la précarité et de la pauvreté.

## **2. Les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté en Algérie**

D'après la déclaration universelle des droits de l'homme adoptée le 10 décembre 1948 par l'assemblée de l'O.N.U, *«toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale... ; toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que les services sociaux nécessaires. Elle a droit à la sécurité en cas de chômage, maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse, ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté»*. La politique économique et sociale de l'Algérie peut-être scindée en deux phases :

### **2.1. La lutte contre la pauvreté; un engagement sous tendu par les politiques de développement**

Deux périodes marquent l'évolution de l'Algérie du point de vue des efforts déployés pour sortir du sous développement ; la première s'étend de l'indépendance aux années quatre vingt la seconde va de la fin des années quatre vingt à nos jours. La première phase se caractérisait par une intervention massive de l'Etat dans la vie économique et sociale, appuyées par des politiques de développement ayant pour objectif principal l'amélioration des conditions de vie des populations, des couches sociales les plus défavorisées, avec une priorité donnée pour le monde rural.

Citons, à ce titre, les politiques de réforme agraire, de l'équilibre régional, des plans communaux de développement, du soutien des prix à la consommation des produits de première nécessité, la gratuité des soins, la gratuité de l'enseignement à toutes les phases avec un enseignement primaire obligatoire, politique de santé soutenue (vaccination, espacement des naissances). Cette politique trouvait sa raison d'être dans le nombre impressionnant de privations qui caractérisait la vie de la population à la veille de l'indépendance, la forte

disparité entre la ville et la campagne et la présence dominante des couches de condition modeste dans la société algérienne à la veille de l'indépendance.

Cet état des lieux trouve son explication dans la discrimination et l'exclusion pratiquées durant la période coloniale. Cette première phase post indépendance se caractérise par un grand effort de développement humain mais qui est soutenu non par un développement économique réel mais par un concours massif de l'Etat à travers le financement public; cette phase était aussi marquée par une centralisation excessive de l'activité politique économique et sociale. Les libertés d'action et d'initiative étaient nulles dans tous les domaines, les programmes économiques et sociaux sont élaborés dans les bureaux d'hommes politiques et d'experts et appliqués d'une manière passive à la population.

## **2.2. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion ; un défi dans le cadre de l'économie de marché**

Durant la seconde phase<sup>108</sup> l'apparition des premiers signes de crise annonçait le début de la décadence d'un système se traduisant par un changement des principes des pouvoirs publics en matière de politique économique et sociale; l'endettement des entreprises publiques auprès du trésor avec un impact sur l'équilibre des finances publiques et le lancement de programmes de restructuration pour les entreprises publiques qui sont devenues des gouffres financiers avec l'application d'un train de mesures (restructuration organique, financière, autonomie de gestion, liquidation des entreprises locales défailtantes, orientation vers une politique de privatisation,...). Ces mesures donnèrent lieu au licenciement d'un grand nombre de travailleurs.

Sur le plan social, l'Etat a prit un recul en matière de politique de soutien social (libération des prix de tous les produits dans un contexte de déséquilibre de marché caractérisé par une offre très inférieure à la demande. Il s'ensuivit un effondrement du pouvoir d'achat de la classe moyenne qui constituait la majorité de la composante sociale et un basculement, en un temps record, dans la misère et la pauvreté.

---

<sup>108</sup> KH. SAADAoui, M. MAAZOUZ, « au delà de la lutte contre la pauvreté, un projet de développement humain », revue recherches économiques et managériales n°5, juin 2009.

Sur le plan politique, par contre, on assiste à un engagement dans un programme d'ouverture et de démocratisation de la société, multipartisme, multi syndicalisme, début de liberté d'action et d'initiative des individus pour prendre en charge leur destinée par la création d'entreprises, d'associations,..., orientation de l'économie nationale vers l'économie de marché. Une étape dont la transition n'est toujours pas achevée. Conscients de l'extrême importance d'une complémentarité entre les actions individuelles et les structures sociales, conscients également que la promotion des libertés individuelles dans des conditions de pauvreté et d'exclusion sociale ne peut pas être porteuse de développement, au sens large, (développement économique et développement humain), l'Etat initie un certain nombre de programmes et d'actions pour contrecarrer les déséquilibres sociaux résultant des privatisations (licenciements) et induits par la transition vers l'économie de marché<sup>109</sup>.

### 3. La méthodologie pour apprécier le développement humain

Diverses approches sont proposées<sup>110</sup>.

#### 3.1. L'approche recourant aux indicateurs traditionnels

Il s'agit des indicateurs économiques, démographiques et sociaux tels que le PIB par habitant, le taux d'inflation, le taux de mortalité, l'espérance de vie à la naissance, le taux de scolarisation, le taux d'alphabétisme des adultes, le taux de déperdition scolaire, le taux de réussite à certains examens officiels (*BEF, BAC*), le taux de chômage,...

#### 3.2. Les indicateurs synthétiques

Il s'agit d'un indicateur pour mesurer les progrès accomplis en matière de développement humain conçus par le PNUD à partir de 1990, il s'agit des indices suivants :

) IDH: Indicateur de développement humain ;

---

<sup>109</sup> Des études sont réalisées, citons: l'étude nationale effectuée par l'Office Nationale de statistique sur la pauvreté en 2000, la conférence nationale sur la pauvreté organisée en Octobre 2000 et appuyée par le PNUD, l'étude nationale sur les conditions de vie et le développement humain en général dans le monde rural réalisée par le ministère délégué chargé du développement rural en 2004 dans le cadre de la préparation de la stratégie nationale de développement durable.

<sup>110</sup> Les études sur les mesures de la pauvreté en Algérie, d'envergure nationales, sont plutôt rares, on peut en dénombrer essentiellement trois: la première réalisée par la Banque Mondiale en 1999 se rapportant aux années 1988 et 1985; la deuxième a consisté en l'élaboration d'une carte de la pauvreté par l'ANAT. La troisième est l'œuvre du Commissariat Général à la Planification et à la Prospective (référence à l'année 2000).

- )] IDSH: Indicateur sexo spécifique du développement humain ;
- )] IPH: Indicateur de la pauvreté humaine avec deux sous indicateurs: IPH1 pour les pays en développement et IPH2 pour les pays industrialisés ;
- )] IPF: Indicateur de participation des femmes.

### **3.3. La bonne gouvernance**

La bonne gouvernance et la démocratie s'inspirent des travaux menés par la banque mondiale et le PNUD qui considèrent que la bonne gouvernance démocratique peut être au service du développement humain. La question fondamentale est celle de la place de l'individu dans la société, et dans le fonctionnement des institutions impliquées dans le développement. Les libertés politiques, la participation à la vie sociale et la sécurité physique sont des capacités aussi fondamentales et universelles que savoir lire et écrire ou que se soigner.

En 1998, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale sous toutes ses formes, y compris les programmes d'aide à l'emploi, était évalué à environ 12 millions de personnes<sup>111</sup>. En outre, l'Algérie a mis en œuvre des projets de développement durable dans les zones rurales en coopération avec des organisations internationales; la plupart des initiatives émanaient du secteur des forêts, du haut commissariat au développement de la steppe et des zones sahariennes.

Parmi ces initiatives nous pouvons citer:

- )] Le programme des grands travaux (initié au début des années 90) ;
- )] Le projet de mise en valeur hydro - agricole au Sud ;
- )] Le projet pilote d'aménagement intégré du bassin versant de l'oued Mina (1994) ;
- )] Le projet de développement intégré du bassin versant du haut Mellègue (fin 1990) ;
- )] Le projet de l'emploi rural dans la zone nord ouest de l'Algérie ;
- )] Le projet sur la femme rurale (avec le concours de la F.A.O) ;
- )] Le plan national de reboisement et le programme de la mise en valeur des terres agricoles par les concessions.

---

<sup>111</sup> La banque mondiale, « note stratégique de protection sociale », version préliminaire, octobre 1999.

Malgré ces initiatives, le niveau de pauvreté reste élevé d'où l'importance accordée par les autorités algériennes à cette problématique qui s'est traduite par l'organisation de *la 1<sup>ère</sup> conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion tenue en octobre 2000*<sup>112</sup>. La lutte contre la pauvreté en Algérie s'est traduite par des politiques qui touchent la solidarité nationale, le filet social, les contrats de pré-emploi, le développement communautaire, les politiques de logement et les projets pilotes.

#### **4. Les procédures de solidarité nationale et de lutte contre la pauvreté en Algérie**

On comptabilise plusieurs procédures de solidarité nationale, à savoir :

##### **4.1. L'activité de solidarité nationale**

Le but du ministère de solidarité nationale consiste à réduire les inégalités en luttant contre la pauvreté et l'exclusion. Plusieurs aides ont été accordées notamment :

- )] Une aide au secteur de l'éducation nationale à propos des cantines scolaires; ainsi leur nombre a évolué de 4500 à 7000 cantines. De plus, pendant l'année scolaire 1999/2000, 1,1 million d'élèves ont bénéficié d'une distribution gratuite de fournitures scolaires et livres pédagogiques, ce chiffre est passé à presque 2 millions pendant l'année scolaire 2001/2002. A partir de 2000 est attribuée une allocation de 2000 DA, pour 3 millions d'élèves, de même qu'une somme importante de 630 millions DA est versée à la médecine scolaire ;
- )] Une aide destinée au logement sous forme de participation financière pour la construction de logements évolutifs; jusqu'au 30 septembre 2000, 5.606 logements ont été financés, surtout en zone rurale ;
- )] Une aide pour créer des postes d'emplois destinés aux jeunes chômeurs appartenant aux catégories sociales vulnérables, ce qui a permis de créer 2.201 petites entreprises ;
- )] Une aide destinée aux catégories faibles (personnes âgées et handicapées) pour une prise en charge totale relative aux soins et hébergement. A la fin de l'année 2000, 260 personnes ont bénéficié de cette aide. L'aide a touché les médicaments, puisque

---

<sup>112</sup> S. B. Benhabib, A. Maliki, « politique de lutte contre la pauvreté en Algérie », Université Abou-Bekr Belkaid de Tlemcen (Algérie), laboratoire MECAS, consulté sur site internet : le 28/03/2016 à 10 :56.

32.195 cartes ont été distribuées aux personnes concernées leur permettant de bénéficier de médicaments à titre gratuit. Enfin, une opération de ramassage de pièces monétaires au sein des écoles a permis d'acheter 1.650 chauffages et 180 climatiseurs destinés aux écoles de 39 Wilayas considérées comme pauvres.

## **4.2. Le filet social**

La libéralisation des prix des biens de large consommation, s'est répercutée négativement sur le pouvoir d'achat d'une grande partie de la population, ce qui a poussé l'Etat à instauré un dispositif de « filet social » en 1991. Ce filet social est constitué d'une allocation forfaitaire de solidarité (AFS) et d'une allocation d'activité d'intérêt général (IAIG).

Il faut noter, à ce stade, qu'une agence de développement social (ADS) a été créée conformément aux dispositions du décret exécutif N°96-232 du 29 juin 1996, c'est une institution à caractère spécifique, dotée de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie administrative et financière. L'ADS est placée sous l'autorité du chef du gouvernement et dont le suivi opérationnel des activités est assuré par le ministre chargé de l'emploi. Cette agence a pour mission de promouvoir, sélectionner et financer les actions et interventions en faveur des populations les plus démunies et du développement communautaire, les projets de travaux ou de services d'intérêt économique et social, notamment ceux comportant une haute intensité de main d'œuvre de nature à promouvoir l'emploi ainsi que le développement des micro-entreprises.

L'agence a pour mission de rechercher, acquérir et recueillir toutes les aides financières, dons, legs ou libéralités de toutes sortes, qu'ils soient de caractère national ou étranger, international ou multilatéral, nécessaires à l'accomplissement de son objet social.

L'ADS gère des programmes de protection sociale des personnes âgées et handicapées, dans le cadre du filet social (AFS), d'activités d'intérêt général (IAIG) sur les chantiers communaux destinés aux familles sans revenus, des travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre (TUP-HIMO) destinés aux chômeurs des régions démunies. Les programmes en question s'attaquent aux causes de la pauvreté et sont orientés vers trois directions à savoir :

- ) Les traitements économiques et sociaux du chômage ;
- ) L'assistance de catégories particulières telles les personnes isolées ou chefs de famille sans revenu et inaptés au travail ;

- J Les actions participatives de développement en direction des communautés et groupements défavorisés pour lesquels des programmes de rattrapage en matière d'équipements collectifs sont financés avec la participation des bénéficiaires.

#### **4.2.1. L'A. F.S (Allocation Forfaitaire de Solidarité)**

C'est une allocation qui est attribuée aux personnes âgées de plus de 60 ans, vulnérables, handicapées ou inaptes au travail. Fixée initialement à 1.000 DA/mois, elle est passée à 3.000 DA/mois depuis 2008, majoré de 120 DA par mois et par personne à charge avec un maximum de trois personnes. La couverture sociale (sécurité sociale) de chaque bénéficiaire, calculée sur la base de 6% du SNMG, est à la charge de l'ADS. Il faut noter que ce montant se situe en deçà du seuil de pauvreté alimentaire exprimé en dinars défini dans le cadre de l'enquête sur les niveaux de vie de 1995, qui couvre largement les besoins en biens alimentaires (estimés à 741 DA par personne et par mois). L'allocation est destinée aux catégories de populations suivantes :

- J Les chefs de famille ou les personnes vivant seules sans revenu, handicapés physiques ou mentaux inaptes au travail ;
- J Les chefs de famille ou les personnes vivant seules, sans revenu et âgés de plus de 60 ans ;
- J La femme chef de famille, sans revenu quel que soit son âge;
- J Les personnes atteintes de cécité ayant un revenu égal ou inférieur au SNMG ;
- J Les personnes âgées de plus de 60 ans, non placées dans un établissement spécialisé, sans revenu et prises en charge dans une famille à faible revenu ;
- J Les personnes infirmes et incurables de plus de 18 ans, atteints d'une maladie chronique invalidante ou titulaire d'une carte d'handicapé, ne disposant d'aucune ressource ;
- J Les familles à faible revenu ayant à charge une ou plusieurs personnes handicapées de moins de 18 ans ne disposant d'aucune ressource et en possession d'une carte d'handicapé.

Le nombre de personnes bénéficiaires de cette allocation diminue depuis 1995, et cela, est dû principalement aux fausses déclarations. D'ailleurs, le CNEAP a entrepris une étude portant

sur un échantillon de 1600 bénéficiaires en 1999 qui fait ressortir que *75 % des bénéficiaires ne remplissaient pas les conditions nécessaires pour l'obtention de l'allocation.*

Les résultats détaillés de cette analyse indiquent que :

- ✓ 53,09 % des bénéficiaires du filet social ont des ressources monétaires régulières ;
- ✓ 56,29 % des personnes âgées bénéficiaires de l'AFS ont des ressources monétaires régulières ;
- ✓ 16,45 % des personnes handicapées bénéficiaires de cette allocation monétaire ont des ressources monétaires régulières.

#### **4.2.2. L'IAIG (Indemnité d'activité d'intérêt général)**

Elle est allouée aux chefs de famille sans revenus et aptes au travail en contre partie de leur participation à un chantier d'intérêt général. Son montant est de 2800 DA par mois. L'étude de CENEAP (1999) de son côté indique que 40% des bénéficiaires de cette indemnité ne sont pas pauvres, ce qui explique la diminution du nombre de bénéficiaires entre 1995 et 2000.

#### **4.2.3. Les contrats de pré-emplois**

L'importance des chômeurs universitaires a poussé les autorités à prendre en charge cette catégorie en introduisant des contrats de pré-emplois à partir de 1998. Ces contrats touchent les diplômés universitaires et les stagiaires des centres de formation professionnelle qui ont un diplôme de technicien supérieur, leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle pratique et surtout une connaissance du milieu de l'entreprise et de l'administration.

La rémunération des bénéficiaires de ce dispositif est 8.000 DA/mois pour les techniciens supérieurs et 10.000 DA/mois pour les universitaires. Nous remarquons que presque 63% des personnes ont été recrutées dans l'administration, mais le plus important est que le nombre de contrats qui a abouti à un emploi final ne dépasse pas les 20%, ce qui prouve que cette politique est transitoire et ne peut résoudre les problèmes de l'emploi. Cette politique enregistre deux dispositifs d'insertion sociale à savoir :

##### **4.2.3.1. Le dispositif d'Insertion Sociale des Jeunes Diplômés « PID »**

Le « PID », s'inscrit dans le cadre d'une politique active de l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur, ainsi que des techniciens supérieurs issus des instituts nationaux de formation, âgés entre 19 et 35 ans, afin de leur

permettre d'acquérir une expérience professionnelle et de promouvoir leur employabilité. Ce dispositif a plusieurs avantages à savoir :

- ) L'insertion des jeunes diplômés dans des activités adaptées à leurs profils ;
- ) L'acquisition d'une expérience professionnelle ;
- ) La couverture sociale ;
- ) Un contrat d'une année renouvelable une fois ;
- ) Une indemnité fixée à 10 000 DA/mois pour les diplômés de l'université et 8 000 DA/mois pour les techniciens supérieurs ;
- ) Une indemnité de 2 500 DA/mois attribuée dans le cas où il bénéficie d'une formation.

#### **4.2.3.2. Le dispositif d'Activité d'Insertion Sociale «DAIS»**

Le «DAIS» consiste à insérer des chômeurs, sans qualification, pour une durée de deux années renouvelables deux fois. Les avantages de ce dispositif sont :

- ) Indemnité ;
- ) Durée d'insertion de deux années renouvelables deux fois ;
- ) Couverture sociale ;
- ) Possibilité de bénéficier d'une formation avec attestation ;
- ) Repos légal et congé annuel ;
- ) Une attestation d'insertion en fin de période d'insertion.

Ces politiques ne peuvent pas toutes seules contribuer à la réduction de la pauvreté.

D'autres programmes sont développés en direction des populations les plus défavorisées. Il s'agit en l'occurrence, de *projets de développement communautaire, à caractère participatif*, qui visent à créer des activités génératrices d'emplois et de revenus par la réalisation de projets en vue de doter ces catégories de services sociaux et d'infrastructures de base, de manière à améliorer leurs conditions d'habitat et de vie.

#### **4.2.4. Le Développement Communautaire Participatif**

C'est un projet de développement communautaire, à caractère participatif. Sa réalisation est faite à travers une équipe multidisciplinaire ayant pour but de réduire la pauvreté dans une zone bien définie. Son programme comporte quatre modules : santé et hygiène, droits sociaux, éducation et sport et activités culturelles. Son avantage se situe dans le fait qu'il peut réduire au minimum le coût de réalisation des projets de réduction de la pauvreté.

L'objectif principal suscite l'éveil communautaire des populations démunies, par la réalisation de petites infrastructures de base, répondant à leurs besoins prioritaires. Ce programme repose sur une démarche participative qui requiert l'adhésion et la contribution de la part des populations concernées. Le programme est initié et financé par l'ADS sur la base de projets socioéconomiques identifiés par les cellules de proximité et de solidarité (CPS), avec le concours de la population et de leurs représentants. Le montant d'un projet de développement communautaire participatif est plafonné à hauteur de 4.000.000 DA/ Projet<sup>113</sup>. On enregistre plusieurs types de projets comme énuméré ci-dessous :

- ) La petite hydraulique d'hygiène et de salubrité (assainissement) ;
- ) L'électrification rurale ;
- ) Les infrastructures sanitaires de proximité ;
- ) Les voies d'accès pistes ou routes de désenclavement;
- ) Les activités productives ;
- ) L'éducation sociale et formation ;
- ) La protection de l'environnement.

#### **4.2.5. La politique de logement**

L'Etat a consacré une aide pour les familles à bas revenu à travers la création de la CNL (Caisse nationale de Logement), et une aide financière de 16 milliards DA en 1998 pour FONAL (Caisse nationale d'aide pour le logement). Une autre méthode consiste à donner des lots de terrain à des prix symboliques pour les familles concernées. Les zones rurales, bénéficient, chaque année, d'une aide destinée à plusieurs familles pour le logement rural. La valeur de cette aide est fixée à 700 000 DA pour bâtir une nouvelle maison.

#### **4.2.6. Les Travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre «TUP-HIMO»**

Le programme a pour but la création massive de l'emploi temporaire. Il consiste à entretenir et réhabiliter les infrastructures publiques par l'exécution de travaux à utilité économique et impact social et à promouvoir le tâcheronnat local. Les populations ciblées par les TUP-HIMO sont celles des Wilayas et communes à très fort taux de chômage et déficitaires en

---

<sup>113</sup> Agence de développement social, consulté sur site internet : [www.ads.dz](http://www.ads.dz), le 08/04/2016 à 22 :53.

infrastructures, des chômeurs de la commune concernée par le projet et des micro-entreprises et tâcherons des Wilayas concernées. Pour être éligible au programme en tant que tâcheron, il faut avoir une carte d'artisan ou un registre de commerce dans la Wilaya, en tant qu'ouvrier il faut être chômeur inscrit à la commune d'implantation du projet, âgé entre 18 et 59 ans et être sans qualification spécifique requise. Néanmoins, plusieurs avantages sont assignés, d'un côté pour les tâcherons, ils bénéficieront de :

- )] Bonification pour les tâcherons ayant bénéficié des dispositifs de l'ADS, ANGEM et ANSEJ ;
- )] Bénéficiaire d'un plan de charge pour les petits tâcherons ;
- )] Les travaux à effectuer ne nécessitent pas une main d'œuvre qualifiée.

De l'autre côté, l'avantage pour l'ouvrier consiste en une rémunération égale au SNMG et assurée pendant 3 mois et une couverture sociale d'une période d'une année.

#### **4.2.7. Le programme blanche Algérie**

Le programme permet la création de très petites entreprises pour l'entretien et l'amélioration du cadre de vie de la population. Il permet également l'insertion des chômeurs notamment, les exclus du système scolaire en partenariat avec les associations et les autorités locales. La durée du contrat est de trois (03) mois renouvelable trois (03) fois. Peut être éligible, en tant que tâcheron, tout chômeur inscrit à la commune d'implantation du projet, âgé entre 18 et 40 ans et ayant un minimum de niveau d'instruction. Il peut bénéficier des avantages suivants :

- )] Bénéficiaire de quatre (04) contrats de 850 000 D.A/ projet,
- )] Apprendre à gérer une équipe de travail ;
- )] Apprendre les rouages de l'administration (relations avec : APC/ CNAS/CASNOS/ Impôts) ;
- )] Bénéficiaire d'une couverture sociale d'une période d'une année ;
- )] Obtenir une carte d'artisan.

Pour ce qui est de l'ouvrier, et pour pouvoir bénéficier du programme « Blanche Algérie », il faut qu'il soit chômeur inscrit à la commune d'implantation du projet et âgé entre 18 et 59 ans.

Quant à l'ouvrier, il peut avoir les avantages cités ci après :

- )] Une rémunération égale au SNMG est assurée pendant 12 mois ;

- ) Une couverture sociale d'une période d'une année est assurée ;
- ) Acquérir une expérience dans le domaine de l'entretien.

L'objectif recherché par cette opération qui a été lancée en 2005 est bien sur la création d'emplois destinée aux jeunes chômeurs de 18 à 40 ans qui n'ont aucune situation. C'est une forme noble pour l'insertion de chômeurs et surtout des nécessiteux, c'est aussi la création de micros entreprises spécialisées dans l'environnement dont notre quotidien qui a tant besoin pour vivre dans un cadre de vie sain, propre à la croissance touristique et économique.

L'aveu de la Ministre de la solidarité, qui avait avancé lors de la session du printemps de l'APN que pour la seule année de 2015 , il y avait 5.999 micros entreprises de « Blanche Algérie » soit une création de 47.992 postes de travail En 2016 ,3.042 micros entreprises créées avec une création de 24.336 postes de travail pour un coût de 10,5 milliards de DA<sup>114</sup>.

#### **4.2.8. La CPS (Cellule de proximité et de solidarité)**

L'action sociale de proximité, telle que développée par l'ADS, est définie par les dispositions applicables aux CPS, fixées par le décret N° 08-307 du 27 septembre 2008. L'intervention des CPS, réalisée à travers des activités de soutien combinées avec des travaux d'études et d'enquêtes, est menée pour chaque cellule par une équipe pluridisciplinaire constituée d'un (01) médecin, un (01) psychologue, un (01) sociologue et une (01) assistante sociale. Cette intervention consiste notamment à :

- ) Repérer, identifier, investir les poches de pauvreté et d'exclusion afin de contribuer à rétablir la relation qui doit exister entre ces populations et les services publics ;
- ) Evaluer l'ampleur des besoins socio-économiques ;
- ) Orienter et indiquer aux communautés pauvres les voies et moyens susceptibles de satisfaire leurs besoins vitaux. Ces différentes missions visent l'éveil communautaire axé sur l'amélioration des conditions de vie du citoyen dans son environnement, notamment dans les principaux axes du développement social à savoir : la santé, l'éducation, l'environnement et l'emploi.

---

<sup>114</sup> [http://www.reflexiondz.net/Programme-Blanche-Algerie--est-ce-vraiment-un-echec\\_a40240.html](http://www.reflexiondz.net/Programme-Blanche-Algerie--est-ce-vraiment-un-echec_a40240.html) le 07/05/2016 à 17:38.

## 5. La protection sociale en Algérie

D'après la déclaration universelle des droits de l'Homme, «*toute personne a le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille*»<sup>115</sup>. Donc, la sécurité sociale représente un système de protection sociale globale destiné à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature (maladie, accident, chômage, vieillesse) qui menacent de réduire ou de supprimer leur capacité de gain.

Le système de sécurité sociale en Algérie est basé sur un régime unique, qui couvre la quasi-totalité de la population contre les risques sociaux, regroupés en cinq branches. L'assurance-maladie fait partie de la branche des assurances sociales.

L'assurance-maladie est instaurée en 1959, et comme l'ensemble du système de sécurité sociale, a été réformée en 1983<sup>116</sup>. Elle repose sur un système d'assurance à base professionnelle, financée par les cotisations salariées et employeurs. Dans le système actuel de sécurité sociale algérienne, l'unification des régimes et l'uniformisation des avantages ont été réalisés. Le régime de protection sociale algérien applicable à toutes les personnes exerçant une activité professionnelle comprend :

- ) Les assurances sociales qui couvrent la maladie, la maternité, l'invalidité et le décès ;
- ) L'assurance vieillesse ;

---

<sup>115</sup> Dj. ABDERRAHMANE et A. SALEM, « l'intervention de l'Etat en matière de sécurité sociale Algérienne », faculté des sciences économiques, sciences de gestion et des sciences commerciales, Université d'Oran, article consulté sur site internet : <http://docplayer.fr/10763041-Theme-l-intervention-de-l-etat-en-matiere-de-securite-sociale-algerienne.html>, le 09/04/2016 à 11:06.

<sup>116</sup>Après une série d'évolutions successives de la sécurité sociale depuis l'indépendance, une refonte totale basée sur le principe de l'unification du système a été opérée en 1985. Elle s'est traduite par la mise en place de deux caisses nationales dont l'une chargée de la gestion de la branche retraite et l'autre de l'ensemble des autres branches ainsi que du recouvrement des cotisations. Avec le décret n°92-07 du 4 janvier 1992, relatif à l'organisation administrative et financière de la sécurité sociale, l'institution en 1994 de l'assurance chômage et la création en 2006 par le décret n° 06-370 du 19 octobre 2006 de la caisse nationale de recouvrement des cotisations de sécurité sociale, l'architecture actuelle du système se présente comme suit: la Caisse Nationale des Assurances Sociales des travailleurs salariés (CNAS), compétente pour les travailleurs salariés en matière d'assurances sociales, d'accidents du travail et de maladies professionnelles et des allocations familiales, la Caisse Nationale des Retraites (CNR), gère la retraite des travailleurs salariés et la retraite anticipée, la Caisse Nationale de l'Assurance Chômage (CNAC), gère l'assurance chômage et le dispositif de création de micro-entreprises pour les personnes âgées de 30 à 50 ans, la Caisse Nationale de sécurité sociale des Non Salariés (CASNOS), gère la sécurité sociale des non salariés et la Caisse Nationale de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale (CNRSS), a pour mission le recouvrement des cotisations de sécurité sociale des travailleurs salariés.

- ) L'assurance accidents du travail et les maladies professionnelles ;
- ) Les prestations familiales ;
- ) L'assurance chômage ;
- ) La retraite anticipée.

La sécurité sociale représente un système de protection sociale globale destiné à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature (maladie, accident, chômage, vieillesse,..) qui menacent de réduire ou de supprimer leur capacité de gain. Le système algérien de sécurité sociale se caractérise par:

- ) L'unification des régimes basée sur les principes de la solidarité et de la répartition;
- ) L'affiliation obligatoire de tous les travailleurs, salariés, non salariés, assimilés à des salariés ;
- ) L'affiliation est également obligatoire pour d'autres catégories de personnes dites catégories particulières;
- ) L'unification des règles relatives aux droits et aux obligations des bénéficiaires;
- ) L'unicité du financement;

Le système comprend toutes les branches de la sécurité sociale prévues par les conventions internationales, à savoir l'assurance maladie, l'assurance maternité, l'assurance invalidité, l'assurance décès, la branche accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite (l'assurance vieillesse), l'assurance chômage et les prestations familiales. Un développement remarquable a été réalisé ces dernières années grâce à la mise en œuvre d'un programme ambitieux de réforme.

### **5.1. Les personnes couvertes par la sécurité sociales**

Le système de sécurité sociale algérien a des fondements professionnalistes. Cependant, au fil des années le système s'est étendu à la grande majorité de la population. Ainsi, de nombreuses catégories de personnes n'exerçant aucune activité lucrative sont également protégées par la sécurité sociale et ont la qualité d'assuré social. L'affiliation de tous les travailleurs est obligatoire et n'est assortie d'aucune exception, sauf bien entendu les cas prévus par des accords bilatéraux ou internationaux de sécurité sociale ratifiés par l'Algérie. Sont donc couverts: les travailleurs salariés; les travailleurs non salariés exerçant une activité professionnelle pour leur propre compte; les catégories particulières, qui comprennent:

- J Les travailleurs assimilés aux travailleurs salariés par exemple les travailleurs à domicile, les employés par des particuliers, les marins et patrons pêcheurs à la part, les artistes, les apprentis percevant plus de 50% du SNMG, ... ;
- J Les travailleurs exerçant des activités particulières exemple, (les gardiens de parking non payants; les personnes occupées dans les activités dites d'intérêt général, les porteurs de bagages autorisés ...)
- J Les personnes n'exerçant aucune activité professionnelle telles que les étudiants, les élèves des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle, les moudjahidines de la guerre de libération nationale, les handicapés et les bénéficiaires de l'allocation forfaitaire de solidarité, les personnes pratiquant une activité sportive organisée par l'employeur et même les personnes qui accomplissent un acte de dévouement dans l'intérêt général ou de sauvetage d'une personne en danger, les bénéficiaires des dispositifs d'insertion professionnelle DAIP.

En ce qui concerne les catégories particulières, outre les travailleurs assimilés aux travailleurs salariés qui bénéficient de l'ensemble des prestations de sécurité sociale, les autres catégories particulières sont couvertes en général pour les risques maladie, maternité et pour celles exposées à un risque professionnel, elles bénéficient de la réparation prévue en matière d'accidents de travail et de maladies professionnelles.

Par ailleurs, tous les titulaires d'un revenu de remplacement servi par la sécurité sociale à savoir, les titulaires d'un avantage de retraite, de pensions d'invalidité, de rentes d'accidents de travail ou de maladies professionnelles dont le taux est supérieur à 50%, les travailleurs indemnisés en maladie ou en chômage et les titulaires d'avantages de reversions ou de droits au maintien des prestations de sécurité sociale bénéficient également de la couverture pour les soins de santé, des allocations familiales et dans certains cas de l'assurance décès.

Enfin, la protection est accordée aux ayants-droit des assurés sociaux soit le conjoint, les enfants à charge ou les ascendants à charge. Le système algérien de sécurité sociale concerne plus de 8 millions d'assurés sociaux, auxquels s'ajoutent les ayants droit, soit une couverture d'environ 80% de la population. Enfin, une couverture est accordée à la charge du budget de l'Etat aux personnes démunies non assurées sociales, notamment en matière de soins de santé.

## **5.2. Le financement du système de la sécurité sociale**

Le mode de financement du système découle directement de son caractère professionnel. Les sources de financement sont donc essentiellement des cotisations à la charge des employeurs et des travailleurs. Cependant, en 2006 et en 2010, des réformes du financement du système ont été introduites à travers les lois de finances, Il s'agit de nouvelles ressources dites additionnelles issues de la fiscalité (taxes et prélèvements sur le produit de la fiscalité pétrolière et sur les produits ayant un lien avec les dépenses de la sécurité sociale).

### **5.2.1. L'intervention du budget de L'Etat**

L'Etat finance les allocations familiales, les dépenses dites de solidarité nationale à travers l'octroi d'un complément différentiel pour les retraités dont le montant de la pension issu des droits contributifs n'atteint pas le montant minimum légal, soit 75% du SNMG et 2,5 fois le SNMG pour les moudjahidines de la guerre de libération nationale, des indemnités complémentaires prévues pour les petites pensions de retraite et d'invalidité et pour les allocations de retraite.

### **5.2.2. Les réformes du financement**

En 2006, un Fonds National de Réserves des Retraites financé essentiellement par l'affectation de 2% du produit de la fiscalité pétrolière, a été institué par ordonnance présidentielle. Il s'agit d'une réforme majeure destinée à contribuer à la sécurisation du système de retraite pour les générations à venir. En 2010, la loi de finances a prévu un fonds national de sécurité sociale alimenté par une quote part de la taxe sur le tabac, une taxe sur les bateaux de plaisance et un prélèvement de 5% sur les bénéfices nets générés par l'importation du médicament.

### **5.2.3. Les autres sources de rentrées financières**

D'autres sources de rentrées financières peuvent être envisagées à savoir, les revenus des fonds placés, les contributions d'ouverture de droit versées par les employeurs en matière d'assurance chômage et de retraite anticipée, les majorations et pénalités de retard et autres sanctions pécuniaires à l'encontre des employeurs défaillants en matière d'obligations des assujettis.

#### **5.2.4. Le programme de réforme engagé**

Un ambitieux programme de réforme de la sécurité sociale a été lancé en Algérie. Les principaux axes de ce programme sont:

- 1- L'amélioration de la qualité des prestations avec notamment le développement des structures de proximité, le développement du système tiers payant (médicaments et soins avec le dispositif de convention du médecin traitant), le développement des actions sanitaires dont les centres régionaux d'imagerie médicale et les cliniques spécialisées, les mesures d'amélioration du pouvoir d'achat des retraités ... ;
- 2- La modernisation avec notamment la modernisation des infrastructures, la généralisation de l'outil informatique, la qualification des ressources humaines et surtout l'introduction de la carte électronique de l'assuré social «CHIFA» ;
- 3- La préservation des équilibres financiers des organismes de sécurité sociale avec notamment la réforme des instruments de recouvrement des cotisations, la réforme structurelle du financement de la sécurité sociale , la politique de remboursement du médicament visant la rationalisation des dépenses de l'assurance maladie à travers la promotion du médicament générique et de la production pharmaceutique locale.

Concernant le volet modernisation et l'introduction du système de la carte électronique de l'assuré social (carte CHIFA) ils constituent, sans conteste, le projet de développement le plus important. Le système CHIFA vise à terme des objectifs stratégiques, l'utilisation de la carte CHIFA est généralisée depuis 2012.

### **6. La stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes**

Le discours de son excellence, le Président de la république Monsieur Abdelaziz Bouteflika affirme, « *en Algérie, nous respectons et vénérons la femme en tant que valeur et en tant que facteur doué d'une grande capacité de changement et à faire évoluer les mentalités vers le progrès et la modernité, tout en préservant l'authenticité et les constantes de la nation et en protégeant la famille de la déviation et du déchirement. Nous œuvrons à l'encourager à poursuivre sa lutte afin de jouir de tous ses droits,...Le combat de la femme algérienne offre une chance renouvelée d'une plus grande mobilisation avec les hommes pour agir et transformer les situations d'exclusion, de marginalisation et de pauvreté qui sont les défis d'aujourd'hui. Il faut bien voir dans le combat souvent silencieux de*

*toutes ces femmes le levain qui fait progresser lentement, mais sûrement, la paix, la justice et la démocratie...»<sup>117</sup>.*

L'Etat Algérien accorde un grand intérêt aux questions liées à la situation de la femme en créant, pour la première fois en Algérie, un Ministère chargé de la famille et de la condition féminine, délégué auprès du chef du Gouvernement, dans une première étape et depuis Mai 2006<sup>118</sup>, auprès du Ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière. Ces dernières années, un certain nombre de programmes, de stratégies, de mesures institutionnelles et juridiques et projets de lois ont été mis en place, visant à accompagner l'évolution socio économique des femmes algériennes.

La politique de solidarité nationale demeure un instrument efficace de promotion de la justice sociale, d'aide aux plus démunis et de soutien aux handicapés et aux personnes en détresse. Le gouvernement poursuit cette politique notamment à travers l'aide et l'assistance aux personnes en détresse, y compris par le renforcement du réseau des centres d'accueil ... Les instruments de la solidarité nationale sont mobilisés au service de la réduction de l'exclusion sociale et de la pauvreté notamment grâce au financement à travers l'agence de développement social, dont le programme intensifié de filet social et de travaux à haute intensité de main d'œuvre.

Cette démarche a permis de mettre davantage en valeur des actions ciblées et de promouvoir des ressources. Elle vise également à encourager et promouvoir le rôle du mouvement associatif dans l'action de solidarité qui est une tradition bien ancrée dans notre société. La politique des pouvoirs publics, en direction de la famille et de la condition féminine, participe à l'effort national de développement et de renforcement de la cohésion sociale. Elle participe également à la protection de l'enfance, à la prévention sanitaire, à la lutte contre la marginalisation sociale, à la mobilisation des femmes et au bien être économique et social.

C'est dans ce cadre et en mobilisant le concours du mouvement associatif, et notamment dans le milieu rural, que le gouvernement travaille à :

---

<sup>117</sup> Discours du président de la république algérienne à l'occasion de la journée mondiale de la femme le 07 mars 2005.

<sup>118</sup> Rapport du ministère délégué chargé de la famille et de la condition féminine : « Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes », consulté sur site internet : <https://www.google.fr/search?sclient=psy-ab&site=&source=hp&q=Stratégie+Nationale+de+Lutte+contre+la+Violence+à+l'égard+des+Femmes&oq=Stratégie+Nati> consulté le 09/04/2016 à 22 :01.

- ) Améliorer l'action de sensibilisation, à travers les foyers, et auprès des femmes, en matière de santé préventive, d'encouragement à la limitation des naissances, ainsi qu'à la promotion de l'alphabétisation ;
- ) Canaliser et promouvoir la participation de la femme au foyer à la création de richesses et à l'amélioration des revenus, par le biais du micro crédit ;
- ) Développer des actions d'aide et de solidarité en direction des femmes et des enfants en détresse ;
- ) Améliorer les instruments de connaissance, de promotion et de suivi du milieu familial et de la condition féminine, par le biais de banques de données alimentées par des enquêtes appropriées ;
- ) La vulgarisation et la promotion de la condition féminine par des actions de communication y compris à travers des publications ;
- ) La mise en application de conventions internationales et de lois pertinentes.

Concernant l'insertion féminine dans les programmes de soutien à l'emploi, et ce, pour faire face à la forte demande d'emploi, les pouvoirs publics ont initié une nouvelle démarche de promotion de l'emploi qui se traduit par l'élaboration et la mise en œuvre de toute une série de dispositifs de création d'activités génératrices de revenus .Ces programmes alternatifs d'emplois (temporaires et permanents) soutenus par l'Etat, ont joué ces dernières années un rôle d'appoint non négligeable dans la gestion du marché du travail. Les programmes d'insertion professionnelle n'opèrent aucune discrimination, ni ségrégation entre les jeunes.

## **7. Les dispositifs spécifiques d'aide à la création d'activités et l'absorption du chômage**

En Algérie, de nombreux dispositifs ont été appliqués tels que l'ANSEJ (1997), la CNAC (1994) et l'ANGEM (2003) pour encourager la création de micro entreprises ainsi que les PME afin d'absorber le chômage excessif des jeunes, de permettre la réalisation de la valeur ajoutée, améliorer la croissance économique et lutter contre la pauvreté et l'informel. L'intérêt de ces dispositifs est de permettre aux jeunes diplômés de s'insérer dans le marché de travail pour entrer dans la vie active, gagner leur vie et éviter d'entraîner dans des activités illégales et toute forme de délinquance.

Le réseau bancaire algérien à travers les 06 banques publiques et la CNMA complète les dispositifs spécifiques (ANSEJ, CNAC et ANGEM) par le financement triangulaire qui

permet la création des TPE et PME, chaque dispositif a des spécificités que nous allons examiner ci-dessous :

### **7.1. Le dispositif ANSEJ (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes)**

L'ANSEJ, est créée en 1997, est chargée de la mise en œuvre d'un dispositif de soutien à la création d'activité aux jeunes chômeurs situés dans la tranche d'âge 19-35 ans, jouissant d'une qualification professionnelle en relation avec l'activité projetée et capable de mobiliser un apport personnel déterminé pour le financement du projet. Elle gère un fonds de crédit, accordant des prêts qui peuvent aller jusqu'à 10 millions de dinars à taux d'intérêt nul (prêts à taux 0%), complémentaires de prêts bancaires. Un fonds de garantie bancaire complète les instruments de financements. Les conseillers de l'ANSEJ assurent un suivi des promoteurs ayant obtenu un prêt.

Selon monsieur Tayeb Louh (ministre algérien du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale), le nombre d'emplois créé avec le soutien de l'ANSEJ et de la CNAC est passé de 75 936 emplois directs en 2010 à 128 357 emplois en 2011 plus de 61 111 ont été créés 2011, contre 30 106 en 2010. D'après le ministre, l'ANSEJ a pu, au côté de 16 agences d'emploi privées, placer 212 000 jeunes dans le secteur économique en 2011. Les missions de l'ANSEJ sont multiples et peuvent être résumées comme suit :

- ) Soutien, conseil et accompagnement des jeunes promoteurs à la création d'activité ;
- ) Mise à la disposition des jeunes promoteurs toute information économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités ;
- ) Créer une banque de projets ;
- ) Développer des relations avec les partenaires du dispositif (banques, impôts, CNAS,...) ;
- ) Développer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement dans divers secteurs ;
- ) Assurer une formation en relation avec l'entreprise au profit des jeunes promoteurs ;
- ) Encourager toute autre forme d'actions et de mesures pour la promotion de la création d'activité.

Ce dispositif est créé pour atteindre certains objectifs à savoir :

- J Assurer les conditions nécessaires pour la création de micro entreprises ;
- J Création d'activité et de richesse ;
- J Création d'emplois durables ;
- J Assurer la pérennité des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif ;
- J Développer l'esprit entrepreneurial chez les jeunes.

## **7.2. Le dispositif CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage)**

Ce dispositif est créé en 1994, spécialement pour absorber le chômage massif des travailleurs licenciés suite aux mesures du plan d'ajustement structurel. Ce dispositif concerne l'aide à la création d'activité par les chômeurs âgés de 35 à 50 ans ayant des qualifications professionnelles dans plusieurs métiers et l'artisanat ; les qualifications peuvent être validées par la chambre des métiers et de l'artisanat pour permettre au chômeur de valider ces acquis à la base d'une attestation qui servira pour compléter son dossier de demande de financement triangulaire dans le cadre de la création de son entreprise.

Le montant maximum des investissements prévus par ce dispositif est de 5 millions de dinars à taux bonifié en totalité par le Trésor en plus des avantages fiscaux (TVA) et para fiscaux (réduction de droit de douane) ; un accompagnement durant la création et la réalisation de l'entreprise est assuré par des agents de la CNAC, un fond de caution mutuelle couvrant 70% des crédits consentis par la banque.

## **8.3. Le dispositif ANGEM (Agence Nationale de Gestion des Micro Crédit)**

L'Agence Nationale de Gestion des Micro Crédit (ANGEM) a été créée le 16/12/2003 par décision du conseil du gouvernement pour reprendre l'activité de l'agence du développement social (ADS) qui tentait de lutter contre la pauvreté à travers le financement et l'aide des couches sociales les plus démunies, et ce, depuis 1999. Les mécanismes de fonctionnement du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes ont été revus à la lumière des décisions du conseil des Ministres du 22/02/2011<sup>119</sup> et de la convention tripartite du 23/05/2011 signée entre le fonds de garantie mutuelle de micro crédit (FGMMC), l'Agence Nationale de Gestion des Micro Crédit (ANGEM) et la banque.

Le micro crédit occupe actuellement une place de choix et diversifie les moyens de lutte contre la pauvreté et la précarité. Il est ouvert à toutes les formes d'activité et à toutes les

---

<sup>119</sup> Circulaire BNA, N° 1997 du 25/09/2011 relative aux nouvelles dispositions du micro crédit ANGEM.

catégories de populations pauvres, dans la limite des seuils de financement fixés. Ainsi, le micro crédit a été orienté vers les populations défavorisées, le secteur informel qui souhaite être structuré, les petits métiers, l'artisanat des biens et les services, le travail à domicile pour les femmes notamment les activités productives et commerciales. Pour ce faire, le bénéficiaire du micro crédit doit libérer un apport de 01% du montant de l'investissement.

L'ANGEM octroie deux types de micro crédit à savoir, un micro crédit de 100.000 DA pour la population la plus fragile de la société à savoir les femmes aux foyers qui pratiquent des activités artisanales modestes comme la couture, les gâteaux traditionnels, le couscous roulé, la coiffure.... Ce montant est viré directement sur le compte du bénéficiaire ouvert sur les livres de la banque. Le deuxième type de micro crédit et celui plafonné à hauteur de 01 million de dinars pour le financement triangulaire qui passe obligatoirement par la banque.

Les autorités ont accordé une importance particulière pour le dispositif de micro crédit et ce, d'un côté, pour l'intérêt qu'il a pour la lutte contre l'exclusion sociale, la pauvreté, la précarité et le chômage pour la catégorie de personne les plus vulnérables à savoir les analphabètes, les exclus de l'éducation, les personnes ayants des qualifications professionnelles notamment les femmes aux foyers et de l'autre côté, la création de valeur ajoutée à travers des milliers de micro entreprises qui contribuent à la réalisation de la croissance économique.

## **Conclusion à la section 2**

Les pays en voie de développement, tels que l'Algérie, sont en prise avec les problèmes les plus graves, où le niveau de vie est déjà très bas, la population est particulièrement vulnérable, le système de protection sociale faible. Ces pays disposent de sources de financement insuffisantes, et les taux de chômage et de pauvreté sont élevés,... Ils connaissent de profondes mutations économiques et politiques, leur passage à l'économie de marché requiert une grande transformation parallèlement de leurs systèmes de sécurité sociale.

Notre travail nous a permis de nous interroger sur les stratégies nationales les plus importantes pour la lutte contre la pauvreté, par la réduction du chômage et l'amélioration du système de sécurité sociale en Algérie, qui piétinent entre problèmes socio-économiques et problèmes de financement, d'une part, et l'intervention de l'Etat en matière de financement pour régulariser la situation des plus démunies, d'autre part.

Le nombre de pauvres dépasse les 10 millions en Algérie<sup>120</sup>, un chiffre qui tranche avec les 72 302 personnes démunies recensées par le Ministère de la protection sociale «*des Algériens vivant avec moins d'un dollar par jour, l'Algérie en compte de larges pans*». La pauvreté touche deux fois plus les zones rurales que les zones urbaines et plus les femmes chefs de ménage et les personnes sans instruction.

Il suffit en effet d'aborder quelques personnes parmi les mendiants, SDF et exclus de tous bords, de plus en plus nombreux à Alger, pour être fixé sur l'origine rurale de l'écrasante majorité d'entre eux. Leur drame se confond avec celui plus large de l'agriculture traditionnelle en proie à une crise sans précédent, nourrie par une constante baisse des rendements agricoles, exacerbée par le phénomène du terrorisme qui a affecté, comme chacun le sait, surtout les zones rurales. En réalité, en dehors du fait que la croissance hors hydrocarbures soit molle, l'Algérie fait face à un problème de répartition inégale du revenu national.

---

<sup>120</sup> <http://www.tribunelecteurs.com/2015/07/25/pres-de-10-millions-dalgeriens-pauvres-la-misere-gagne-du-terrain/> du 18/10/2014.

**Conclusion au chapitre II**

L'Algérie est engagée dans un vaste programme de réformes structurelles politiques, économiques et sociales dont l'objectif primordial est d'assurer la durabilité du développement humain. Ce processus de réformes est à la mesure des enjeux et des défis de développement de l'Algérie et des importantes transitions sociétales, démographiques et économiques en cours. La réforme constitutionnelle consiste à consolider l'Etat de droit, à renforcer la participation de tous les citoyens au processus de développement et de poursuivre, dans une perspective d'équité et d'égalité, la réduction de la pauvreté et les disparités qui peuvent persister selon les milieux et les régions.

La poursuite des réformes économiques et financières a pour objectifs d'appuyer la diversification de l'économie au delà du secteur pétrolier et de promouvoir une économie productive et créatrice d'emplois. Plusieurs stratégies ont été mises en œuvre pour la réduction de la pauvreté suivant un plan cadre fondé sur les priorités nationales.

En premier lieu, le développement humain est classé comme priorité. Ainsi donc cette coopération vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; améliorer les conditions de vie des populations par l'accès aux services sociaux en matière de santé et de protection sociale, d'éducation et de formation; la lutte contre le chômage par l'accès à l'emploi et la promotion des micro entreprises; l'appui du programme des hauts plateaux et du Sud pour un développement équilibré et celui des compétences dans les différents secteurs.

En seconde position, la nécessité d'accorder une attention particulière à l'environnement et le développement durable, à travers la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles, la lutte contre la désertification, la prévention des risques de santé liés à l'environnement, la gestion des risques et la prévention des catastrophes naturelles, la lutte contre les pollutions et leur nuisances, le renforcement des capacités de la société civile dans le domaine de la protection et de la préservation durable de l'environnement.

En dernier lieu, le renforcement de la protection sociale par la promotion de la participation de la femme à la vie politique, économique et sociale, l'amélioration de l'éducation et de la formation, en particulier, pour la femme rurale, l'accès des femmes à l'emploi et la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

## **Conclusion à la partie I**

Tout au long de ce travail, nous avons tenté de présenter la pauvreté en tant que phénomène multidimensionnel et d'analyser ses contours et ses effets. La littérature sur le problème de la pauvreté en Algérie est insuffisante, elle émane exclusivement des organismes d'Etat. Elle met, en avant, une hausse de la pauvreté de 12% à 26% entre 1980 à 1990 et une régression à 6% en 2005, (A.BENALLAOUA, Bejaia). Cette amélioration est dûe essentiellement aux efforts fournis par les pouvoirs publics dans le domaine de lutte contre la pauvreté à travers des programmes de développement orientés vers les localités les plus pauvres. Il s'agit notamment du programme des priorités sociales. Cependant, il faut souligner que les années 90 ont été marquées par une augmentation de la pauvreté, en raison notamment des effets négatifs du PAS et de la décennie noir (terrorisme) qui a poussé les populations à se déplacer.

D'où l'intérêt d'une meilleure connaissance des changements, non seulement de la pauvreté monétaire mais aussi des autres types de pauvreté. Le but est de pouvoir saisir la dynamique de ces changements et les facteurs permettant de restreindre les inégalités. En effet, pour mieux comprendre les déterminants du niveau de vie des ménages, plusieurs études ont été menées dans le sens d'aboutir à des indicateurs globaux de référence et de mesure du degré de pauvreté.

La présente travail a permis d'élargir le champ d'analyse de la pauvreté en Algérie à l'aspect multidimensionnel et la mesure de la pauvreté. Notre contribution s'est basée sur un certains nombre de travaux théoriques de recherche et sur des travaux empiriques réalisés dans différents pays en développement. Face aux besoins récurrents de formulation de stratégies locales de lutte contre la pauvreté, il est important de connaître les changements opérés sur les indicateurs de la pauvreté pour mieux cibler les tranches fragilisées de la population.

L'analyse des déterminants de la pauvreté ont permis de cerner davantage les facteurs de déficience du niveau de vie des individus, facteurs liés fortement à certaines caractéristiques sociodémographiques et aux aptitudes socioéducatives et socioéconomiques. C'est ainsi que toute politique de lutte contre la pauvreté gagnerait à être axée sur la généralisation de la scolarisation et la lutte contre l'analphabétisme, la sensibilisation à la planification familiale pour mieux investir dans l'éducation des enfants.

Aussi, tout effort de développement gagnerait à se focaliser essentiellement sur l'investissement dans le capital humain à travers l'amélioration du niveau d'éducation et la

santé, l'investissement dans l'infrastructure physique locale pour l'accès à l'eau potable, l'électricité, le logement,...et l'insertion économique notamment des jeunes chômeurs.

De son côté, l'Etat cherche toujours à créer de l'emploi par la stimulation de la croissance économique et la lutte contre le chômage. Cependant, cela nécessite un minimum de moyens. Pour répondre à cette exigence, la microfinance est jugée comme stratégie adaptée pour la lutte contre la pauvreté à travers la multiplicité des produits offerts aux pauvres en vue de leur insertion économique tels que le microcrédit, la micro assurance, le transfert de fonds,...

Dans le but de faire le lien entre la microfinance et la pauvreté et savoir s'il y a réellement un impact positif qui tend à réduire ce phénomène, nous allons nous focaliser dans notre étude empirique sur la présentation de la microfinance dans le monde, puis, tenter de quantifier son impact sur la région de Tizi-Ouzou (Algérie).

**Partie II :**

**Etude empirique des dispositifs  
d'insertion économique en Algérie**

## **Introduction**

*« Ce n'est pas l'argent qui sauve mais la confiance, la solidarité et la fraternité ».*

*M. Muhammad Yunus.*

Cette partie traite de la microfinance et de sa contribution à la lutte contre la pauvreté. Elle présente la diversité du système avec le cloisonnement qui caractérise les rapports entre la banque, la finance informelle et la micro finance. Elle montre aussi le lien entre pauvreté et micro finance, et expose l'état actuel du débat théorique qui continue à occuper les experts, les politiques et les bailleurs de fonds. Enfin, elle expose la problématique de l'articulation entre secteurs financiers et débouche sur une présentation sommaire de la zone d'étude et de la méthodologie appliquée à notre recherche.

Cette partie est structurée en deux chapitres, le premier chapitre, présente un panorama de la microfinance, à travers successivement, un premier chapitre qui traite du système bancaire classique, excluant par nature, la finance informelle encadrée dans le social et la microfinance, présentée comme une réponse à cette exclusion bancaire. Dans le second chapitre, sont présentés le lien entre pauvreté et micro finance et les débats théoriques que suscite cette problématique. Quelques concepts clés qui nourrissent ce débat théorique, au double plan de la vision institutionnelle ou sociale et de l'impact effectif de la micro finance sur le phénomène de pauvreté sont étudiés. La problématique de l'articulation entre services financiers y est exposée.

Par ailleurs, on aura un rapide aperçu des conditions géographiques, humaines et économiques de la zone d'étude. Un survol de l'économie réelle du pays y est réalisé, à travers ses deux principaux secteurs de développement que sont l'agriculture et les mines. Notre démarche méthodologique de collecte de données, de conduite des entretiens et des enquêtes de terrain est également exposée dans ce chapitre. Enfin notre question de recherche est présentée avec les hypothèses de base qui la sous tendent ainsi que les objectifs poursuivis.

**Chapitre III :**  
**Les grands courants de la pensée se  
rapportant à la microfinance**

## Introduction

La microfinance est un phénomène récent au plan historique. Si l'on se réfère à son expérience la plus médiatique, la Grameen Bank au Bangladesh, ses débuts remontent à 1976, année de création de cette institution de microfinance. Cette initiative a séduit de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) et bailleurs de fonds qui, enthousiasmés par l'expérience du professeur Mohammed Yunus, s'engagèrent dans sa réplique à travers le monde. Son développement international fut ainsi plus prononcé à partir du début des années 1980. Sous l'effet d'une médiatisation croissante, la microfinance est entrée dans le domaine public, diffusant un certain enthousiasme auprès des intervenants du développement international<sup>121</sup>.

Plus loin, au XIX<sup>e</sup> siècle, les expériences de microfinance sont rattachées aux pratiques de crédits nées du mouvement ouvrier (les coopératives, les sociétés de secours mutuels). Les principes de proximité sont néanmoins conservés. Les systèmes s'institutionnalisent ensuite, le plus souvent avec l'appui de l'Etat, pour devenir des banques desservant des catégories particulières de population. Deux expériences majeures issues de cette époque peuvent être signalées, car, une partie de la microfinance contemporaine s'y rattache<sup>122</sup>. Pour décrire les structures portant l'activité de la microfinance, les praticiens utilisent le plus souvent le terme « *institution de microfinance* » (IMF) pour désigner cette partie des organisations de microfinance pratiquant une activité cadrée par un statut juridique précis<sup>123</sup>.

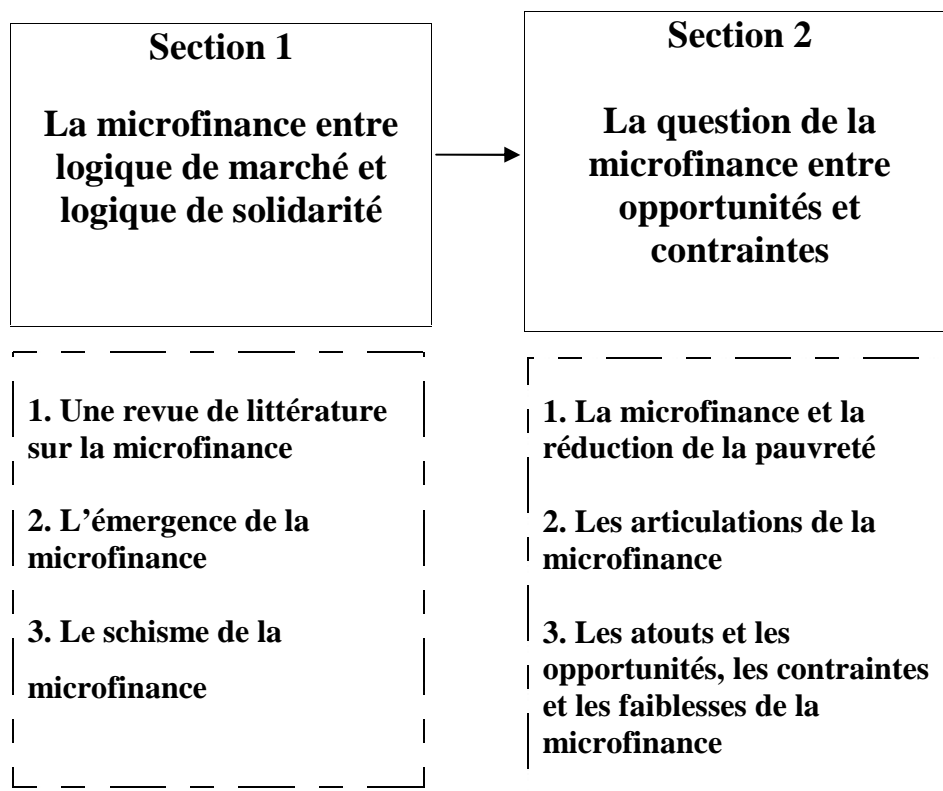
---

<sup>121</sup>S. Djefal: « la microfinance entre le marché et la solidarité, l'exemple de l'Afrique de l'Ouest », édition des archives contemporaines, AUF, Paris, juillet 2009, p1.

<sup>122</sup>Les expériences Allemandes (dont les caisses Raiffesen) et des organisations de financement françaises (caisses de crédits agricoles, du crédit mutuel et des banques populaires), dont certaines, en particulier le Crédit mutuel, ont initié des organisations de microfinance actuelles ou d'autres, comme les Banques populaires, les ont fortement influencées dans leur construction.

<sup>123</sup>J-M. Servet : «les Ressorts de la microfinance, entre marché et solidarité. Impact de Pérennité des systèmes financier décentralisés : Etude de cas en Afrique de l'Ouest (1980-2000)», Université Lyon II, 2004, p. 633.

**Schéma 4 : Articulation du chapitre III**



**Source :** construction personnelle.

**Section 1 : La microfinance entre logique de marché et logique de solidarité****Introduction**

La banque mondiale définit deux seuils de pauvreté internationale de 1\$ et de 2\$ par jour et par tête (CGAP<sup>124</sup>, 2003). Selon le sommet du micro crédit de 2005, les plus pauvres sont ceux qui se situent dans la moitié inférieure du groupe des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté le plus sévère, dont le niveau de consommation est inférieur à 1\$ par jour. Le taux de pauvreté de la région du Moyen orient et d’Afrique du Nord (MENA), soit 16,9% en 2005 lorsque le seuil de pauvreté est fixé à 2\$ (Ravallion et Chen, 2008) est nettement plus faible que celui d’Asie du Sud (73,9%) et d’Afrique Subsaharienne (72,9%) mais il recouvre des disparités importantes entre et au sein même de ces pays<sup>125</sup>. En raison de la rapide croissance démographique, le nombre de pauvres n’a pas diminué en valeur absolue depuis 1990 et représentait environ 50<sup>126</sup> millions de personnes vivant avec moins de 2\$ en 2005 (Banque Mondiale, 2008).

Pour ces pauvres, la microfinance peut constituer un moyen d’accéder aux financements et d’améliorer leurs conditions de vie, celle-ci se développe progressivement dans le monde à travers des institutions de microfinance (IMF) très variées : ONG, coopératives, institutions financières non bancaires et banques. L’objectif de ces IMF est d’atteindre la meilleure performance possible, ce qui peut être réalisé lorsqu’elles parviennent à concilier deux exigences, la performance sociale (PS) en réduisant la pauvreté et la performance financière (PF) en assurant une rentabilité pérenne. L’idéal, c’est de faire un arbitrage pour conjuguer une compatibilité entre ces deux performances. Pour cela, plusieurs variables doivent être prises en considération notamment selon la maturité, la méthodologie de prêt (solidaire vs individuel), l’espace d’intervention (rural vs urbain), le niveau de transparence informationnelle, la circonscription géographique et la réglementation des pays dans lesquels œuvrent ces IMF.

---

<sup>124</sup> Consultative Group to Assist the Poor.

<sup>125</sup> PH. ADAIR et I. BERGUIGA, « les facteurs déterminants de la performance sociale et de la performance financière des institutions de microfinance dans la région MENA : une analyse en coupe instantanée », article tiré du colloque du GDR international du CNRS DREEM (Développement des Recherches Economiques Euro Méditerranéennes), tenu le 21,22 et 23 mai 2009 à Istanbul.

<sup>126</sup> A.MINEA et P.VILLIEU, «développement financier, institution et croissance, région et développement n° 32», édition l’Harmattan, France, novembre 2010, p.92.

Dans la littérature théorique, l'avènement du secteur de la microfinance a été amplement expliqué par une défaillance du secteur bancaire dans le financement des catégories pauvres . Dans la plupart des pays en développement, l'émergence du secteur de la microfinance a fait suite à la vague de libéralisations financières à la fin des années 1970, dont les fondements théoriques se trouvent dans les travaux de Mc Kinnon (1973) et Shaw (1973). Cette libéralisation financière a poussé plusieurs banques centrales vers des réformes drastiques de leurs systèmes financiers, amenant ainsi les banques à plus de prudence dans la sélection de leurs crédits.

Dans la zone UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), le nouveau dispositif prudentiel et la surveillance accrue de la BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) avaient renforcé la frilosité des banques en matière de crédit et par là, le développement de pratiques financières informelles. Cependant, ces pratiques, bien qu'aidant une bonne partie des petits entrepreneurs à trouver les moyens de financement de leurs activités, se trouvaient être sous optimales (Lelart, 1993), *«elles représentent non seulement une perte sèche pour le trésor, mais sont onéreuses, risquées et peu commodes»*. Ainsi, les institutions de micro finance, prenant appui sur cette finance informelle, sont apparues, cherchant à pallier cette déficience du système financier et à réduire l'écart entre le secteur formel et le secteur informel (Hugon, 1991)<sup>127</sup>.

## **1. La diversité des modes de financement**

De manière générale, le système financier se caractérise par l'existence d'au moins trois secteurs : le secteur bancaire classique<sup>128</sup>, le secteur financier informel et le secteur financier

---

<sup>127</sup> F.SECK, « panorama de la relation banques/institutions de microfinance à travers le monde, n°07-79 », Séminaire/doctorants du CARE, Rouen, consulter sur site : <http://archives.auf.org/42/1/07-79-2.pdf> le 02/07/2016 à 11:58.

<sup>128</sup> Le secteur bancaire moderne exclusif par nature est généralement présent dans les centres urbains. Il exclut de fait la majeure partie de la population, vivant dans les milieux périurbains et ruraux. Il se compose principalement, des banques commerciales, quelques fois des banques de développement, des sociétés d'assurance et parfois d'autres établissements de crédit. Le plus souvent, les banques gèrent des ressources importantes, s'adressent à une clientèle relativement aisée mais elles interviennent très peu ou pas du tout dans le financement des besoins des populations pauvres.

décentralisé ou microfinance. Ces différents secteurs fonctionnent avec des approches, des publics et des logiques différents<sup>129</sup>.

## **1.1. Une revue de littérature sur la microfinance**

### **1.1.1. Les enjeux de la microfinance**

Reconnaissant les limites du secteur bancaire classique à développer l'intermédiation financière et à améliorer durablement et sensiblement le revenu des personnes démunies, les autorités monétaires ont favorisé l'émergence de la microfinance comme circuit alternatif de financement. En effet, une partie de la classe moyenne ne trouve pas une réponse à leurs besoins financiers auprès des banques. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce très faible octroi de crédits.

### **1.1.2. Les causes de faible octroi de crédit**

Plusieurs raisons peuvent expliquer le faible taux d'octroi des crédits dans les PED<sup>130</sup>, parmi elles, nous pouvons citer :

#### **1.1.2.1. Les conditions géographiques**

Tout dépend du lieu où se trouve l'entreprise, il est possible qu'il n'y ait aucune banque commerciale. C'est souvent le cas dans de nombreuses zones rurales en raison de la difficulté d'accès, de la faible densité et du niveau d'activité peu élevé qui ont tendance à désinciter les banques d'y installer une agence. Mais même en zone urbaine, elles se font rares, il arrive que les banques n'y trouvent pas de potentiel pour les activités qu'elles financent habituellement; cela est le cas dans certains quartiers populaires. C'est pourquoi, on retrouve des densités de réseau bancaire très faible dans les PED.

#### **1.1.2.2. L'importance des coûts de transaction qu'implique un crédit**

Relativement au montant du crédit, bien souvent il est de très faible valeur dans ces pays. En effet, ces coûts de transaction s'avèrent être particulièrement élevés dans le cas de l'octroi

---

<sup>129</sup> B. A. AMADOU, « la microfinance en Guinée, articulations entre finance formelle et informelle et lutte contre la pauvreté au Fouta Djallon », thèse de doctorat en cotutelle internationale, Université Toulouse 2 le Mirail soutenue en date du 02/03/2012.

<sup>130</sup> Pays en voie de développement.

d'un prêt. Ils peuvent être définis de façon générale comme l'ensemble des frais qui sont engagés par la banque et l'emprunteur entre le moment où la demande de crédit est faite et celui où cette opération est réalisée; et cela sans prendre en compte les coûts financiers, comme le taux d'intérêt. Plus précisément, pour la banque il s'agit pour la plupart de coûts fixes, comme par exemple le coût lié à l'ouverture d'un dossier. Quelque soit le montant du prêt, ces coûts sont toujours les mêmes. Les crédits de faible montant ne sont donc pas rentables pour la banque, n'engendrant pour elles que de modestes revenus d'intérêt, alors que les procédures de cette dernière (ainsi que les frais qu'elles impliquent) sont prévues pour des prêts de montants plus importants. En outre, pour le client, il s'agit de frais de dossier et de coûts de déplacement à la banque qui, bien souvent, ne se trouve pas à proximité. Ce temps de déplacement, ainsi que le temps de demande et d'attente du prêt engendrent également pour l'emprunteur un coût d'opportunité, car c'est du temps qu'il aurait pu consacrer à des activités rentables.

### **1.1.2.3. Les garanties matérielles**

En effet, un très grand nombre d'entreprises et de familles sont dans l'incapacité de présenter de telles garanties. Et ce, même s'ils possèdent des terrains, en raison de l'absence de titres de propriété des terres que connaissent de nombreux pays en développement. Cela rend les banques méfiantes<sup>131</sup>.

### **1.1.2.4. La mentalité des familles et le formalisme des banques**

Ces dernières prônent le respect des procédures; quant aux individus, ils ont été habitués à ce que les choses se déroulent simplement et immédiatement. Cette distance culturelle crée une méfiance réciproque. Les banques ne voient que l'illettrisme des micro-entrepreneurs, et non pas leur faculté à se débrouiller en affaire, elles ne les envisagent donc pas en tant que clients potentiels. Quant à ces micro-entrepreneurs, ils ne voient pas en la banque un partenaire efficace pour leurs affaires.

---

<sup>131</sup> La cause principale réside dans le fait aussi que les lots de terrains se trouvant dans des zones rurales ne sont pas cadastrés, donc les propriétaires ne disposent pas d'un acte de propriété pour faire une hypothèque qui va constituer une garantie pour le crédit solliciter.

### **1.1.2.5. L'asymétrie d'information**

C'est à dire que les banques et les emprunteurs ne disposent pas des mêmes informations concernant le risque du projet nécessitant le prêt. En effet, les banques connaissent imparfaitement les risques mais les demandeurs de crédit, eux, connaissent parfaitement les risques et les probabilités de réussite des projets qu'ils présentent. Et malheureusement, ces problèmes d'asymétrie d'information conduisent, au moment de la signature du contrat, soit ex-ante, vers un phénomène d'anti-sélection ou de sélection adverse, selon l'économiste américain (Akerlof, 1970), et vers un phénomène d'aléa moral, après la signature du contrat, soit ex-post.

Ne connaissant pas le niveau de risque des projets, les banques augmentent les taux d'intérêts à un niveau élevé, afin de se protéger des «mauvais emprunteurs»; cependant, cette hausse du taux d'intérêt a un effet inverse puisqu'il a tendance à faire fuir les bons emprunteurs qui, eux, méritaient des taux d'intérêt plus faibles. Il ne reste donc plus que les emprunteurs à hauts risques. Des taux d'intérêt élevés n'attirent que les emprunteurs risqués, c'est donc le phénomène de sélection adverse, et plus ce taux augmente, plus les emprunteurs sont incités à augmenter le risque de leur projet, c'est le phénomène d'aléa moral.

Ainsi, le marché du crédit ne peut pas être équilibré par un taux d'intérêt unique; car s'il est trop bas, les prêts ne seront pas rentables pour les banques, et s'il est trop élevé, les projets les plus rentables seront découragés. L'équilibre va donc devoir se faire par les quantités et les emprunteurs potentiellement les plus risqués seront donc rationnés. On aura ici une limitation du nombre de prêts. C'est la théorie du rationnement du crédit de (Stiglitz et Weiss, 1981). Il est donc évident que l'offre de services financiers ne répond pas à la demande massive de plusieurs centaines de millions d'entreprises et de familles.

Dans le cas de l'anti-sélection, pour connaître le rendement de l'investissement de l'emprunteur, qui est une information privée, la banque a alors deux solutions, soit d'agir directement en tentant d'accéder à l'information indisponible ou d'agir indirectement via les contrats des prêts qu'elle offre. Cette méthode consiste à ajouter une caution au contrat afin de dissocier les bons emprunteurs des mauvais puisque si l'emprunteur est risqué, il a plus de chances de perdre sa caution et va alors se diriger vers un contrat à fort taux d'intérêt et faible caution. Alors qu'un emprunteur peu risqué, préférera un contrat avec faible taux d'intérêt et

forte caution, ayant moins de possibilités de perdre cette dernière. C'est donc en fonction de leur divergence de préférence des contrats, que la banque va être capable de les discriminer.

Cela rejoint la théorie de Stiglitz et Weiss vue précédemment. Or, dans les PED, les demandeurs de crédits sont pauvres et donc ne peuvent proposer aucun bien en guise de caution. C'est pourquoi dans ces pays là, il est important d'introduire dans le contrat du crédit une clause de responsabilité collective. En effet, plus le projet du demandeur est sûr, plus il sera sensible à celui de ses partenaires, et s'assura que les leur soient également sans risques.

Concernant l'aléa moral, il y a un problème de résultat de l'investissement, après obtention du prêt. En l'absence d'un système de caution, les deux cocontractants peuvent avoir des intérêts différents et le prêteur sera alors incapable de surveiller gratuitement les actions de son client. Le contrôle mutuel, via le groupe d'emprunteur formé par le mécanisme de caution, reste un mécanisme d'incitation efficace pour empêcher les agents d'utiliser les fonds prêtés à de mauvaises fins.

Mais la clause de responsabilité collective n'est efficace qu'à condition que les membres du groupe coopèrent car, il est démontré que l'effort qu'exerce un membre afin d'obtenir une certaine probabilité de succès de son investissement, affecte le choix d'effort de son partenaire; ce dernier n'a aucun intérêt à fournir un effort plus élevé que son partenaire. Grâce à la coopération, les partenaires parviennent à un même effort et donc une même probabilité de succès; le gain espéré est alors plus élevé. En outre, cette coopération suppose toutefois une certaine gratuité et transparence dans l'observation des actions des membres du groupe de caution.

Une banque peut donc refuser de prêter à un agent sous prétexte que le résultat de son investissement est difficilement vérifiable. Mais si l'on suppose que le prêteur et l'emprunteur sont neutres face au risque, le contrat optimal serait un remboursement fixe (par exemple, un taux d'intérêt). Mais un tel contrat est dur à mettre en place, notamment lorsque le demandeur de prêt est pauvre, car il n'est apte qu'à rembourser de faibles montants, surtout quand son projet d'investissement a échoué. La banque se retrouve alors dans l'obligation d'accepter de fixer un taux d'intérêt plus faible pour les pauvres. Mais les banques risquent la faillite si cela se produit dans tous les Etats du monde.

Elles peuvent alors introduire des remboursements contingents dans les contrats, mais cela incitent les emprunteurs à mentir au sujet de l'état du monde afin de n'avoir à rembourser que

de faibles sommes. Et cela n'est possible que si la banque abandonne la vérification de l'état du monde, en cas de coût trop élevé, c'est ce qu'on appelle le coût de l'audit. Dans ce contexte d'abandon, le contrat optimal ne serait alors plus seulement basé sur des remboursements fixes quelque soit l'état du monde, mais ces montants de remboursements fixes, deviendraient alors une condition à l'abandon de la vérification; à partir du moment où le client accepte de rembourser un montant fixe, la banque ne rentrera pas dans une procédure de vérification.

Toutefois, si le résultat annoncé par l'emprunteur est incompatible avec ce remboursement fixe, la banque s'autorise le droit de vérifier et de saisir la totalité du rendement de l'investissement. Cependant quand l'audit est trop coûteux, un tel contrat nuirait à la survie de la banque. Dans ce cas encore, l'introduction d'une clause de responsabilité collective est encore une solution. Il est moins coûteux de vérifier les résultats de l'investissement pour les membres du groupe que pour le banquier; la banque se retrouve alors, à déléguer aux autres membres, la responsabilité de l'audit de celui qui annonce des résultats en inadéquation avec le remboursement préalablement déterminé dans le contrat. Cette clause de responsabilité étant collective incite les agents à effectuer cette vérification.

Un type de problème est à noter relevant plus du manque de moyens pour la mise en place de sanction que de l'asymétrie d'information, le respect des contrats. Dans les pays développés, en cas de non-remboursement du prêt, les banques font appel à la justice qui se charge de saisir les biens du client défaillants. Cependant, cela n'est pas possible dans les PED, et ce, pour deux raisons.

Tout d'abord, il n'est pas possible pour les banques de bénéficier de l'aide de la justice, cette dernière n'ayant pas les moyens financiers suffisants, elle est alors inefficace, ou victime de corruption. La deuxième raison, concerne les demandeurs de crédits de ces pays qui sont bien trop pauvres pour posséder des biens de valeur suffisante pouvant rembourser le dommage subi par le prêteur, elle se trouve alors dans l'incapacité de les saisir. C'est alors pour cette raison que l'ajout d'un mécanisme de caution solidaire est utile et nécessaire. Mais il faut supposer cette fois-ci qu'il existe un certain lien social entre les individus, avec un mécanisme de sanction sociale à destination du client défaillants, par exemple.

C'est seulement à cette condition que la clause de responsabilité collective peut améliorer le taux de remboursement, puisqu'ainsi, lorsque l'emprunteur ne rembourse pas, il s'expose à

deux sanctions au lieu d'une seule; la sanction de la banque, mais aussi la sanction sociale infligée par les autres membres du groupe auquel il appartient. Sans cette condition, les agents seraient incités à adopter un comportement de passager clandestin. En effet, si un membre du groupe voit son projet d'investissement aboutir à un résultat élevé, il va pouvoir rembourser pour les autres, d'où d'ailleurs la hausse du taux de remboursement. Mais cette prise en charge du remboursement des autres se traduit pour lui par le fait de ne jamais profiter de sa réussite, et de l'effort qu'il a mis en place pour y arriver.

Les problèmes évoqués peuvent être résolus par la même et unique solution; une clause de responsabilité collective lors de l'emprunt. C'est à ce juste titre qu'un secteur financier informel, la microfinance, et plus particulièrement le microcrédit solidaire, a été développé et ce, via les institutions de microfinance (IMF).

## **1.2. Une Finance informelle<sup>132</sup> encadrée dans le social**

Très diversifiée et personnalisée, pratiquant des taux d'intérêts élevés ou des taux nuls, la finance informelle (tontines, banquiers ambulants, caisses de solidarité, clubs d'investisseurs) mêle étroitement logique économique et logique sociale. Le secteur de la finance informelle est en général inventif, adapté en termes de coût de transaction et de respect des engagements et efficient en termes d'informations. Pratiquement, l'ensemble de la population y a recours. Mais dans ce type de financement, les ressources sont faibles par rapport aux besoins, et les crédits sont orientés sur le court terme avec des coûts élevés et des risques non négligeables.

Confrontées à un financement bancaire marginal, les populations de la sous-région n'ont d'autres choix que de faire appel à ce qu'elles connaissent le plus, le financement informel. En effet, ce sont des pratiques quotidiennement utilisées face à des difficultés financières. Dans le cadre de la présentation de la finance informelle que nous allons développer, nous mettrons en évidence les raisons de son essor, ses caractéristiques, les différents intervenants, ses avantages et ses limites.

---

<sup>132</sup>Le secteur informel est composé de toute une panoplie de structures financières informelles allant des tontines aux prêteurs individuels, aux gardes monnaie, aux associations mutuelles d'épargne et de crédit et aux banquiers ambulants. Ce secteur fonctionne avec des ressources limitées, des coûts et des risques élevés, et se caractérise par son autonomie d'action pour répondre aux besoins des populations.

### **1.2.1. L'émergence du phénomène et son étendue**

Face aux difficultés du secteur bancaire dans les années 1970<sup>133</sup>, le secteur financier informel a connu un véritable essor<sup>134</sup>. En effet, les politiques menées par les pays en développement au cours des années 1970, ont conduit à un fort endettement du Trésor auprès de la Banque Centrale, creusé par un déficit budgétaire tant au niveau de l'Etat qu'à celui des entreprises publiques. Les banques ont de leur côté, accumulé des créances douteuses (Lelart, 2002).

Dès le début des années 1990, le système bancaire se trouvait affaibli dans la majorité des pays en développement. C'est dans un tel contexte qu'une grande partie de la population urbaine et rurale s'est tournée vers l'informel car elle était exclue des réseaux financiers classiques. Le secteur financier informel a pris de l'ampleur et a commencé à concurrencer le secteur financier formel. Pour les tenants de la répression financière, la finance informelle s'est développée à cause de nombreuses contraintes (réserves obligatoires, plafonnement des taux d'intérêts, encadrement du crédit,...) auxquelles sont soumises les banques, et qui limitent l'accès au crédit des populations. Pour sortir de ces difficultés, Il faut libéraliser les activités bancaires, dans le cadre d'une réforme financière, visant à améliorer les performances du secteur formel.

Par contre, pour les tenants du dualisme financier, la finance informelle fait partie du secteur informel, dont elle finance les activités. Partout où le secteur informel s'est développé, il s'est accompagné de l'émergence et de l'essor du secteur financier informel, qui joue un rôle d'accueil des agents économiques exclus du secteur financier officiel. Il semble donc que la défaillance du système financier formel ait contribué au renforcement du système financier informel. Les deux sont, du reste, intimement liés, ne serait-ce que par la monnaie dont ils font un usage commun (Lelart, 2002).

---

<sup>133</sup> Le marché des micro-entreprises n'étant en général pas rentable pour les institutions financières formelles, la première alternative aurait alors été le recours à la finance informelle. En effet, le courant « McKinnon- Shaw » a développé une littérature sur l'existence d'un phénomène de « répression financière » dans les PED, qui entraîne une segmentation de l'activité financière entre la finance formelle et la finance informelle. La première, généralement urbaine, est destinée aux grandes et moyennes entreprises et la deuxième est constituée de prêteurs individuels et d'associations qui tendent à répondre aux besoins des clients exclus du système financier institutionnalisé.

En définitif, c'est l'inadéquation des systèmes financiers formels à l'accès des populations pauvres à des services financiers adaptés à leurs besoins et à une échelle plus large, l'incapacité de l'Etat à répondre aux besoins fondamentaux de la population en termes de services financiers de base, qui sont à l'origine du développement du secteur financier informel. Très hétérogène et variant d'un pays à l'autre, le secteur financier informel dans sa forme la plus répandue est qualifiée « d'Association Rotative d'Epargne et de Crédit », plus connue sous le nom de « tontine ». Ces tontines pratiquées depuis des décennies, constituent un réservoir d'épargne et de crédit important pour les populations. C'est la raison pour laquelle la mobilisation de l'épargne à travers différentes sortes de tontines fait partie de préoccupations des institutions internationales, des hommes politiques, des banques et des chercheurs,... Elle est pour tous un élément important à intégrer dans les stratégies de développement qui doivent être conduites dans les pays en développement.

C'est sous l'empire de la déréglementation que le secteur financier informel a pris de l'importance. Plusieurs définitions du concept sont apparues, parmi lesquelles, deux paraissent pertinentes. Il peut s'agir d'un ensemble d'activités financières qui se réalisent en marge de toute législation pénale, sociale et fiscale ou qui échappe à la comptabilité nationale; mais il renvoie aussi, à un ensemble d'activités financières qui échappe à la politique économique et financière et donc à toute régulation de l'Etat.

Lelart, 1990, définit la finance informelle comme étant «*un des mécanismes originaux qui permettent de faire circuler la monnaie en contrepartie d'une accumulation temporaire des créances et des dettes*». De ces définitions, on retient que la finance informelle renvoie à tout mécanisme non officiel qui permet de faire circuler temporairement des créances et des dettes. Elle regroupe l'ensemble des transactions financières effectuées en marge des règles établies, par des intermédiaires non agréés et/ou non enregistrés. Ces transactions sont, par leur originalité, soustraites du contrôle direct de l'Etat et fonctionnent plutôt bien, dans le sens où elles répondent, pour une bonne partie, aux besoins des populations.

### **1.2.2. Les principales caractéristiques de la finance informelle**

L'UREF<sup>135</sup> recense trois éléments essentiels caractérisant les pratiques de la finance informelle. Le premier concerne son extrême diversité. Dans ce secteur, coexistent des

---

<sup>135</sup> Réseau Entrepreneurial de l'Université des Réseaux d'Expressions Françaises, devenu Agence Universitaire de la Francophonie.

prêteurs professionnels, des marchands, des membres de famille, les amis de la famille, à côté des gardes monnaies, des tontiniers. Les pratiques des acteurs sont individuelles ou collectives. Elles sont variables à l'intérieur d'une même région, d'une région à une autre, d'un groupe à un autre. Dans toutes ces structures, dominent les relations personnelles entre les agents, d'où l'importance de la confiance et de la solidarité entre les acteurs.

Le second élément concerne l'aspect financier des pratiques. Bien qu'éloignées des pratiques que nous connaissons, elles constituent une forme originale, parfois sophistiquée de finance. Par exemple, l'activité au sein des tontines crée un faisceau de créances et de dettes où apparaissent de véritables produits financiers. C'est d'une vraie intermédiation dont il s'agit, dans laquelle les coûts de transaction sont réduits ainsi que les risques et l'information plus symétrique.

Le troisième élément observé, concerne l'efficacité du système financier informel dont le concept s'est vulgarisé ces dernières années en opposition au système financier formel.

Du fait que la finance informelle s'appuie sur des relations de proximité, elle fonctionne souvent en réseaux fermés entre des personnes qui se connaissent et se fréquentent. Créances et dettes naissent et s'éteignent rapidement. L'argent prêté est à court terme et les opérations se dénouent rapidement, d'où la faible contribution au financement des activités économiques, notamment parmi les ménages et les micros entreprises, à la fois, à cause de la faiblesse des montants et des courtes durées.

Plus généralement, le secteur financier informel est caractérisé par la souplesse des opérations et des conditions de prêt, ce qui lui confère des avantages économiques par rapport au secteur financier formel. Ces caractéristiques touchent principalement les aspects suivants :

- ) Absence de conditions préétablies car, nous sommes dans un mécanisme où les membres fixent leurs propres règles;
- ) Absence de frais de gestion car, l'administration est simplifiée se réduisant à la tenue d'un cahier où sont inscrits les noms, les sommes versées ou rendues et les dates de ces opérations, absence d'un cadre fixe car les associations peuvent regrouper quelques membres (des dizaines, voire des centaines) et peuvent durer quelques semaines, mois ou années;

- ) Absence de contrôle. Ainsi, les associations reposent principalement sur des relations personnelles. Leurs membres vivent collectivement et quotidiennement les mêmes pratiques que celles de la population à laquelle ils appartiennent.

D'autres éléments peuvent également caractériser cette finance informelle. Il s'agit de son omniprésence dans les sociétés à faibles revenus, sa large couverture des populations pauvres, sa grande capacité à s'adapter à l'environnement économique et social local, la variété de ses offres de services financiers et sa capacité à améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources.

### **1.2.3 Les principaux intervenants de la finance informelle**

On distingue, en général, trois types d'intervenants au sein du secteur financier informel dont l'une des caractéristiques réside dans la diversité des liens qui peuvent exister entre les prêteurs, les emprunteurs et les déposants. Ces trois types sont les suivants :

#### **) Les prêteurs individuels**

Ils prêtent habituellement leurs propres ressources, tout en acceptant parfois des dépôts. On y compte les amis, les parents, les propriétaires fonciers, les prêteurs ruraux, les fournisseurs d'intrants agricoles, les négociants, les marchands, les prêteurs de marchés parallèles urbains,... Certaines des transactions menées par ces prêteurs sont quasi quotidiennes et recouvrent de multiples formes.

#### **) Les groupements de personnes organisées sur une base mutualiste**

Le prototype en est l'association rotative d'épargne et de crédit déjà évoquée, de même que les organisations d'auto-assistance ou les fonds familiaux ou tribaux. Il existe en effet une multitude d'associations qui encouragent la mise en œuvre de systèmes d'incitation à l'épargne. Les motifs de constitution recouvrent la volonté d'épargner pour une sécurité au niveau social ou des motifs purement financiers. Ce type d'organisation, appelé souvent «tontine», est un phénomène de masse, notamment en milieu urbain et se situe parfois à un stade avancé, portant sur des aspects purement monétaires. Autrefois basée sur le travail, la tontine repose aujourd'hui davantage sur l'argent, et ce, depuis l'introduction des rapports marchands et de la monnaie dans l'économie.

## **) Les sociétés organisées en partenariat**

Ce sont par exemple les prêteurs sur gages ou des banquiers autochtones, mais aussi des intermédiaires financiers non bancaires comme les sociétés de financement, les sociétés d'investissement et les sociétés spécialisées dans les transferts de fonds de l'extérieur vers l'intérieur et inversement ou à l'intérieur d'un même pays.

### **1.2.3.1. Les prêteurs Individuels**

Ils développent deux types d'activités, une activité de prêt non commercial et une activité de prêt commercial.

#### **• Activité de prêt non commercial**

Ce type de prêt est très répandu parce qu'il est enraciné dans les traditions locales. Il est obtenu auprès d'amis, de parents ou de voisins. Il peut être en espèce ou en nature. Il est généralement accordé sans intérêt. C'est une forme très courante de finance informelle. Dans plusieurs pays, ce type de crédit représente plus de 60% des prêts informels. Les montants de prêt sont variables et leur caractéristique principale est la réciprocité. Il est tacitement entendu que l'emprunteur retournera le service à son prêteur, en faisant à un autre moment, un prêt au prêteur, quand celui-ci sera dans le besoin. Si les personnes concernées ont un accès limité à d'autres formes de finance, la réciprocité intervient comme un bon moyen de gérer l'incertitude et le risque en établissant et en renforçant des liens interpersonnels.

Dans de nombreux pays africains, et de façon très prononcée en Algérie, les prêts en argent ou en nature entre les membres d'une même famille sont monnaie courante. Mais les prêts consentis par des parents, des amis ou des voisins ne sont pas toujours de nature non commerciale. Souvent, ils sont exemptés d'intérêts et la relation personnelle tient lieu de garantie de remboursement.

Il peut exister des facteurs qui peuvent limiter l'obtention d'un prêt, qu'il soit avec ou sans intérêt. Par exemple, en cas de catastrophe naturelle dans un village, tous les habitants du village auront besoin de ressources au même moment, pour les réparations et ne pourront donc pas aider les autres membres du village. De même, le plafond est souvent rapidement atteint dans ce genre de prêts. Ce sont généralement de faibles montants qui doivent donc être complétés par des ressources provenant d'autres sources informelles (parents travaillant dans les villes, ressortissants vivant à l'extérieur, ou appui d'une ONG caritative).

**• Activité de prêt commercial**

Dans ce type de prêt, les prêteurs exercent généralement différentes activités. Ils sont commerçants, entrepreneurs, agriculteurs, mais disposent d'un capital qu'ils peuvent prêter à des tiers. Ces opérations de crédit informel de nature commerciale peuvent se faire en argent, en biens marchands ou sur le foncier (parcelles de terre). Les opérations de crédit à base d'argent sont effectuées par des prêteurs professionnels, mais aussi par des particuliers. Il en existe de tous types et de toutes dimensions.

L'activité de prêt sur le foncier est pratiquée par des propriétaires fonciers et des agriculteurs-prêteurs. Ces transactions interviennent à la veille des saisons agricoles et sont renouvelables. Le crédit à base de biens marchands prend des formes multiples et fait intervenir une grande diversité d'acteurs. De très nombreux commerçants pratiquent ce type de crédit, vis-à-vis de détaillants avec des remboursements quotidiens, biquotidiens, hebdomadaires, bimensuels et mensuels. Cette forme de prêt commercial est très courante car les prêts faits par des familles, des amis ou des voisins montrent vite leurs limites. Les ménages ruraux ou urbains, les petits commerçants et petits entrepreneurs y ont recours.

**1.2.3.2. Les gardes monnaies**

Parmi les prêteurs individuels qui prêtent leur propre argent, certains acceptent des dépôts. Ces gardes monnaies offrent généralement un lieu sûr pour garder les fonds. Dans la plus part des cas, ces fonds déposés la veille sont repris en l'état le lendemain et ne rapportent pas d'intérêt bien que certains déposants font parfois des cadeaux ou rendent d'autres menus services à leur dépositaire. Cette pratique s'est subitement développée, où l'insécurité a atteint un niveau élevé. Pour échapper aux agressions par des bandits, au retour à leur domicile, les commerçants confient leurs recettes à des gardes monnaies jusqu'au lendemain.

Le garde monnaie peut, quand la période de dépôt est plus longue, utiliser les fonds déposés à sa guise et sans restriction, mais il peut aussi confier le fonds à une banque ou une IMF dans un compte de dépôt à vue ou d'épargne. Ainsi, les déposants pensent que les gardes monnaies leur rendent service en gardant leur argent, alors que celui-ci peut faire l'objet de transactions sur de courtes durées.

### **1.2.3.3. Les associations mutuelles d'épargne et de crédit**

Les groupements de personnes organisées sur une base mutualiste sont une autre forme d'activité financière informelle. Ils fonctionnent selon des règles établies d'un commun accord par les membres. Il existe essentiellement deux types d'associations informelles exerçant des activités d'intermédiation financière : les groupements à seule vocation d'épargne, et les groupements qui ont pour vocation de faire l'épargne et le crédit.

Dans les associations du premier type, comme les clubs d'épargne, le but est d'offrir des facilités d'épargne à leurs membres qui ne peuvent accéder à des services d'épargne dans le secteur formel, faute de sommes suffisamment élevées pour justifier l'opération bancaire. Les fonds ainsi accumulés sont utilisés pour un emploi spécifique qui n'est pas toujours précisé au départ. La participation à l'épargne mutuelle répond aussi au souci de s'assurer une aide (en espèces ou en nature) pour soi-même et pour sa famille en cas d'urgence (la maladie, le décès, l'accident, le vol, l'incendie, le chômage,...).

L'autre type d'association mutualiste est le groupement à vocation d'épargne et de crédit, dans laquelle la contribution régulière de chaque membre au processus d'accumulation de l'épargne ouvre le droit de recevoir un prêt de la part du groupe. Il constitue un crédit que le membre ne pourrait obtenir auprès des institutions financières formelles. Parmi les exemples de ce type d'associations, on peut citer les mutuelles de crédit informelles, les associations informelles d'épargne et de crédit et les associations rotatives d'épargne et de crédit, communément appelées (AREC).

On peut également citer, à côté de ces dispositifs informels à vocation financière, les organisations d'auto assistance dans lesquelles les services rendus sont en nature. Il s'agit d'associations de main-d'œuvre journalière, d'associations rotatives de travail, d'associations de travail non réciproque, ou de groupements temporaires. La base des associations mutuelles d'épargne et de crédit dans le secteur informel est la même; un groupe de personnes ayant un lien commun (famille élargie, amis, résidents du même village ou du même quartier; salariés d'une entreprise ou d'entreprises voisines ou connexes, liens ethniques,...) se réunissent pour mettre en commun leurs ressources, quelle qu'en soit l'importance.

Ils peuvent ainsi bénéficier de facilité d'épargne et/ou de crédit en vue de dépenses qu'ils ne peuvent assumer ou pour s'assurer d'une assistance mutuelle en cas d'urgence, l'objectif étant de contribuer à un projet de développement communautaire ou personnel. Les divers systèmes

se distinguent les uns des autres par les conditions d'adhésion, le nombre des membres, le montant et la périodicité des contributions, le mode de gestion, l'emploi des fonds, le mode de déboursement des prêts,...

#### **1.2.3.4. Les sociétés organisées en partenariat**

Celles-ci se retrouvent dans certains pays où le secteur informel prend des formes plus complexes et plus évoluées, non seulement du point de vue de ses caractéristiques structurelles et organisationnelles, mais aussi selon la place qu'il occupe dans l'activité financière globale. Les prêts sur gages sont les formes les plus anciennes des sociétés organisées en partenariat. Les prêteurs sur gage exercent généralement cette occupation de façon marginale, leur activité principale étant le commerce. Les éléments gagés vont d'articles de valeur (un bijou,...) à des articles de moindre valeur (une TV, une montre, une radio, un téléphone portable,...). Ces prêteurs sur gage octroient des prêts pour de courtes durées, et résolvent les problèmes de la garantie de façon peu coûteuse en demandant aux emprunteurs d'échanger un gage contre leur emprunt.

Contrairement aux banques, aux prêteurs ordinaires et aux commerçants, les prêteurs sur gage n'ont pas vraiment besoin d'informations concernant leur emprunteur, sauf dans le cas où ils craignent de recevoir des articles volés. Le prêteur sur gage réalise un bénéfice grâce à l'intérêt perçu sur le prêt quand il existe une différence entre le montant des prêts et les recettes des ventes d'articles gagés, lorsque les emprunteurs sont défaillants. Ces prêts sont souvent assortis de dates limites.

#### **1.2.4. Les avantages de la finance informelle**

La finance informelle est donc présente un peu partout car elle résout des problèmes que la finance formelle est dans l'incapacité de résoudre. Cela tient à six raisons :

##### **1.2.4.1. Les types de services rendus**

Les services rendus dans ce contexte sont variés, et montrent que même les populations à bas revenus sont demandeuses d'une large gamme de services financiers. En effet, les dépôts et les prêts sont de petits montants et de très courte durée. Ils constituent la majorité des transactions financières informelles. De pareils services ne sont pas offerts par les programmes formels de

crédit aux pauvres. On peut dire que bon nombre de ces pratiques traditionnelles de crédit, constituent des services financiers qui rendent de précieux services aux pauvres.

#### **1.2.4.2. Le système fondé sur la discipline**

La finance informelle requiert de la part de ses participants un comportement rigoureux. Les prêteurs informels doivent s'auto-discipliner pour épargner les fonds qu'ils prêteront et doivent s'efforcer de réunir les informations suffisantes sur leurs emprunteurs potentiels, afin de prêter cet argent sur la base d'une solvabilité. Ce n'est qu'après quelques années de pratiques que les prêteurs informels acquièrent les capacités nécessaires au développement de leur affaire. En effet, les prêteurs informels investissent leurs fonds propres dans leurs prêts. Ils considèrent le crédit comme un privilège plutôt qu'un droit. Pour eux, les activités de prêt constituent une transaction sérieuse et non un jeu où il faudrait accorder des faveurs.

De leur côté, les emprunteurs doivent faire preuve de discipline afin d'établir et d'augmenter leur solvabilité auprès des prêteurs informels ou des membres du groupe. La possibilité d'emprunt informel est un privilège qui n'est acquis qu'après de multiples étapes telles que: épargner avant d'emprunter, rembourser de petits prêts avant d'en recevoir de plus importants et toujours rembourser ses dettes à échéance pour assurer l'accès à d'autres prêts. Le respect de cette discipline permet de consolider les relations professionnelles entre prêteurs et emprunteurs. Elles constituent la base des marchés financiers et conditionnent l'accessibilité, la stabilité et la pérennité de ressources financières.

#### **1.2.4.3. La mobilisation de l'épargne endogène**

La plupart des systèmes financiers formels n'arrivent pas à mobiliser des dépôts conséquents. Or, les études montrent que d'importants montants d'épargne transitent par les marchés financiers informels. En effet, certains acteurs économiques exerçant dans le secteur informel ont de grandes capacités d'épargne. Les structures financières formelles ne parviennent donc pas à mobiliser cette épargne endogène car la plupart des banques ou d'IMF ne proposent pas de produits d'épargne adaptés aux populations.

En effet, les taux de placement proposés par ces structures à leurs clients ou membres sont le plus souvent inférieurs au taux d'inflation. Par ailleurs, les autorités monétaires offrent des facilités de réescompte à bon marché au point que les systèmes financiers formels qui devraient favoriser la mobilisation de l'épargne se sont recentrés autour d'activités de

distribution de crédit à travers de fonds issus des subventions des gouvernements ou de donateurs.

#### **1.2.4.4. La réciprocité du mécanisme entre les membres**

La plupart des systèmes de la finance informelle impliquent la réciprocité. Celle-ci s'applique d'une part, entre emprunts et dépôts, et d'autre part entre l'emprunteur et le prêteur, sachant que ces rôles s'inversent dans le futur si le prêteur d'aujourd'hui est l'emprunteur de demain.

#### **1.2.4.5. Coûts de transaction réduits**

La finance informelle permet de maintenir des coûts de transaction peu élevés pour les emprunteurs et les épargnants en apportant les services financiers aux endroits et aux moments qui conviennent à ses clients. A l'inverse, la finance formelle tend, avant tout, à éviter les coûts de transaction pour l'intermédiaire financier et se préoccupe peu des conséquences pour les déposants et les emprunteurs. Il est en effet exclu que les clients des systèmes financiers formels puissent faire des dépôts ou des emprunts à des heures non convenues ou du moins non autorisées par le règlement de l'institution financière.

On peut également remarquer que les intermédiaires formels, tels que les banques, cherchent surtout à avoir des relations avec les gros déposants : (hauts fonctionnaires, employés des secteurs privés et mixtes, opérateurs économiques,...), alors qu'à l'inverse, les intermédiaires informels se préoccupent de maintenir des relations de qualité avec tous les types de clients quelque soit leur niveau ou statut.

#### **1.2.4.6. Les innovations financières**

La finance informelle entraîne un certain nombre d'innovations financières qui réduisent les coûts de transaction, notamment pour les déposants et emprunteurs. Il est en effet très étonnant de constater, la rapidité avec laquelle la finance informelle peut innover, dans le but de s'adapter à des conditions variables telles que l'inflation. La flexibilité et la souplesse constituent ses principales caractéristiques propres. Même si les marchés financiers formels sont eux aussi innovants, ces innovations sont mal utilisées car elles cherchent à éviter les réglementations. De plus, la finance formelle est souvent fragile et trop rigide pour pouvoir répondre de façon efficace à des changements économiques.

Mais les nombreux arrangements financiers qu'elle induit répondent assez largement à la variété des besoins des populations pauvres. Après une présentation de la finance informelle en général et de ses traits, nous allons évoquer l'évolution des caractéristiques de la tontine, la forme la plus courante de la finance informelle, celle qu'on retrouve dans les centres urbains et ruraux, au sein des milieux professionnels et associatifs, dans les quartiers et les villages avec comme caractéristique, la libre adhésion des membres.

## **1.2.5. Les tontines, prototype de financement informel**

### **1.2.5.1. Les origines de la tontine**

L'appellation « *tontine* » trouve sa raison d'être dans le nom d'un financier italien nommé «Tonti» qui avait convaincu Mazarin, vers 1650, d'utiliser une nouvelle formule d'emprunt pour renflouer les caisses de l'Etat. Aux tontines publiques ont succédé des tontines privées qui permettaient aux membres de préparer leur retraite ou de contracter une assurance vie. On la rencontre même dans le «Chitt Funds Act» promulgué à Singapour en 1971 qui s'y réfère expressément.

Les tontines plongent leurs racines dans l'histoire des peuples. Mais leur prolifération, provient de la difficulté de beaucoup de personnes à accéder au crédit bancaire (Lelart, 2007).

Les écrits faisant état de l'existence des tontines en Afrique sont relativement récents. Les premiers datent de 1952 avec qui parle de tontine au Nigeria sous le nom de «*Esunu* », particulièrement pratiquée par les musulmans «*Yoruba*». Dans les années qui ont suivi, beaucoup d'études ont permis de connaître les mécanismes et pratiques des tontiniers, et l'on s'est aperçu que le phénomène était très courant dans toute l'Afrique Centrale et de l'Ouest.

La tontine se définit comme une association de personnes qui, unies par des liens familiaux, d'amitié, de profession, de clan ou de région, se retrouvent à des périodes convenues afin de mettre en commun leur épargne en vue de la résolution des problèmes particuliers ou collectifs. La définition la plus courante est donnée par (BOUMAN, 1977), pour qui «*les tontines sont des associations regroupant des membres d'un clan, d'une famille, des voisins ou des particuliers, qui décident de mettre en commun des biens ou des services au bénéfice de chacun suivant un ordre établi*».

La forme la plus connue de la tontine consiste en une formule mixte d'épargne et de crédit qui fonctionne de la manière suivante, les participants versent régulièrement des cotisations d'un

montant fixe dans un fonds commun qui est distribué à tour de rôle. Le tour des prises est déterminé par un tirage au sort. A la fin du cycle, on reprend un nouveau tour. Il faut noter que le premier membre à recevoir le fonds, bénéficie d'un prêt sans intérêts, tandis que le dernier à le recevoir épargne tout au long du cycle sans être rémunéré parce qu'il touchera à la fin du cycle, le même montant qu'il aurait accumulé en épargnant régulièrement à titre individuel. Les autres membres se trouvent, selon leur rang d'accès au fonds, en position de débiteurs ou de créditeurs. Leur participation leur permet néanmoins de bénéficier de la somme totale comme s'ils avaient épargné par eux mêmes.

Les tontines que F. Bouman, décrit en 1977, comme «*des associations regroupant des membres d'un clan, d'une famille, des voisins ou des particuliers, qui décident de mettre en commun des biens ou des services au bénéfice de tout un chacun, et cela à tour de rôle*», sont répertoriées dans l'histoire depuis le II<sup>ème</sup> siècle après J.C.<sup>136</sup>. Les plus anciennes formes nous viennent d'Asie. Les tontines de travail, de services, étaient basées sur le partage de l'effort collectif au service de chaque individu de la communauté. Elles permettaient de construire une maison, de participer aux récoltes, d'organiser des fêtes. En France, elles sont apparues au 19<sup>ème</sup> siècle pour labourer les terres en milieu rural.

La tontine est le «*procédé d'emprunt par lequel l'Etat, sous l'ancien régime, constituait sur la tête de chaque souscripteur une rente viagère qui, à sa mort, était reversée sur l'ensemble des souscripteurs survivants. (Développée en Italie en particulier par le banquier Lorenzo Tonti et introduite en France en 1653, la tontine royale fut supprimée en 1763, mais la formule fut encore utilisée par les particuliers au XIX<sup>e</sup> siècle. [Tontine Lafarge])*». La première forme de tontine pécuniaire est répertoriée au Japon au 12<sup>ème</sup> siècle. Ce financement informel est encore fortement ancré dans les communautés asiatiques et africaines de nos jours, il est passé du statut de fonds collectif d'épargne versant des dividendes à celui de fonds d'entraide proposant du microcrédit sans intérêts. C'est ainsi que l'on finance les funérailles d'un parent, un mariage, la construction d'une maison, la réalisation d'un projet agricole, artisanal ou entrepreneurial.

### **1.2.5.2. Le statut juridique de la tontine**

En général, les tontines ne sont pas légalement reconnues en Afrique. Cependant, on peut observer que des progrès ont été réalisés dans cette direction. Dans la zone de l'Union économique et monétaire Ouest Africaine, et dans celle de l'Union monétaire de l'Afrique

<sup>136</sup> <http://www.lesahel.org/index.php/le-niger-en-bref/item/3927-les-tontines-une-autre-solution>, consulté le 25/06/2016 à 09:54.

Centrale, une loi sur les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit a été adoptée par les parlements nationaux.

### **1.2.5.3. Les acteurs de la tontine**

Les fondateurs de la tontine peuvent posséder des droits particuliers qui les distinguent des autres membres. Par exemple, là où un candidat devrait, pour être accepté, obtenir le parrainage de deux anciens membres, il suffira d'un seul parrain s'il s'agit d'un membre fondateur. Il arrive également que ces fondateurs se partagent les droits d'entrée qui sont demandés aux nouveaux arrivants.

Les associations tontinières sont généralement animées par un bureau ou une commission qui coordonne l'activité. Sa composition comprend un président qui est en principe un élu (souvent l'initiateur ou fondateur de la tontine). Il assure la direction de la tontine, préside le déroulement des séances, assure l'exécution des décisions prises au cours d'une séance et veille à la bonne marche de la tontine. Il en est le garant moral; la confiance qu'il inspire est déterminante pour la cohésion de la tontine. De son entrain dépend celui de l'ensemble des adhérents, avec le village et son environnement socioprofessionnel. Il peut être assisté d'un ou de plusieurs vice-présidents, choisis parmi ceux dont la moralité est établie, et jouissant d'un capital de confiance de la part de la majorité des membres.

Il peut, si nécessaire, être assisté d'un secrétaire (généralement quand le président et le vice-président sont analphabètes) qui tient les archives de la tontine qu'il met à la disposition des membres pour consultation en cas de besoin. A ce titre, il est une référence pour l'interprétation ou le respect scrupuleux du règlement. Le trésorier tient la comptabilité de la tontine. Il a la garde des fonds collectés, notamment ceux des caisses d'épargne et de prêts, des caisses de secours ou d'assistance. Il en assure la garde sous sa propre responsabilité, de telle sorte qu'en cas de déficit dans les comptes, il est tenu de le combler sur ses ressources personnelles.

De ce fait, le choix d'un trésorier est un exercice difficile. Certaines tontines mieux élaborées, désignent des commissaires aux comptes qui vérifient la comptabilité de la tontine et veillent à la répartition des intérêts entre les membres de la tontine. Enfin, un censeur veille à la discipline lors des séances de la tontine. C'est à lui qu'incombe la charge d'appliquer les amendes et pénalités en cas de retard, de troubles,...

#### **1.2.5.4. Les formes de la tontine**

Il existe plusieurs types de tontines, chacune d'entre elles étant, dans sa composition, à dominante professionnelle, géographique ou confessionnelle. Les tontines professionnelles ou socioprofessionnelles sont les tontines qui rassemblent des fonctionnaires, des agriculteurs, des artisans, des commerçants,... Les tontines géographiques sont celles des ressortissants d'un village, d'une région, d'un pays, et les tontines religieuses sont celles construites autour des cultes. Il existe aussi des tontines impersonnelles dans lesquelles les membres ne se connaissent pas, dans ses recherches, dresse une typologie des tontines en cinq types, les plus représentatifs du système tontinier en Afrique Centrale et de l'Ouest : la tontine simple, la tontine avec caisse de prêt, la tontine avec caisse de prêt et de secours, la tontine avec enchères non capitalisées et la tontine avec enchères capitalisées.

#### **1.2.5.5. La fin de la tontine**

La tontine s'achève après un cycle ou plusieurs cycles successifs. Elle prend fin tout simplement ou parfois fait l'objet d'une fête entre les membres. Elle peut constituer aussi le début d'une nouvelle tontine qui définit les nouvelles conditions de participation en termes de contribution et de détermination du tour de prise par les membres.

Enfin, nous pouvons dire que, pour une large fraction de la population, la tontine offre de petits prêts à la consommation et constitue en cela un mode judicieux de financement du fonds de roulement des petits commerces. Mais il est illusoire de penser (à l'exception de quelques tontines commerciales et financières) que la tontine finance l'accumulation du capital au sein des entreprises productives ou réunit les capitaux nécessaires au démarrage de celles-ci. De même et de manière générale, la finance informelle à laquelle appartient la tontine, finance les activités informelles économiques et sociales mais la réduction de la pauvreté ne fait pas partie de façon explicite de ses objectifs.

De par la composition et la nature des ressources de la finance informelle, le financement des micros entrepreneurs qui n'ont pas accès au financement bancaire fait cruellement défaut. C'est pour tenter de combler ce vide qu'est apparue la micro finance.

### **2.1. L'émergence de la microfinance**

La microfinance est une branche de l'économie collaborative, tronc commun qui concentre des valeurs qui reposent sur la confiance, l'échange et le partage, et prend ses racines dans

l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Les dynamiques fondamentales qui l'animent sont à la fois la crise et l'augmentation des coûts, la dématérialisation massive permise par l'informatique, la déconsommation qui succède à l'hyperconsommation, la relocalisation progressive des activités, la désintermédiation et la mutualisation. Si cette dernière nous ramène par exemple au lointain passé de la tontine, les autres, plus actuelles, sont empruntes des profonds bouleversements qu'ont connu les individus cette dernière décennie, imprégnés par la révolution numérique, tournés vers les autres, rassemblés autour de préoccupations communes. Nous entrons dans l'ère du verseau<sup>137</sup>.

### 2.1.1. La définition de la microfinance

Ils existent plusieurs manières pour définir la microfinance. Néanmoins, les activités organisées par celle-ci (micro épargne, micro assurance, transfert d'argent et microcrédit) permettent à certains chercheurs dans le domaine de formuler quelques définitions. L'ONU définit la microfinance comme, *«la provision de services financiers à petite échelle tels que l'épargne, le crédit et les autres services financiers de base à des personnes pauvres et à faibles revenus»*.

Cependant, Cornée en 2006, donne la définition la plus plausible est celle faisant état d'une synthèse de toutes ces définitions citées et retenues par les différents acteurs du secteur qui s'accordent que *«les dispositifs de microfinance sont des structures offrant des services financiers de base (épargne /crédit) et plus élaborés (assurances, transferts d'argent) à une frange de la population exclue du système financier classique»*.

Silvain Allemand en 2007 estime, pour sa part, que la microfinance désigne *« les services financiers destinés aux populations exclues du système bancaire traditionnel pour les aider à créer ou à développer leurs activités ou subvenir à des besoins financiers comme le microcrédit, l'épargne solidaire et la micro assurance »*.

Dans les années quatre vingt dix, vu les difficultés rencontrées par la plupart des programmes gouvernementaux initiés antérieurement à l'endroit des populations démunies, la pérennité des institutions de microfinance constitue un défi majeur pour l'ensemble de la communauté

---

<sup>137</sup> Référence philosophique qui prend la forme d'une métaphore astrologique. Selon Rudolf Steiner, nous quittons l'ère des poissons qui a vu l'accomplissement du processus d'individuation, pour entrer dans l'ère du verseau, une époque d'harmonie retrouvée qui verra la formation de communautés spirituelles fraternelles.

internationale. Dans cette perspective, SALL en 2008, souligne que *«si l'importance des institutions de microfinance est largement reconnue maintenant, l'accent est insuffisamment mis sur la nécessité de leur assurer une pérennité financière pour qu'elles remplissent véritablement leur rôle. Sans équilibre financier à long terme, les institutions de microfinance connaîtront les mêmes difficultés que les banques de développement et seront vouées elles aussi à la disparition»*.

Beaucoup de progrès ont été réalisés dans ce domaine avec notamment les outils d'évaluation financière qui ont été adaptés et conçus pour suivre la performance financière des institutions de microfinance (CERISE<sup>138</sup>, 2004).

Dans cette dynamique, la viabilité financière devient alors le maître mot de la gouvernance des IMF. Tous les mécanismes sont mis en œuvre pour afficher de bons résultats financiers. Cependant, une attention trop poussée à la rentabilité financière risque d'éloigner les IMF de leurs missions sociales en faisant une sélection très rigoureuse de la clientèle. Par contre, une vision trop sociale peut inciter à l'application des taux d'intérêt très bas mettant en danger la rentabilité financière des IMF. Cet arbitrage entre portée sociale et viabilité financière des institutions de microfinance est agité actuellement, par deux courants très connus dans le champ de la microfinance.

Le premier courant faisant état d'une volonté d'indépendance financière est qualifié d'institutionnaliste Morduch en 2000. Cette approche, soutenue par les institutions financières internationales telles que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, est basée sur l'idée selon laquelle une massification de l'offre de crédit par l'intégration du secteur de microfinance dans les marchés financiers permettrait à terme d'éradiquer la pauvreté.

Le deuxième courant, qualifié de Welfariste selon Woller, Dunford et Woordworth en 1999, prône la nécessité de mettre au devant de la scène, la problématique de la performance sociale c'est-à-dire, la capacité des institutions à faciliter durablement l'accès du crédit aux personnes

---

<sup>138</sup>CERISE : Comité d'Echange de Réflexion et d'Information sur le Système d'Epargne-Crédit, a été initié en 1998, par quatre organismes français travaillant en appui aux institutions de microfinance dans les pays du Sud : le CIDR (Centre International de Développement et de Recherche, Autriches), le CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement, Montpellier), le GRET (Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques, Paris) et l'IRAM (Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement, Paris).

exclues du système bancaire classique en vue d'améliorer leur bien être social à travers des études d'impact.

### **2.1.2. La genèse de la microfinance**

La microfinance s'est caractérisée tour à tour comme l'outil de financement de projets artistiques, culturels ou entrepreneuriaux. Elle réunit, sous forme de dons, de prêts et d'investissements en capital, une somme de petits montants versés par une base de contributeurs élargie. La finance participative procède donc de la mise en commun de moyens financiers d'une communauté au profit d'un projet, rappelant les financements tribaux tontiniers. Le microcrédit quant à lui, s'est développé dans un écosystème déserté par la finance traditionnelle, permettant de relocaliser des activités agricoles et industrielles. Le mécénat enfin, a permis le financement de projets qui ont illustré, siècle après siècle notre histoire, notre civilisation, notre culture.

#### **2.1.2.1. La finance tribale**

En finance tribale, la communauté finance un projet individuel pour un de ses membres, elle acquiert un bien commun, l'individu rembourse à la collectivité un prêt sans intérêts selon les modalités qui ont été fixées. Ce n'est qu'à l'issue du remboursement que le bien passera de la collectivité à l'individu. Si le prêt n'est pas remboursé, le bien reste dans la communauté, la jouissance du bien étant collective.

Dans le passé, les pratiques visionnaires de certains moines franciscains qui avaient fondé au XV<sup>e</sup> siècle des Monts-de-piété présentaient des orientations communautaires. Toujours en Europe, en 1849, un bourgmestre prussien Friedrich Wilhelm Raiffeisen, fonde en Rhénanie la première société coopératives d'épargne et de crédit, une institution qui offre des services d'épargne aux populations ouvrières pauvres et exclues des banques classiques. L'épargne collectée permet de consentir des crédits à d'autres clients. Ces organismes sont dits mutualistes.

Le mutualisme y compris financier connaît à partir de 1941, un développement assez exceptionnel au pays basque espagnol autour des coopératives de Mondragón. Mis à part le cas de Mondragón, les organismes et institutions qui se développent sur cette base en Europe et en Amérique du Nord, puis, après la seconde guerre mondiale dans les pays du sud se

focalisent sur l'épargne et offrent peu de services de crédit<sup>139</sup>. La microfinance se rapproche de la finance tribale car elle permet de collecter auprès de sa communauté les sommes nécessaires à la réalisation d'un projet individuel, l'effort financier est donc mutualisé.

Elle se caractérise également par la collecte de petits montants auprès de nombreux contributeurs qui sont tour à tour micro-mécènes, micro-prêteurs ou micro-investisseurs.

### **2.1.2.2. Le microcrédit**

A ses débuts, le microcrédit est basé sur un pari; financer des projets locaux, de faible ampleur, générant de faibles revenus mais suffisamment pour créer un écosystème qui permet à des familles, des tribus, des villages de trouver un équilibre économique et de subvenir à leurs besoins primaires. Il a trouvé son essor car, il y avait un besoin, dans les pays en voie de développement, de financer des projets de création d'entreprise, de développement, qui demandaient très peu de capitaux.

Dans la plupart des cas, les montants de prêts demandés sont trop faibles pour intéresser les banques qui sont dans un modèle industrialisé et qui demandent par ailleurs des garanties que les publics concernés sont incapables d'apporter. Les projets sont pourtant viables et les taux de défaut faibles. Par exemple, un agriculteur a besoin d'une charrue pour labourer une petite parcelle de terre, pour planter et récolter. L'exploitation agricole générera des Cash Flow, mais le montant du crédit est trop faible pour que les banques en tirent un profit supérieur au coût d'étude.

C'est ainsi que le Pr Mohamed. Yunus, créa en 1976, la Grameen Bank<sup>140</sup> qui intervient auprès des populations les plus pauvres au Bangladesh. A ce jour, elle a financé plus de 10 milliards de dollars de crédits avec plus de 8 millions de membres<sup>141</sup> et le marché s'est fortement développé. Ainsi, il existe «10 000 institutions de microfinance dans 85 pays, au service de 130 millions de personnes pour un encours de 30 milliards d'euros<sup>142</sup>» et les établissements

---

<sup>139</sup> S. Boyé, J. Hajdenberg, Ch. Poursat, « *le guide de la microfinance* », Eyrolles, 2006, p.19.

<sup>140</sup> La Grameen Bank, littéralement « banque des villages » est une banque spécialisée dans le microcrédit, pour laquelle le Pr. Yunus, son créateur a reçu le prix Nobel de la paix en 2006.

<sup>141</sup> Data Report, Grameen Bank, 12/04/2011.

<sup>142</sup> Recensement Banque Mondiale.

bancaires traditionnels montrent un regain d'intérêt. En effet, le microcrédit offre des taux de rendement pouvant aller jusqu'à 30%<sup>143</sup>.

Dans les pays où les densités de population sont plus faibles, il est beaucoup plus problématique de réunir les conditions de rentabilité pour créer des services et commerces de proximité. Il n'empêche que la Grameen a démontré que non seulement les pauvres remboursent leurs crédits, mais qu'ils peuvent payer des intérêts élevés et que l'institution peut donc couvrir ses propres coûts<sup>144</sup>. A la fin des années 1980, les initiatives se multiplient. En Amérique latine, des institutions accordant des crédits en milieu urbain commencent à couvrir leur frais sans subvention. L'ONG bolivienne PRODEM créée en 1986 décide de «filialiser» ses activités de microfinance sous forme de banque en créant la Banco Solidario SA, plus connue sous le nom de BancoSol. C'est l'émergence d'une «industrie de la microfinance».

Beaucoup de progrès ont été effectués, mais tous les problèmes n'ont pas été résolus, et la grande majorité de la population qui gagne moins d'un euro par jour, spécialement dans les zones rurales, n'a toujours pas d'accès au secteur financier normal. Le secteur de la microfinance a connu une croissance régulière jusqu'à atteindre en 2007, 25 milliards de dollars pour l'ensemble des crédits relevant de la microfinance<sup>145</sup>. Il en faudrait dix fois plus pour fournir aux populations pauvres le capital dont elles ont besoin. Le secteur de la microfinance a connu une forte croissance, au point qu'on s'est demandé s'il n'y avait pas un risque à laisser filer autant de capitaux vers un secteur qui n'était pas forcément géré correctement<sup>146</sup>.

Concernant l'Algérie, c'est un pays caractérisé par un secteur financier présentant une dualité entre le système bancaire classique, d'une part, le système financier informel et les structures de financement décentralisées, d'autre part. Cette dualité s'articule surtout autour du niveau de revenus des usagers. Les banques qui constituent l'essentiel du système financier formel, proposent des produits financiers que seules les grandes entreprises publiques ou privées et les particuliers à revenus relativement élevés et stables peuvent honorer.

Depuis la crise de 1986, due à la chute du prix de pétrole, l'environnement financier Algérien est marqué par une nouvelle configuration du système bancaire obtenue grâce à l'application

---

<sup>143</sup> Taux annuel.

<sup>144</sup> Boyé et al. p.20.

<sup>145</sup> Microfinance: An emerging investment opportunity. Deutsche Bank décembre 2007 repris du site internet : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Microfinance#Historique> consulté le 25/04/2016 à 10 :23.

<sup>146</sup> <http://www.citigroup.com/citigroup/microfinance/data/news080303b.pdf> consulté le 25/04/2016 à 10 :26.

d'une nouvelle politique d'assainissement et de restructuration mise en place par les autorités monétaires. Comme dans la plupart des pays en voie de développement, le constat est que les circuits classiques de financement n'ont pas su jouer pleinement leur rôle.

Ce phénomène est en partie dû à un environnement économique peu propice et à l'inadaptation du mode de fonctionnement des banques rigoureusement calqué sur le modèle occidental.

## **2.2. Le schisme de la microfinance**

Après l'avènement de différents intermédiaires financiers spécialisés dans le financement en faveur des personnes à faible revenu, un grand défi se présente à l'horizon. Il s'agit de savoir comment offrir les services adéquats aux pauvres tout en restant performant et autonome sur le plan financier. Pour apporter une lumière théorique à ce sujet, nous partirons d'une présentation sommaire du schisme de la microfinance.

Actuellement, les praticiens de la microfinance estiment que 500 millions de personnes pauvres dans le monde demandent des services financiers alors que les institutions de microfinance n'atteignent que 15 à 70 millions. Quelle est donc la meilleure manière d'aider les pauvres à avoir accès aux services financiers ? Cette question suscite des débats entre deux écoles de pensée: l'approche welfariste et l'approche institutionnaliste.

### **2.2.1. L'approche des welfaristes**

L'école welfariste a été identifiée comme une école de mesure de la pauvreté comme nous l'avons déjà signalé dans la première partie. Cette école est composée essentiellement d'institutions solidaires comme des ONG ou des coopératives qui considèrent la microfinance comme étant un moyen clé pour réduire la pauvreté.

Toutefois, à partir des études de cette école, l'efficacité d'un programme de microfinance s'évalue. Elle est intégrée dans une stratégie de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité et d'amélioration de la situation des populations pauvres. Qualifiée de «*bien-être*» (Welfarist Approach). Cette étude cherche à mesurer l'impact du microcrédit sur les conditions de vie des populations ciblées, c'est à dire à mesurer le changement en termes de bien-être et de qualité de vie des bénéficiaires.

En effet, les welfaristes mettent l'accent sur le niveau de pauvreté des clients et se concentrent sur l'amélioration rapide des conditions de vie des participants même avec un large recours aux subventions. En conséquence, bien qu'ils insistent sur la rationalité de la gestion des ressources, ils n'éliminent pas la nécessité et les avantages que les subventions apportent aux IMF, même dans le long terme. Ils ne s'abstiennent cependant pas d'avoir une activité rentable.

Cette approche welfariste a toutefois engendré des taux de remboursement en dessous de 50% ainsi que des coûts de fonctionnement très élevés, conduisant à l'échec et à la disparition de certaines IMF, bien qu'elle se base sur une logique de subventions et de dépendance des bénéficiaires. En effet, ces IMF butent sur des obstacles (problème de viabilité et de pérennité) qui sont autant de limites à leur développement et à leur capacité de contribuer au développement des personnes qu'elles appuient.

Ainsi, l'approche welfariste a fait l'objet de nombreuses critiques en raison de leur subjectivité, de leur coût et des difficultés méthodologiques qu'elles entraînent De Briey en 2005. Un renouveau de la pensée économique et financière était nécessaire afin de revoir à nouveau les conditions de réussite des IMF et où l'intérêt manifesté par les économistes et les praticiens dans l'étude de l'efficacité des IMF dans la lutte contre la pauvreté ouvrent la voie à un traitement de l'efficacité de plus en plus en termes financiers et comptables.

### **2.2.2. L'approche des institutionnalistes**

Selon l'approche institutionnaliste, les IMF doivent non seulement être capables de couvrir leurs frais opérationnels et financiers grâce à leurs propres revenus d'activité mais, elles doivent également, être capables de dégager des profits, afin d'assurer leur viabilité financière et leur pérennité. En effet, les institutions de microfinance sont des structures capitalistes comme les autres, dont l'une des finalités est la recherche de la rentabilité.

A l'appui de cette thèse, les institutionnalistes soulignent l'existence d'un fossé entre, d'une part, les besoins de financement et, d'autre part, les ressources financières actuellement mobilisées. En effet, les institutions de microfinance sont essentiellement financées par des donateurs privés (notamment des fondations de grandes entreprises) et par les pouvoirs publics, par l'intermédiaire de subventions. Or, ces sources de financement sont, selon les institutionnalistes, à la fois rares, limitées et instables. Elles rendent les IMF dépendantes des effets de mode et de la place accordée à la microfinance dans la définition de la politique

économique, ce qui est problématique car cette dépendance à l'égard des donateurs privés et des pouvoirs publics est considérée comme un obstacle à l'innovation des IMF et à leur contribution à la réduction de la pauvreté.

C'est pourquoi, les IMF doivent nécessairement faire appel à des sources privées de capitaux pour satisfaire leurs besoins de financement. Pour cela, ces institutions doivent être profitables et se rapprocher des standards de performance financière des banques commerciales. La rentabilité des institutions de microfinance détermine ainsi leur autosuffisance, qui détermine elle-même leur pérennité et par suite leur contribution à la réduction de la pauvreté. Ce n'est qu'en assurant leur rentabilité financière que ces institutions pourront être capables de lever de nouveaux fonds sur les marchés financiers afin d'accroître et d'intensifier leur activité. Une absence de rentabilité financière des IMF risquerait à moyen ou à long terme de conduire à l'échec des programmes de microfinance et de sonner la fin d'un nouveau mode de lutte contre la pauvreté.

**Conclusion**

A présent, la microfinance se trouve au croisé des chemins entre vision institutionnaliste et welfariste. Ces deux approches placent en opposition les deux performances (sociale et financière). Ainsi, pour apprécier la viabilité d'une IMF, il doit y'avoir une complémentarité succincte entre les deux performances. Pour développer le secteur de la microfinance, l'accent est mis sur la performance financière étant donné que cette dernière est mesurée par rapport aux résultats dégagés. Cependant, la performance sociale n'a aucun sens s'il n'ya pas une performance financière qui fait face au risque de tomber en faillite pour l'IMF.

Les IMF présentent ainsi des contraintes liées principalement au niveau de leurs clients suite au défaut de non remboursement. En effet, les IMF enregistrent une forte demande de financement et l'offre de financement est très restreinte. Néanmoins, la microfinance présente quelques opportunités en faveur de la classe pauvre à travers les différents produits proposés, à savoir le microcrédit, la micro épargne, la micro assurance, le transfert de fonds,...

Nous allons, à travers la deuxième section, nous intéresser à la présentation des contraintes et opportunités de la microfinance pour déceler les points forts et les faiblesses de cette stratégie quant à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

**Section 2 : La question de la microfinance entre opportunités et contraintes****Introduction**

De nombreuses contraintes freinent le développement de la micro finance dans divers pays, mais, il existe aussi, quelques opportunités qui laissent des traces remarquables pour plusieurs personnes à faible revenus, mais aussi, quelques pays à revenus intermédiaires disposant d'un système bancaire relativement développé et ayant un taux de chômage important. Il touche essentiellement les PED dont le niveau de bancarisation est faible. La démarcation entre le volume des activités et les besoins de financement est considérable, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce, de l'élevage,... Autrement dit, l'écart entre la forte demande de financement et la faible offre de ressources, laisse entrevoir que les besoins de financement sont encore loin d'être comblés.

**1. La micro finance et la réduction de la pauvreté**

Un des enjeux majeurs pour la micro finance, c'est de cibler les pauvres. Pour les institutions de micro finance, il est essentiel de définir la population ciblée à laquelle ces différents produits sont destinés. Les critères permettant de segmenter les populations sont multiples. De la localisation géographique des poches de pauvreté des individus, au développement des activités clients, ou encore à des groupes spécifiques (les femmes, les petits entrepreneurs, les paysans,...), la cible principale mérite d'être identifiée.

En effet, certains programmes de micro finance se fixent comme objectifs spécifiques de toucher des populations pauvres, parfois les plus pauvres. Pour ceux là, même les familles démunies peuvent améliorer leurs situations par le biais de la micro finance qui est considérée comme un outil de lutte contre la pauvreté. Le discours sur la micro finance, simpliste au départ, s'est progressivement complexifié et diversifié, reconnaissant par exemple, le besoin d'une législation adaptée et d'une gouvernance efficace Pierret et Doligez en 2005. L'accent a aussi été mis sur les limites de cet outil dans la lutte contre la pauvreté (CGAP, 2002) et même sa capacité à révéler, mais aussi à renforcer, voire à susciter des tensions sociales.

La problématique de la micro finance en tant qu'outil de lutte contre la pauvreté, a suscité beaucoup de débats et deux approches théoriques s'affrontent sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire la pauvreté. La première approche d'essence néolibérale prône l'adoption d'une démarche commerciale en vue de mettre en place des institutions pérennes qui touchent

un grand nombre de populations pauvres. La seconde approche, d'essence sociale, en termes de *«bien-être»*, privilégie la mission fondamentalement sociale de la microfinance, celle de fournir des services financiers aux plus pauvres. Pour cette dernière, la microfinance doit en rester là.

L'opposition entre ces deux visions que Morduch en 2000 désigne comme le schisme de la microfinance, s'articule autour des questions de viabilité financière et de portée sociale. Pour la première approche, la microfinance doit se construire sur la base d'institutions solides leur permettant de fonctionner durablement sans interférence extérieure. Pour la seconde approche, la mission de la microfinance reste fondamentalement sociale et doit reposer sur la volonté des donateurs. Dans cette apparente opposition entre les deux approches, des chercheurs Ayi Ayayi et Christine en 2007 notent qu'en fait de contradictions apparentes, il y a plutôt une complémentarité.

Ces approches ne constituent que deux manières différentes d'aborder une même réalité pour atteindre un même objectif, celui de réduire la pauvreté, et par ricochet, améliorer le bien-être social des populations les plus démunies. Au delà du débat sur l'approche institutionnelle ou sociale que la microfinance a soulevé et face à son rapide développement et à l'espoir qu'elle a suscité comme outil de lutte contre la pauvreté, les chercheurs s'interrogent sur son impact réel. Cette question prend toute son importance dans la mesure où la poursuite du développement de la microfinance dépend de sa capacité à avoir un impact économique et social réel sur les populations.

L'étude d'impact n'est en effet pas seulement un élément de préservation de la confiance des bailleurs de fonds, vis-à-vis de la microfinance, mais elle constitue aussi une *«boussole»* pour le pilotage interne des institutions. C'est pourquoi des chercheurs s'interrogent sur l'efficacité de la microfinance en matière de lutte contre la pauvreté, tant les impacts enregistrés sont faibles. Sans vouloir remettre en cause l'existence de celle-ci, c'est la place *«hégémonique»* qu'on semble vouloir accorder à la microfinance, comme outil privilégié de lutte contre la pauvreté qui est contesté car les écarts entre les espoirs et la réalité de terrain, sont considérables, notamment dans le monde.

En dépit de cette appréciation mitigée, Doligez et Gentil en 2007 font remarquer que la microfinance est un outil de lutte contre la pauvreté même si ses effets restent peu perceptibles. L'absence d'empreintes tangibles tient à plusieurs raisons dont trois paraissent

essentielles. La première s'explique par une faible implantation des services financiers dans les zones où les pauvres ne perçoivent pas l'intérêt de la microfinance parcequ'ils ne la connaissent pas et n'ont pas appris à s'en servir. Ce constat relativise la position de M. Yunus pour qu'il suffise de doter les pauvres d'un capital par le biais du microcrédit, pour développer leur potentiel entrepreneurial. Sans une bonne combinaison des facteurs (savoir faire, accès à l'information, réseau relationnel), il ne peut y avoir d'entrepreneuriat.

La seconde raison tient à la complexité de la mise en œuvre des outils de mesure de l'impact sur les conditions de vie des populations pauvres, à cause de la rigueur scientifique qu'exige une telle démarche. Au demeurant, dresser le bilan de l'impact des activités de la microfinance sur les conditions d'existence des populations et leur contribution potentielle sur la réduction de leur vulnérabilité, reste problématique. Les analyses d'impact sont controversées, d'autant plus qu'il n'est pas facile d'établir un lien de causalité direct et unique entre microfinance et changements des conditions de vie des populations.

Pourtant, c'est à partir d'études d'impact que Doligez et Gentil en 2007 notent que, même si l'effet du microcrédit sur la création d'activités et l'accroissement des revenus reste limité, son effet positif est plus perceptible à d'autres niveaux, notamment de la gestion des budgets familiaux, entre les revenus et les dépenses des ménages, dans un contexte d'absence de diversification locale des revenus.

Dans un tel contexte, le microcrédit garantit la continuité et le renforcement des activités et parfois contribue à l'amorce du processus d'accumulation. Toujours dans la sous-région, des études confirment que dans le milieu rural, grâce à l'action du microcrédit, les surplus dégagés par (l'agriculture, l'élevage, les activités de transformation, l'artisanat, les circuits commerciaux,...) améliorent les conditions de vie des populations et surtout, limitent leur dépendance vis-à-vis des usuriers, des crédits fournisseurs et renforcent les solidarités au sein des terroirs.

La troisième raison qui limite l'impact de la microfinance sur la pauvreté, réside dans la conviction que seule une combinaison entre activités plurielles : microfinance et programmes publics (sociaux, éducatifs, infrastructurels,...), dans le cadre d'une cohérence d'ensemble des politiques, peut constituer une démarche porteuse d'effets plus tangibles, en terme d'impact, dans la lutte contre la pauvreté. Il convient de rappeler que le succès de la Grameen Bank, elle-même repose sur un apport substantiel de l'aide publique.

Dans la même lancée, il est noté que le microcrédit est un élément majeur pour éradiquer la pauvreté, reste cependant un outil d'amélioration des budgets familiaux et de stabilisation des activités. Ainsi, même si les limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté sont partagées par bon nombre de chercheurs, beaucoup d'autres considèrent que la microfinance n'est pas inutile. Guérin en 2003 ajoute que d'un point de vue individuel, la microfinance est avant tout un moyen d'améliorer le quotidien des femmes, notamment, en leur permettant de s'affranchir de certains liens de dépendance et de stabiliser une activité génératrice de revenus.

De ce débat, nous retenons que quelque soit l'engouement en faveur de la microfinance, les espoirs suscités par son émergence sont remis en cause compte tenu des résultats de terrain très mitigés, sans pourtant conduire à son rejet. En Afrique, comme partout ailleurs, le développement est un processus d'accumulation lent et la microfinance de ce point de vue, se consolide et se professionnalise. Pour consolider ce processus de fourniture de services financiers par la microfinance, celle-ci doit s'exercer de manière durable. En plus de cette exigence de durabilité, notre étude met en évidence les effets du cloisonnement actuel entre différents secteurs financiers et la limitation de l'offre de services financiers qui en découle. La problématique reste de savoir si une articulation entre différents secteurs financiers permet d'améliorer l'offre de services.

## **2. Les articulations de la microfinance**

Dans le développement qui va suivre, nous aborderons la problématique de l'articulation entre des services financiers différents et les possibilités d'articulation.

### **2.1. L'articulation entre la banque et la microfinance**

L'émergence de la microfinance et la croissance de l'activité de microcrédit n'a pas laissé totalement indifférentes les banques. La question est alors de se demander dans quelle mesure une articulation entre banques et institutions de microfinance permettrait de créer un avantage réciproque entre les deux acteurs et quelles seraient les modalités et les stratégies à mettre en place, pour permettre cette articulation. Pour M. Lelart en 2002, toute stratégie d'articulation, qui se veut réaliste, passe par le respect des pratiques propres à chacun des deux secteurs et les relations doivent s'accompagner d'une double incitation.

La banque doit avoir la volonté de s'ouvrir à une clientèle moins aisée en lui offrant des services adaptés, en adéquation avec sa propre structure, ses services et ses produits à ce nouvel environnement et la microfinance doit de son côté, améliorer sa structure, son organisation et la qualité de ses services pour répondre à des besoins croissants. Elle reste ouverte à toutes initiatives susceptibles d'introduire des innovations, pour la rendre plus attractive pour les populations plus avisées ou plus exigeantes. C'est ce que Seibol en 1996 appelle la stratégie d'innovation.

La prolifération des institutions de microfinance se traduit par une occupation d'une part, de plus en plus importante de l'espace financier et fait que les banques sont amenées, d'autre part, à porter un nouveau regard sur elles, au point que, les banques et les IMF ne peuvent plus continuer à s'ignorer. En effet, jusqu'à une période récente, il existait peu de relations entre la banque et l'institution de microfinance, précisément en raison d'une méconnaissance et d'une méfiance réciproques entre les deux secteurs. La faible bancarisation de la population explique aussi la faiblesse des relations entre les deux secteurs.

Pour maintenir leur position, assurer leur développement et soigner leur image, les banques ont bien des raisons pour justifier leur entrée dans le marché de la microfinance. D'abord, la concurrence devient de plus en plus rude sur le marché bancaire traditionnel, et ce, en dépit des discours récurrents sur la crise en Afrique. Contrairement à cette situation dite de crise, l'on observe que le tissu bancaire s'étoffe, des groupes bancaires étrangers continuent à s'implanter dans les pays, ou à étendre leur couverture géographique par l'ouverture de nouvelles agences. En conséquence, la concurrence s'intensifie sur le terrain.

Ensuite, les banques privilégiant une logique de sélection poussée des clients, des projets et des emplois de ressources, se retrouvent souvent dans une situation de surliquidité. Or, une surliquidité des banques, face à une forte demande de financement non satisfaite au niveau de l'économie réelle, crée des tensions systémiques et les conduit à explorer d'autres pistes d'emploi possible de leurs ressources excédentaires et donc, à s'ouvrir à des formes de partenariats négociés avec les IMF, plus proches de la réalité économique nationale et des besoins concrets des populations.

En fin, les progrès qu'accomplissent certaines IMF en termes de structuration, de capacité de mobilisation de l'épargne locale, de solidité financière et d'encrage social, incitent les banques à entrer dans ce nouveau marché. Par son niveau d'organisation dans certains

contextes, le secteur de la microfinance constitue par lui-même une garantie et un mobile d'attraction pour les banques. Ainsi, l'analyse des barrières à l'entrée des banques sur le marché de la microfinance montre que contrairement à la thèse souvent avancée, le risque ne constitue pas le facteur dominant des blocages. L'importance des coûts de transactions (analyse, gestion, et suivi), dans un environnement peu connu, où le comportement opportuniste des agents peut engendrer des coûts de transactions très importants, reste un facteur déterminant de blocage. Cette réserve des banques repose sur le fonctionnement imparfait du marché de crédit.

Stiglitz et Weiss en 1981 reconnaissent l'existence d'asymétries d'information entre prêteurs et emprunteurs du fait de la relation qui les lie. Celle-ci reste fortement marquée par l'incertitude par ce que l'emprunteur ne maîtrise pas toutes les informations sur son projet. Celui-ci est souvent conçu dans un contexte d'incertitude et s'inscrit dans un horizon difficilement maîtrisable. Incertitude et imperfection de l'information, affectent l'allocation de ressources dans des situations où des informations pertinentes sur l'emprunteur ne sont pas connues du prêteur. Dans une telle situation; l'allocation de ressources devient inefficace et risquée.

C'est pourquoi, dans leur stratégie de pénétration du marché de la microfinance, l'approche des banques est souvent institutionnelle, partenariale avec les institutions qui pratiquent l'activité sur le terrain et qui sont censées mieux connaître le milieu et son environnement. Pour les acteurs du secteur de la microfinance, même si les banques sont à même d'offrir une plus grande variété de services financiers, des infrastructures et des systèmes plus rodés, des possibilités plus importantes d'accès au financement, des normes de sécurités mieux élaborées et un personnel plus spécialisé en techniques bancaires, plusieurs contraintes freinent leur entrée en relation avec les banques. Elles tiennent principalement au fait que les conditions offertes par les banques ne sont ni attractives, ni tenables pour eux à cause de la lenteur, du formalisme des procédures et des garanties exigées.

Pourtant, en dépit de ces nombreuses réserves évoquées de part et d'autre, il existe bien des relations fonctionnelles entre banques et institutions de microfinance. Alors que certaines banques commencent à soutenir certaines IMF, quelques unes proposent directement des services de microfinance. Déjà, en 1998, le CGAP présentait les banques commerciales comme les nouveaux acteurs du secteur de la microfinance avec un rôle grandissant dans de nombreux marchés. Dans le cadre des partenariats possibles, la banque peut accorder un prêt à

une IMF, ou investir dans une IMF. Il existe aussi bien d'autres modalités d'intervention des banques commerciales vers les IMF. Elles peuvent distribuer leurs produits par l'intermédiaire des IMF, créer une filiale, mettre en place un département interne,... Cette entrée en relations peut revêtir plusieurs formes, directes et indirectes.

L'entrée directe des banques en microfinance peut consister en une création d'une cellule interne au sein de la banque, d'une institution spécialisée, ou encore d'une société de services. Par exemple, la plupart des IMF réalisent leur programme de formation à travers des structures extérieures à elles. L'entrée indirecte, quant à elle, peut se faire par le biais d'une sous-traitance de certaines opérations par des structures plus spécialisées, l'usage des prêts commerciaux aux IMF, le cofinancement d'opérations avec les IMF et parfois la fourniture d'infrastructures et des services informatiques aux IMF.

Dans tout partenariat possible, chacun des acteurs tire ses avantages, soit en terme d'identification de nouvelles possibilités de crédit et d'épargne (les banques), soit en terme d'identification des offres de ressources, de formation et autres opportunités de renforcement des capacités techniques managériales (les IMF). Ces opportunités de partenariats constituent des possibilités d'articulation entre banques et structures de microfinance classiques. L'abondance de la littérature sur la question témoigne de réflexions sur le sujet à travers des approches variées : institutionnelle (participation au capital, création d'unités communes, fusion, création en joint venture d'institutions de financement ou d'institutions d'appui), stratégique (échange de services et assistance technique), relations financières (ouverture des lignes de crédit),...

Toutes ces approches permettent à la banque d'entrer dans le secteur de la microfinance, d'apprendre le métier sans prendre forcément le risque de lancer une activité ex nihilo. Ces différentes approches institutionnelles, commerciales, techniques et financières révèlent la variété d'opportunités de relations entre banques classiques et institutions de microfinance, mais témoignent aussi, d'un rapprochement entre deux cultures différentes, deux métiers, celui de la banque et de celui de la microfinance. Loin d'une opposition entre les deux secteurs, ces différentes formes relationnelles entre banques et institutions de microfinance constituent un moyen d'élargir la sphère financière et l'articulation devient un moyen de réalisation d'une complémentarité des activités. Qu'en est-il des relations entre microfinance formelle et finance informelle?

## **2.2. Les articulations entre la finance informelle et la microfinance**

La microfinance formelle, à la fois promue et critiquée par beaucoup d'organismes de développement, n'est pas la seule forme de microfinance que l'on rencontre. Certains autres mécanismes informels de microfinance, peuvent présenter un certain intérêt, parfois faire l'objet de partenariat avec les organisations formelles. Nous avons dans le développement précédent, souligné le caractère fragmenté des différents secteurs financiers, mais cette fragmentation qui n'est pas synonyme d'étanchéité absolue car, les institutions de microfinance agréées ou autorisées comportent dans leur fonctionnement une certaine dose d'informel. De même, la finance informelle, en l'occurrence la tontine comporte une dose de formel<sup>147</sup>.

Les articulations entre institutions formelles et institutions informelles se manifestent dans bien des domaines dont celui de la mobilisation de l'épargne. Par exemple, les fonds collectés dans certaines tontines finissent par se retrouver dans les circuits formels. Cela s'observe particulièrement dans le cas de la tontine commerciale, quand le tontinier dépose les fonds à la structure de micro finance et encaisse éventuellement le produit de placement réalisé avec l'argent des adhérents. De ce point de vue, la tontine commerciale fonctionne comme un réseau primaire de caisses d'épargne. C'est une sorte de système d'intermédiation qui, grâce à un mécanisme de transformation particulier, assure le drainage de la micro épargne.

Ce mécanisme de drainage de la petite épargne en direction des institutions officielles, peut aussi être réalisé par d'autres catégories de groupements de tontiniers. Cependant, il semble que les sommes disponibles soient le plus souvent laissées aux bons soins du responsable du groupement au lieu qu'elles ne soient placées auprès des institutions de microfinance. En effet, dans de nombreux cas, le goût du secret n'incite pas les responsables des groupements à s'adresser à des organismes financiers parce qu'ils craignent qu'on cherche à connaître l'origine et éventuellement, l'emploi des fonds.

Les fonds collectés par le biais des tontines peuvent se retrouver dans un circuit économique officiel. C'est notamment le cas des tontines que constituent les hommes d'affaires, dans lesquelles, la collecte des fonds est un préalable à une sorte de joint venture pour des

---

<sup>147</sup>Y. Koloma, «microfinance et réduction de la pauvreté en Afrique Subsaharienne : quels résultats au Mali ? », document de travail, université Montesquieu-Bordeaux IV, 2007, p.15-38.

opérations déterminées. Avec la monétisation progressive des populations défavorisées, on peut trouver une multitude d'exemples dans ce sens, qui montrent qu'il n'y pas une séparation nettement étanche entre les activités financières formelles et informelles.

Même si les pistes de collaboration possibles entre institutions financières formelles et informelles ne sont pas encore largement exploitées, celles qui le sont, même circonscrites, constituent des expériences instructives à plusieurs points de vue et, il est probable que ces expériences se développent davantage. Margaux Gouté en 2008 présente une analyse intéressante sur l'articulation entre finance formelle et finance informelle en s'appuyant sur une étude de cas dans l'État d'Oaxaca au Mexique. Voyons quels sont les déterminants qui amènent deux institutions formelle et informelle à entrer en relation, ou leurs membres à se tourner vers l'une ou l'autre de ces institutions.

Les distances qui séparent les deux types d'entités et notamment les membres des organisations méritent analyse. Elles peuvent être de plusieurs ordres. Les distances les plus facilement saisissables sont les distances dites techniques et physiques, telles l'éloignement géographique. Il existe d'autres distances plus abstraites, qui sont d'ordre social. Elles s'expriment en termes de valeur, c'est-à-dire de relations entre les membres et l'organe décisionnel. Il existe aussi des distances d'ordre psychologique et affectif qui se réfèrent plus aux représentations et aux membres. D'autres encore discriminantes sont d'ordre financier et administratif. La question demeure de savoir comment aboutir à la réduction de toutes ces distances entre structures financières formelles et structures informelles.

### **2.2.1. La réduction des distances techniques**

La proximité géographique d'une structure constitue le premier service rendu aux habitants d'un village. En effet, l'éloignement géographique est un facteur de choix pour un habitant du village. Pour se rendre de l'une à l'autre structure, il doit consacrer du temps pour joindre la structure formelle qui généralement se trouve à plusieurs kilomètres, ce qui nécessite du temps et de l'argent. Toutefois, si l'éloignement géographique constitue un critère de choix pour un emprunteur entre une structure formelle distante de plus de 10 kilomètres de son lieu de résidence et une tontine mutuelle villageoise située dans le village, c'est plutôt la représentation que se fait l'emprunteur des déplacements qu'il est appelé à effectuer hors du village pour bénéficier d'un crédit, qui constitue une réelle contrainte. Cela peut l'obliger à

interrompre ses activités toute une journée, ce qui engendre des coûts, notamment en période culturelle.

Par contre, si les conditions optimales d'emprunt en termes de montant de crédit et d'absence de formalisme sont réunies au village, la distance géographique constitue un déterminant dans le choix entre une structure formelle et une structure informelle. Ici, la représentation que se fait cet emprunteur de son déplacement est déterminante.

### **2.2.2. La réduction des distances sociales**

Aussi bien dans les structures formelles qu'informelles (tontines, caisse informelle villageoise,...), le niveau d'implication des membres dans le fonctionnement des structures constitue une différence majeure. Si dans les structures informelles, les membres sont effectivement impliqués dans toutes les étapes de gestion, dans les structures formelles, les membres participent théoriquement à la gestion mais dans la réalité, les responsabilités ne sont pas toujours bien établies et exercées. C'est un décalage réel entre les principes d'égalité, de solidarité et d'équité qui, théoriquement, gouvernent les coopératives et les associations. Dans le principe, les valeurs fondamentales qui régissent les groupements et associations sont la prise en charge et la responsabilité personnelle des adhérents en plus de l'exercice de la démocratie.

Dans la réalité, ce sont les personnes les plus éduquées ou celles qui monopolisent la parole qui prennent les décisions au nom de l'ensemble. Dans certaines structures formelles, les assemblées générales ressemblent beaucoup plus à des réunions d'information que des instances de décision qui impliquent les membres dans le fonctionnement des caisses. Cette situation découle d'une méconnaissance par les membres des principes de fonctionnement des coopératives. Toutefois, certaines structures formelles font des efforts pour réduire les distances sociales en fidélisant les membres à travers certaines activités et ou manifestations à caractère social (participation physique des représentants de la caisse formelle et/ou assistance financière ou matérielle lors de diverses cérémonies de mariages, de décès, de lectures de coran, de départs ou de retours de la Mecque,...).

Dans la plupart des structures formelles, les décisions ne sont pas consensuelles, ce qui révèle leur caractère peu démocratique. Ce sont le plus souvent les seuls membres du comité de gestion qui établissent les situations financières, répartissent les fonds disponibles pour les crédits,... L'ensemble du système est bâti sur les membres eux-mêmes et ce sont leurs

compétences qui sont sollicitées pour le bon fonctionnement du groupe. Ce processus s'appuie sur la notion d'empowerment, processus qui conduit au renforcement des potentialités et des capacités des membres.

Ce type de structure informelle, permet à ses membres de prendre des décisions en groupe. Ce processus participatif est important car il permet de reconnaître les opinions de chacun et concourt au renforcement de la confiance en soi. Les membres de la structure informelle n'ont pas forcément l'occasion de s'exprimer au sein d'un groupe décisionnel plus large, mais cette forme d'organisation et de participation constitue un pas important dans la reconnaissance de leur propre capacité.

En outre, pareilles formes d'organisations favorisent, non seulement les relations de structure à structure, mais aussi, elles facilitent aux membres de la caisse informelle d'emprunter individuellement, avec la caution du groupe, et donc d'élargir les possibilités individuelles de financement. L'accès à un capital financier supplémentaire, par un apport de ressources additionnelles en provenance de la structure formelle, même en petite quantité, permet d'élargir le choix des membres dans leur stratégie de vie, donc, d'offrir d'autres possibilités de ramifications verticales à d'autres couches.

L'empowerment est ainsi un acquis au niveau de la structure informelle. Par contre, les capacités de la microfinance formelle à pouvoir renforcer l'empowerment, sont de plus en plus discutées. On peut par exemple penser que les structures de microfinance formelle ne participent pas à l'empowerment par ce que l'engagement des membres est moindre car, ils n'ont pas à donner leur avis au sein du groupe.

Les relations dans une structure formelle sont plus marchandes que participatives puisque l'opinion des membres n'est pas prise en compte. Dans ce type de relations, on se retrouve dans une logique du banquier à son client, du prestataire de services à son client. Elles sont marquées par une logique commerciale, professionnelle et moins empreintes de la touche sociale que la structure informelle est en mesure d'offrir. Même si le fonctionnement de cette structure induit l'empowerment, cela peut se faire au détriment des plus pauvres, car ceux là sont exclus du champ de la structure.

### **2.2.3. La réduction des distances psychologiques**

La distance psychologique traduit la représentation que se font les membres de la structure à laquelle ils appartiennent. En effet, plus on a le sentiment d'appartenir à un groupe, plus on réduit les barrières qu'on peut avoir à l'égard de ce groupe. Cela renforce la confiance. En réduisant cette distance psychologique, la viabilité sociale de la structure informelle se trouve confortée dès lors qu'elle n'est plus considérée comme un corps étranger mais comme une véritable institution locale au service de la population locale où les compromis, les compatibilités, les accords d'intérêts et les normes sociales entre les différents acteurs (emprunteurs et épargnants, élus, agents de crédit, gérants et autres intervenants) sont réglés. Il ne s'agit pas d'une structure lointaine qui propose des prêts et récupère des intérêts, mais de leur propre structure dont ils se répartissent, en interne, les intérêts.

Le fait qu'il n'y ait pas d'intervention externe est une motivation importante et une raison de rapprochement des membres à leur structure. Ces derniers, sont les vrais propriétaires, ils se sentent responsables et fiers de leur organisation, et œuvrent pour sa pérennité. La structure formelle de micro finance cherche parfois à réduire les distances en jouant sur les messages qu'elle diffuse ou les objectifs qu'elle se donne. Ce type d'approche facilite le rapprochement psychologique avec les populations les plus marginalisées. Les mots employés sont importants dans la réduction des distances psychologiques.

Dans une structure informelle, les participants sont membres, alors que dans une structure formelle, les participants sont considérés comme des clients. Le mot «client» se rapporte à des services ou des biens qu'on achète dans un établissement commercial. L'échange marchand est au centre de la définition du mot «client» alors que le mot «membre» désigne quelqu'un qui fait partie d'une communauté, d'une institution, au même titre que les autres personnes de cette communauté, ou de cette institution, sans rapport de force, ni rapport commercial. Derrière le mot membre, se retrouve l'idée de participation, d'association et de coopération. Bien que la relation soit plus marchande dans une structure formelle, certaines associations dont des IMF ou des ONG appellent membres, tous les bénéficiaires de crédit.

La structure informelle, par ses modalités de gestion (autogestion, parfois rémunération de l'épargne), de flexibilité et de proximité, à la fois physique, sociale et psychologique, reste une structure très adaptée au monde rural. En finance, plus que dans les autres secteurs, la proximité et l'adaptation au contexte constituent des atouts pour créer un climat de confiance

indispensable à l'épargnant qui confie son argent à une institution de micro finance qui octroie un crédit. C'est ce climat de confiance, à la fois d'ordre physique, social et psychologique, qui favorise le développement des structures informelles avec des distances sociales et psychologiques réduites.

Ce sont ces deux types de distances qui sont donc les plus discriminantes, contrairement à ce que l'on pourrait croire. Généralement, c'est un lien social qui induit l'adhésion d'un ami, un parent ou une autre personne à la structure. Bien sûr, une réduction des distances techniques par une meilleure compréhension des membres permet aussi de réduire les distances psychologiques et sociales. Les structures formelles plus contraignantes et strictes que les structures informelles, présentent donc des inadaptations qui éloignent les personnes avec lesquelles elles prétendent traiter. La standardisation des institutions de microfinance et des services proposés ne permettent pas la prise en compte des contextes des zones dans lesquelles opèrent les IMF.

En définitif, on peut dire que les structures formelles et informelles présentent des avantages qui font que chaque type d'institutions attire des publics différents et parfois pour des raisons différentes. Les structures formelles ont l'avantage de proposer des montants de crédit plus élevés, et constituent donc des leviers importants, une fois qu'on y a accès. A l'inverse, les caisses informelles manquent de capital financier et attirent davantage les membres, plutôt pour le soutien moral et social qu'elles leur apportent. Bien qu'elle soit globalement adaptée, la structure informelle présente des limites, dont la principale est l'insuffisance de son capital financier.

En effet, les prêts qu'elle octroie se font uniquement à partir de l'épargne des membres qui vivent dans leur grande majorité dans la précarité. Cette situation les empêche d'épargner des montants élevés. Le montant prêté chaque semaine ou chaque mois est insuffisant pour couvrir tous les besoins des membres. La différence principale qui sépare la structure formelle de la structure informelle est la capacité de mobilisation des ressources financières que l'une ou l'autre structure est capable de réaliser.

Théoriquement, les structures formelles ont une plus grande capacité à réduire le déficit de capital financier en milieu rural, mais elles représentent une inadaptation dans les approches de distribution de crédit, ce qui les empêche de toucher d'une manière plus efficace le monde rural. En effet, les ressources des structures formelles proviennent en grande partie de sources

extérieures (bailleurs de fonds). Par contre, les structures informelles savent s'adapter plus aux besoins des populations pauvres grâce à la mobilisation du capital social, qui repose sur une forte solidarité des membres.

### **2.3. Les avantages et les risques d'articulation pour les acteurs**

En termes d'avantages, l'articulation permet à la structure informelle ou à ses membres d'accéder à des prêts plus élevés. Les membres peuvent aussi bénéficier de formation, de services d'appui à la création de petites unités économiques auprès des structures formelles. Par exemple, les membres d'un groupement reçoivent des prêts individuels en s'appuyant sur le groupement (caution solidaire). La structure du groupement n'intervient pas dans la gestion des prêts, mais elle intervient seulement comme garantie.

C'est un moyen de rassurer la structure formelle car les membres sont déjà connus et habitués à emprunter. Cet exemple d'articulation entre les structures formelle et informelle, est relativement facile à mettre en œuvre. Généralement, les structures formelles proposent ce type de prêt, mais demandent la même cotisation que pour des prêts individuels et une épargne de garantie individuelle importante. Les contraintes techniques restent presque inchangées, mais la distance psychologique se trouve réduite car les personnes concernées auront moins de difficultés à pénétrer la structure formelle par le biais d'un groupe.

Une deuxième alternative peut se présenter pour le groupe. Détenant un compte dans une structure formelle, le groupe peut, sous certaines conditions, recevoir un prêt collectif. C'est ensuite au groupement, à travers son comité de gestion de gérer le prêt. Ce type de prêt peut permettre à tous les membres de la structure informelle d'emprunter des sommes plus élevées, abaissant une grande partie des barrières techniques et psychologiques. En effet, le fait qu'une structure formelle fasse confiance aux membres d'une structure informelle, d'un groupement à travers son organe de gestion pour gérer des fonds provenant de l'extérieur, réduit la distance psychologique et participe à l'adaptation de ce service financier aux besoins des populations.

Le groupe est alors traité comme un client ordinaire et quand il demande un prêt, il verse une fraction de la somme demandée à titre de garantie, ce qui est généralement inférieur à ce que demandent la plupart des structures quand il s'agit de prêts individuels. Il faut toutefois noter que les membres de ces groupes ne payent pas la cotisation d'entrée. Ces deux éléments

réduisent fortement les distances techniques qui empêchent les plus vulnérables d'accéder aux services de la plupart des structures formelles.

Toutefois, ces deux types d'articulation présentent des risques pour les structures informelles. Rattacher des structures locales d'entraide mutuelle à une structure qui leur est étrangère peut perturber leur fonctionnement, voire même déstabiliser la fonction essentielle de la structure qui est d'ordre social et repose sur l'entente entre les membres. Tout changement de cette situation doit venir de la volonté de tous les membres du groupement si l'on veut qu'ils restent dans le groupe. Des travaux de recherche Lelart en 2004 montrent l'existence de nombreux autres types d'articulations entre microfinance formelle et finance informelle qui émergent en fonction des contextes.

Les structures informelles évoluent, ce qui favorise une synergie entre le secteur formel (banque et microfinance formelle) et la finance informelle (tontines). Toutefois, les articulations doivent s'opérer avec précaution et s'adapter aux contextes dans lesquels elles se développent afin d'être pertinentes, c'est-à-dire, permettre un accès plus large des populations aux services financiers.

Avec la mise en œuvre de ces types d'articulation, la structure formelle permet aux financiers traditionnels d'accéder à des segments de marchés qui auparavant, leur étaient fermés, tels que des possibilités de placements susceptibles de générer des rendements élevés, l'octroi des prêts aux organisations de base. Cela contribue à améliorer aussi l'image des institutions financières formelles auprès des populations exclues de leurs services. De tels rapprochements ne sont évidemment pas à l'abri d'incertitudes. En plus des risques liés aux pratiques et au milieu naturel souvent hostiles, il existe des risques directement liés aux clients, qu'il s'agisse de groupements et/ou les individus qui les composent et dont les comportements peuvent affecter directement la structure de microfinance.

En effet, lorsque les membres sont moins solvables, et ont de faibles capacités à épargner, donc à rembourser ou même à s'acquitter des simples cotisations, c'est toute la viabilité des structures qui est atteinte à travers les risques clients. Au-delà de ce risque client qui est important, l'enjeu est la construction des liens de confiance entre structures formelles et informelles, ainsi qu'entre les structures et leurs clients ou membres. Ces liens de confiance sont bien distincts des mécanismes sécuritaires mis en place par les organisations, Bernoux, Servet en 1997.

Selon les contextes, les clients peuvent être plus ou moins enclins à avoir confiance dans une organisation ou au contraire, à entrer dans un rapport de défiance qui peut se traduire par un retrait brutal des dépôts ou par un refus de payer. Cela s'est produit, en 2010, en Inde, dans l'Etat d'Andra Pradesh où beaucoup de bénéficiaires de microcrédit, tiraillés entre pratiques abusive de recouvrement et taux d'intérêt exorbitants, n'ont pu rembourser ce qu'ils devaient. Ces problèmes de recouvrement ont provoqué une cascade de suicides parmi les clients pauvres.

### **3. Les atouts et les opportunités, les contraintes et les faiblesses de la microfinance**

Il existe une stratégie de microfinance prônée dans plusieurs pays dans le cadre d'une professionnalisation et d'un encadrement du secteur. Une stratégie de microfinance décrit la politique de la microfinance de chaque pays, *«elle a pour objectif de favoriser le développement de la microfinance en protégeant les populations. Elle définit les objectifs assignés au secteur (lutte contre la pauvreté, favoriser la croissance économique, favoriser les zones défavorisées,...), les principes de fonctionnement du secteur et les orientations pour son développement»*<sup>148</sup>. Néanmoins, plusieurs atouts et opportunités en faveur des uns et quelques contraintes et faiblesses au détriment des autres sont à signaler, nous allons synthétiser les plus importantes d'entre elles :

#### **3.1. Les atouts et les opportunités de la microfinance**

La microfinance dispose d'atouts et présente des opportunités que l'on peut résumer comme suit :

- J Le fort dynamisme et l'engouement amorcés par les populations pour créer, à leur profit, plus de structures de proximité;
- J La volonté affichée du gouvernement de faire émerger plus que par le passé le secteur pour son articulation à l'économie moderne et notamment au marché financier;
- J L'existence, au niveau du ministère de l'économie et des finances qui assure la tutelle financière des SFD, de la Cellule AT/CPEC chargée, avec la Banque Centrale des

---

<sup>148</sup> N. Conde, « microfinance et lutte contre la pauvreté au Sénégal », Université Cheikh Anta DIOP de DAKAR, mémoire de maîtrise, 2007.

Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de la surveillance et du contrôle de la réglementation en matière de création et de fonctionnement des SFD ;

- J La création du ministère des PME, de l'entrepreneuriat féminin et de la microfinance chargé de promouvoir et de développer le secteur et de traduire en programmes et plan d'action la vision du gouvernement qui est de faire de la microfinance un instrument performant de mobilisation des ressources internes et externes pour contribuer, par des services adaptés, au financement de l'économie;
- J La reconnaissance de l'APIMEC (Association Professionnelle des Institutions Mutualistes d'Epargne et de Crédit) qui d'ailleurs s'est engagée dans un processus de vitalisation après son assemblée générale annuelle tenue en mars 2003;
- J L'existence d'une réglementation uniforme aux pays de l'UEMOA;
- J L'engagement des bailleurs de fonds à appuyer davantage les actions de promotion et de surveillance des institutions de base.

### **3.1.1. Sur le plan social**

De nos jours, la micro finance s'est révélée comme l'un des meilleurs outils de réduction de la pauvreté, de création d'emploi, de génération de revenus permanents et décents, en fixant les populations dans leurs localités autour des micros projets et micro entreprises, réduisant l'exode rural, l'émigration tout en contribuant ainsi au développement économique national et local.

Cet impact est direct. En effet, le premier des huit objectifs du millénaire pour le développement vise l'élimination de la pauvreté et plus spécifiquement, la réduction du nombre de personnes vivant dans la pauvreté. Plusieurs réflexions ont montré que c'est à travers la promotion d'activités génératrices de revenus que cet objectif a le plus de chance d'être atteint. Dans la mesure où la microfinance vise à proposer des services financiers et adaptés aux populations les plus démunies afin de leur permettre d'entreprendre des activités viables de production et de commercialisation, il s'ensuit que ce secteur contribue à l'attente des OMD.

L'impact de la microfinance dans les pays en développement permet aujourd'hui d'affirmer que l'efficacité d'un secteur financier national ne se mesure pas seulement par les sommes d'argent qui y circulent mais aussi par la capacité de ce secteur financier à toucher, un grand nombre, plusieurs composantes de la population rurale et urbaine, notamment les plus

pauvres, grâce à des dispositifs opérationnels complémentaires et diversifiés. Le secteur financier dans lequel, nous incluons la microfinance, ne pourra accompagner véritablement l'économie que lorsqu'il permettra à plusieurs milliers de personnes aujourd'hui exclus des systèmes classiques d'accéder aux services financiers de base et de voir des changements s'opérer dans leur vie.

Sur ce plan, les études sur l'impact de la microfinance ont démontré que celle-ci permet aux foyers pauvres de mieux satisfaire leurs besoins vitaux et de se protéger contre les incertitudes et accidents de la vie. Par ailleurs, la microfinance, en favorisant l'accès des femmes aux crédits, permet directement et indirectement l'amélioration des conditions de vie des familles et en particulier des enfants. Une revue rapide de la littérature sur les effets attendus de la microfinance en matière de contribution aux OMD met en lumière quatre canaux principaux (CGAP, 2003) à savoir :

- ) L'éradication de l'extrême pauvreté;
- ) La promotion de l'éducation ;
- ) L'amélioration des conditions sanitaires;
- ) L'émancipation économique des femmes.

#### **3.1.1.1. L'éradication de l'extrême pauvreté**

La microfinance fournit aux pauvres des services leur permettant de protéger, de diversifier et d'accroître leurs sources de revenus. De petits crédits pour tirer parti d'opportunités, palier un manque de liquidités ou le recours à des comptes d'épargne simples et sécurisés sont autant de moyens de briser le cercle vicieux de la pauvreté. Elle contribue également à traiter la vulnérabilité économique en amortissant les effets d'événements soudains et contraires tels que les aléas climatiques ou les accidents de la vie sociale

#### **3.1.1.2. La promotion de l'éducation**

L'investissement dans l'éducation des enfants est probablement la priorité universelle des ménages pauvres dès qu'ils dégagent des marges de manœuvres financières. La mise au point de produits adaptés au financement des frais de scolarité favorise non seulement la décision de scolarisation mais également sa durée et réduit les taux d'abandon.

### **3.1.1.3. L'amélioration des conditions sanitaires**

La maladie est un important facteur de vulnérabilité des familles pauvres. Elle obère le niveau de vie par l'interruption (temporaire ou définitive) du travail, par le coût des dépenses de soins souvent par la réduction d'un patrimoine (vente d'actifs, dette) déjà faible. La microfinance est à même d'améliorer les conditions sanitaires au sens large (nutrition, hygiène, prévention, soins curatifs, infrastructures collectives). Au-delà des services financiers adaptés, les programmes de microfinance sont également l'occasion de faire passer des messages simples à l'occasion des réunions de groupe ou de certaines formations obligatoires (éducation sanitaire, campagne de vaccination soins prénataux et post nataux,...)<sup>149</sup>.

### **3.1.1.4. L'émancipation économique des femmes**

Les femmes sont souvent la cible prioritaire des IMF. Cette stratégie repose sur un triple diagnostic; parmi les pauvres, les femmes sont les plus vulnérables (faible dotation initiale, spécialisation du travail défavorable); elles sont généralement plus responsables dans l'utilisation des fonds (dépenses plus productives, hausse de revenu améliorant le bien être du ménage et des enfants) et enfin elles respectent mieux les plans de remboursement (plus forte sensibilité à la pression sociale, faible nomadisme financier,...). Cette émancipation n'est cependant pas toujours un résultat naturel et automatique des programmes de microfinance.

En effet, au niveau international, il serait admis, même s'il existe des spécificités nationales, que les femmes constituent la majorité des pauvres dans le monde (PNUD, 1995). Au-delà des différents rôles que l'on reconnaît en elles, les femmes aussi bien que certains hommes pauvres ont été ou sont victimes de rationnement bancaire. Cependant, l'existence d'inégalités au détriment des femmes fait qu'aujourd'hui, elles occupent des postes « mineurs », travaillant essentiellement dans le secteur informel, qui est une issue de secours pour la majorité d'entre elles, analphabètes ou sans qualification réelle. Globalement, comparées aux hommes, les spécificités des femmes sont qu'elles ont accès à des crédits liés souvent à une épargne préalable de faible montant qui sont à rembourser dans un délai relativement court, habituellement de type hebdomadaire.

---

<sup>149</sup> Journées internationales de micro- intermédiation, Orléans, 13 - 14 Mars 2008.

La majorité des programmes de développement, aujourd'hui, attribuent un rôle important au ciblage des catégories de population en besoin, femmes notamment. L'efficacité des politiques publiques nécessite une solide compréhension de la nature et des déterminants de la pauvreté, notamment dans la perspective d'une décentralisation politique et économique accrue qui engendre des bouleversements très importants dans l'organisation économique et sociale. Cette décentralisation peut être comprise comme une délégation de certains pouvoirs de l'Etat central à certaines institutions politiques, économiques et sociales de proximité. A cet égard, la microfinance y participe et contribue à accentuer une politique stratégique de l'Etat qui est celle de la lutte contre la pauvreté et la promotion économique et sociale des femmes et des jeunes. En ce sens, on parle de «Services Financiers Décentralisés ou SFD», ou de la finance décentralisée.

En faisant de la femme une cible idéale, la microfinance a poussé de nombreux partenaires au développement à s'intéresser au secteur. Toutefois, deux principales approches s'opposent quant aux effets positifs de la microfinance en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités de genre : l'approche «*petite somme, grand effet*» et l'approche minimaliste de l'impact de la microfinance. Les résultats différents observés des études sur l'impact de la microfinance tiendraient à la multiplicité de la méthodologie adoptée, et aussi aux dispositifs contextuels et de la population ciblée.

#### **3.1.1.4.1. L'approche «petite somme, grand effet»**

L'approche microfinance de ce genre est aujourd'hui au centre d'un certain nombre de questionnements. Elle présente l'intérêt particulier de rendre compte d'une prise en charge nouvelle de certaines caractéristiques de la pauvreté. L'implication du genre dans les stratégies de microfinance est porteuse d'espoir en matière de réduction de la pauvreté et d'affermissement des potentialités des femmes. L'approche d'une «petite somme, grand effet» suppose qu'il y a une forte demande des services micro-financiers de la part des femmes et des plus pauvres.

Elles dépendraient essentiellement de finances informelles (du type usurier et tontine). Et, l'hypothèse sous jacente forte, est celle que l'accès aux services micro-financiers, notamment de microcrédit (de petits montants), exhorte les femmes à entreprendre (ou à développer) des activités économiques qui leur permettraient de générer d'importants revenus. Cela conduirait

à une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires, ainsi que celle de leur famille, et s'accompagnerait d'une viabilité financière et institutionnelle des IMF.

Dans cette logique, il n'y aurait pas de difficultés d'augmenter le ciblage vers les plus défavorisés, à travers une stratégie de genre. D'où l'idée grand effet : amélioration des conditions de vie des femmes et de leur famille de la santé financière et institutionnelle de l'institution de microfinance.

#### **3.1.1.4.2. L'approche minimaliste de l'impact de la microfinance sur les femmes**

Un certain nombre d'impacts de la microfinance paraissent incontestables. Ils contribuent à améliorer le sort des femmes bénéficiaires dont les besoins demeurent très importants en services financiers. Ce qui est le plus contesté c'est « l'abus » d'euphorie qu'avaient suscité les « success stories » autour de la microfinance. Et donc, malgré des résultats positifs aussi bien en terme de promotion économique des femmes que l'amélioration de leur statut social, l'analyse faite ci dessus à travers les différentes études peuvent être nuancées.

Certains auteurs, ou les mêmes qui auraient évoqué les avantages de cette microfinance, ont tenu à montrer que, nonobstant le caractère social et de proximité des institutions de microfinance, notamment en milieu rural, lutter véritablement contre la pauvreté n'est pas tout à fait évident. Le contexte économique, social, et géographique, ainsi que le profil socioéconomique des bénéficiaires, y est pour beaucoup dans l'amélioration de leurs conditions de vie.

La contestation des impacts positifs de la microfinance sur les femmes montre que de nombreuses IMF ont été amenées à cibler exclusivement les femmes en raison des meilleurs taux de remboursement obtenus avec elles. Il est souvent considéré que les crédits de petits montants sont plus adaptés aux femmes qui, en outre, sont souvent moins mobiles que les hommes. Une cible exclusivement féminine soulève toutefois des problèmes spécifiques. Les femmes, pas plus que les hommes, ne constituent pas un groupe homogène. Elles connaissent des situations très différentes en fonction de leur âge, leur statut matrimonial, l'existence d'enfants,...

En définitif, on peut conclure que les services financiers ou le secteur de la microfinance ne doit pas être considéré de façon isolée comme un remède unique de lutte contre la pauvreté. Même le professeur M. Yunus, le fondateur de la Grameen Bank, admet ce fait; selon lui, «*le*

crédit, à lui seul, ne saurait mettre fin à la pauvreté des femmes». Il faudrait l'accompagner par d'autres mécanismes propres à l'institution ou à l'Etat, afin que les bienfaits soient fondamentalement supérieurs aux impacts négatifs.

Or, quand on suit le statut de l'hypothèse développée, elle implique qu'il n'est pas nécessaire d'accompagner le microcrédit (ou la microfinance dans son acception large), par des politiques (mesures) correctrices, puisque l'impact positif à lui seul ne pourrait que se densifier.

### 3.1.2. Sur le plan économique

Le financement des petites entreprises reste toujours le «*chaînon manquant*» entre microfinance et secteur bancaire. Malgré les initiatives mises en place par plusieurs pays pour drainer des ressources financières importantes en direction de la Petite et moyenne entreprise (PME), ce secteur est encore très peu desservi. L'évolution récente du secteur financier, avec l'émergence et le formidable développement au cours de ces dernières années de nouveaux intermédiaires financiers de proximité (appelés SFD ou encore IMF), a déjà pris en charge une bonne partie des besoins des micros et petites entreprises et commence timidement à s'intéresser à la PME. Ce sous secteur financier pourrait ainsi constituer, sinon une alternative, du moins un complément de poids pour améliorer les flux financiers en direction de la PME. Compte tenu des atouts et opportunités du secteur de la microfinance, les investissements qui auront un impact positif sur le secteur devront prioritairement porter sur les grands domaines suivants :

- ) La supervision et contrôle des IMF en vue d'une sécurisation du secteur;
- ) La promotion du secteur, coordination et concertation entre les acteurs opérationnels et institutionnels;
- ) La professionnalisation des IMF en vue d'assurer une offre viable et pérenne de produits et services de microfinance notamment en zones rurales;
- ) Le financement et refinancement du secteur permettant la prise en compte des besoins des MPE et PME.

Les IMF répondent aujourd'hui de manière adaptée au besoin de financement de la MPE, que ce soit les mutuelles d'épargne et de crédit isolées ou en réseau, les groupements d'épargne et de crédit; ou simplement les systèmes financiers décentralisés conventionnés. En effet, ces IMF octroient des volumes de prêts, des durées et des taux d'intérêt qui prennent

généralement en compte le souci de faire accéder les MPE au crédit, le souci de les amener à accroître leurs activités au fur et à mesure qu'elles obtiennent de nouveaux crédits, le souci de prendre en compte toutes leurs catégories de besoins tant social qu'économique et leur propre souci de viabilité et de pérennité financière.

### **3.2. Les contraintes et les faiblesses de la microfinance**

Le secteur est confronté à un certain nombre de contraintes et souffre de faiblesses susceptibles de freiner son développement à savoir :

- ) Absence d'une vision claire et partagée, sur l'évolution du secteur et son positionnement dans l'économie nationale;
- ) Absence de clarification des options stratégiques d'intervention et modes opératoires des IMF et des différents projets offrant des fonds de crédit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté;
- ) Inexistence d'un cadre de concertation cohérent des acteurs (IMF, bailleurs de fonds, État,...);
- ) Insuffisante fonctionnalité des dispositifs de surveillance, de contrôle et de suivi interne et externe alors que le secteur se densifie et croît de manière considérable tant au niveau géographique qu'au niveau des opérations au sein des IMF;
- ) Manque de maîtrise du cadre réglementaire par divers acteurs;
- ) Inadéquation du cadre réglementaire à l'organisation et au fonctionnement de certains intervenants;
- ) Absence de professionnalisme de certains intervenants, alors que les exigences en terme de gouvernance interne des IMF et de surveillance du secteur requièrent de plus en plus d'aptitudes techniques pour la collecte, le traitement et la production de données de gestion interne et de contrôle externe sur les IMF;
- ) Propension à créer de nouvelles IMF peu viables au détriment des choix pouvant favoriser la synergie souhaitable avec les réseaux existants et les GEC pour le renforcement et la viabilité du secteur;
- ) Insuffisance de ressources financières adaptées pour la promotion du secteur.

### **3.3. L'état des lieux de la microfinance en Algérie**

A l'instar de la plupart des pays en développement, l'Algérie a fait des efforts considérables en matière de développement social. A cet effet, la réduction de la pauvreté est au cœur des différents plans de développement. Malgré les dispositifs d'aide mis en place durant ces deux dernières décennies, le phénomène de la pauvreté reste toujours un problème qui frappe de plein fouet une catégorie de la société qu'on dénomme communément les démunis. Dans ce contexte, l'objet de notre présent travail est d'évaluer l'état de la pauvreté en Algérie.

La pauvreté est un fait structurel<sup>150</sup> de l'inégalité produite par la domination sociale. Les rapports sociaux déterminent la production et la répartition des biens économiques et sociaux. La nature de ces rapports explique fondamentalement les formes de domination imposées par certaines couches dominantes sur les autres qui sont dominées donc démunis. L'Algérie est confrontée à la résorption de la pauvreté depuis son indépendance et a commencé à élaborer des politiques publiques agissant sur les indicateurs du développement, dont le plus significatif est inhérent à celui de financement.

La politique d'insertion économique des jeunes chômeurs constitue la pierre angulaire des différents plans de développement élaborés par les différents pouvoirs qui se sont succédés en Algérie depuis son accession de l'indépendance à ce jour, et ce, en dépit de nombreuses nouvelles politiques de réformes pour résoudre les différents problèmes liés à l'emploi grâce à la rente pétrolière. *L'Algérie est un pays riche au vu des recettes pétrolières qu'elle engrange annuellement. La note de conjoncture de la banque centrale signale à fin juin 2014 un montant de réserves de change, en baisse certes mais encore intéressant, soit 193,269 milliards de dollars, et des ressources du fonds de régulation des recettes de 4 773,51 (alors qu'elles étaient de 5 238,80 milliards de dinars en 2013). Paradoxalement, des disparités régionales et inégalités sociales subsistent ou s'aggravent dans le pays notamment au niveau économique»<sup>151</sup>.*

Les différents programmes engagés par l'Algérie, durant la période difficile où le marché de l'emploi avait enregistré des déséquilibres entre d'un côté, la faiblesse de l'offre, qui se caractérise par une évolution lente et une qualité en deçà des attentes; et de l'autre, la forte demande qui ne cesse d'augmenter d'une manière très rapide. Cette situation, a engendré la

<sup>150</sup>A. AIT TALEB, B. ABRIKA, article intitulé: « l'état de la pauvreté et du logement social en Algérie : cas de la Wilaya de Tizi-Ouzou ».

<sup>151</sup>C. BOUZAR & R. LOUGGAR, « Le microcrédit à travers le dispositif Angem et son impact en Algérie », Université Mouloud MAMMERI Tizi-Ouzou, 2014.

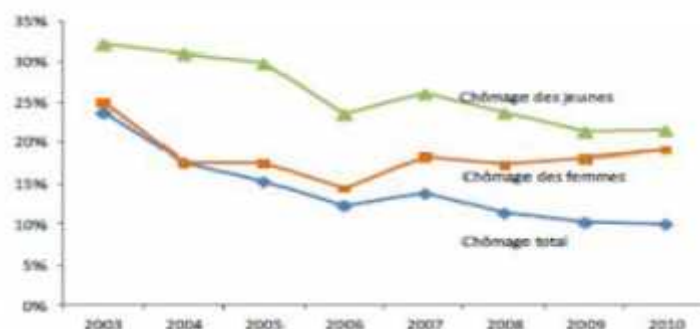
multiplication des soulèvements de populations accablées par l'attente et l'exclusion sociale et l'extension de l'emploi informel. L'emploi informel se définit par, «les caractéristiques de l'emploi occupé, en l'occurrence le non enregistrement, l'absence de protection sociale (emploi non protégé), le secteur informel (défini par les caractéristiques de l'unité économique dans laquelle travaille la personne) étant considéré comme une de ses composantes» L'emploi informel est donc la somme du secteur informel et des emplois informels dans les entreprises du secteur formel», (Charmes, 2006).

### 3.3.1. Aperçu sur le chômage en Algérie

L'Algérie présente un terreau favorable au développement de l'entrepreneuriat social pour lutter contre le chômage et la pauvreté. Selon la définition donnée par l'OCDE<sup>152</sup>, l'entrepreneuriat social est compris comme, «toute activité d'intérêt général, organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale la maximisation du profit mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux,...». Selon le chef de la mission du FMI en Algérie, Z. Zeidane, «Dans son dernier rapport sur les perspectives économiques mondiales, publié à l'occasion de la tenue de l'assemblée annuelle prévue en 2015 à Washington, le Fonds Monétaire International dresse un bilan négatif de l'emploi en Algérie. L'institution prévoit en effet un taux de chômage de 10,8% en 2014 et 11,3% en 2015 contre 9,8% en 2013». Voici l'état et l'évolution de chômage en chiffre.

**Tableau et figure N° 07 :** Evolution du taux de chômage en Algérie

Années	Taux de Chômage
2010	10,00%
2011	09,80%
2012	11,00%
2013	09,80%
2014	10,80%
2015	11,30%



**Source :** compilation des données du FMI<sup>153</sup>

<sup>152</sup> In A. BARTHELEMY & R. SLITINE, « entrepreneuriat social: innover au service de l'intérêt général », édition : Vuibert, avril 2001, p.15.

<sup>153</sup> [http://www.leconews.com/fr/actualites/nationale/finance-assurances/le-taux-de-chomage-atteindra-11-3-en-2015-en-algerie-07-10-2014-171767\\_290.php](http://www.leconews.com/fr/actualites/nationale/finance-assurances/le-taux-de-chomage-atteindra-11-3-en-2015-en-algerie-07-10-2014-171767_290.php) du 22/08/2016 à 12:58.

Afin de répondre au problème du chômage structurel qui affecte particulièrement les jeunes, le gouvernement algérien a mis en place depuis les années 90 de nombreuses politiques, suite aux réformes engagées dans le cadre du plan d'ajustement structurel précurseur des programmes institués, en guise de réponse à la crise économique, en s'inspirant des expériences des pays développés. La résorption des activités et acteurs intervenant dans le secteur informel fait partie des objectifs stratégiques tracés, dans ce cadre, par les pouvoirs publics.

### **3.3.2. Les politiques de lutte contre le chômage en Algérie**

Des programmes d'insertion sociale et professionnelle sont appliqués à travers des politiques mises en place par l'Etat pour lutter contre la pauvreté, nous allons les présenter brièvement ci dessous:

#### **3.3.2.1. Le programme d'insertion sociale**

Les pouvoirs publics en Algérie, ont mis en place un système de protection sociale et de solidarité nationale destiné aux couches sociales les plus défavorisées à savoir l'allocation forfaitaire de solidarité (AFS) et l'indemnité aux personnes insérées dans le dispositif d'activité d'intérêt général (IAIG), ainsi, que l'extension de l'allocation AFS aux personnes infirmes, vieillards, incurables et aveugles, tout en fixant les modalités d'octroi de la carte d'handicapé et les catégories qui bénéficient du dispositif d'Activités d'Insertion Sociale (DAIS).

#### **3.3.2.2. Le programme d'insertion professionnelle**

Comme nous l'avons évoqué précédemment, en Algérie, le microcrédit est un mécanisme impliquant trois types d'acteurs, les structures de financement qui apportent une partie du financement et d'accompagnement; les banques publiques qui financent l'autre part et le promoteur qui comble le reste. Comme nous l'avons évoqué déjà, la PID pour les jeunes diplômés sans emplois, rajouté à cela, les trois structures (l'ANSEJ, la CNAC et l'ANGEM) qui appuient l'entrepreneuriat.

##### **3.3.2.2.1. La PID (Prime d'Insertion Professionnelle)**

La PID lancée en 2008, en remplacement du dispositif des contrats de pré-emploi CPE lancé en 1998 qui permet aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et techniciens supérieurs

sortant des instituts nationaux de formation de s'insérer auprès d'employeurs des secteurs publics et privés pour une période initiale de 12 mois renouvelable une seule fois pour une durée de 06 mois dans le secteur économique et 12 mois dans le secteur administratif, à la demande de l'employeur.

Le territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou recèle d'importante ressources et richesses et sont capable d'insuffler un processus de développement et créer une dynamique entrepreneuriale dans la région. Les résultats de l'action de développement dans la Wilaya de Tizi-Ouzou sont au dessous des besoins et attentes des citoyens en matière de l'emploi. Il est à noter que certaines zones les plus fragiles de la Wilaya enregistrent des retards importants dans divers domaines.

Il ya lieu de souligner que durant le passé, le développement de la Wilaya de Tizi-Ouzou était assuré par le secteur public, qui a permis la création d'un nombre important d'emplois grâce aux investissements publics tels le complexe ENIEM de Oued AISSI, celui du textile de Draa ben khedda, l'ENEL de Freha et l'ORAC de DBK, ils représentent le bassin de l'emploi de la Wilaya.

Actuellement, on assiste à l'émergence de nouveaux acteurs, liés à l'ouverture de l'économie de marché, donc une partie de développement sera sous l'impulsion de l'investissement privé. Mais, le secteur privé dans toutes ses composantes, malgré ses potentialités et son dynamisme certain, ne présente pas encore une bonne place dans l'économie de la Wilaya. Cependant, cette situation de déséquilibre a généré des mouvements internes de la population notamment, des zones montagneuses vers d'autres régions. L'Etat à mis en place certains dispositifs pour participer à la création de micro-entreprises et donc la génération des postes d'emploi notamment, pour les jeunes chômeurs.

#### **3.3.2.2.2. Les dispositifs spécifiques de l'Etat**

Ils sont au nombre de trois.

##### **A/. L'ANSEJ (Agence Nationale de Soutien à l'Emplois des Jeunes)**

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) a été créée en 1996. Les mécanismes de fonctionnement de ce dispositif ont été revus à la lumière notamment, des décisions du conseil interministériel du 06/07/2008, des décisions du conseil des Ministres du 22/02/2011 et de la convention tripartite du 20/03/2011, liant le Fonds de Caution Mutuelle de

Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs (FCMGR/CJP), l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) et la Banque. A cet effet, le montant de l'investissement réalisé dans le cadre de ce dispositif est fixé au maximum de dix (10) millions de Dinars. Il s'articule autour de deux (02) niveaux de financement comme suit :

**Niveau 1 : investissement inférieur ou égal à 5.000.000,00 DA**

- ) Apport personnel : 1%
- ) Prêt sans intérêt : 29% (prêt non rémunéré)
- ) Crédit bancaire : 70% (au maximum).

**Niveau 2 : investissement supérieur à 5.000.000,00 DA et inférieur ou égal à 10.000.000,00 DA**

- ) Apport personnel : 2%
- ) Prêt sans intérêt : 28% (prêt non rémunéré)
- ) Crédit bancaire : 70% (au maximum).

Le dispositif offre un certain nombre d'avantages notamment, les accompagnements facilitateurs et accélérant la création de micro-entreprise, l'assouplissement des procédures administratives nécessaire, la bonification des taux d'intérêt à 100%, l'exonération des charges fiscales et parafiscales et surtout le prolongement de la durée du crédit bancaire qui ne saurait être inférieure à huit (08) ans dont trois (03) ans de différé de remboursement du principal.

Il est à noter que les activités non sédentaires telles que (taxi, transport frigorifique, transport de marchandises, transport de voyageurs, collecte de lait, activités spécifiques aux véhicules ateliers) ne sont pas concernées par l'exigence d'un local commerciale et ne peuvent bénéficier du prêt supplémentaire relatif à la location. Cependant, cette conditions ne s'applique pas aux promoteurs ayant opté pour la création d'une micro-entreprise sous la forme juridique personne morale (SARL, EURL, SNC,...).

Pour ce qui concerne le délai de traitement des dossiers au niveau de la banque, ce dernier est fixé à 02 mois au maximum à compter de la date de dépôt du dossier, tandis que la durée de validité de l'accord bancaire est fixée à une année, renouvelable, à compter de la date de sa notification. Dans le cas d'un refus, l'ANSEJ peut examiner l'opportunité de représenter la demande de crédit, après la levée des réserves émises par la banque, dans un délai qui ne saurait dépasser 15 jours. Nous présenterons ci-dessous les réalisations du dispositif « ANSEJ » de Tizi-Ouzou durant les trois exercices 2013, 2014 et 2015.

Tableau N° 08 : Evolution des réalisations ANSEJ

(unité)

Rubriques	Dossiers déposés			Dossiers validés			Dossiers financés			Emplois générés			Dossiers en instances		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
<b>Industrie</b>	510	498	228	355	553	231	407	333	267	1247	1014	804	-	78	134
<b>BTPH</b>	854	780	343	692	837	365	691	589	444	1909	1617	1268	-	90	167
<b>Agriculture</b>	627	502	192	375	588	103	335	293	238	826	737	667	-	70	206
<b>Service</b>	1047	999	341	860	932	321	851	628	477	1841	1393	1247	-	125	186
<b>Artisanat</b>	97	110	58	118	99	54	199	96	54	588	258	153	-	25	32
<b>Commerce</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	3135	2889	1162	2400	3009	1074	2483	1939	1480	6411	5019	4139	-	388	725

Source : compilation des données de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou (2013, 2014 et 2015).

**) Constat :**

La lecture du tableau ci-dessus indique que la quote part la plus importante est allouée au secteur des services et le BTPH, le financement des autres secteurs d'activités est faible d'un côté, et de l'autre, on remarque une baisse successive du nombre de dossiers financés durant les deux exercices 2014 et 2015. Cette baisse a pour conséquence la diminution du nombre d'emplois créés qui va avoir une incidence négative sur l'économie de la région. La situation financière de l'Algérie où les banques et l'Etat manquent cruellement de ressources financières conduit à une des réductions drastiques des budgets, la création d'entreprises et des emplois en prend un sérieux coup d'arrêt. Et ce, n'est guère de bon augure pour l'économie. C'est une très mauvaise nouvelle pour les jeunes chômeurs de la région. Ces derniers ne peuvent plus compter sur l'ANSEJ pour financer leurs projets professionnels. Et pour cause, l'ANSEJ n'accordera plus de crédits pour des projets entrant dans le cadre de 64 activités gelées.

Cette situation inédite signifie indirectement que les activités de l'ANSEJ se retrouvent paralysées. Telle que le transport de voyageurs, la transformation de plastique, le hammam, le coiffeur, le plombier ambulancier, le mécanicien et l'agence de publicité,... Toutes ces activités et bien d'autres encore ont été arrêtées et les dossiers des jeunes promoteurs en quête de financement ont été rejetés.

**B/. La CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage)**

Après l'indemnisation des travailleurs ayant perdu involontairement leurs postes d'emplois, et ce, suite au licenciement massif lors de la mise en place du plan d'ajustement structurel (PAS), les pouvoirs publics ont décidé de mettre en place le dispositif CNAC en vue de stimuler la création des petites et moyennes entreprises, ainsi la lutte contre le chômage.

La CNAC a été instituée en vertu du décret législatif N° 94-11, dans ce cadre, l'administration et la gestion du régime d'assurance chômage Algérien est confiée, à travers le décret exécutif N° 94-188 du 06 juillet 1994 à la caisse nationale d'assurance chômage, institution relevant du Ministère du travail, de la protection sociale et de la formation professionnelle. Le régime d'assurance sociale qu'assure la CNAC s'articule autour de trois missions principales à savoir :

1/ La gestion des prestations du régime d'assurance chômage : le décret législatif 94-11 du 26/05/1994, fixe un certain nombre de conditions pour prétendre au bénéfice de l'assurance chômage.

2/ La mise en œuvre de mécanisme en faveur de la réinsertion des allocations : depuis 1998, la CNAC a entamé son redéploiement pour la réinsertion professionnelle des bénéficiaires au régime d'assurance chômage à l'aide d'un dispositif. Cette mesure consiste à l'utilisation des techniques de soutien et de recherche active d'emploi, destinée aux personnes désireuses de se réinsérer dans le monde de travail. Les primo-demandeurs, notamment, les jeunes diplômés et Universitaires. La CNAC, a mis sur pieds une relation de partenariat avec le Centre National d'Enseignement Professionnel à Distance (CNEPD) et le ministère de la formation professionnelle, et ce, en vue de permettre à ses allocataires de bénéficier d'une formation.

3/ L'aide aux entreprises en difficultés : une décision a été prise par la CNAC en juillet 2000 de lancer l'aide aux entreprises en difficultés, et ce, afin d'éviter le recours à la dissolution.

Dans le cadre du programme de lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC a pris en charge en 2004 le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes, en fin juin 2010, les pouvoirs publics, suite à une évaluation de son parcours, ont pris de nouvelles dispositions pour mieux répondre aux attentes et aspirations de la population concernée. Les aménagements de ce dispositif ont porté sur :

- ✓ La réduction des délais d'inscription à l'ANEM, (01) mois au lieu de (06) mois ;
- ✓ Le relèvement du niveau d'investissement de (05) MDA à (10) MDA ;
- ✓ L'accès au dispositif de 30 ans (au lieu et place de 35 ans) jusqu'à 50 ans ;

De ce fait, le montant maximal de financement des projets CNAC est de 10 millions de dinars et la structure de financement est triangulaire, puis sur deux niveaux comme déjà présentée pour l'ANSEJ (voire page 205). Afin de voir l'impact du dispositif CNAC sur la lutte contre le chômage et la précarité dans la Wilaya de Tizi-Ouzou, notre démarche est fondée sur le traitement et l'analyse des données fournies par le dispositif CNAC de Tizi-Ouzou, les données obtenues sont reprises dans le tableau ci après :

Tableau N° 09 : Evolution des réalisations CNAC

(unité)

Rubriques	Dossiers déposés			Dossiers validés			Dossiers financés			Emplois générés			Dossiers en instances		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
<b>Industrie</b>	518	335	88	341	340	199	225	303	173	644	960	587	01	02	03
<b>BTPH</b>	273	222	68	228	179	134	168	256	131	530	875	455	00	01	01
<b>Agriculture</b>	332	283	120	129	190	168	104	133	122	177	262	239	00	02	10
<b>Service</b>	515	500	173	716	338	254	1544	931	270	1740	1253	424	00	03	08
<b>Artisanat</b>	153	260	124	78	128	136	75	147	206	221	473	708	00	02	05
<b>Commerce</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	1791	1600	573	1492	1175	891	2116	1770	902	3312	3823	2413	01	10	27

Source : compilation des données de l'ANSEJ de Tizi-Ouzou (2013, 2014 et 2015).

**) Constat**

La lecture du tableau ci-dessus indique que la quote part la plus importante est allouée au secteur des services et l'artisanat, le financement des autres secteurs d'activités est faible d'un côté, et de l'autre, on remarque une légère augmentation en 2014 par rapport à l'année 2013 dans presque tous les secteurs d'activité sauf les services suivi d'une baisse du nombre de dossiers financés en 2015. Cette baisse a pour conséquence la diminution des nombres d'emplois créés qui est s'élève à 899 poste d'emploi (3312 en 2013 contre 2413 en 2015). Ce qui va avoir une incidence négative sur le marché de l'emploi de la région.

La diversité des dispositifs destinés à la résorption du chômage et à l'atténuation de la pauvreté lancé depuis deux décennies s'avèrent insuffisante, eu égard aux attentes non satisfaites. Par ailleurs le cumul d'emplois créés en 2013 par les deux dispositifs (l'ANSEJ et la CNAC) est de l'ordre de 9 723 et celui de 2015 s'élève à 6552, c'est-à-dire une régression de l'ordre de 3171 poste. Un chiffre très loin des attentes attendues pour la résorption du chômage au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

L'assemblée populaire de la Wilaya a décidé d'inscrire la problématique de l'emploi à l'ordre du jour de la session de juillet 2013, et ce, dans le but de cerner les besoins de la Wilaya en la matière, les difficultés rencontrées par le secteur, et d'étudier les capacités de création d'emplois et les moyens adéquats pour faire face au chômage.

La commission d'investissement, développement local, équipement et emploi de l'APW de Tizi-Ouzou, a lors de ses différentes réunions de travail, invité les acteurs concernés par le secteur, notamment la directrice de l'emploi ainsi que, les directeurs des différents dispositifs de l'emploi à savoir : le directeur de l'ANSEJ, le directeur de l'ANGEM et le directeur de la CNAC et les représentants du comité de validation du programme des 100 locaux par commune. Ces à travers ces rencontres que la commission est arrivée à dresser un état des lieux sur le secteur de l'emploi, caractérisé par ce qui suit :

Le secteur privé domaine la mise en pratique des dispositifs d'emploi, avec un taux de 69% des placements effectués durant l'année 2012. Ceci dénote un faible résultat dans le secteur économique public. Le dispositif ANSEJ enregistre une baisse considérable, due au gel du dépôt de la création de micro entreprise dans le secteur de transport. Malgré cela, ce dispositif finance plusieurs secteurs.

Le secteur de l'emploi rencontre aussi, un nombre considérable de difficultés dans la Wilaya de Tizi-Ouzou :

- La centralisation des bureaux et antennes d'accueil, ce qui cause une lenteur dans l'enregistrement et le traitement des dossiers ;
- Le manque de moyens humains et matériels pouvant assurer un bon suivi des projets subventionnés par l'ANSEJ et la CNAC ;
- Des secteurs clés ne sont pas financés par les dispositifs ANSEJ et CNAC. On peut citer à titre d'exemple, les secteurs de la pêche et la production de la viande blanche ;
- Les jeunes chômeurs sont soumis à des mesures bureaucratiques sévères pour l'obtention des crédits ;
- L'absence d'une politique d'orientation et d'encouragement vers les secteurs productifs et la création des micro-entreprises.

### **C/. L'ANGEM (Agence Nationale de Gestion des Micro crédits)**

Le retracement théorique de la situation réelle des institutions de microfinance est difficile en terme d'absorption de chômage vu qu'en Algérie il ya un manque flagrant d'information. Les travaux sur le rôle de la microfinance dans la dynamique entrepreneuriale sont encore en émergence. Ils sont constitués de quelques travaux d'étudiants de master de thèses et de certains travaux publiés notamment en l'Algérie. Les données empiriques sur la microfinance sont rares voire inexistantes car très peu d'institutions de microfinance communiquent leurs données.

Nous allons essayer de présenter la contribution du dispositif ANGEM dans la réduction de la pauvreté au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou à travers le tableau ci-dessous, puis, nous allons détailler minutieusement ce dispositif dans notre 4<sup>ème</sup> chapitre, ou, nous allons présenter une enquête sur le terrain à l'aide d'un questionnaire pour déceler les failles de ce dispositif, puis proposer des solutions adéquates afin d'y remédier.

Tableau N° 10 : Evolution des réalisations cumulées de l'ANGEM de Tizi-Ouzou

(milliers DA)

Rubriques	Dossiers déposés			Dossiers validés			Dossiers financés			Emplois générés			Dossiers en instances		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
<b>Années</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Industrie</b>	4673	5456	5660	4220	4649	4904	3262	3497	3673	4893	5248	5467	232	98	166
<b>BTPH</b>	1013	1363	1476	872	1249	1357	741	843	931	1111	1385	1532	46	71	57
<b>Agriculture</b>	10101	10704	11113	8618	9203	9491	5586	6039	6430	8379	8917	9307	1399	40	114
<b>Service</b>	2471	3485	4001	1786	2979	3458	1061	1670	1974	1592	2715	3129	10	74	8
<b>Artisanat</b>	6683	7243	7810	5156	6180	6644	4925	5575	6406	7388	8014	8959	1459	139	132
<b>Commerce</b>	668	1043	1288	537	951	1240	87	226	305	130	369	509	28	229	3
<b>Total</b>	25609	29294	31348	21189	25211	27094	15662	17850	19719	23493	26648	28717	3174	651	480
<b>Dont femmes</b>	16130	17999	19141	12445	14162	15482	9522	10564	11884	14283	14870	16596	2268	279	38
<b>Dont handicapés</b>	78	81	84	78	81	83	24	25	26	36	37	40	0	0	1

Source : compilation des données de l'ANGEM de Tizi-Ouzou (2013, 2014 et 2015).

) **Constat**

La lecture du tableau ci-dessus indique que la quote part la plus importante est allouée au secteur de l'agriculture et l'artisanat. Le cumul des dossiers financés par l'ANGEM montre que sur un total de 19 719 en 2015, 11 884 ont été réservés aux femmes soit un taux de 60,27% et 26 personnes handicapées. Ce constat, atteste que l'ANGEM cible les personnes vulnérables, mais surtout les femmes, en vue de lutter contre la pauvreté dans la Wilaya de Tizi-Ouzou.

## **Conclusion à la section 2**

Cette section avait pour rôle de relater les faits marquants du secteur de la microfinance, son articulation avec les politiques publiques de réduction de la pauvreté et des inégalités. Les leçons que l'on peut tirer de cet état de lieux concourent à reconnaître les difficultés de la microfinance à améliorer véritablement et de façon durable les conditions de la majorité des populations. Malgré les nombreux points positifs énumérés, il est apparu nécessaire de les nuancer avec les études et observations empiriques des différents auteurs, afin de comprendre que la microfinance, notamment le microcrédit, ne constitue pas un outil suffisant pour répondre convenablement aux attentes énoncées.

Le constat à travers les études théoriques sur la microfinance, montre que, dans bien des cas, les premières phases d'accès aux services financiers se caractérisent par une hausse des revenus, voire du niveau de vie, et, passé un certain délai par une stagnation puis une dégradation des conditions des bénéficiaires. Ceci, montre la subtilité du problème, et amène à prôner une stratégie inclusive de la microfinance, afin de lutter de façon plus efficace contre la pauvreté et les inégalités.

Ainsi, pour contribuer positivement à la réduction de la pauvreté, et donner aux femmes, ainsi qu'à la majorité des populations, les moyens de rehausser leur niveau de vie, les services fournis par les institutions de microfinance devraient être améliorés, adaptés aux besoins et accompagnés par une politique publique volontariste. A cet effet, Shahidur.R, Khandker économiste à la banque mondiale affirmait, *«qu'en tant qu'instrument de réduction de la pauvreté, la microfinance a un potentiel énorme, mais des efforts complémentaires, tels que la promotion de l'alphabétisme et la formation, sont nécessaires pour aider ceux qui n'ont pas les compétences pour en tirer parti»*.

Il convient de souligner que, outre l'engouement des populations, l'essor de la microfinance découle également de l'engagement des pouvoirs publics et des partenaires à appuyer le développement et la promotion de la microfinance considérée comme un moyen qui contribue à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté. L'année internationale de la microfinance a été lancée en mars 2005 et aujourd'hui, le monde entier est tourné vers cet outil afin de réduire de manière significative la pauvreté. En Afrique, la promotion des PME/PMI est l'une des voies identifiées pour la création de richesses.

Par ailleurs, l'accent a été mis sur la contribution de la microfinance à la lutte contre la pauvreté. La microfinance est un outil de développement parmi d'autres et doit s'inscrire dans un cadre plus vaste d'aide au développement. Elle n'est pas la solution unique contre la lutte de la pauvreté dans le monde.

**Conclusion au chapitre III**

Dans le cadre de ce chapitre, nous avons voulu étudier la microfinance et ses portées sur le marché et la solidarité. En étudiant le sujet, nous avons tout d'abord repéré une manière d'expliquer les conditions d'émergence de la microfinance, cette dernière est alors considérée comme un outil financier très efficace pour réduire les coûts de transactions et conçue comme une réponse aux problèmes économiques et sociaux créés par l'ouverture des économies. Notre préoccupation est de situer la microfinance entre la portée sociale et la portée économique. D'un côté, la microfinance est considérée comme un segment du marché ayant une crédibilité sur l'essor des activités économiques et de l'autre, elle met en résonance un lien social permettant ainsi de rapprocher les acteurs entre eux dans une atmosphère où l'incertitude règne.

En effet, l'existence de passerelle entre finance formelle et informelle suscite un grand effort de changement, les institutions financières classiques cherchent à pérenniser leurs activités dans un cadre réglementaire bien tracé, sans se soucier des attentes des personnes vulnérables, alors, il est nécessaire de dépasser les tensions qui traversent la microfinance et d'ajuster les comportements des pauvres en recherchant des repères permettant ainsi de les rapprocher de ces institutions, afin de réaliser les objectifs soulignés.

La microfinance commence à se positionner comme acteur à part entière. Elle draine un volume important de transactions financières. Elle a plusieurs avantages, en outre, elle tente de toucher aux personnes vulnérables exclues en totalité par le système bancaire classique, les montants étant raisonnables, le risque est modéré pour le bénéficiaire et la banque, l'étalement de la durée de remboursement sur plusieurs années, puis, le caractère de proximité pour toucher un grand nombre de pauvres sur une vaste aire géographique.

En revanche, la microfinance est confrontée à un ensemble de problèmes, nous faisons référence au mode opératoire et à la maîtrise des activités et de l'environnement. En effet, il ne s'agit pas de trouver une stratégie de financement au démarrage de l'activité mais, il faut la renforcer par d'autres stratégies permettant la pérennisation de ces activités basées sur la maîtrise et le suivi en vue d'enclencher une confiance entre les acteurs et réaliser les objectifs soulignés. Pour conclure, la microfinance est un formidable outil financier, mais elle ne représente pas une panacée.

Pour qu'elle puisse pleinement jouer son rôle de promoteur du développement, la microfinance doit certes, se soucier de sa propre pérennité, elle doit également s'occuper de son environnement.

## **Chapitre IV :**

**Essai d'évaluation d'impact du microcrédit  
sur le niveau de pauvreté à partir de l'Agence  
Nationale de gestion du Microcrédit  
(ANGEM) de Tizi-Ouzou.**

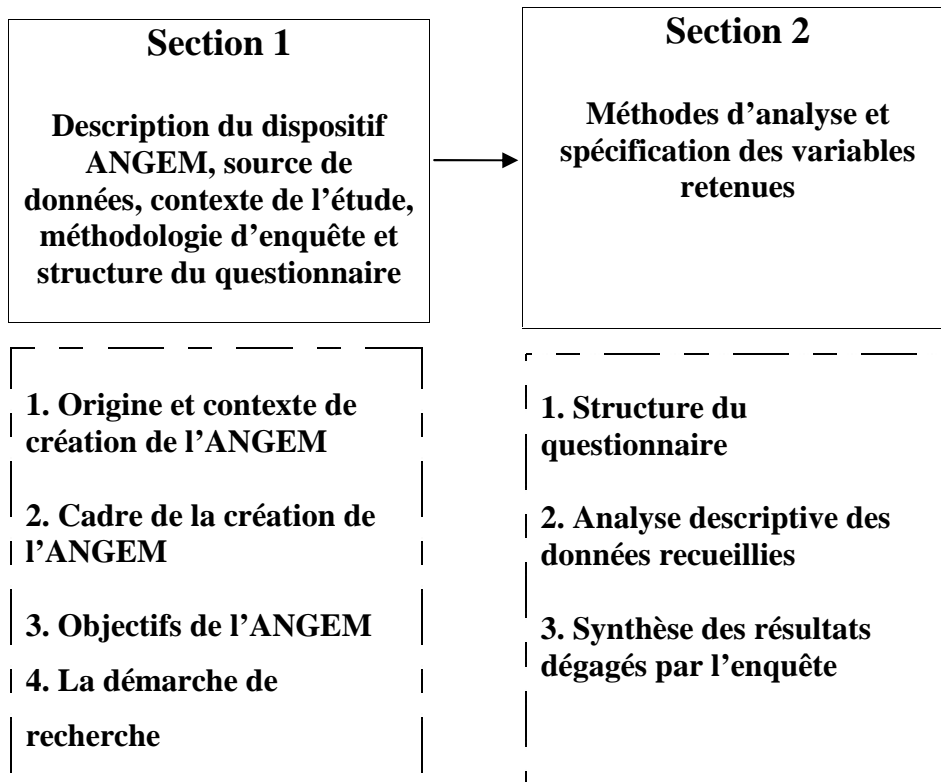
## Introduction

Après un état des lieux sur la réglementation en vigueur par rapport à la pratique de la microfinance, aussi bien au niveau international que pour le cas de l'Algérie, et après avoir exposé une revue de la littérature autour de notre problématique et de nos hypothèses de recherche, ce chapitre a pour objet d'analyser empiriquement dans le contexte national, l'impact des caractéristiques d'efficacité du dispositif ANGEM sur la lutte contre la pauvreté dans la Wilaya de Tizi-Ouzou.

D'une façon générale, ce chapitre s'attache à suivre le déroulement de notre recherche. Pour cela, nous préciserons d'abord nos choix épistémologiques, puis nous exposerons la constitution d'une base de données propre qui définira la relation entre les variables. Pour terminer, nous détaillerons et justifierons le recours aux différentes méthodes de collecte des données en abordant les outils quantitatifs et qualitatifs. L'objet du présent chapitre est de présenter les expériences vécues par l'échantillon qui exprime la relation entre microfinance et pauvreté. Il s'agit en fait d'une enquête effectuée, sur place, avec les bénéficiaires à domicile, au niveau des ateliers, dans les arrêts de taxis, cadrée par les représentants des daïras et à leur tête le représentant de la direction de l'ANGEM de Tizi-Ouzou.

Selon Allard-Poesi et Maréchal cités par Thiétart et *coll.* (2007, p.3), «*construire un objet de recherche consiste en l'élaboration d'une question ou problématique à travers laquelle le chercheur construira ou découvrira la réalité. Il s'agit de produire une question liant, articulant ou interrogeant des objets théoriques, méthodologiques et/ou des objets empiriques*». Donc, la finalité de cette enquête est de retracer l'expérience d'un échantillon de 100 bénéficiaires du microcrédit ayant concrétisé des petits projets et remboursé le prêt pour voir la réalité et leur position vis-à-vis de ce dispositif de lutte contre la pauvreté dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

**Schéma 5 : Articulation du chapitre IV**



Source : construction personnelle

## **Section 1 : Description du dispositif ANGEM, sources de données, contexte de l'étude et méthodologie d'enquête**

### **Introduction**

Considérée, dans de nombreux pays, comme un secteur à part entière se distinguant du secteur privé et du secteur public, de part ses valeurs et principes, l'ANGEM a connu une évolution considérable en Algérie, passant de l'ancien dispositif ADS à une forme institutionnelle régie par une réglementation et un ensemble de mécanismes relatifs à ce dispositif.

Notre analyse porte sur l'efficacité du dispositif sur la lutte contre la précarité et le chômage, à travers la création de postes d'emploi, l'encadrement et l'accompagnement des jeunes chômeurs, en vue d'améliorer leur situation, à travers la possibilité d'avoir un poste de travail permanent et ainsi, subvenir à leurs besoins primitifs, tels la nourriture, la santé et l'éducation de base pour les enfants d'une part, et, leur permettre de renforcer leur confiance en milieu familial notamment pour les femmes, les intégrer dans le système bancaire à travers les produits de la micro épargne, la micro assurance, du micro crédit et leur donner une opportunité d'investir davantage, pour pérenniser leur création et d'innover pour garder leur place sur le marché.

Dans cette section, nous tenterons de présenter le contexte économique et social propre à notre enquête par la présentation de l'aire de recherche, la structure du questionnaire et l'objectif recherché. Nous allons donc présenter brièvement, le dispositif ANGEM qui fait l'objet de cette étude empirique puis, illustrer la situation financière comptabilisée durant les trois dernières années et appréhender la contribution de ce dispositif dans la lutte contre la pauvreté, au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

## 1. La présentation de l'ANGEM

### 1.1. Aperçu sur la création de l'ANGEM

L'Algérie a adopté le microcrédit comme outil de lutte contre la pauvreté à partir de 1999. Cependant, cinq ans après (22/01/2004), il a fallu créer une autre structure octroyant des microcrédits, à savoir l'agence nationale de gestion du microcrédit<sup>154</sup> pour compléter le paysage public des structures destinées à l'insertion économique des populations n'ayant pas accès aux services bancaires. Ainsi, les pouvoirs publics ont montré leur volonté et leur détermination à lutter contre la pauvreté. La création de l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit « ANGEM », en 2004, s'inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la précarité. Elle est venue pallier les insuffisances décelées et répondre aux impératifs suivants :

- )] L'octroi de crédits de manière décentralisée;
- )] La simplification des conditions d'éligibilité;
- )] L'adaptation des procédures et des modalités d'application aux conditions objectives des populations pauvres;
- )] La fluidité des mécanismes d'approbation et d'octroi effectif des crédits pour susciter l'adhésion et la participation des populations pauvres;
- )] La pérennité du système par la mise en place de règles de fonctionnement adéquates;
- )] La possibilité de répondre à une demande forte, notamment celle émanant des femmes au foyer, de la famille productive, des artisans et de petits agriculteurs et les éleveurs.

L'ANGEM est née dans un environnement économique et social très favorable. En effet, depuis 1999, les taux de croissance annuels sont de l'ordre de 5%, la dette extérieure à moyen et à long terme est en diminution très significative et la balance courante est excédentaire. Des programmes nationaux sont lancés dans divers domaines: logement, santé, éducation, agriculture, pêche, travaux publics,...

---

<sup>154</sup>Le séminaire international, tenu au mois de décembre 2002 et ayant pour thème « l'expérience du Micro Crédit en Algérie », a confirmé un certain nombre de contraintes, dont les plus importantes sont: l'absence des actions d'accompagnement et de soutien des promoteurs dans les phases de maturation des projets et de suivi des activités financées et la multitude des intervenants chargés de la mise en œuvre du dispositif. C'est à la lumière des conclusions de ce séminaire, et de celles issues de la conférence internationale sur la pauvreté tenue en 2000, que le dispositif « micro crédit – ANGEM » a été créé par le décret exécutif n° 04-14 du 22/01/2004.

Dans la même optique, l'Etat a mis en place des stratégies et projets ambitieux visant l'amélioration des performances des programmes de lutte contre le chômage et la pauvreté dans les zones rurales et urbaines, dans les Hauts plateaux et le grand Sud. Ces programmes visent à propulser l'emploi dans ces régions et à donner un essor à cette dynamique de création de richesses, amorcée depuis 1999.

## **1.2. Le cadre de la création de l'ANGEM**

Le programme du micro crédit s'inscrit dans le cadre du développement social visé par les pouvoirs publics. Ce développement a pour souci de promouvoir les capacités des individus et des populations à s'auto-prendre en charge, à atteindre un niveau de vie digne et un emploi significatif, en mettant en œuvre une nouvelle politique sociale, ayant pour objet essentiel la réduction du coût social de la transition vers l'économie de marché. En ce sens, c'est une politique de soutien ciblée et participative, elle se propose comme alternative à l'assistantat<sup>155</sup>.

## **1.3. Les objectifs de l'ANGEM**

Les objectifs soulignés par l'ANGEM peuvent être résumés comme suit :

- )] Contribuer à la lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez les populations féminines;

---

<sup>155</sup>Ceci représente le cadre général de la création de l'ANGEM, pour ce qui est du cadre réglementaire et législatif, le dispositif est issu des recommandations faites lors du séminaire international de décembre 2002 sur « l'expérience du micro crédit en Algérie », l'ANGEM a été créée en vertu de :

- )] Le Décret Exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004, portant création et fixant le statut de l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit, modifié ;
- )] Le Décret Exécutif n° 04-16 du 22 janvier 2004, portant création et fixant le statut du Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits, modifié.
- )] Le Décret Exécutif n° 05-414 du 25 octobre 2005.
- )] Le Décret Présidentiel n° 11-133 du 22 mars 2011, relatif au dispositif du Micro crédit ;
- )] Le Décret Exécutif n° 11-134 du 22 mars 2011, modifiant le décret exécutif n° 04-15 du 22 janvier 2004, fixant les conditions et le niveau d'aide accordée aux bénéficiaires du microcrédit.

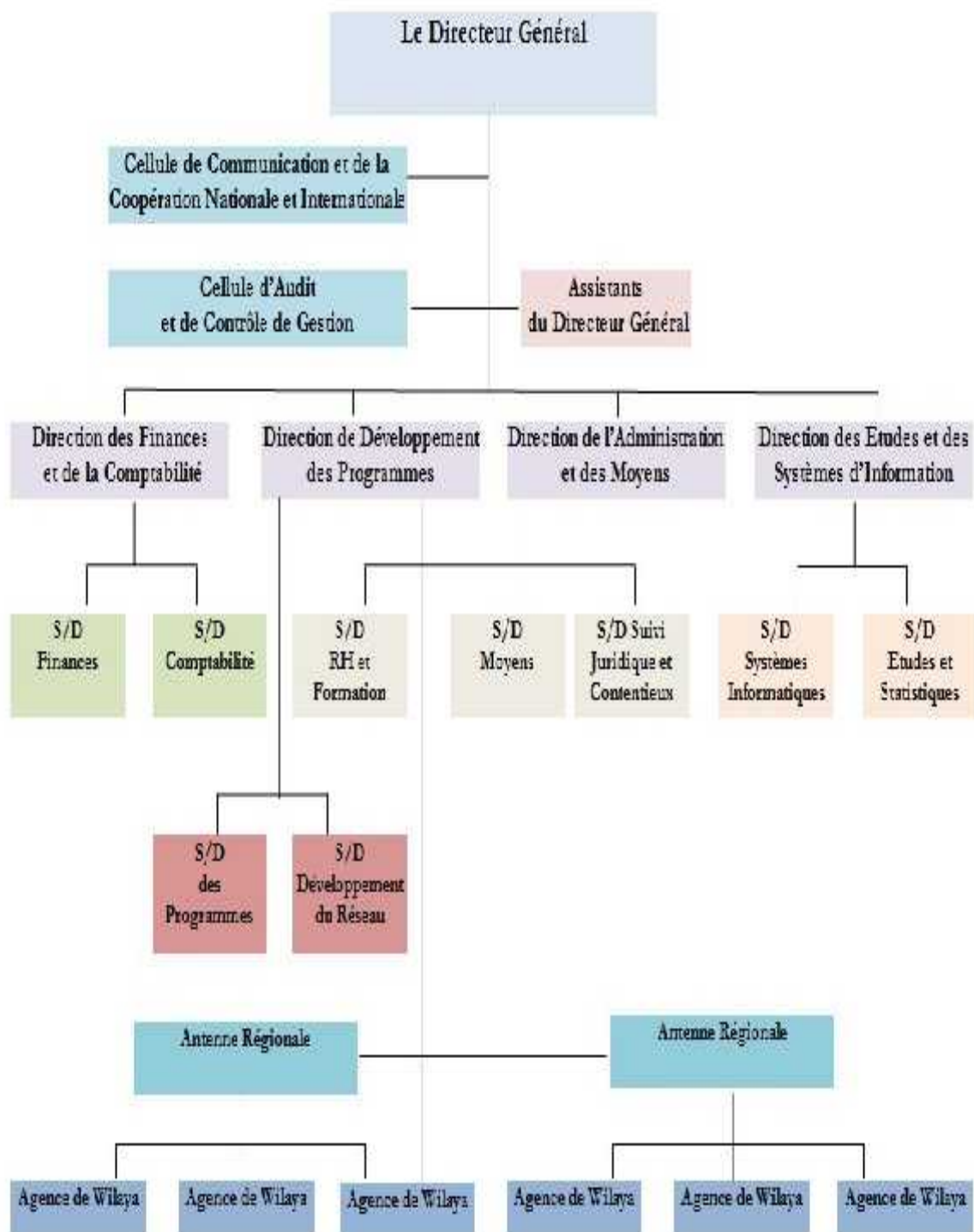
- J) Sensibiliser les populations rurales dans leurs zones d'origines par l'émergence d'activités économiques, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus et d'emplois;
- J) Développer l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui de l'assistanat et aiderait ainsi à l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes;
- J) Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets et la phase d'exploitation;
- J) Suivre les activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des conventions et contrats qui les lient à l'ANGEM;
- J) Former les porteurs de projets et les bénéficiaires de micro crédits aux techniques de montage et de gestion d'activités génératrices de revenus et de très petites entreprises;
- J) Soutenir la commercialisation des produits issus du micro crédit, par l'organisation des salons d'exposition/vente.

#### **1.4. L'organigramme de l'ANGEM**

L'ANGEM est un organisme à caractère spécifique, placé sous tutelle du ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, afin d'assurer les missions qui lui sont confiées. L'agence a adopté un modèle d'organisation décentralisée, avec six (06) structures centrales (04 directions et 02 cellules) ainsi que 49 agences de Wilaya couvrant l'ensemble du territoire du pays, soutenues par 548 cellules d'accompagnement au niveau de chaque daïra. Un lien fonctionnel entre la direction centrale et les démembrements locaux (agence de wilaya) est assuré par l'antenne régionale, structure chapotant une moyenne de cinq (05) agences de wilayas, elle assure les rôles de coordination, de consolidation et de suivi des activités.

Un réseau de 10 antennes régionales couvre l'ensemble des agences de wilayas. Cette organisation représente un modèle idoine pour le travail de proximité et la réduction des délais nécessaires pour des prises de décisions rapides et adéquates. L'agence est également dotée d'une structure dénommée « *Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits – FGMMC* », qui a pour mission de garantir les crédits accordés par les banques aux promoteurs, ayant obtenu une notification des aides du dispositif.

Schéma N° 6 : organigramme de l'ANGEM



Source : [www.angem.dz](http://www.angem.dz) du 24/06/2016 à 11 :48.

Tableau N° 11 : principales activités financées par l'ANGEM actualisé en 2014.

Code secteur d'activité	Secteur d'activité	Type d'activité
1	Agriculture	Activité de l'élevage -engraissement de bovin -engraissement d'ovin et de caprin -aviculture (production de viande de poulet de dinde et des œufs) -cuniculture -apiculture production et conditionnement du miel, cire et pollen,... -production de semences -production des fruits et légumes (y compris le séchage et le conditionnement) -pépinière de fleurs et plantes d'ornement.
2	Petite industrie	Industrie alimentaire -fabrication de pâtes alimentaires, couscous et pain traditionnel -pâtisserie et gâteaux traditionnels -chocolaterie, confiserie et fabrication de glace -torréfaction et mouture de café -conditionnement d'anchois -préparation de cacahuètes (torréfaction et conditionnement) Industrie de l'habillement -prêt à porter et confection, couture et textile -fabrication de vêtement sur mesure -bonneterie et tricot -fabrication de linge domestique : linge de lit (litterie), de cuisine, d'ameublement,... Travail du cuir -fabrication de chaussures et de vêtement en cuire Travail du bois -fabrication de meubles et d'articles en bois Vannerie -Travail de métaux -fabrication de serrures, ferrures, quincaillerie, fabrication de tubes en aciers,... -conservation d'olives,...
3	BTP	-Travaux de maçonnerie, ferrailleur,... -petits travaux dans le bâtiment : électricité, peinture, plomberie, menuiserie,... -fabrication de petits matériaux de construction : parpaing, plaques décoratives en plâtres,... -ferrailleur,...
4	Services	-service informatique, prestation de services multiples (KMS), vétérinaire, médecin,... -coiffure et soins de beauté -restauration rapide -travaux de réparation, mécanique auto, décoration auto, matériel divers,... -soudure, vulcanisateur, tôlerie, cycliste,... -imprimerie, électricité générale, bimbeloterie, clé minute, boulanger, bouché, jardinage, fleuriste, tailleur, bobinage, ferronnerie, préparation thé,...
5	Artisanat	-tissage et tapisserie traditionnel, tricotage -fabrication de vêtements traditionnels (djellaba, bernous,...) -travaux de broderie traditionnels (madjboud, fetla,...) -travaux de peinture sur soie, sur velours et sur verre -fabrication d'accessoires et de bijoux traditionnels -fabrication d'articles de décoration et de garniture -poterie, vitrerie, sculpture sur bois -ferronnerie d'art (forgeron), ébénisterie, macramé, rembourrage de litterie, cordonnier,... -couture traditionnelle,...
6	Commerce	-Commerce de gros des matières de production ; -alimentation générale, parfumerie et cosmétique,... -commerce de détail de l'habillement (le prêt à porter), vente de chaussures,...
7	Pêche	Activité de pêche (kit poissonnerie, aquaculture,...)

Source : compilation des données fournies par l'ANGEM de Tizi-Ouzou.

### 1.5. Les services non financiers de l'ANGEM

L'ANGEM, assure un accueil et un accompagnement gracieux et personnalisé des populations, compte tenu de leurs spécificités<sup>156</sup>, tout en assistant les promoteurs dans toutes les démarches relatives à la création d'activité ; identification de l'idée, aide au murissement des projets et appui au démarrage des activités. Un suivi de proximité régulier est mis en place et vise la pérennisation et la rentabilité sociale et économique des activités créées. Des formations<sup>157</sup> sont dispensées au profit des bénéficiaires. Ces formations sont adaptées aux niveaux d'instruction des promoteurs et à la taille des activités créées comme la formation à la gestion de très petites entreprises, la formation à l'éducation financière, la formation sur des thèmes généraux (impôts, fiscalité,...).

Bien qu'une grande partie des populations ciblées sont dépourvues de diplômes pour prétendre à des crédits bancaires alors qu'elles jouissent d'un savoir-faire. L'ANGEM, effectue des tests de validation des acquis professionnels et accompagne les intéressés auprès d'institutions et d'organismes habilités pour valider et attester ces savoir-faire et organise des salons d'exposition/vente des produits issus des activités développées dans le cadre du micro crédit notamment, au profit des femmes travaillant à domicile. Enfin, elle a mis en ligne un site web dédié aux annonces gratuites des promoteurs. Ce site a pour finalité l'aide à la commercialisation. Il permettra aux promoteurs bénéficiaires de faire la promotion de leurs produits et services réalisés, et ce, tout en suscitant des échanges dans le domaine du savoir-faire entre eux.

---

<sup>156</sup> Il est à préciser que les tranches fragilisées et défavorisées de la population sont prioritaires aux financements tels que les handicapés, les haragas, les ex-détenus, les femmes aux foyers analphabètes, les bénéficiaires de la DAS, les personnes recrutées dans le cadres du pré-emploi et les gardes communales.

<sup>157</sup> L'ANGEM mit en œuvre des programmes de formation adaptés aux niveaux d'instruction des promoteurs et à la taille de leurs activités. Ces formations sont vouées au renforcement des capacités managériales des promoteurs afin de leur permettre une meilleure gestion de leurs affaires et par conséquent le développement de leurs activités. Deux types de formations possibles au profit des bénéficiaires à savoir : l'E.F.G : Education Financiere Globale: c'est une formation dispensée au profit des promoteurs des PNR/AMP et la G.T.P.E : Gestion d'une toute Petite Entreprise : formation au profit des promoteurs des PNR/Projet pour l'initiation des micro-entreprises.

Tableau N° 12 : Conditions d'éligibilité et structure de financement

République Algérienne Démocratique et Populaire Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit		
FINANCEMENT ANGEM (ACHAT DE MATIÈRES PREMIÈRES)	FINANCEMENT ANGEM (ACHAT DE MATIÈRES PREMIÈRES)	FINANCEMENT TRIANGULAIRE ANGEM – BANQUE – PROMOTEUR
Jusqu'à 40.000,00 DA Destiné à financer l'achat de matières premières pour les activités génératrices de revenus.	De 40.001,00 DA à 100.000,00 DA Destiné à financer l'achat de matières premières pour les activités génératrices de revenus.	Jusqu'à 1.000.000 DA Il vise l'intégration économique et sociale des citoyens ciblés à travers la création d'activités de production de biens et services ainsi que les activités commerciales.
<p>← <b>Condition d'accès aux crédits :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité.</li> <li>▪ Être sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers.</li> <li>▪ Avoir une résidence fixe.</li> <li>▪ Posséder un savoir faire en relation avec l'activité projetée.</li> </ul>	<p>← <b>Condition d'accès aux crédits :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité.</li> <li>▪ Être sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers.</li> <li>▪ Avoir une résidence fixe.</li> <li>▪ Posséder un savoir faire en relation avec l'activité projetée.</li> </ul>	<p>← <b>Condition d'accès aux crédits :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité.</li> <li>▪ Être sans revenus.</li> <li>▪ Avoir une résidence fixe.</li> <li>▪ Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.</li> <li>▪ Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités.</li> <li>▪ Mobiliser l'apport personnel de 1% du coût global de l'activité au titre de l'acquisition des équipements et matériels.</li> <li>▪ Verser les cotisations au Fonds de Garantie Mutuelle des Micro crédits (0,5% du crédit bancaire).</li> </ul>
<p>← <b>Dossier administratif à fournir par le promoteur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une (01) photo d'identité récente.</li> <li>▪ Un (01) extrait de naissance.</li> <li>▪ Un (01) fiche de résidence ou une (01) attestation d'hébergement.</li> <li>▪ Copie légalisée de la carte d'identité nationale ou permis de conduire.</li> </ul> <p>← <b>Document à établir au niveau de la cellule d'accompagnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un (01) devis quantitatif et estimatif des matières premières établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur.</li> <li>▪ Un (01) Document de demande avec déclaration et engagement pour bénéficier du micro crédit, établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur.</li> </ul>	<p>← <b>Dossier administratif à fournir par le promoteur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une (01) photo d'identité récente.</li> <li>▪ Un (01) extrait de naissance.</li> <li>▪ Un (01) fiche de résidence ou une (01) attestation d'hébergement.</li> <li>▪ Copie légalisée de la carte d'identité nationale ou permis de conduire.</li> <li>▪ Un (01) exemplaire de factures pro forma des matières premières ou un (01) devis quantitatif et estimatif des matières premières.</li> </ul> <p>← <b>Document à établir au niveau de la cellule d'accompagnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un (01) Document de demande avec déclaration et engagement pour bénéficier du micro crédit, établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur.</li> </ul>	<p>← <b>Dossier administratif à fournir par le promoteur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une (01) photo d'identité récente.</li> <li>▪ Deux (02) extraits de naissance.</li> <li>▪ Deux (02) fiches de résidence.</li> <li>▪ Deux (02) Copie légalisée de la carte d'identité nationale ou permis de conduire.</li> <li>▪ Deux (02) exemplaires du diplôme ou certificat de travail ou attestations de stages ou attestations de validation du savoir faire.</li> </ul> <p>← <b>Dossier financier à fournir par le promoteur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un (01) exemplaire de factures pro forma des équipements/matériels et la matières premières à acquérir en TTC.</li> <li>▪ Un (01) exemplaire de factures pro forma des marchandises pour les activités commerciales.</li> <li>▪ Un (01) exemplaire de facture pro forma d'assurance des équipements / matériels à acquérir en TTC.</li> <li>▪ Un (01) devis estimatif et quantitatif d'aménagement des locaux/terrain établis par une entreprise BTP et ou artisan qualifiés pour le type de travaux.</li> </ul> <p>← <b>Document à établir au niveau de la cellule d'accompagnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un (01) Document de demande avec déclaration et engagement pour bénéficier du micro crédit, établi conjointement par l'accompagnateur et le promoteur.</li> </ul>

Source : [www.angem.dz](http://www.angem.dz) du 24/06/2016 à 11 :38.

## 2. La présentation du champ d'étude et quelques caractéristiques géographiques de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Selon le Pr. L.ABID, la Wilaya de Tizi-Ouzou (*doit son nom à l'abondance des genêts, arbrisseau épineux à fleurs jaune dans les environs de la ville*) est située dans la région de la Grande Kabylie en plein cœur du massif du Djurdjura. Elle se situe à 100 kilomètres de la capitale et à 80 kilomètres de l'aéroport international d'Alger. Elle est limitée au Sud par la Wilaya de Bouira, à l'Est par la Wilaya de Bejaïa, à l'Ouest par la Wilaya de Boumerdes, au Nord par la mer méditerranée. Elle s'étend sur une superficie dominée par des ensembles montagneux, un potentiel agricole cultivable très faible (32%), une densité de population élevée et une ouverture sur la mer méditerranée par 85 Kms de côte.

La Chaîne côtière comprend approximativement le territoire situé de la rive droite du Sebaou jusqu'à la mer, soit la totalité des communes relevant des daïras de Tizirt, Makouda, Ouaguenoun, Azzefoun et Azazga. Le massif central est délimité à l'Ouest et situé entre l'Oued Sebaou et la dépression de Draâ El Mizan, Ouadhias. Il a des limites moins nettes à l'Est où il bute contre le Djurdjura. Le massif central comprend presque la totalité des daïras de Draa Ben Khedda, Larbaa Nath Irathen, et une partie des daïras de Draa El Mizan, Boghni et Ain El Hammam.

Le Djurdjura, souvent considéré comme synonyme de Kabylie n'occupe en fait qu'une partie restreinte de la Wilaya, dans sa partie méridionale. Une quinzaine de communes se trouvent en partie ou en totalité sur les contreforts de la chaîne, toutes comprises dans les daïras d'Aïn-El-Hammam, Béni-Yenni, Ouacifs, Boghni et Ouadhias. La chaîne se déploie d'Ouest en Est dans la partie Sud de la Wilaya en une véritable barrière d'altitude souvent supérieure à 2 001 mètres. Le réseau hydrographique renferme deux (02) grands bassins versants à savoir le bassin de l'Oued-Sebaou et le bassin côtier.

La principale ressource en eau potable de la Wilaya est soutirée à partir de la nappe alluviale de l'Oued Sebaou. Le climat relève du régime méditerranéen, sec et chaud en été, humide et assez froid en hiver. La Wilaya de Tizi-Ouzou qui comprend 21 daïras s'étend sur une superficie de 3 568 km<sup>2</sup>. Sa population de 1 165 171 habitants (en 2014) est très dense, surtout à l'Ouest de la Wilaya (plus de 600 habitants par kilomètre carré à Tizi-Gheniff, Maatkas,

Larbaa-Nath-Irathen, ...). De nombreux villages sont devenus des villes comme Draa-Ben-Khedda, Ain El Hammam, Azazga, Dellys et Tizirt.

### **2.1. Le réseau routier de la Wilaya de Tizi-Ouzou**

Le relief accidenté et l'absence d'autres voies de communication (ferroviaire et maritime) font que la route constitue la seule voie de communication de la quasi-totalité des 67 communes et les 1.500 villages qui composent la Wilaya de Tizi-Ouzou. Le réseau routier d'un linéaire total de 4.805 Kms est d'une densité de 1,436 Km/Kms<sup>2</sup>, qui est l'une des densités les plus importantes à l'échelle nationale. Ce réseau est composé de 605 Kms de routes nationales, 652 kms de routes Wilayales et 3.548 kms de routes communales, ainsi que 26 kms de voie ferrée.

La surface agricole utile de la Wilaya estimée à 98.842 hectares demeure très réduite. Elle ne représente que 32% de la superficie totale de la Wilaya et que 38% de l'ensemble des terres affectées à l'agriculture (258.253 ha). Cette surface agricole utile se caractérise par un morcellement extrême des exploitations au nombre de 66.650 unités et par le statut juridique privé (96%) des propriétés qui entravent toute intensification et modernisation de l'agriculture dans la région. La plus grande partie est située en zone montagneuse sur des terres présentant généralement une pente supérieure à 12%. En plus de son exigüité, la surface agricole actuelle est faiblement irriguée. On ne relève, en effet, que 5.800 hectares d'irrigués sur un potentiel irrigable de 12.000 hectares. Les terres irrigables se situent principalement dans la vallée du Sebaou, le couloir de Draa-El-Mizan et la plaine d'Azeffoun. En raison de son caractère montagneux, cette surface agricole est dominée par l'arboriculture (oliviers et figuiers principalement) qui occupe 47,6% de son espace total.

Les pacages et parcours occupent 25.491 hectares soit 8,6% de la surface agricole totale. Le reste des terres est constitué dans une grande proportion de forêts et maquis qui s'étalent sur un tiers (33,8%) du territoire de la Wilaya. Une partie de ce patrimoine forestier se trouve intégré dans le parc national du Djurdjura. Ce parc fait partie du patrimoine mondial de la biodiversité (Faune et Flore). La Wilaya recèle également des zones humides dont les principales, sont la vallée du Sebaou et le barrage de Taksebt. La Wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'une façade maritime de 85 Kms de long soit 7% de la côte algérienne. La frange maritime couvre cinq (05) communes : Tizirt, Mizrana, Iflissen, Azeffoun et Ait Chaffaa. La surface maritime économique de 7.871 Kms<sup>2</sup> comprend 6.929 kms<sup>2</sup> réservée à la pêche au large et 945 kms<sup>2</sup> réservée à la pêche côtière.

Le potentiel des ressources halieutiques est estimé à 69.000 tonnes de poisson pélagiques. La flottille de pêche de la Wilaya est constituée de 229 unités de pêche qui emploie près de 500 personnes. Pour l'aquaculture, la Wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'une ferme aquacole marine pour l'élevage de loup et daurade au niveau de M'lata (Azzefoun). Elle dispose également d'un potentiel hydrique non négligeable à savoir le grand barrage de Taksebt, 04 petits barrages, et 09 sites recensés sur le littoral ainsi que 83 retenues collinaires susceptibles de recevoir une activité aquacole.

Concernant le secteur minier, la Wilaya possède 14 carrières en activité qui emploient 124 personnes. Pour les volets économiques, administratifs et sociaux, la Wilaya possède également 02 zones industrielles d'une superficie de 226 km<sup>2</sup> comprenant 18 zones d'activité. Le secteur de l'artisanat emploie plus de 10.000 artisans. Dans le domaine touristique, la Wilaya est dotée de 47 hôtels d'une capacité de 2.402 lits. Quant au secteur industriel, la Wilaya dispose d'un grand complexe d'électroménager (ENIEM de Oued Aissi), d'un complexe d'équipements électriques (ENEL à Freha), d'un complexe de produits rouges (à Irdjen) et également de plusieurs laiterie d'une capacité de production de près de 600.000 litres/jour couvrant ainsi largement les besoins locaux en ce produit, dont l'excédent est orienté vers d'autres Wilayas. Concernant la santé, sur le plan épidémiologique, et en matière de maladies transmissibles :

- )] Les toxi-infections alimentaires collectives, résultant le plus souvent d'un manque d'hygiène prennent toute leur importance pendant la saison estivale;
  - )] La rage humaine : plusieurs milliers de cas de morsures sont enregistrées chaque année avec 01 à 02 décès;
  - )] La méningite purulente, quelques dizaines de cas sont enregistrés chaque année avec des décès;
  - )] La brucellose et la leishmaniose cutanée : 2 à 3 cas / an pour chaque pathologie.
  - )] La tuberculose : près de 30 cas/100.000 habitants (chiffre faible comparé au taux national près de 60 cas/100 000hbts;
- Pour ce qui est de la prise en charge de l'insuffisance rénale terminale :
- )] L'activité au niveau du secteur public : 62 générateurs avec 300 malades pris en charge régulièrement et près de 250 malades dialysés dans le cadre de l'urgence;
  - )] L'activité au niveau du secteur privé : 300 malades pris en charge régulièrement.

J) Concernant la pathologie néoplasique, (données du registre du cancer de la Wilaya de Tizi-Ouzou). Chaque année plus de 1.000 tumeurs sont enregistrées au sein de la Wilaya, dont 11% représentent des tumeurs du sein et 9,25 % représentent des tumeurs du colon et rectum.

## **2.2. Le secteur de la santé de la Wilaya de Tizi-Ouzou**

Le secteur de la santé s'articule autour des dispositifs suivants :

### **2.2.1. Le secteur public de la santé de la Wilaya de Tizi-Ouzou**

- Ñ 01 CHU comprenant 02 structures hospitalières (hôpital Nadir et Hôpital Belloua) comptant 1.033 lits qui date de l'époque coloniale, et qui ne répond plus, à la demande en soins et en formation;
- Ñ 01 Hôpital spécialisé en gynécologie obstétrique de 82 lits;
- Ñ 01 Hôpital spécialisé en psychiatrie, respectivement de 330 lits;
- Ñ 01 Hôpital spécialisé en cardiologie et chirurgie cardiaque pédiatrique à Draa Ben Khedda de 80 lits, à vocation régionale;
- Ñ 07 Hôpitaux généraux totalisant 1.124 lits, implantés au niveau des chefs lieux des daïras de Ain El Hammam 226 lits, Azazga 272 lits, Azzefoun 102 lits, Draa El Mizan 254 lits, Larbaa Nath Irathen 157 lits, Boghni 120 lits et Tigzirt 53 lits;
- Ñ 01 Clinique dentaire;
- Ñ 58 Polycliniques dont 16 dotées d'une maternité et 15 disposants d'un service d'urgence médico-chirurgical pour une capacité totale de 266 lits (158 lits pour la maternité et 108 lits pour les UMC);
- Ñ 285 salles de soins;
- Ñ 08 Centres intermédiaires de santé mentale;
- Ñ 01 Centre de Wilaya de Transfusion Sanguine (CWTS);
- Ñ 01 Centre Intermédiaire de Soins pour Toxicomanie (CIST);
- Ñ 07 Unités de contrôle de la tuberculose et des maladies respiratoires (UCTMR);
- Ñ 40 Unités de Dépistage et de suivi en milieu scolaire;
- Ñ 02 Écoles de Formations Para- Médicales, l'une à Tizi-Ouzou (institut national de formation supérieure de sages femmes) et l'autre à Ain El-Hammam (institut national de formation paramédicale), pour une capacité de 560 places pédagogiques dont 400 places en internat.

### 2.2.2. Le secteur privé de la santé de la Wilaya de Tizi-Ouzou

- J Seize (16) établissements hospitaliers privés (totalisant une capacité de 286 lits) sont implantés à travers le territoire de la Wilaya dispensant des prestations de soins dans différentes spécialités;
- J 13 Cliniques médicochirurgicales : 10 à Tizi-Ouzou, 01 à Draa Ben Khedda, 01 à Mekla, 01 à Boghni;
- J 03 Cliniques ambulatoires spécialisées en ORL et Ophtalmologie, situées à Tizi-Ouzou;
- J 04 Centres d'hémodialyses : 03 implantés à Tizi-Ouzou ville, 01 situé à Azazga, totalisant 70 postes de dialyse;
- J 02 Ecoles de formation paramédicale à Tizi-Ouzou au (centre ville);
- J 271 Cabinets médicaux de spécialistes dont 40 gynécologues et 16 radiologues;
- J 217 Cabinets médicaux de généralistes;
- J 276 Cabinets de chirurgie dentaire;
- J 254 Officines de pharmacie;
- J 115 Paramédicaux;
- J 02 Unités de transport sanitaire;
- J Un réseau de grossistes répartiteurs assure la distribution de produits pharmaceutiques aux différentes officines implantées sur le territoire de la Wilaya;

L'analyse de la situation de la santé montre que la Wilaya de Tizi-Ouzou est relativement satisfaisante comparativement aux autres Wilayas du pays. Cependant la concentration des moyens au niveau du chef lieu de la Wilaya entraine un déséquilibre dans l'offre de soins. Par ailleurs le CHU de Tizi-Ouzou, construit à l'époque coloniale, n'arrive plus à répondre aux besoins de la population de toute la Wilaya, ceci sans parler des déficits dans certaines spécialités médicales comme la radiologie, la gynéco-obstétrique la chirurgie thoracique,...

Il en est de même du secteur privé, concentré à Tizi-Ouzou où l'on trouve 50 % des praticiens spécialistes, 49 % des paramédicaux, 82 % des structures hospitalières privées comptabilisant 180 lits et 32 postes de dialyses, 02 entreprises de transport sanitaire totalisant 04 ambulances et 04 véhicules sanitaires légers. Les structures de santé de proximité (polycliniques et salles de soins) accusent un déficit en moyens humains et matériels expliquant la pression sur le CHU voir même l'orientation des malades vers Alger.

### 3. L'enquête sur le terrain

Nous allons à travers cette enquête essayer de présenter les réalisations de l'ANGEM de Tizi-Ouzou à travers une analyse des données recueillies auprès des responsables.

#### 3.1. La présentation des financements de l'ANGEM de Tizi-Ouzou

Nous nous sommes rapprochées de la structure ANGEM de Tizi-Ouzou et nous avons discuté avec le responsable et les employés sur la situation du financement, ces derniers nous ont fourni un ensemble d'informations et quelques explications sur la procédure du financement mais, également, des états statistiques indiquant le nombre et la répartition des dossiers financés par secteur d'activité, genre, banques et années. Voici quelques chiffres illustrant les activités financées.

**Tableau N° 13: La répartition des dossiers P.N.R/A.M.P** *(unité, milliers DA)*

Secteurs	Dossiers demandés		Dossiers éligibles		Dossiers financé		Montant s/ projets	Emplois créés
	F	H	F	H	F	H		
<b>Industrie</b>	299	37	124	17	140	10	7.620	150
<b>BTPH</b>	0	17	0	9	0	18	960	18
<b>Agriculture</b>	226	116	218	108	248	123	17.660	371
<b>Service</b>	33	24	33	15	43	16	3.920	59
<b>Artisanat</b>	341	10	643	13	809	14	36.520	823
<b>Commerce</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	899	204	1018	162	1240	181	66.680	1421

Source : compilation des données fournies par l'ANGEM de Tizi-Ouzou, 2015.

Tableau N° 14 : La répartition des dossiers P.N.R/Projets

(unité, milliers DA)

Secteurs	Dossiers demandés		Dossiers éligibles		Dossiers financé		Montants/ projets	Emplois créés
	F	H	F	H	F	H		
Industrie	71	40	81	33	26	9	7.863	67
BTPH	0	79	0	109	1	70	18.274	142
Agriculture	10	24	9	18	0	19	4.865	19
Service	49	271	60	366	22	243	60.304	396
Artisanat	75	20	26	14	21	7	4.724	54
Commerce	38	278	22	268	10	79	378.486	152
<b>Total</b>	<b>243</b>	<b>712</b>	<b>198</b>	<b>808</b>	<b>80</b>	<b>427</b>	<b>474.515</b>	<b>830</b>

Source : compilation des données fournies par l'ANGEM de Tizi-Ouzou, 2015.

## ) Constat

La lecture des tableaux (13 et 14) montre que la demande des PRN/AMP est plus importante pour les femmes (81%) que pour les hommes (19%) dans tous les secteurs à l'exception du BTP, tandis que pour le PNR/Projet, la demande est beaucoup plus importante pour les hommes (75%) que pour les femmes (25%). Ceci s'explique par le fait que la majorité des femmes préfère acheter un petit matériel et de la matière première pour investir leur savoir faire dans des micro-activités comme la couture, la coiffure, les gâteaux traditionnels, la pâtisserie, le tissage, la vannerie, la poterie, la bijouterie,...qui ne demande pas un financement lourd, de leur côté, les hommes s'orientent vers le matériel roulant tel que les véhicules de marque (Dacia mobile, Renault symbole,...), les TPM tels que (les JMC), TPV tels que les fourgonnettes, transport ambulants fruits et légumes,...

### 3.2. La présentation des bilans de financement

Tableau N° 15 : comparaison entre les trois types de PNR (40.000, 100.000 et 1.000.000 DA)

(unité, milliers DA)

Secteurs d'activités	P.N.R= 40.000 DA			P.N.R= 100.000 DA			P.N.R= 1.000.000 DA		
	N <sup>bre</sup> des Dossiers financé		Montants/ projets	N <sup>bre</sup> des Dossiers financé		Montants/ projets	N <sup>bre</sup> des Dossiers financé		Montants/ projets
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
<b>Très petite industrie</b>	430	07	17 120	34	03	3 700	78	26	18 340
<b>BTPH</b>	0	27	1 120	0	7	700	0	71	16 915
<b>Agriculture</b>	283	209	19 680	13	54	6 700	12	57	16 633
<b>Service</b>	37	17	2 160	9	8	1 700	49	550	133 658
<b>Artisanat</b>	584	27	24 760	13	11	2 400	4	5	1 849
<b>Pêche</b>	0	0	0	0	0	0	0	1	185
<b>Totaux</b>	<b>1334</b>	<b>287</b>	<b>64 840</b>	<b>69</b>	<b>83</b>	<b>15 200</b>	<b>148</b>	<b>757</b>	<b>198 026</b>
	<b>1621</b>			<b>152</b>			<b>905</b>		

Source : compilation des données fournies par l'ANGEM de Tizi-Ouzou, 2013.

## ) Constat

L'analyse du tableau N°15, indique que les PNR/AMP de 40.000DA sont demandés en masse par les femmes 82% contre 18% pour les hommes et en nombre important par rapport aux PNR de 100.000DA, ce décalage est justifié par le fait que les demandes de PNR/AMP de 40.000DA sont destinées à financer ceux ou celles disposant d'un petit équipement et outillage mais qui sont dépourvus de moyens financiers pour l'achat de la matière première pour entreprendre une activité, la durée de remboursement est relativement courte (24 mois après 06 mois de différé), ne possédant pas de diplôme ou d'un titre reconnu équivalent prouvant la qualification d'un coté, puis, de l'autre, n'ayant pas une existence juridique justifiée par une souscription dans les chambres de commerce et/ou d'artisanat ou par une carte fellah pour les agriculteurs. Ce sont en grande majorité des femmes au foyer ce qui justifie l'importante demande de ces femmes pour ce type de prestation financière mais, également, le souci de ne pas pouvoir rembourser un prêt important.

Ce que nous constatons, c'est que les femmes optent beaucoup plus pour le financement PNR, conçu pour l'achat de la matière première (en vue de concevoir leurs petites activités) que pour le financement triangulaire, donc elles évitent le recours au financement externe, en l'occurrence le financement bancaire, à cause, d'une part, du souci de remboursement et, d'autre part, le risque bancaire, la lenteur administrative (la lenteur de la procédure de financement par la banque pour éviter les risques bancaires) et le manque d'expérience de ces femmes dans le domaine de la gestion.

Pour ce qui est du PNR/Projet, la demande est importante pour les hommes soit 84% contre 16% pour les femmes, ceci se justifie, par le fait que ceux-ci prennent le risque d'investir dans des créneaux pérennes qu'ils jugent porteur et donc nécessitant l'obtention d'un registre de commerce, d'une carte d'artisans ou d'une carte de fellah, et ce, selon la nature de l'activité en cause et dont la durée de remboursement est relativement longue : 11 ans (03 ans de différé, 5ans de remboursement pour la banque et 03 ans de remboursement pour l'ANGEM).

Les secteurs pour lesquels recourent les femmes, pour le PNR/AMP, sont principalement le secteur de la petite industrie, service mais essentiellement l'artisanat, environ 44% des demandes PNR/AMP de 40.000DA sont exprimées pour le secteur d'artisanat contre 32% de la petite industrie et 21% pour l'agriculture.

**Tableau N° 16 : La présentation des bilans de financement bancaire**

(Unité, milliers DA)

Secteurs D'activité	BNA		BDL		BEA		CPA		BADR		Total/secteur	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Agriculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5
Pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
industrie	5	0	3	0	0	0	1	0	0	0	9	0
BTPH	0	2	0	3	0	0	0	0	0	0	0	5
Service	2	24	1	21	0	7	1	5	0	2	4	59
Artisanat	0	2	2	0	0	0	0	0	0	1	2	3
commerce	1	6	0	3	0	0	0	5	0	0	1	14
Total/banque	8	34	6	27	0	7	2	10	0	8	16	86
	42		33		7		12		8		102	
Montants globaux	17 937		12 739		3 832		5 057		3 651		43 216	

Source : compilation des données fournies par l'ANGEM de Tizi-Ouzou, 2013.

## ) Constat

La part du financement bancaire pour les PNR/Projet est allouée principalement par (05) banques publiques algériennes à savoir la (BNA, BDL, CPA, BEA et la BADR), la quote part la plus importante du financement est assurée par la BNA (42%) et la BDL (30%) suivi du CPA (12%), BEA (08%) et la BADR (08%).

### 3.3. La démarche méthodologique de notre recherche

La méthodologie ne représente qu'un aspect de l'épistémologie, distincte de celle-ci. Elle permet d'établir la façon avec laquelle le chercheur va analyser, découvrir et décrypter un phénomène. Le choix de la démarche de recherche est un subtil processus liant problématique de recherche, cadre théorique et volonté démonstrative en fonction de l'objet étudié. Pour déterminer la validité des hypothèses dans le cadre d'un raisonnement hypothético-déductif, le positiviste envisage des méthodes quantitatives, en utilisant des modèles économétriques et l'analyse statistique pour tester le lien entre les faits établis par l'observation et les théories et opérer ensuite une déduction. Au regard de notre projet de recherche, il nous semble adéquat

d'aborder le phénomène étudié selon les méthodes quantitatives et qualitatives afin de mieux le cerner puisqu'il touche, à la fois la microfinance et la pauvreté.

L'enquête a été réalisée sur un échantillon de 100 bénéficiaires interrogés individuellement en trois langues (français, arabe mais principalement en kabyle) au niveau des daïras de la Wilaya de Tizi-Ouzou <sup>158</sup> sur l'ensemble des bénéficiaires retenus depuis l'ouverture de l'agence, et ce, sur la base d'un questionnaire regroupant un ensemble de questions touchant les deux objectifs à la fois, à savoir, la microfinance et la pauvreté. La population ciblée vise des bénéficiaires ayant déjà créé des activités, remboursé une partie ou la totalité du crédit pour déterminer l'impact du microcrédit sur leur vie quotidienne. L'enquête s'est ainsi étalée sur environ deux mois à partir du 12/07/2016 pour toucher ainsi les bénéficiaires travaillant à domicile, dans des ateliers, sur les arrêts (transports), dans les zones rurales et urbaines.

Comme chaque année et sous le haut patronage des ministres de la culture, du tourisme et de l'artisanat, sous l'égide du Wali de la Wilaya de Tizi-Ouzou et en collaboration avec les différentes associations culturelles et les comités de villages, plusieurs festivités, foires et expositions sont organisées. Celles-ci permettent aux promoteurs ANGEM de se faire connaître et faire connaître leurs produits et les commercialiser. Pour mener notre enquête, nous avons ainsi saisi l'occasion de l'ouverture du 7<sup>ème</sup> festival local de la poterie organisé au niveau de la daïra de Maatkas pour la période du 25 au 29 juillet 2016, le 13<sup>ème</sup> festival local des bijoux organisé au niveau de la daïra de Ath yanni pour la période du 28 juillet 2016 au 05 août 2016 et l'initiative du groupe des scouts qui ont organisé des activités artisanales en collaboration avec l'association Touiza solidarité (France) et Touiza (Algérie) pour la période du 20 juillet au 10 août au niveau de la daïra de Boghni dans le cadre du projet « CODESOL » piloté dans la région de Boghni comme le montre la carte ci après :

---

<sup>158</sup> L'aire d'étude retenue est La Wilaya de Tizi-Ouzou qui fait partie de la « Grande Kabylie » qui compte elle seule 67 communes et 21 Daïras ce qui fait d'elle la première au niveau national en terme de nombre de communes et de Daïras. Elle est composée à plus de 90% de zones de Montagne dont 50% de zones à forte pente dépassant les 25%, ces fortes contraintes physiques n'ont pas empêché son très fort peuplement ce qui fait d'elle un cas atypique. La Wilaya de Tizi-Ouzou, a en effet et plus que d'autres régions du pays fait face à des mutations tant humaines, sociales qu'économiques, qui ont induit à la reconfiguration de son espace de Wilaya pilote bénéficiant et réalisant son programme spécial de 1968 avant terme. Ces contradictions et ces coupures sont profondément enracinées dans l'histoire de la Wilaya et apparaissent à chaque fois qu'un paramètre spatial est pris en considération.

Figure N° 08 : localisation du projet CODESOL<sup>159</sup> (Algérie-France)



Source : <https://projetcodesol.wordpress.com/2015/04/30/localisation-du-projet/> du 11/08/2016 à 10 :29.

L'ensemble de ces activités ont permis un rassemblement effectif d'un nombre d'artisans, de jeunes désirant devenir professionnels de petites activités et des formateurs pour préserver le patrimoine de la Kabylie à savoir : l'ouverture de salle pour l'apprentissage du métier de la poterie aux enfants de la région au niveau de Maatkas, le tapis pour les filles et l'art des bijoux pour d'autres. Nous avons repris ci dessous les principales d'entres elles :

<sup>159</sup> Le Codesol, ou «codéveloppement solidaire», est un projet de développement né des liens étroits entre l'association Touiza Solidarité et l'Association de Développement Local Solidaire (ADELS). Il sera mis en place de 2015 à 2017 dans la région de Boghni, en Kabylie. Touiza Solidarité a déjà soutenu de jeunes artisans dans le cadre d'un projet similaire mis en place entre 2009 et 2011 dans la région. Cette expérience renforce une relation privilégiée et permet de nouer avec le partenaire local pour poursuivre l'action pour le développement de la région de Boghni, en Kabylie. Ce projet tente à aider des jeunes entrepreneurs algériens à développer leur activité dans l'artisanat pour créer des emplois durables et de qualité, en particulier pour les femmes et les jeunes, permet de valoriser les savoir-faire artisanaux traditionnels kabyles tout en les adaptant à la demande actuelle et permettre une transmission intergénérationnelle entre artisans confirmés et débutants et d'initier une démarche de codéveloppement durable et solidaire en mobilisant les compétences des personnes issues des migrations, plus particulièrement en Ile-de-France et en renforçant les organismes de solidarité internationale issus des migrations. Le projet est soutenu principalement par le Programme Patrimoine (Ministère de la Culture algérien et Union Européenne), l'Assemblée Populaire de Wilaya de Tizi-Ouzou (APW TO), la Chambre de l'Artisanat et des Métiers de Tizi-Ouzou (CAM TO), la Région Ile-de-France, la Ville de Paris (Label Codev), la Fondation d'entreprise Hermès, la Fondation de France, le CCFD-Terre Solidaire.

**Tableau N° 17 : programme des festivités, foires et expositions durant la saison estivale 2016**

N°	activités <sup>160</sup>	lieu	date	organismes
1	7 <sup>ème</sup> édition du festival local de la poterie de Maatkas	Commune Maatkas	25/07/2016 au 29/07/2016	La commune de Maatkas avec la direction de la culture et le Wali de la Wilaya de Tizi-Ouzou
2	13 <sup>ème</sup> édition de la fête des bijoux	Commune Béni yenni	28/07/2016 au 05/08/2016	La commune de Béni yenni avec la direction de la culture de Tizi-Ouzou
3	2 <sup>ème</sup> édition de la fête de la forge	Village ihitoucene Bouzeguene	06/08/2016	Association culturelle « <b>Sbaa Zzbari</b> » avec la direction de la culture de Tizi-Ouzou
4	Fête de la robe Kabyle	Village ihemziyen C <sup>ne</sup> Illoula oumalou	11/08/2016 au 13/08/2016	Association « <b>Tagmat Ihemziyen</b> » avec la direction de la culture de Tizi-Ouzou
5	3 <sup>ème</sup> édition de la fête du Burnous	Village Houra Bouzeguene	24/08/2016 au 26/08/2016	Association culturelle « <b>YAKOUBI FERHAT</b> » avec la direction de la culture de Tizi-Ouzou
6	Formation des femmes aux foyers pour le projet CODESOL (2015-2017)	BOGHNI (Assi youcef et Bounouh)	12/07/2016 au 07/08/2016	Touiza solidarité (Algérie) et Touiza solidarité ile de France (Paris et Marseille).

**Source :** auteur à partir des données de la direction de la culture Tizi-Ouzou et l'ANEJ (15/08/2016).

<sup>160</sup> Pour ce qui a attiré à notre travail, nous avons assisté au festival de Maatkas, Béni yenni, Bouzeguene et rejoint les représentantes de la Touiza solidarité (France) et celle d'Assi youcef. Toutes ces activités ont permis le rassemblement d'un nombre important d'artisans avec qui nous avons eu des entretiens pour sélectionner les bénéficiaires des microcrédits ANGEM et les solliciter pour répondre à notre questionnaire qui fait objet de notre étude empirique.

Selon Ali SAHEL, président de l'association ANEJ<sup>161</sup>, « *l'emploi des jeunes continue à être une préoccupation majeure dans toutes les politiques élaborées par les gouvernements malgré les solutions initiées par les différents dispositifs émanant des pouvoirs publics en attendant la création de postes d'emplois pérennes et qui permettrait de répondre à des flux de la demande dans des proportions raisonnables, notre projet tente de répondre à un certain nombre de problèmes en intervenant en amont à travers le dispositif associatif national, ayant pour charge l'accueil, l'écoute et l'appui aux porteurs de projets et des porteurs d'idées* ».

Nous avons été sur les lieux afin de disposer d'un nombre suffisant de bénéficiaires pour notre sondage aléatoire. Ce choix est conditionné, du fait qu'en Algérie, une seule étude empirique ayant porté sur l'efficacité de l'ANGEM et son impact sur la pauvreté a été réalisée par A. SMAHI en 2010 au niveau de la Wilaya de Tlemcen.

Nous avons basé notre enquête sur la méthode quantitative à l'aide d'un questionnaire de 45 questions dans l'optique d'avoir plus de détails sur les bénéficiaires. La procédure d'obtention du questionnaire final est composée de cinq grands axes, afin de déterminer l'efficacité de l'utilisation du microcrédit sur la pauvreté à travers plusieurs déterminants, à savoir : le revenu minimum absolu, la nature des dépenses effectuées, l'accès aux études, l'accès aux soins, la demande d'autres services financiers et de nouveaux produits bancaires tels que le transfert d'argent, l'assurance et l'épargne,...

---

<sup>161</sup> L'association nationale des échanges entre jeunes amitiés et solidarité « ANEJ », est un espace de libres rencontres, de propositions, de réflexions intellectuelles organisées, cohérentes, autonomes et interactives. Elle favorise les échanges et le développement de l'amitié et de la solidarité entre les jeunes tant qu'au niveau local qu'international et ce, à travers des actions d'échanges touristiques, culturelles et socio-éducatives. L'ANEJ c'est investie ces dernières années dans la mission d'intégration et d'insertion professionnelle des jeunes à travers de multiples projets visant à l'encouragement, l'encadrement et l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi à la création de leur propres activités ou micro-entreprises. Ces échanges sont pour finalités de promouvoir le tourisme populaire, éducatif, écologique et environnemental, organiser des caravanes culturelles éducatives et récréatives entre jeunes, promouvoir des chantiers de volontariat aux régions archéologiques, historiques et touristiques, organiser des activités aux profils des populations démunies, nécessaires et réfugiées, assister, accompagner, encadrer les jeunes demandeurs d'emploi durant le processus de montage de leur projet de création des micro-entreprises... parmi les projets déjà réalisés par l'ANEJ c'est l'aide à la création de la micro-entreprise jeune en partenariat avec le fond de Partenariat Arabe et l'Ambassade Britannique à Alger de Mai 2011 au Mars 2012. Pour notre cas, l'ANEJ et l'ANGEM permettent aux jeunes à travers des formations d'acquérir des aptitudes et les compétences utiles à l'élaboration de leurs dossiers de crédit et de se préparer à la prise de fonction de chef d'entreprise. Il permet également d'assurer un accompagnement des porteurs des projets dans les étapes de validation des dossiers de crédits auprès de l'ANGEM et du comité de validation de Wilaya. Plusieurs partenaires accompagnent l'ANEJ dans ces missions, nous citons les partenaires locaux (les collectivités locales, la direction de l'action sociale et la direction de jeunesse et Maisons des jeunes), les partenaires nationaux (le Ministère de la solidarité, le Ministère de la jeunesse et des sports, l'ANEM, l'ANGEM, l'ADS, l'ANSEJ et la CNAC) et quelques partenaires étrangers à savoir (le programme concerté Pluri-Acteur «PCPA-JOUSSOUR », la fondation de France, le comité international pour le développement des peuples, Ambassade britannique à Alger, Ambassade des Etats Unis à Alger et le PNUD à Alger).

Pour ce qui est de la variable qualitative, le bénéficiaire est interrogé sur la question de la pauvreté, sachant que sa mesure est difficile, nous avons donc sollicité la personne questionnée d'apprécier son niveau sur une échelle de cinq niveaux (très pauvres, pauvre, moyen, riche et très riche). La variable de la pauvreté reste subjective et incomplète pour situer le bénéficiaire et afin de mieux apprécier son niveau de pauvreté, nous avons rajouté à cette variable d'autres variables quantitatives telles que le revenu minimum dépensé pour mesurer le niveau de bien être à travers l'indice de la pauvreté monétaire.

En sciences humaines et sociales, le terrain constitue une étape très importante et fondamentale dans un travail de recherche. Selon J. Copans en 1998, la collecte est liée à la vie sociale sans laquelle il n'y aurait pas de terrain et à la scientificité qui détermine les conditions sociales, matérielles et intellectuelles de l'enquête. Dans l'enquête de terrain, l'essentiel des matériaux est construit par le chercheur. *«Cette obligation de constituer soi-même son fond documentaire donne toute son importance aux procédures de définition et de détection de l'information»*, J. Copans en 1996.

Cependant, pour une plus grande fiabilité de la recherche, la pratique de l'enquête exige le recours à différentes techniques, qualitatives et quantitatives. Ces deux catégories répondent au besoin légitime de combler les insuffisances de l'une et de l'autre au travers de leur complémentarité. Pour Stéphane Beaud et Florence Weber en 2003, *«l'enquête quantitative ne se donne pas pour objet les conditions de production de ses données (ce sont de purs data), tandis que l'enquête qualitative soumet constamment ses données à la réflexion et à la critique (qu'il s'agisse des indicateurs statistiques ou des faits ethnologiques)»*.

A travers de longues modifications, le terrain nous permet de passer du thème général à l'objet d'étude sur lequel porteront nos analyses. Dans cette partie, nous allons dans un premier temps, présenter le terrain et la manière dont ont été recueillies les données. Puis, nous allons par la suite, nous intéresser à ce que l'on nomme communément la «situation d'enquête» et plus particulièrement en ce qui nous concerne ici, l'enquête en milieu familial. Nous employons le terme «milieu familial» afin de souligner la proximité qui existe entre l'enquêteur et la population concernée par cette étude.

### 3.3.1. Le contexte de l'enquête

Il convient, d'évoquer la double proximité qui nous lie à cet objet d'étude : d'une part, par le sujet et d'autre part, par le public. S'intéresser aux promoteurs ANGEM de Tizi-Ouzou et à leurs activités, lorsque l'on est soi-même de la région et que l'on a œuvré en ce domaine, n'est sans doute pas neutre et travailler sur un objet «proche» rend la tâche encore plus difficile car il faut se débarrasser de ce que l'on pense connaître sur le sujet.

Il est essentiel de préciser que nous avons cherché à réaliser un travail de réflexion sur les différentes expériences de terrain qui nous ont amené à la présente recherche, une réflexion entamée en 2012 lors de la réalisation de notre mémoire de magister, en effet, plutôt que la décision des autorités algériennes sur le fait de limiter le crédit documentaire comme seul et unique moyen de paiement, cette décision a poussé les opérateurs à exprimer leur mécontentement et c'était un véritable problème pour leur activité, l'idée de base nous est venue à l'esprit et à cet effet, nous nous sommes dit, «*si une telle décision a exprimé le mécontentement des opérateurs économiques sachant qu'ils sont déjà bancables, que peut on dire de la frange fragilisée de la population qui ne le sont pas ?*».

De ce fait, un engagement a été pris dans la perspective de faire un travail d'analyse sur l'impact de l'ANGEM sur la lutte contre la précarité et la pauvreté dans les zones urbaines et rurales de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Nous avons été confrontés en tant que «*jeune chercheur*» aux difficultés de mener une enquête en milieu rural et notamment avec des personnes jamais scolarisées. Notre travail de réflexion a nécessité un double effort; d'une part, une interrogation perpétuelle sur notre position de chercheur et sur la manière dont les données doivent être recueillies et interprétées, d'autre part, un travail de confrontation de notre expérience sur le terrain avec les expériences des autres chercheurs. Ce travail d'analyse nous a permis de mettre en relief les difficultés que ces «*jeunes chercheurs*» rencontrent, dans les enquêtes menées sur le terrain.

Cette recherche se base sur deux thématiques qui s'investissent dans le microcrédit et la lutte contre la pauvreté. Ces deux portées constituent deux études de cas à incorporer dans une analyse au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou. Sur le terrain, nous nous sommes limitées à poser un certain nombre de questions et à diversifier notre approche concernant notamment la cible visée.

### 3.3.2. Notre expérience en tant que chargée de crédit au sein de la BNA

Notre premier contact avec les clients de microcrédits à Boghni (l'une des daïra de Tizi-Ouzou) a eu lieu en 2006. C'était notre première année de recrutement en tant que chargée de crédit. A cette époque le microcrédit venait juste de démarrer à Tizi-Ouzou. Au fil de cette expérience en tant que chargée de crédit à la BNA, nous nous sommes mis en rapport avec beaucoup de clients que nous avons pu rencontrer dans le but de financer des activités génératrices de revenus pour une meilleure amélioration de leurs conditions de vie. Cette initiative était timide au départ.

Or, il nous fallait d'abord comprendre pour pouvoir aider les demandeurs. Pour ce faire, notre intérêt est porté aux bénéficiaires de crédit. Le choix de ce dispositif n'avait pas été fortuit. Sept années après, nous avons réussi à mieux appréhender ce phénomène, devenu entre temps très à la mode. Nous sommes donc démarré sur le terrain avec beaucoup d'appréhensions. Notre travail s'est surtout attaché à notre modeste expérience bancaire, pour cela, la circonscription du terrain est accentuée sur les bénéficiaires du microcrédit. Nous avons donc conduit notre recherche avec une grande proximité avec les représentants de l'ANGEM de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Notre approche était alors très partisane, nous étions trop impliquées : la distance ne se décrète pas mais se construit. Nos enquêtes ont montré que la majorité de ceux qui ont contracté des crédits étaient déjà très autonomes financièrement et très actives dans leurs activités. Etant donné que le microcrédit est destiné aux populations pauvres et exclues des systèmes bancaires classiques, donc cherché à mieux comprendre la particularité de cette frange fragilisée; leurs activités leur permettaient de rembourser sans difficulté leurs crédits. En revanche, la spécificité réside dans le fait que ces entrepreneures cherchent à se faire une place importante et gratifiante au sein de la société. Puisque cette place est une source de profondes transformations.

Pour ce qui est de la recherche doctorale, le choix est fait pour sortir du circuit habituel proposé à quiconque s'intéressent aux principaux problèmes des bénéficiaires. Nous avons perçu un tout autre phénomène lors de cette enquête, c'est la dépendance du microcrédit. Celle-ci occupe une place prépondérante, en ce sens que, c'est au microcrédit qu'incombe la presque totalité des réussites des promoteurs. Ce phénomène est observé avec acuité auprès de certains clients financés quand nous étions en poste à la banque entre 2006 et 2012, nous

avons été surpris par la réponse de certains clients et avec lesquels nous avons entretenu une longue discussion sur le sujet.

Pour certains bénéficiaires, le microcrédit reste d'actualité et mérite d'être médiatisé à travers sa fonction de lutte contre la pauvreté. En quête de prestige social, d'autonomie et d'indépendance, les chômeurs demandent des prêts pour sortir de leur situation de pauvreté. Notre choix donc, c'est d'étudier de plus près ce phénomène. Ces idées circulent au niveau des daïras, APC, au CFPA,... En effet, le microcrédit serait, au travers de ces idées, le modèle de réussite pour les pauvres, très entreprenants, émancipés et autonomes. Dans ce sens et par rapport à ces idées reçues, une question nous a servi de fil conducteur. Quelles sont les transformations de ce dernier dans la vie des demandeurs, tant en terme d'autonomie au niveau individuel que dans les rapports de ceux-ci au sein de leur famille et de la société ?

Ce travail avait pour objectif l'analyse de la stratégie du financement par le microcrédit, assimilant ce dernier au rôle de lutte contre la pauvreté. Pour conduire cette étude, il était inévitable de s'investir dans la vie des bénéficiaires pour mieux les comprendre et analyser leurs pratiques. Il fallait que nous fassions comprendre et admettre aux bénéficiaires notre intérêt aux activités, nos intentions et notre motivation. Après avoir travaillé pendant 07 ans à la banque, nous avons pu garder les relations nouées à cette époque. Entre temps, la structure ANGEM avait connu d'importants changements, un personnel plus qualifié, compétent et une forte augmentation des bénéficiaires. Nous devrions à nouveau nous présenter, participer pour mieux comprendre et analyser. Tenter de nous faire passer pour une à part entière, restait inadéquate au vu de notre propre «profil de recherche», bien trop jeune par rapport à la moyenne d'âge à l'époque. Il nous fallait tisser un autre lien.

C'est ainsi qu'à force de patience, nous avons pu nouer des relations de confiance avec certains anciens clients de la banque. Nous sommes parvenus, peu à peu, à «imposer» différents outils, notamment un enregistreur, que nous utilisons lors des réunions et des assemblées générales. Nous nous retrouvions néanmoins affublés d'un statut ambigu, fréquemment confondue avec des journalistes. Nous nous faisons remarqué par les questions que nous posions, disant souvent tout haut ce que d'autres pensaient tout bas. Ces questions n'ont, cependant pas fait, l'objet de nos observations et de nos analyses. Elles nous sont d'abord apparues comme de simples éclaircissements, une sorte de provocation pour relancer le débat. Nous nous ne pensions pas que ces questions pouvaient contrarier et troubler les bénéficiaires. Ce que beaucoup d'entre eux nous ont fait comprendre lors des entretiens :

«Tu ne peux pas savoir combien tu nous as aidé. Les choses ne sont jamais assez claires pour nous au niveau de la banque, et on ne sait pas certains détails sur le paiement des frais, les modalités de remboursement, la paperasse administrative,...Enfin, on veut bien poser les questions mais on ne sait pas comment ils vont les prendre. Ça peut jouer sur la décision du financement. C'est pourquoi, on fait attention à ce qu'on dit. Entre nous, il y a pas de problèmes mais si y a des intrus, alors on se tait, car ici même les mûrs parlent». (SAID, 51 ans, cordonnier, Assi youcef).

Les formations aux futures bénéficiaires sont sensées être des moments de discussions et de précisions sur les modalités de financement, des prêts ainsi que sur les activités qui ont un lien direct à savoir : les assurances, les impôts, le bail, les fournisseurs,...Cependant, la question du financement n'est jamais posée par les formateurs dans la globalité, cette ignorance et le manque d'information nous cause de sérieux problèmes atteste une jeune fille; «une semaine après le début d'activité, le service contrôle des impôts m'a sanctionné d'un procès de 10.000 DA pour motif, non affichage des prix sur les robes kabyles, d'où j'en sais que c'est obligatoire, nous avons fait une formation incomplète et cela me décourage», (M. Malika, 38 ans, couturière, Boghni).

S'intéressé plus précisément aux femmes bénéficiaires de microcrédit, tout en gardant des moments d'enquête pour les hommes, nous avons envisagé depuis le début de la thèse de commencer nos enquêtes avec les bénéficiaires de microcrédit. Notre objectif était de croiser les discours de femmes en commençant par le bas de l'échelle. A ce propos, on peut rejoindre (J. P. Olivier de Sardan, 2000), où une longue présence sur le terrain permet de réduire les effets pervers de l'observation participante, «le savoir faire du chercheur lui permet d'estimer ce qui est modifié par sa présence».

Le fait de provoquer des discussions publiques sur des questions de financement qui fâchent, a facilité notre enquête auprès des femmes bénéficiaires des PNR/AMP de 100.000 DA souhaitant faire l'extension pour demander l'acquisition d'un matériel en espérant d'un lendemain meilleurs, tels sont les souhaits d'une femme d'Ath yenni qui déclarât, «plusieurs femmes au même titre que moi veulent un prêt ANGEM pour changer leur destin mais notre problème majeur dans la région c'est le manque de locaux à usage commercial qui est une condition principale pour l'accord bancaire. Nous vous sollicitons de passer le message aux autorités de trouver une solution possible», (I.fadhila, Ath Yenni, 47ans, bijoutière).

Le microcrédit change la vie d'une femme notamment celle au foyer, sans niveau d'instruction et à charge d'une famille nombreuse, pour elle l'impact du micro crédit c'est

d'être respectée par son époux, sa famille, ses amis, incarner une figure de femme modèle, suggérant la réussite. Cet argument du «*bien être*» s'oppose ainsi presque aux auto-évaluations que de nombreuses femmes de la région de Maatkas font de leur propre situation. «*J'ai rien*», «*je ne suis pas considérée*», «*je ne peux décider*», «*on n'est pas aidée*», figurent ainsi parmi les expressions les plus ordinaires et courantes décrivant leurs conditions de vie et leur place dans la société. A travers ce constat, plusieurs femmes de la région veulent un prêt ANGEM pour se faire un nom telle est la déclaration d'une femme, «*je remercie l'Etat qui nous a aidé à travers ce dispositif, grâce à cette aide je peux acheter les médicaments à mon mari et subvenir aux besoins de ma famille*», (N'a ouardia, 63 ans, artisane «*poterie*», Maatkas).

## **Conclusion**

A travers cette section, nous avons pris connaissance de certaines réalités que vit la Wilaya de Tizi-Ouzou. Le secteur de la microfinance, par l'expérience de l'ANGEM, est largement dominé par les dispositifs institutionnels qui assurent l'essentiel de son financement ainsi, notre appréciation sur le dispositif ANGEM, ayant pour objectif l'intégration des jeunes chômeurs, par la création de petites entreprises dont l'activité est liée à l'entretien et l'amélioration du cadre de vie de la population et à la protection de l'environnement de la Wilaya de Tizi-Ouzou, nous a permis de conclure que ce dispositif a créé une dynamique favorisant en terme de la très petite industrie, service, artisanat,...

Quant aux associations actives au niveau de la Wilaya pour soutenir les bénéficiaires de l'ANGEM à commercialiser et écouler leurs produits, elles visent un double objectif : permettre l'échange de culture entre les Wilayas, valoriser et sauvegarder le patrimoine de la Kabylie et permettre aux bénéficiaires de pérenniser leur activité d'un coté et de l'autre le remboursement de leurs PNR. L'ensemble de ces associations existent grâce aux subventions de l'Etat dans l'optique de porter des innovations sociales et de lutter contre la précarité et le chômage, et ce, à travers les formations données aux bénéficiaires ANGEM, l'organisation des foires et expositions, l'entraide et la solidarité entre les différentes parties.

Au regard des résultats du terrain, nous pouvons dire que notre objectif principal à savoir si le dispositif ANGEM de lutte contre la pauvreté dans la Wilaya de Tizi-Ouzou comporte des limites qui freinent son essor, nous constatons effectivement que beaucoup d'entre elles sont enregistrées. Pour mieux appréhender les limites de ce dispositif et situer ces carences, nous allons procéder à une analyse détaillée à partir des données obtenues par l'enquête sur le terrain, et ce, dans la section 2 du présent chapitre.

## **Section 2 : Structure du questionnaire, méthodes d'analyse et spécification des variables retenues**

### **Introduction**

L'importance du dispositif ANGEM se justifie par l'impact et l'efficacité d'absorption du chômage, la croissance et l'expansion des activités économiques ainsi que la réduction de la pauvreté dans la Wilaya de Tizi-Ouzou.

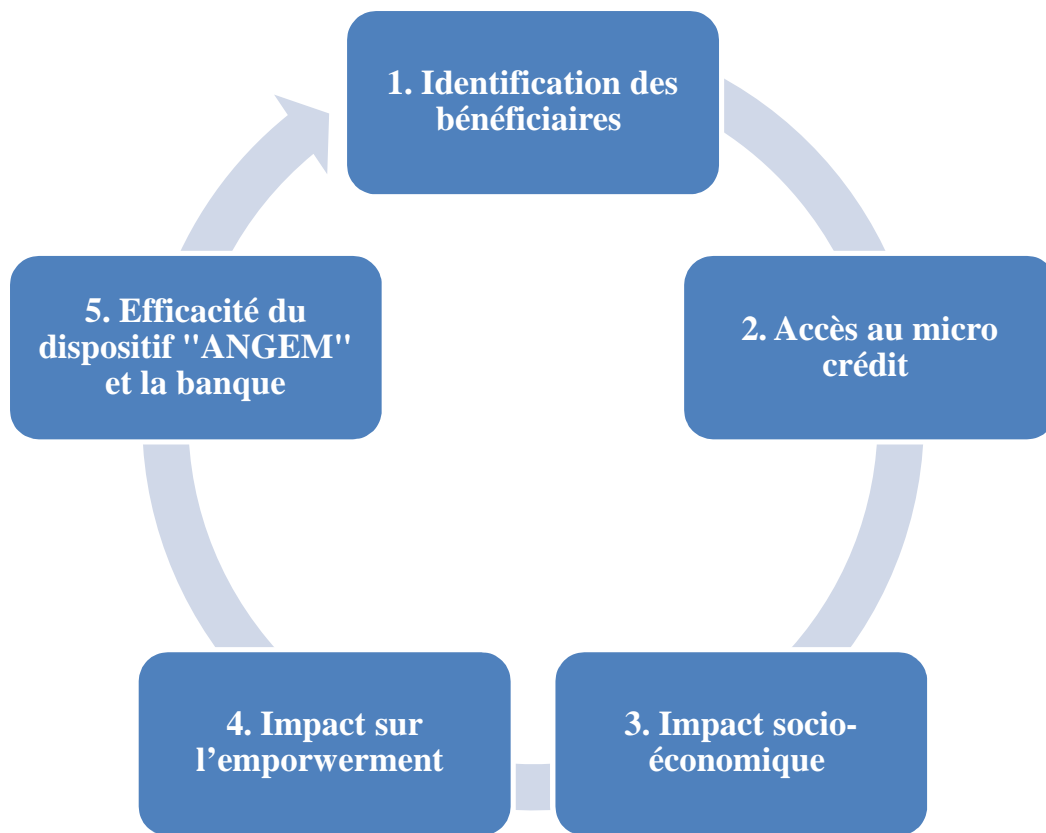
La présente section s'intéresse, à l'étude de quelques facteurs qui peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté dans la région, à savoir la création de valeur ajoutée à travers le financement d'un dispositif spécifique ANGEM ainsi que le partenaire important qui est la banque, d'un côté, et la population et les potentialités économiques, de l'autre.

Sur la base d'une enquête sur le terrain réalisée sur un échantillon de 100 bénéficiaires ayant contracté le PNR ANGEM, remboursé en totalité ou partiellement, (le PNR et le crédit bancaire), dans le cas d'un financement triangulaire, nous avons, pour répondre à la question de fond, bâti notre questionnaire sur 05 aspects, à savoir : l'identification des bénéficiaires, l'accès aux microcrédits, l'impact socio-économique, l'impact sur l'empowerment et enfin l'efficacité du dispositif "ANGEM" et la banque.

### **1. La structure du questionnaire**

Nous avons élaboré un questionnaire sur un ensemble de questions soumises à un échantillon de bénéficiaires ANGEM habitant quelques daïras de la wilaya de Tizi-Ouzou à savoir Boghni avec ses communes (Bounouh, Mechtras et Assi youcef), Maatkas (Khemiss Maatkas et souk el thenine), Ouadhias centre ville, Béni douala, béni yenni, Draa el mizan (Frikat), Draa ben khedda, Tizi gheniff (M'kira) et Tizi-Ouzou centre ville. Après traitement, nous avons retenu 100 bénéficiaires. Le questionnaire est composé d'un ensemble de questions permettant de disposer d'informations nécessaires sur les bénéficiaires comme décrit ci-dessous :

### Schéma N° 7 : Architecture du questionnaire



Source : construction personnelle.

#### 1/- L'identification des bénéficiaires

- ) Genre, âge et situation matrimoniale ;
- ) Le niveau d'instruction et la qualification acquise ;
- ) Nombre de personnes à charge ;
- ) Type de logement occupé ;
- ) Activité occupée avant la demande du micro crédit ANGEM ;
- ) Possède t-il un compte avant la demande du micro crédit ANGEM ;
- ) Ya t'il solidarité familiale en terme de financement ;
- ) Ya t'il un assistant pour les dépenses au niveau du foyer ;
- ) Revenu mensuel moyen dépensé ;
- ) Classement sur une échelle sur le niveau de pauvreté.

## 2/- L'accès au micro crédit

- J Par quel moyen avez-vous appris l'existence du dispositif ANGEM ;
- J Ya t'il lenteur en terme d'étude ANGEM.
- J Ya t'il lenteur en terme d'étude Banque ;
- J Que pensez-vous de la garantie exigée ? ;
- J Dans quel secteur d'activité intervenez-vous ? ;
- J Quel type de PNR (AMP et ou/ Projet) avez-vous sollicité ? ;
- J Que pensez vous de la durée de remboursement ;
- J Que pensez vous de l'apport personnel ;
- J Que pensez vous des frais et commissions bancaires ;
- J Que pensez-vous de la bonification du taux d'intérêts et l'ensemble des avantages accordés par l'ANGEM ;

## 3/- L'impact socio-économique

- J Qu'avez-vous achetez avec le PNR ? ;
- J Votre situation c'est t'elle améliorée au sein de votre foyer et votre environnement? ;
- J Ya t'il amélioration de la qualité de vous dépenses au profit de votre famille ? ;
- J Avez-vous demandé la carte chiffré et amélioré votre accès aux soins ? ;
- J Pensez-vous avoir amélioré votre alimentation à travers l'ANGEM ? ;
- J Pensez-vous contribué à l'amélioration de votre logement ? ;
- J Préférez-vous épargner un peu d'argent ou investir quand c'est possible ? ;
- J Souscrivez-vous à une assurance pour protéger vos biens ? ;
- J

## 4/- L'impact sur l'empowerment

- J Renforcez-vous votre confiance par le micro crédit ?;
- J Avez-vous une stabilité en termes d'emploi à travers le micro crédit ?;
- J Pensez-vous avoir l'aptitude de participer aux dépenses de la famille et donc contribuer aux décisions prises dans n'importe quelle affaire ?

### 5/- L'efficacité du dispositif ANGEM et la banque

- ) Pensez vous que les services de l'ANGEM sont bien définis et claires ?;
- ) Voulez vous renouveler votre PNR ?;
- ) Les services de la banques sont t'ils à la hauteur de vos attentes ;
- ) Voulez vous d'autres services à la banque comme la diversification des produits ?;
- ) Que pensez-vous de l'adhésion à une association de micro crédit ?

Les données des 100 questionnaires reçus ont été regroupés dans le tableau ci après par daïras et par type de PNR demandé.

**Tableau N° 18 : Répartition du questionnaire sur quelques daïras de la Wilaya de Tizi-Ouzou**

Dairas	AMP <sup>162</sup>	Projet <sup>163</sup>	Total	AMP%	Projet%	Total%
Tizi ouzou	09	06	15	09 %	06 %	15%
Draa el mizan	00	05	05	00 %	05 %	05%
Draa ben khedda	00	01	01	00 %	01 %	01%
Boghni	18	28	46	18 %	28 %	46%
Ouadhias	02	01	03	02 %	01 %	03%
Maatkas	02	12	14	02 %	12 %	14%
Béni yenni	04	01	05	04 %	01 %	05%
Tizi gheniff	01	02	03	01 %	02 %	03%
Béni douala	05	03	08	05 %	03 %	08%
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>59</b>	<b>100</b>	<b>41 %</b>	<b>59 %</b>	<b>100%</b>

Source : auteur, arrêté en mois d'Aout 2016.

Nous avons pu nous entretenir avec 100 bénéficiaires ANGEM d'une façon aléatoire, 46% sont de la daïra de Boghni, et ce, en raison de notre appartenance à cette région, nous nous sommes rapprochés de la cellule d'accompagnement au niveau de la daïra où nous avons sollicité la personne habilitée pour nous orienter vers les bénéficiaires ayant remboursé en totalité ou partiellement le PNR/ANGEM et le crédit bancaire dans le cas du financement

<sup>162</sup>AMP : Achat matière première (100.000 DA, 30.000 et/ou 40.000 DA).

<sup>163</sup>Projet : Achat équipements et /ou outillages (1.000.000 DA et/ou 400.000DA).

triangulaire, et ce, pour pouvoir déceler les limites et les obstacles rencontrés par ces derniers. Pour les deux daïras à savoir : les bénéficiaires de Maatkas 14% et Béni yenni 5%, c'est durant les festivités qu'un nombre important s'est présenté en vue d'écouler leur produits, donc nous avons saisie cette opportunité pour les entretenir. Quand aux autres daïras, nous nous sommes déplacés d'une façon aléatoire auprès de chaque local.

## 2. L'analyse descriptive des données recueillies

A travers le portefeuille d'informations reçues, nous allons tenter de décortiquer la réponse pour chaque question posée en vue d'avoir une vision plus claire sur l'efficacité du dispositif ANGEM sur la lutte contre la pauvreté dans la Wilaya de Tizi-Ouzou. A cet effet, nous allons tenter d'interpréter le résultat de chaque aspect comme suit :

### 2.1. La répartition des bénéficiaires enquêtés par genre

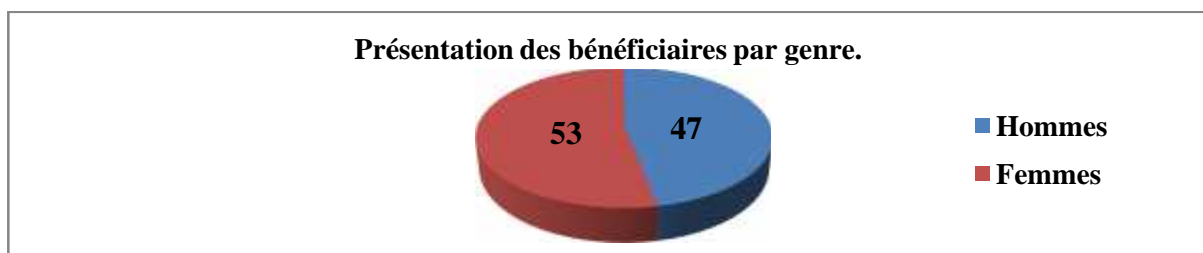
Les résultats de la répartition des bénéficiaires par genre selon notre échantillon composé de 100 bénéficiaires pour les deux types de PNR montrent que les femmes représentent 53% soit 53 femmes et les hommes 47% soit 47 hommes, ces résultats montrent que la participation des femmes est plus importante que celle des hommes avec un écart de 6% comme nous pouvons le constater sur le tableau ci après :

**Tableau N° 19 : La présentation des bénéficiaires par genre**

variables	nombre	Pourcentage%	cumul
Femmes	53	53%	53
Hommes	47	47%	100
Total	100	100%	/

Source : Auteur.

**Figure N° 09 : La présentation des bénéficiaires par genre**



Source : Auteur.

**Constat N° 01 :** les femmes sont les plus ciblées par l'ANGEM en vue de lutter contre la pauvreté.

## 2.2. La répartition des bénéficiaires enquêtés par âge

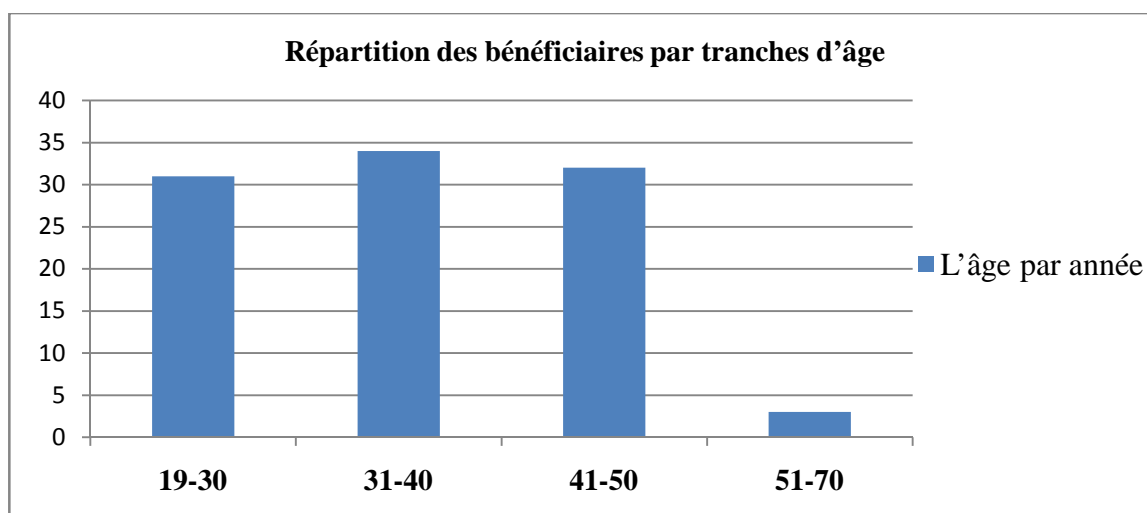
L'ANGEM visent les jeunes chômeurs et/ou travailleurs à très bas revenu dont la tranche d'âge se situe dans l'intervalle de 19 à 70 ans, sachant que le dispositif ne prévoit aucune condition d'éligibilité par rapport à l'âge des bénéficiaires et la fréquence la plus répandue sur l'âge est de 38 ans (07 bénéficiaires), comme nous l'avons effectivement constaté sur notre échantillon étudié comme le montre le tableau suivant :

**Tableau N° 20 : La présentation des bénéficiaires par tranche d'âge**

variables	nombre	Pourcentage%	cumul
[19-30]	31	31%	31
[31-40]	34	34%	65
[41-50]	32	32%	87
[51-70]	03	03%	100

Source : Auteur.

**Figure N°10 : La présentation des bénéficiaires par tranche d'âge**



Source : Auteur.

**Constat N° 02 :** l'âge des bénéficiaires n'est pas une condition d'éligibilité mais les demandes les plus exprimées sont fréquentes pour la tranche entre 30 et 50 ans dont la moyenne d'âge est de 38 ans.

### 2.3. La répartition des bénéficiaires enquêtés par situation matrimoniale

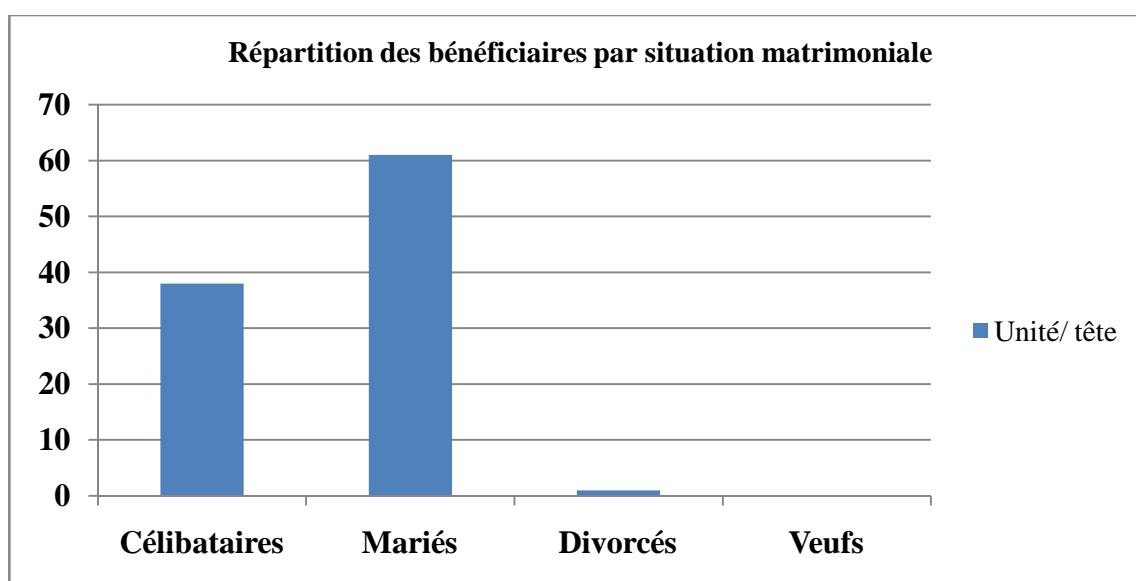
Comme le montre le tableau ci-dessous, nous constatons qu'il ya plus de demande pour les mariés (61%) que les célibataires (38%) et les divorcés qui ne représentent que 1%. Ainsi, sur les 61 demandes des mariés, 34 sont des femmes et 27 des hommes et sur les 38% de célibataires la proportion est égale entre les femmes et les hommes, c'est à dire 19 demandes pour chacun d'entre eux. En ce qui concerne les divorcés, il ya une seule demande exprimée par une femme.

**Tableau N° 21 : La présentation des bénéficiaires par situation matrimoniale**

variables	nombre	Pourcentage%	cumul
Célibataires	38	38%	38
Mariés	61	61%	99
Divorcés	01	01%	100
veufs	00	00%	/

Source : Auteur.

**Figure N° 11 : La présentation des bénéficiaires par situation matrimoniale**



Source : Auteur.

**Constat N° 03 :** les demandes des PNR ANGEM sont formulées en grande majorité par les mariés que les célibataires et les divorcés, chose qui peut être expliquée par le caractère de responsabilité des demandeurs et le besoin de faire face aux dépenses supplémentaires que demandent les ménages.

#### 2.4. La répartition des bénéficiaires selon le nombre de ménage à charge

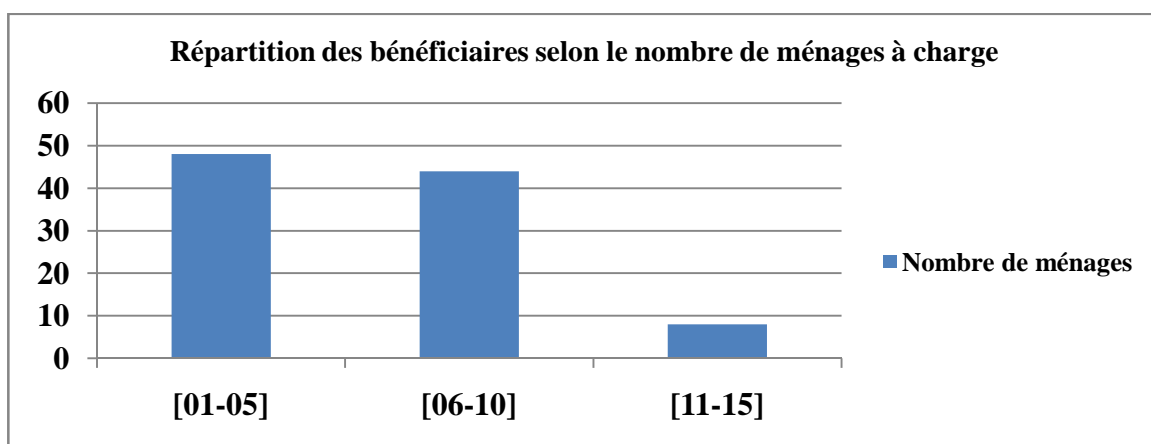
Les bénéficiaires soient mariés ou célibataires sont responsables de familles nombreuses, les résultats dégagés de notre enquête montre que la majorité des familles ont plus de 2 membres à charge, 48% des familles représentent celles qui englobent un maximum de 5 membres et 44% sont celles qui totalisent jusqu'à 10 membres, pour celles qui dépassent 11 membres, elles ne représentent que 8%.

**Tableau N° 22 : La présentation des bénéficiaires selon le membre de ménage à charge**

variables	nombre	Pourcentage%	cumul
[01-05]	48	48%	48
[06-10]	44	44%	92
[11-15]	08	08%	100
<b>Total :</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>/</b>

Source : Auteur.

**Figure N° 12: La présentation des bénéficiaires selon le nombre de ménage à charge**



Source : Auteur.

**Constat N° 04 :** les bénéficiaires des PNR ANGEM ont pour charge des familles nombreuses.

## 2.5. La répartition des bénéficiaires selon le niveau d'instruction

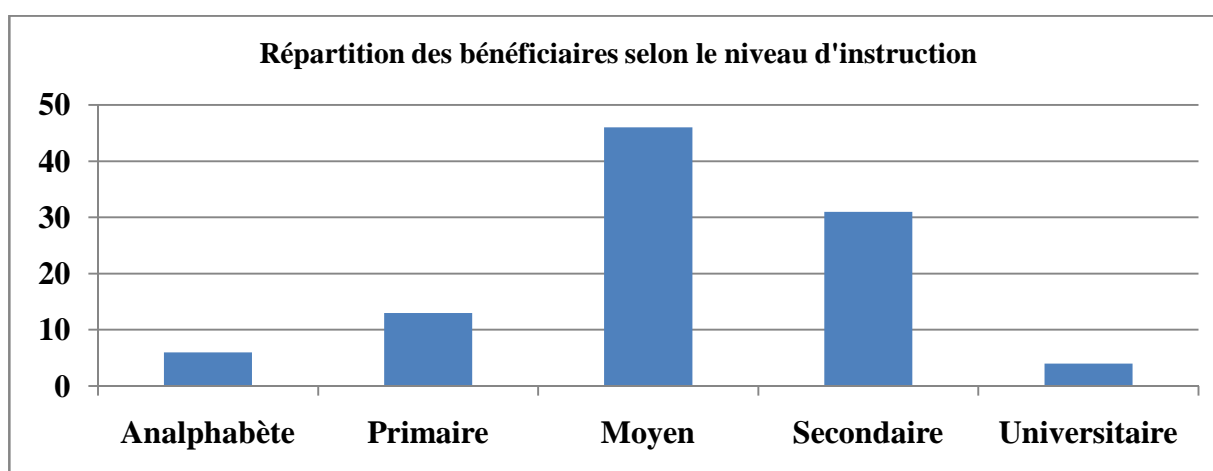
Les résultats de notre étude montrent que le niveau d'instruction des bénéficiaires est majoritairement moyen et atteint 46% (soit 24 hommes et 22 femmes), suivi des bénéficiaires qui ont le niveau secondaire soit 31% (dont 12 hommes et 19 femmes), puis 13% avec niveau primaire (05 hommes et 08 femmes) et 06% des analphabètes (02 hommes et 04 femmes) et enfin 04% des universitaires (02 femmes et 02 hommes).

**Tableau N° 23: La présentation des bénéficiaires selon le niveau d'instruction**

variables	nombre	Pourcentage%	cumul
<b>Analphabète</b>	<b>06</b>	<b>06%</b>	<b>6</b>
<b>Primaire</b>	<b>13</b>	<b>13%</b>	<b>19</b>
<b>Moyen</b>	<b>46</b>	<b>46%</b>	<b>65</b>
<b>Secondaire</b>	<b>31</b>	<b>31%</b>	<b>96</b>
<b>Universitaire</b>	<b>04</b>	<b>04%</b>	<b>100</b>
<b>Total :</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>/</b>

Source : Auteur.

**Figure N° 13 : La présentation des bénéficiaires selon le niveau d'instruction**



Source : Auteur.

**Constat N° 05 :** les demandes des PNR ANGEM formulées par les femmes analphabètes, d'un niveau primaire, secondaire et/ou universitaire sont beaucoup plus importantes que celles des hommes qui sont majoritairement de niveau moyen.

## 2.6. La répartition des bénéficiaires selon l'expérience professionnelle

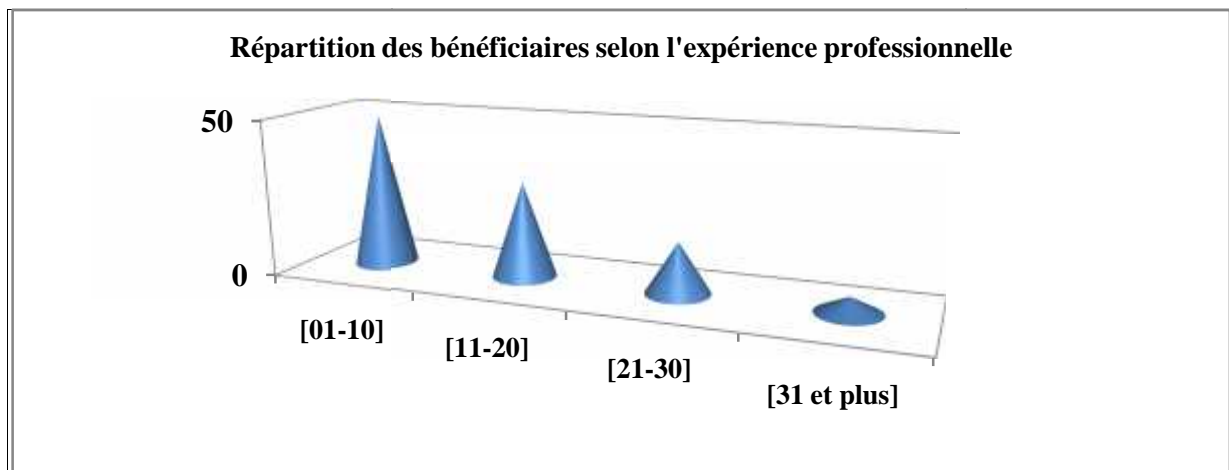
Nous constatons, pour ce qui concerne l'expérience professionnelle des bénéficiaires, que la plupart d'entre eux exercent depuis quelques années et sont déjà dans le domaine de qualification même bien avant l'accord du PNR ANGEM. En effet, 49% des bénéficiaires ont minimum 10 années d'expérience et d'exercice, suivi de ceux qui ont 30% et qui exercent pendant 20 ans, pour ceux qui ont jusqu'à 30 ans d'existence et d'expérience, ils représentent 16% et enfin, il ya que 5% qui dépassent 31 ans d'expérience professionnelle.

**Tableau N° 24 : La présentation des bénéficiaires selon l'expérience professionnelle**

variables	nombre	Pourcentage%	cumul
[01-10]	49	49%	49
[11-20]	30	30%	79
[21-30]	16	16%	95
[31 et plus]	05	05%	100
<b>Total :</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>/</b>

Source : Auteur.

**Figure 14 : La répartition des bénéficiaires selon l'expérience professionnelle**



Source : Auteur.

**Constat N° 06:** les bénéficiaires ANGEM sont très qualifiés dans leurs métiers et exercent pendant plusieurs années à titre individuel, la particularité de ces bénéficiaires c'est qu'ils tiennent à leur profession et ne changent pas d'activité ce qui justifie la longue période d'expérience professionnelle dans le même métier, et ce, pour une double raison, d'un coté, ils ne peuvent pas faire autre chose et de l'autre, ils préfèrent rester dans la même activité vu leur attachement solide à ces métiers comme pour les artisans (vannerie, couture, tissage, broderie, poterie, bijouterie,...) qui représentent le patrimoine de la région.

## 2.7. La répartition des bénéficiaires selon le type de logement occupé

La particularité des bénéficiaires ANGEM est qu'ils habitent, en grande majorité, avec leurs parents malgré qu'ils soient mariés, on avoisine un taux de 39%, suivi de 31% de ceux qui ont construit des habitations bien aménagées, et ce, dans le cadre du programme de l'aide à l'auto-construction initié par l'Etat et financé par la «CNL<sup>164</sup>». Les locataires, quant à eux, représentent 19% et sont les bénéficiaires qui habitent les milieux urbains (dans le chef lieu de la Wilaya par exemple) et en définitif, on trouve les 4% de ce qui ont un logement luxueux (dans la région de Boghni, expliqué par l'aide des membres de la famille essentiellement immigrés par un transfert d'argent effectué périodiquement et /ou l'aide des parents bénéficiaires de pensions moudjahidines).

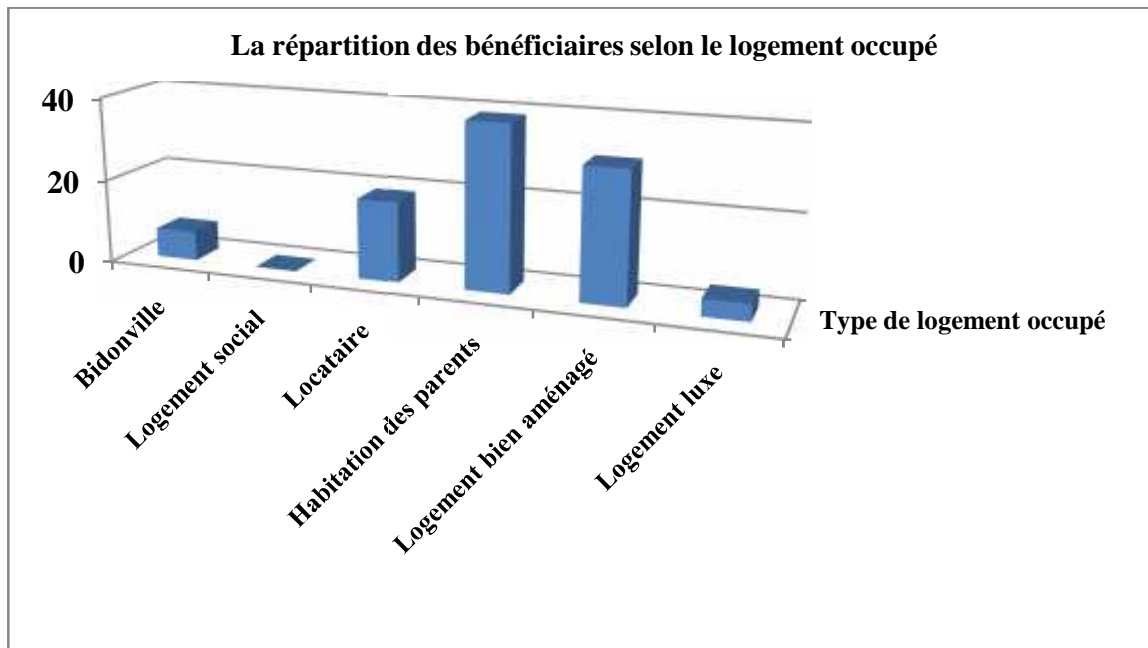
**Tableau N° 25 : La présentation des bénéficiaires selon le type de logement occupé**

variables	nombre	Pourcentage%	cumul
<b>Bidonville</b>	<b>07</b>	<b>07%</b>	<b>07</b>
<b>Logement social</b>	<b>00</b>	<b>00%</b>	<b>07</b>
<b>Locataire</b>	<b>19</b>	<b>19%</b>	<b>26</b>
<b>Habitation des parents</b>	<b>39</b>	<b>39%</b>	<b>65</b>
<b>Logement bien aménagé</b>	<b>31</b>	<b>31%</b>	<b>96</b>
<b>Logement luxe</b>	<b>04</b>	<b>04%</b>	<b>100</b>
<b>Total :</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>/</b>

Source : Auteur.

<sup>164</sup> CNL : caisse nationale logement

Figure 15 : La répartition des bénéficiaires selon le logement occupé



Source : Auteur.

**Constat N° 07:** les bénéficiaires s'attachent aux habitations des héritiers même après le mariage, la tranche qui a quitté ces habitations est celle aidée par la CNL pour l'auto-construction d'une maison individuelle.

## 2.8. La répartition des emplois occupés par les bénéficiaires avant l'accès à l'ANGEM

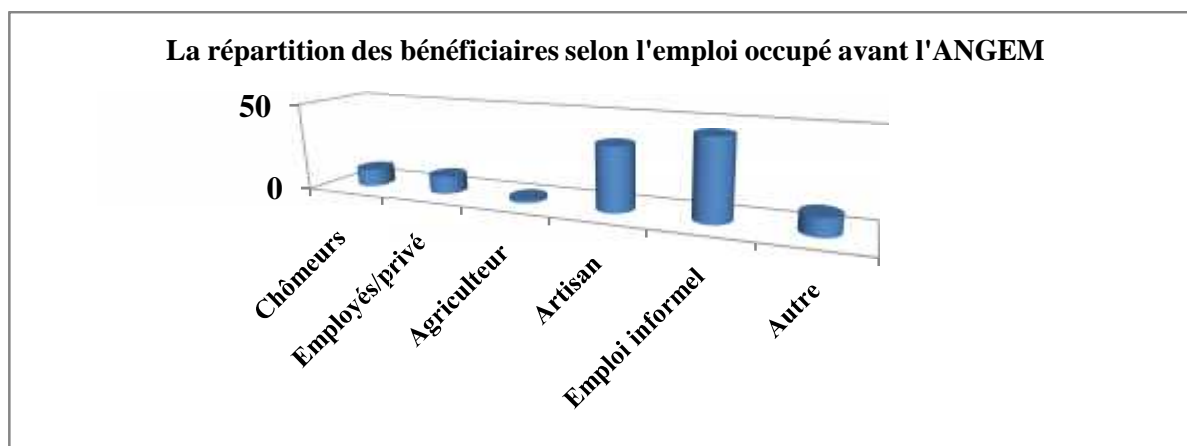
45% des bénéficiaires exercent dans l'informel et 36% dans l'artisanat avant de recourir à l'ANGEM, et ce, est justifié par le fait que la majorité représente des femmes au foyer qui exercent des petits métiers principalement la coiffure, la couture, les gâteaux traditionnels, la boulangerie traditionnelle, la bijouterie, le tissage,...Quant aux 10%, ce sont des employés chez le privé, ils représentent essentiellement les maçons, les fraudeurs en transport, les ambulants fruits et légumes,...Pour la catégorie « autre » qui atteint 10%, elle englobe, un garde communal, un chauffeur d'un camion lourd, un employé de la société canadienne du projet du barrage Taksebt, 02 employés au sein de l'administration,...Et les chômeurs sont essentiellement les jeunes diplômés de l'université et quelques femmes qui ont arrêté l'emploi informel pour des contraintes biologiques telles que l'accouchement, l'allaitement où ayant des enfants malades à charge,...

Tableau N° 26 : La présentation des bénéficiaires selon le type d'emploi occupé avant l'ANGEM

variables	nombre	Pourcentage%	cumul
Chômeurs	10	10%	10
Employés/ privé	10	10%	20
Agriculteur	02	02%	22
Artisan	36	36%	58
Emploi informel	45	45%	103
Autre	10	07%	113
<b>Total :</b>	<b>113</b>	<b>113%</b>	/

Source : Auteur.

Figure 16 : La répartition des bénéficiaires selon le type d'emploi occupé avant l'ANGEM



Source : Auteur.

**Constat N° 08:** Nous constatons que plus de 81% entre l'artisanat et l'emploi informel tels sont les postes occupés par les bénéficiaires ANGEM avant le financement, nous avons totalisé 113% de bénéficiaires vu que certains d'entre eux occupent au minimum deux postes (exemple, on peut trouver un employé chez le privé et artisan en même temps), et ce, pour pouvoir augmenter leurs revenus.

## 2.9. La répartition des bénéficiaires avec ou sans compte bancaire avant l'accès à l'ANGEM

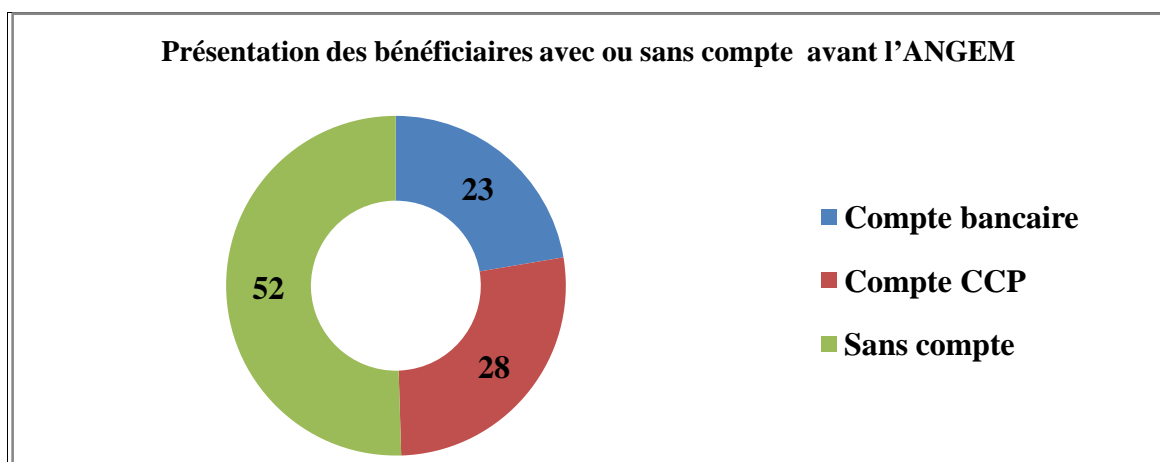
A travers les résultats supra, nous constatons que plus de 52% des bénéficiaires n'ont pas un compte bancaire ni un compte CCP avant l'octroi du PNR ANGEM, ce qui justifie le faible taux de bancarisation de la région. Aussi, pour la moitié qui représentent 51% de ceux qui ont un compte CCP et/ou bancaire et selon les dires des bénéficiaires, ces comptes sont ouverts pour des transactions temporaires, sans mouvements répétés, et ce, pour des formations assurées par l'Etat avant même l'octroi du PNR ANGEM au niveau des CFPA pour validation des acquis, les comptes bourses des étudiants, le compte salarié du gardien communal et l'employé privé de la société canadienne et quelques comptes en devises pour ceux qui ont des parents immigrés en vue d'effectuer des transferts de devise de l'étranger.

**Tableau N° 27 : présentation des bénéficiaires avec ou sans compte bancaire avant l'ANGEM :**

Variables	nombre	Pourcentage%	cumul
Compte bancaire	23	23%	23
Compte CCP	28	28%	51
Sans compte	52	52%	103
<b>Total :</b>	<b>103</b>	<b>103%</b>	<b>/</b>

Source : Auteur.

**Figure 17: La répartition des bénéficiaires bancarisés ou non avant l'ANGEM**



Source : Auteur.

**Constat N° 09:** plus de la moitié des ménages ne sont pas bancarisés, le peu de comptes ouverts ont pour finalité des transactions de passage.

## 2.10. La réponse des bénéficiaires sur l'existence d'autres ressources financières dans la famille

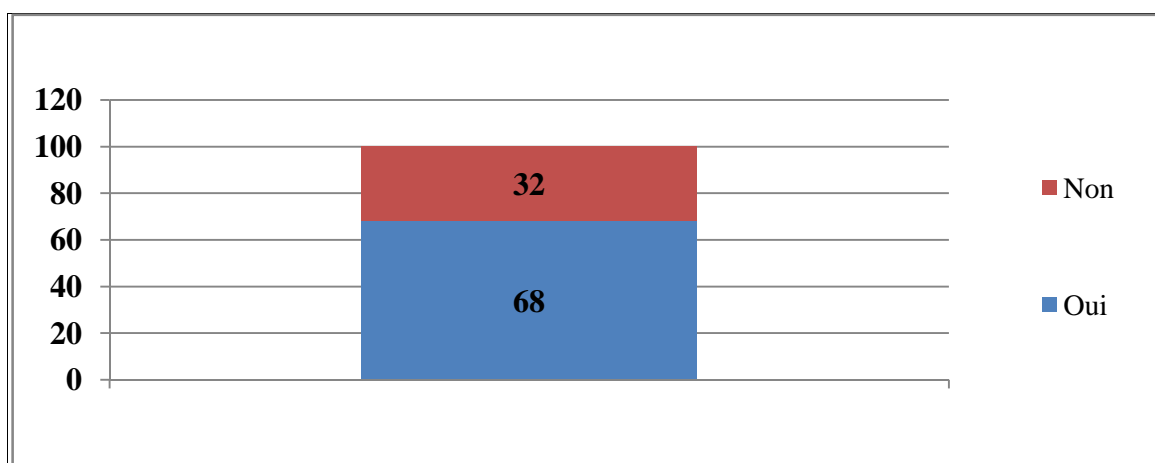
Comme ce sont des familles nombreuses, en majorité, les dépenses augmentent et une seule ressource ne peut pas faire face aux dépenses quotidiennes vu que les revenus des familles ne sont pas stables et ne représentent que de petites sommes et à cet effet, des revenus supplémentaires sont nécessaires pour d'éventuelles dépenses.

**Tableau N° 28: présentation des bénéficiaires avec ou sans autres ressources au sein de la famille**

Variables	nombre	Pourcentage%	cumul
Oui	68	68%	68
Non	32	32%	100
Total :	100	100%	/

Source : Auteur.

**Figure 18 : La répartition des bénéficiaires avec ou sans autres ressources au sein de la famille**



Source : Auteur.

**Constat N° 10:** Des revenus supplémentaires sont nécessaires pour faire face aux dépenses de la famille.

## 2.11. Réponse des bénéficiaires sur l'existence de revenus informels dans la famille

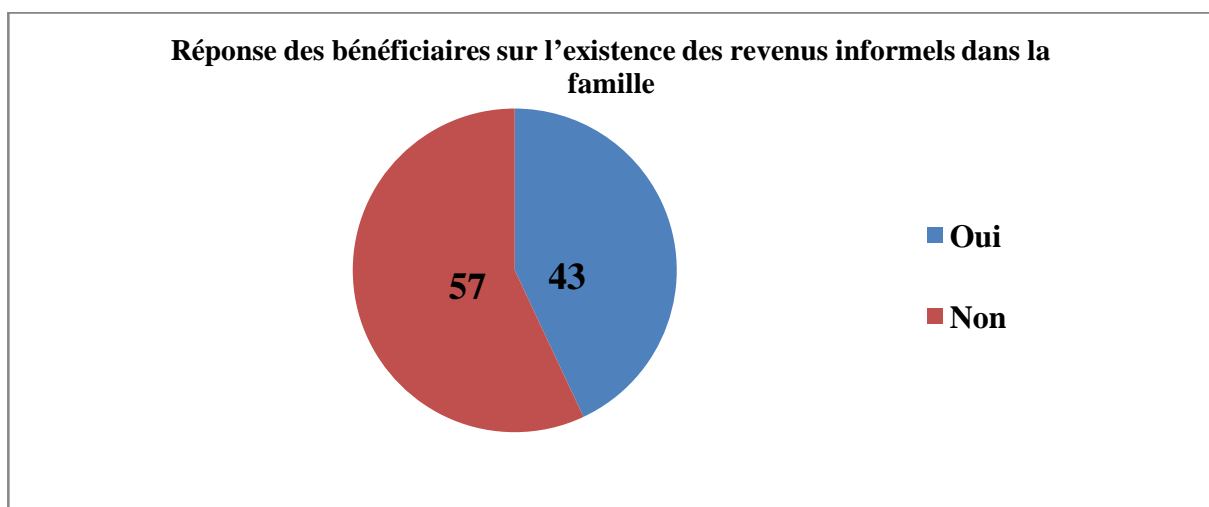
Certains bénéficiaires travaillent déjà dans l'informel donc génèrent automatiquement des revenus informels qui servent de ressources fondamentales pour faire face aux besoins primitifs des familles. Cependant, plus de la moitié ne possèdent pas de revenus informels, et ce, en raison de leur inscription à la chambre de l'artisanat, ayant des contrats pré-emploi et travaillant chez le privé donc assurés,...

**Tableau N° 29 : La présentation des bénéficiaires avec ou sans revenus informels au sein de la famille**

Variables	nombre	Pourcentage%	cumul
Oui	43	43%	43
Non	57	57%	100
Total :	100	100%	/

Source : Auteur.

**Figure 19 : La répartition des bénéficiaires avec ou sans revenus informels au sein de la famille**



Source : Auteur.

**Constat N° 11:** Plus de la moitié, soit 57% des bénéficiaires ne possèdent pas de revenus informels pouvant les aider à faire face à leurs dépenses de base.

## 2.12. La réponse des bénéficiaires sur la solidarité financière dans la famille

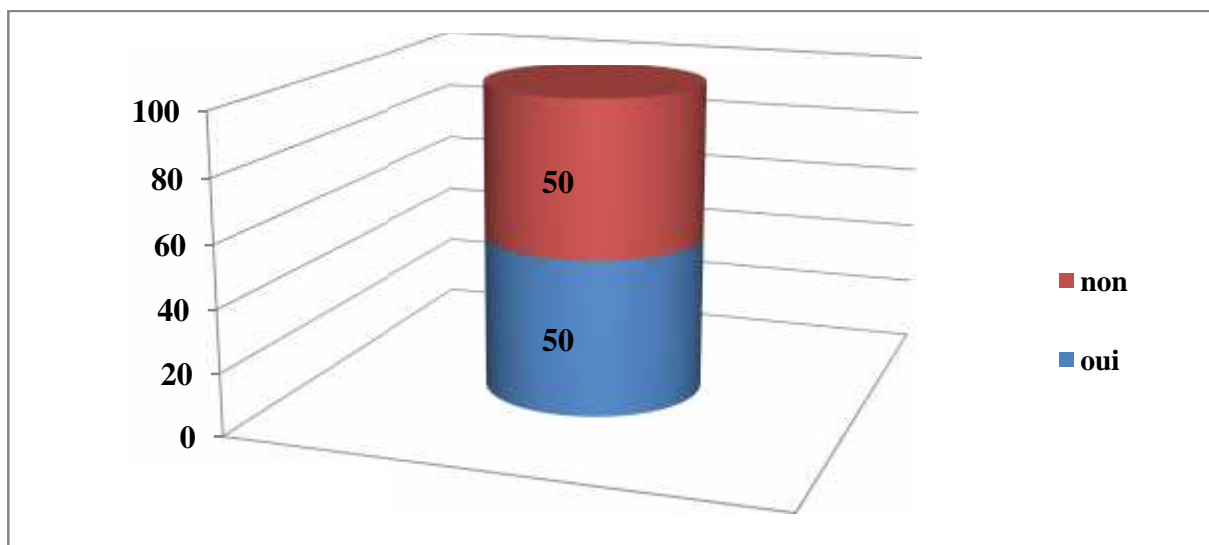
La région de la Grande Kabylie est connue par la solidarité entre les membres de la famille. Or, la majorité des familles ont besoin d'un appui financier donc, il paraît difficile pour certaines d'entre elles de contribuer ou d'assister d'autres familles qui sont dans la même situation financière. Ce constat est clair, vu que la moitié atteste de cette solidarité, et d'autres l'infirmement.

**Tableau N° 30 : La présentation des bénéficiaires avec ou sans solidarité financière au sein de la famille**

Variables	nombre	Pourcentage%	cumul
Oui	50	50%	50
Non	50	50%	100
<b>Total :</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>/</b>

Source : Auteur.

**Figure 20: La répartition des bénéficiaires avec ou sans solidarité financière au sein de la famille**



Source : Auteur.

**Constat N° 12:** selon le cas, la solidarité existe entre les membres d'une famille dans la limite des revenus et des possibilités d'aides financières.

### 2.13. L'estimation des bénéficiaires sur le niveau de pauvreté

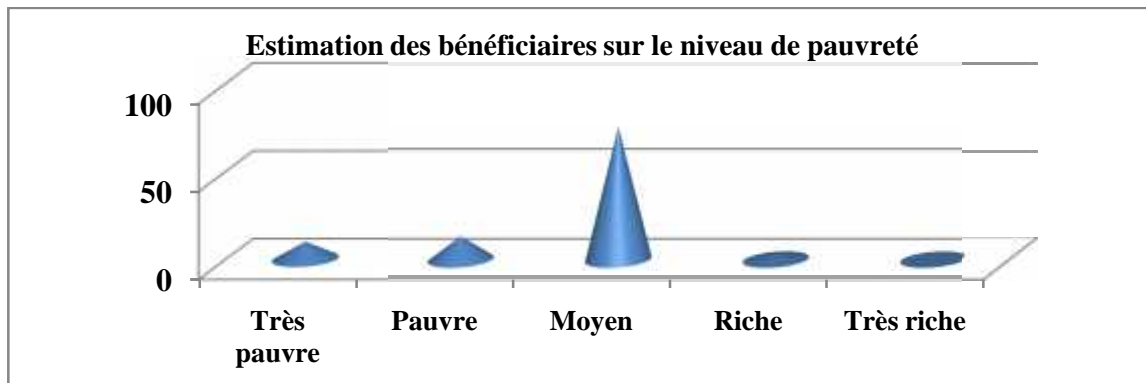
La mesure de la pauvreté est compliquée et difficile. Cependant, afin d'apprécier le niveau de pauvreté des bénéficiaires, nous avons tracé une échelle à cinq niveaux de degré pour pouvoir les classer. Nous envisageons un taux de 74% pour la classe moyenne. En effet, selon les bénéficiaires sans l'assistance des membres de la famille avec la contribution de leurs revenus, les devises en provenance des immigrés, la pension des moudjahidines et les recettes des commerçants, même le niveau moyen est loin d'être atteint. Les pauvres représentent 13% et les très pauvres 10%, ces deux catégories n'ont pas d'assistance financière ni de revenus informels. Pour la catégorie des bénéficiaires riches, un taux de 03% est envisagé pour les bénéficiaires ayant une situation aisée totalement initié par les immigrés. Le fait de solliciter l'ANGEM, c'est d'avoir accès à une activité formelle en s'inscrivant à la chambre du commerce et de l'artisanat.

**Tableau N° 31 : L'estimation des bénéficiaires sur le niveau de pauvreté**

<b>Variables</b>	<b>nombre</b>	<b>Pourcentage%</b>	<b>cumul</b>
<b>Très pauvre</b>	<b>10</b>	<b>10%</b>	<b>10</b>
<b>Pauvre</b>	<b>13</b>	<b>13%</b>	<b>23</b>
<b>Moyen</b>	<b>74</b>	<b>74%</b>	<b>96</b>
<b>Riche</b>	<b>03</b>	<b>03%</b>	<b>100</b>
<b>Très riche</b>	<b>00</b>	<b>00%</b>	<b>100</b>
<b>Total :</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>/</b>

Source : Auteur.

Figure 21 : L'estimation des bénéficiaires sur le niveau de pauvreté



Source : Auteur.

**Constat N° 13:** La majorité des bénéficiaires appartenant à la classe moyenne, représentent 74%, et ce, du faite de l'existence des revenus informels mais aussi de l'entraide et de la solidarité entre les membres de la famille.

#### 2.14. L'estimation des bénéficiaires sur le niveau du revenu minimum dépensé

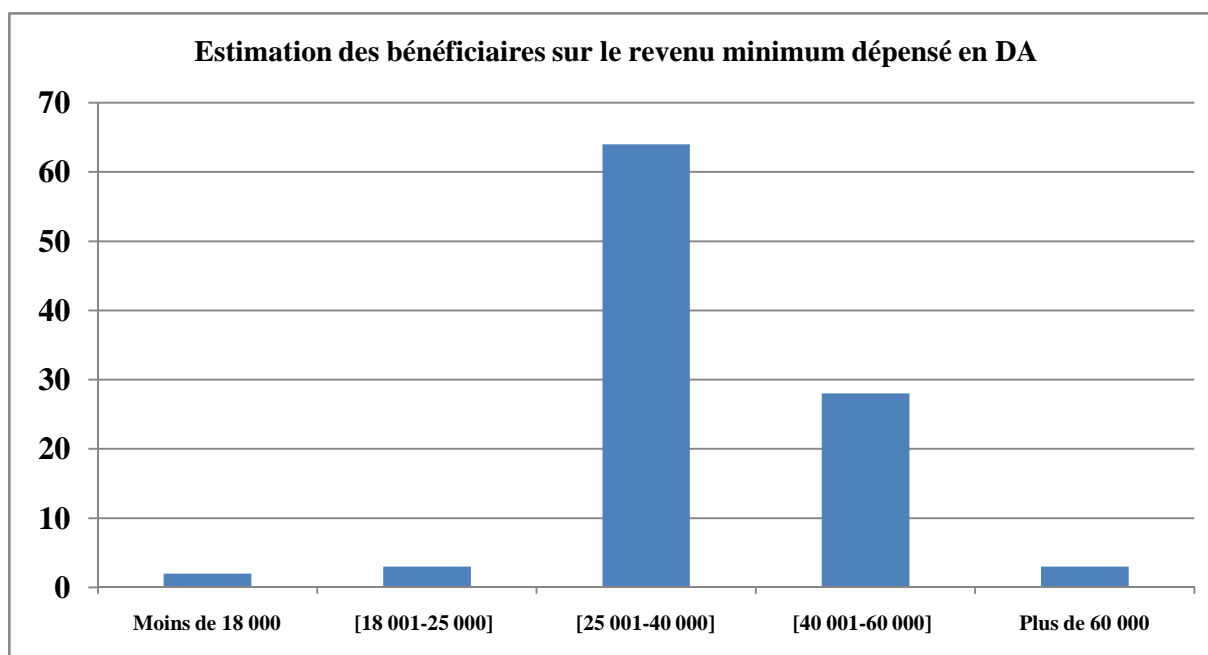
Les soucis des bénéficiaires portent essentiellement sur la cherté de la vie, l'augmentation injustifiée des prix pour certains produits alimentaires de base, tels que les médicaments, les analyses et les radios inaccessibles, étant donné que les familles sont nombreuses, les dépenses augmentent et sans assistance financière, il est quasiment impossible de faire face à toutes les dépenses. Selon l'enquête, 64% des bénéficiaires jugent qu'un revenu minimum de 40 000DA est nécessaire pour faire face aux dépenses mensuelles. Cependant, 28% jugent que le revenu moyen doit être de l'ordre de 60 000 DA. Les 5% qui dépensent moins de 25 000DA sont à la fois ceux qui ne trouvent pas un plus pour dépenser ou plutôt mettre de côté de l'argent pour faire face à de pires situations notamment là où ils ne travaillent pas du tout sachant qu'ils ne peuvent pas commercialiser leurs produits à tout moment.

Tableau N° 32: L'estimation des bénéficiaires sur le niveau du revenu minimum dépensé

Variables	nombre	Pourcentage%	cumul
Moins de 18 000DA	02	02%	02
[18 001-25 000] DA	03	03%	05
[25 001- 40 000] DA	64	64%	69
[40 001-60 000] DA	28	28%	97
Plus de 60 000DA	03	03%	100
<b>Total :</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>/</b>

Source : Auteur.

Figure 22 : L'estimation des bénéficiaires sur le niveau du revenu minimum dépensé



Source : Auteur.

**Constat N° 14:** Le revenu global minimum dépensé par la famille des bénéficiaires est de l'ordre de 40 000DA soit 64% des avis de ces derniers.

## 2.15. La réponse des bénéficiaires sur l'existence de l'ANGEM

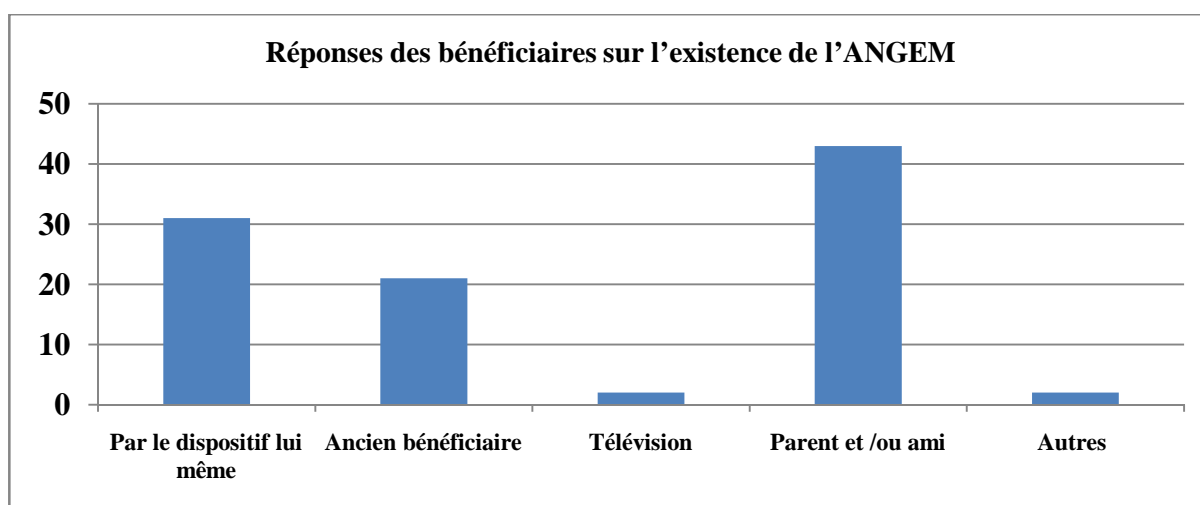
La plupart des bénéficiaires ont eu l'information de l'existence du dispositif ANGEM à travers des membres de leurs familles ou des amis, soit environ 43% d'entre eux, mais aussi, à l'aide des anciens bénéficiaires des PNR satisfaits de ce dispositif et conseillent donc les intéressés à en bénéficier, soit 21% et également par le biais du dispositif lui-même à travers le coordinateur installé au niveau de chaque Daïra. La télévision constitue un moyen de communication idoine mais seul 3% sont informés par ce canal et pour la catégorie « autre », elle représente des bénéficiaires sollicitant d'autres dispositifs tels que la CNAC et l'ANSEJ mais réorientés vers l'ANGEM parce qu'il répond mieux à leur activité.

**Tableau N° 33 : La réponse des bénéficiaires sur l'existence de l'ANGEM**

Variables	nombre	Pourcentage%	cumul
<b>Par le dispositif lui même</b>	<b>31</b>	<b>31%</b>	<b>31</b>
<b>Ancien bénéficiaire</b>	<b>21</b>	<b>21%</b>	<b>52</b>
<b>Télévision</b>	<b>03</b>	<b>03%</b>	<b>55</b>
<b>Parent et /ou ami</b>	<b>43</b>	<b>43%</b>	<b>98</b>
<b>Autres</b>	<b>02</b>	<b>02%</b>	<b>100</b>
<b>Total :</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>/</b>

Source : Auteur.

**Figure 23 : La réponse des bénéficiaires sur l'existence de l'ANGEM**



Source : Auteur.

**Constat N° 15:** l'information de l'existence de l'ANGEM est diffusée en grande partie entre les amis et les membres de la famille, mais aussi les anciens bénéficiaires qui passent l'information.

## 2.16. La réponse des bénéficiaires sur la durée de traitement de la demande au niveau de l'ANGEM

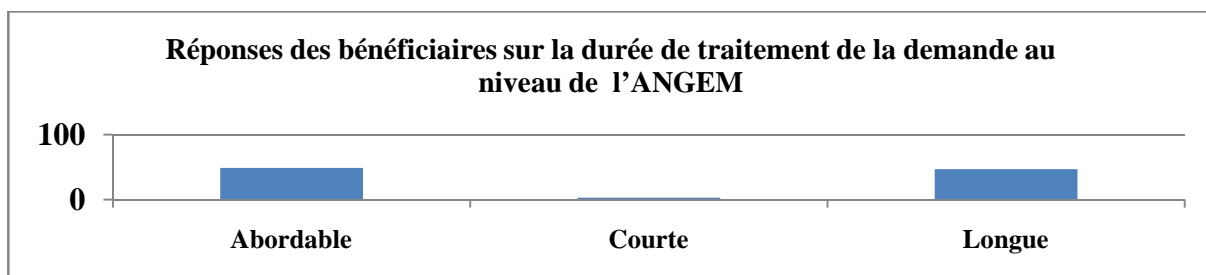
D'après la réponse des enquêtés, 49% jugent que le délai est abordable et 47% jugent que le délai est long, ceux qui disent que le délai est abordable représentent les bénéficiaires qui ont déjà initié des petits métiers et qui sont occupés par des activités génératrices de revenus, pour ceux qui jugent que le délai est long, ils attestent aussi qu'ils étaient en chômage et leur seul espoir de travailler c'est bien le PNR ANGEM. Le constat fait par la majorité, c'est que le virement émanant de la direction régionale de Bejaia est lent. Mais aussi, la procédure administrative est très longue.

**Tableau N° 34 : La réponse des bénéficiaires sur la durée de traitement de la demande au niveau de l'ANGEM**

Variables	nombre	Pourcentage%	cumul
Abordable	49	49%	49
Courte	03	04%	53
Longue	47	47%	100
<b>Total :</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>/</b>

Source : Auteur.

**Figure 24 : La réponse des bénéficiaires sur la durée de traitement de la demande au niveau de l'ANGEM**



Source : Auteur.

**Constat N° 16:** La durée de traitement des demandes ANGEM est longue selon certains bénéficiaires suite à la lenteur de la procédure administrative et la centralisation des PNR au niveau de la direction régionale de Bejaia notamment pour ceux qui ne sont pas en activité et pour ceux qui exercent des petits métiers, le délai est relativement abordable.

## 2.17. La réponse des bénéficiaires sur la durée de traitement de la demande au niveau de la banque

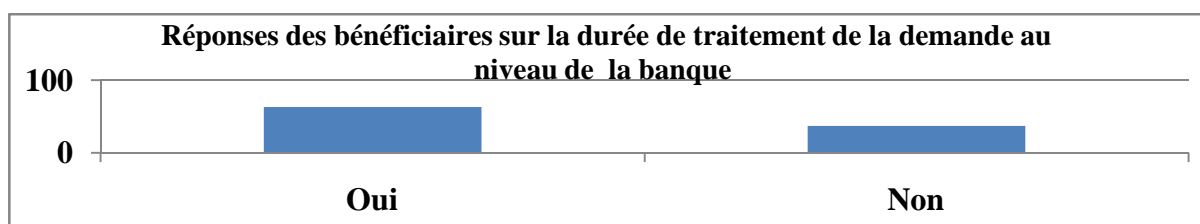
L'interrogation des bénéficiaires sur la durée de traitement des demandes au niveau de la banque atteste que plus de 63% confirment la lenteur de la procédure de traitement des dossiers au niveau de la banque contre 37% qui l'infirmement et ce, est justifié par le fait que les banques préfèrent activer dans les autres types de financement privés rapporteurs d'un intérêt beaucoup plus important que celui des petits montants, d'un coté, et l'assurance que ce type de financement n'est pas pris en charge par les banques privées de l'autre coté, donc en définitif, ce sont les banques publiques qui sont habilitées à les financer même avec prolongation dans le temps.

**Tableau N° 35 : La réponse des bénéficiaires sur la durée de traitement de la demande au niveau de la banque**

Variables	nombre	Pourcentage%	cumul
Oui	63	62%	62
Non	37	37%	100
<b>Total :</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>/</b>

Source : Auteur.

**Figure 25: La réponse des bénéficiaires sur la durée de traitement de la demande au niveau de la banque**



Source : Auteur.

**Constat N° 17:** La grande majorité des bénéficiaires confirme la lenteur de l'exécution des demandes de financement dans le cadre ANGEM pour diverses raisons.

## 2.18. La répartition des bénéficiaires par type d'activité

L'activité principale des bénéficiaires est l'artisanat avec 59% et représente l'ensemble des activités artisanales telles que la poterie, la couture, la boulangerie traditionnelle, la vannerie, la cordonnerie, la bijouterie traditionnelle, la tapisserie, le tissage, prêt à porter, gâteaux traditionnels, broderie, la robe kabyle, le macramé, sculpture sur bois,... Suivi du transport à 21% (TPV, TPM, TAFL, TF, Taxi,...)<sup>165</sup>, pour le secteur des services il ne représente que 10% et englobe généralement la coiffure, la quincaillerie, le conditionnement des produits alimentaires, la réparation radio-télévision, le kiosque multi service,..., les TPBH sont de l'ordre de 3%, il s'agit de deux maçons et un plâtrier. L'agriculture, quant à elle, représente 2%, il s'agit en effet de deux éleveurs bovins, l'un à Boghni et l'autre aux Ouadhias. Pour ce qui concerne la catégorie « autre » qui représente 5%, elle englobe la mercerie, la plomberie générale, la restauration,...

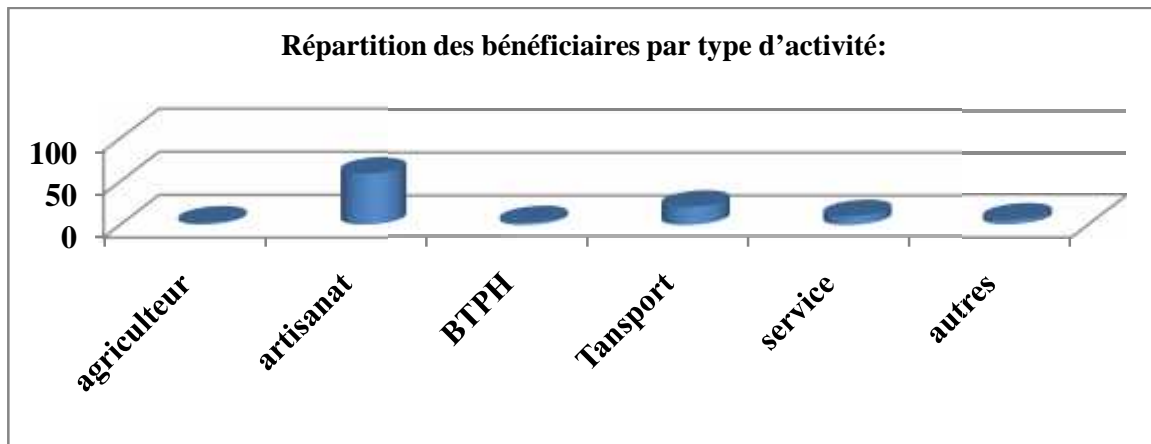
**Tableau N° 36: La répartition des bénéficiaires par type d'activité**

Variables	nombre	Pourcentage%	cumul
Agriculture	02	02%	02
Artisanat	59	59%	61
BTPH	03	03%	64
Transport	21	21%	85
Service	10	10%	95
Autres	05	05%	100
<b>Total :</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	/

Source : Auteur.

<sup>165</sup> Pour le transport, il ya diversification voir TPV : Transport Public des Voyageurs à base de petit fourgons 07 places tel (DFSK), TPM : Transport Public de Marchandises à base de petits camions, TAFL : Transport Ambulants Fruits et Légumes tel (JMC), TF : Transport Frigorifique avec les camions frigorifiques tel (SHUNG, GONOW), Taxi généralement de marque DACIA LOGANE.

Figure 26 : La répartition des bénéficiaires par type d'activité



Source : Auteur.

**Constat N° 18:** L'ANGEM finance plusieurs secteurs d'activité et chaque secteur touche à plusieurs métiers mais la quote part la plus représentative c'est l'artisanat.

## 2.19. La répartition des bénéficiaires par type de financement

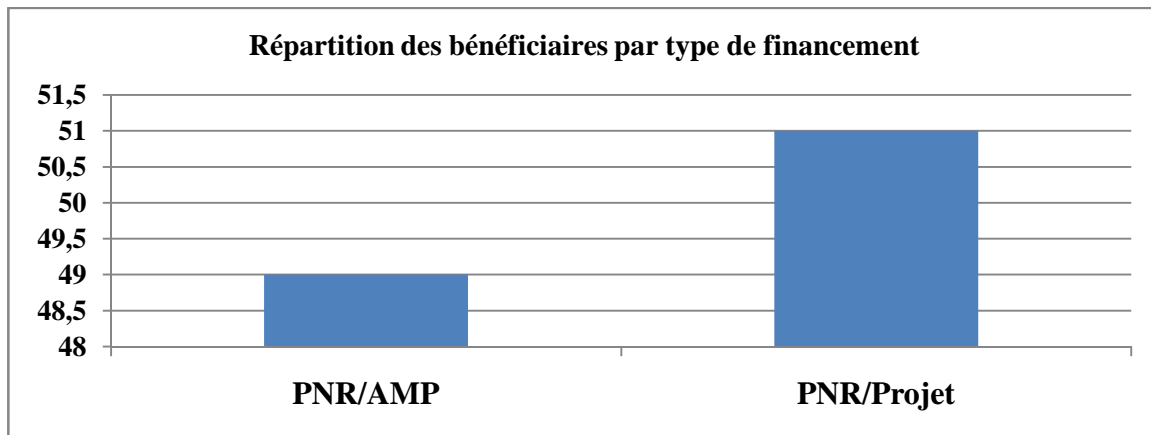
D'après les résultats de notre enquête, l'ANGEM finance autant de dossiers AMP que de projets, vu la diversification des secteurs que touche ce dispositif.

Tableau N° 37: La répartition des bénéficiaires par type de financement

Variables	nombre	Pourcentage%	cumul
PNR/AMP	49	49%	49
PNR/Projet	51	51%	100
Total :	100	100%	/

Source : Auteur.

Figure 27: La répartition des bénéficiaires par type de financement



Source : Auteur.

**Constat N° 19:** l'ANGEM finance les deux types de PNR sans préférence comme le montre les résultats de notre enquête.

## 2.20. La répartition des réponses des bénéficiaires sur le remboursement du PNR

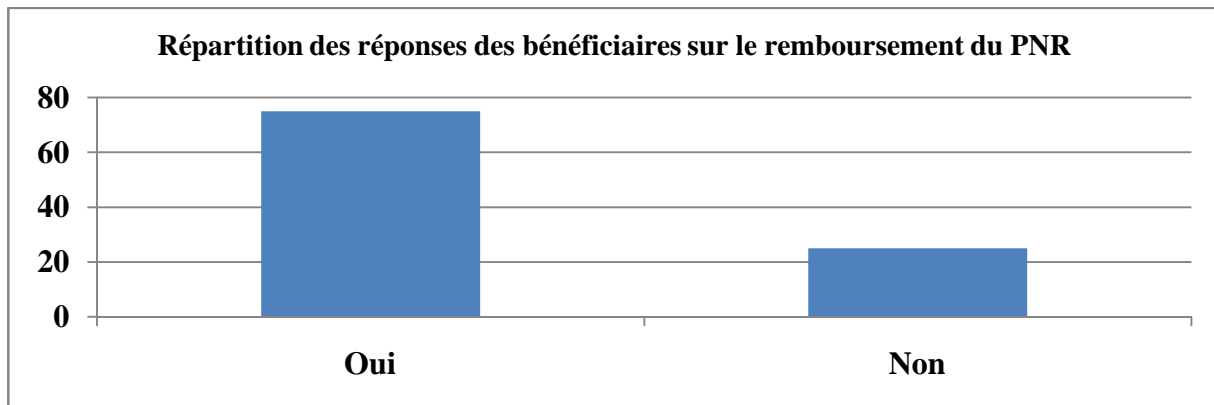
75% des réponses des bénéficiaires attestent que ces derniers respectent le remboursement des PNR/ANGEM, et ce, selon le point de vue de la majorité en raison de la peur d'avoir contracté un crédit donc ils sont dans l'obligation de rembourser quelque soit les conditions de travail. Les 25% qui ne peuvent pas rembourser sont ceux qui n'arrivent pas à mettre de coté une somme d'argent pour amortir le PNR en raison de la cherté de la vie, ils représentent généralement les femmes qui se sont arrêtées de travailler pendant certaines périodes pour un accouchement et celles qui n'arrivent pas à écouler leur produits suite à l'aride concurrence sur les lieux.

Tableau N° 38 : La répartition des réponses des bénéficiaires sur le remboursement du PNR

Variables	nombre	Pourcentage%	cumul
Oui	75	75%	75
Non	25	25%	100
Total :	100	100%	/

Source : Auteur.

Figure 28: La répartition des réponses des bénéficiaires sur le remboursement du PNR



Source : Auteur.

**Constat N° 20:** Pouvoir rembourser pour les bénéficiaires n'est pas forcément liée à une capacité de remboursement mais, par obligation de faire face au respect de l'engagement contracté.

### 2.21. La répartition des réponses des bénéficiaires sur le remboursement du crédit bancaire

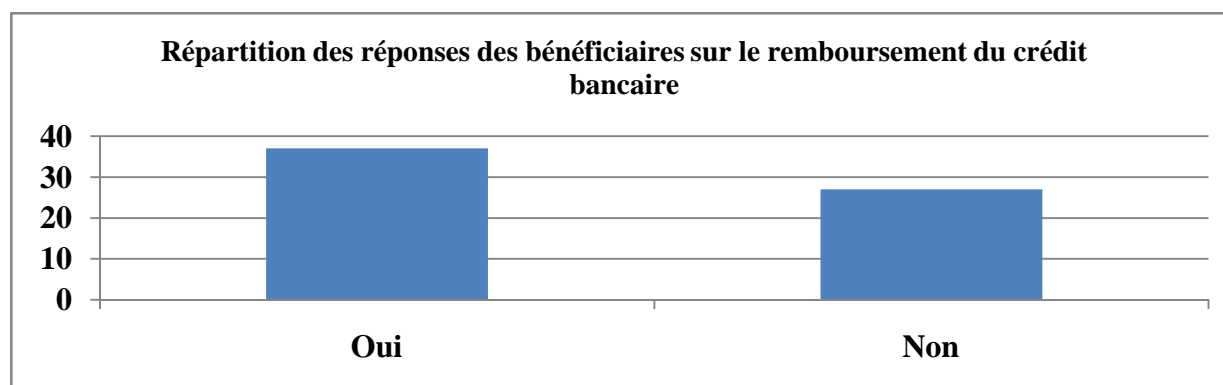
Comme pour le PNR ANGEM, les bénéficiaires préfèrent s'acquitter carrément de leur dette que d'être redevable, selon les propos de la majorité, *«on ne joue jamais avec l'Etat, les banques ne prêtent qu'aux riches, donc nous sommes chanceux d'avoir cette opportunité, pourquoi alors les décevoir, on fait nos comptes pour le règlement d'échéances même au détriment de nos dépenses,...»*.

Tableau N° 39: La répartition des réponses des bénéficiaires sur le remboursement du crédit bancaire

Variables	nombre	Pourcentage%	cumul
Oui	73	73%	73
Non	27	27%	100
<b>Total :</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>/</b>

Source : Auteur.

**Figure 29: La répartition des réponses des bénéficiaires sur le remboursement du crédit bancaire**



Source : Auteur.

**Constat N° 21:** Le remboursement pour certains bénéficiaires est une question d'obligation et non un excédent de ressources dégagées.

## 2.22. La répartition des réponses des bénéficiaires sur l'origine de l'apport personnel

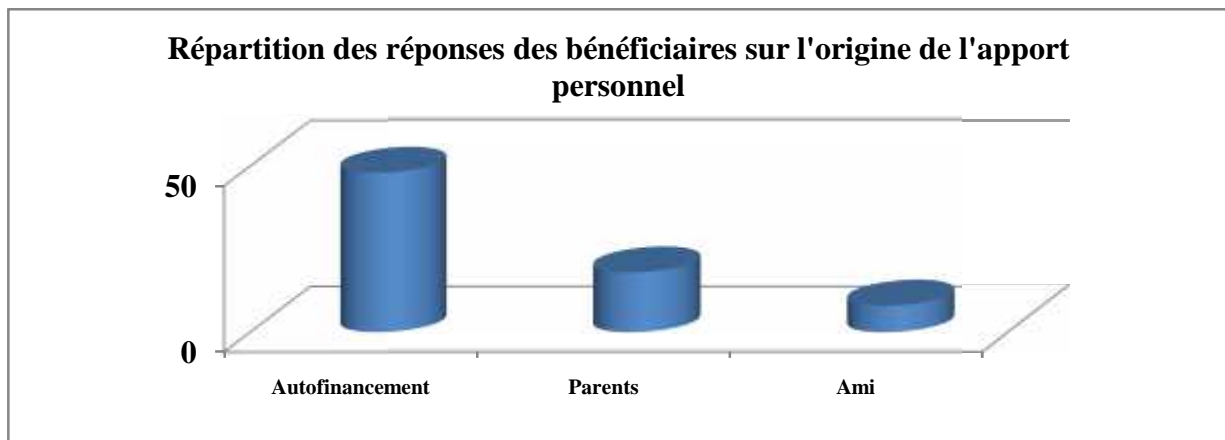
Comme la majorité des bénéficiaires ont travaillé dans l'informel pour cela, ils ont dégagé un fonds qui sert d'apport personnel lors de la réalisation de leurs projets ANGEM ou bien pour compléter le PNR/AMP s'il s'avère insuffisant pour les petites activités, pour d'autre, l'assistance d'un parent peut jouer le jeu mais, l'emprunt auprès d'un ami fait également l'affaire. Cependant, 26% des bénéficiaires, n'ont pas d'apports personnels sous toutes ses formes, donc la seule solution pour eux, c'est de contracter directement le PNR et de commencer « Nexon n'hello » c'est-à-dire, commencer à base de rien.

**Tableau N° 40: La répartition des réponses des bénéficiaires sur l'origine de l'apport personnel**

Variables	nombre	Pourcentage%	cumul
<b>Autofinancement</b>	<b>48</b>	<b>48%</b>	<b>48</b>
<b>Parents</b>	<b>18</b>	<b>18%</b>	<b>66</b>
<b>Ami</b>	<b>08</b>	<b>08%</b>	<b>74</b>
<b>Total :</b>	<b>74</b>	<b>74%</b>	<b>/</b>

Source : Auteur.

Figure 30: La répartition des réponses des bénéficiaires sur l'origine de l'apport personnel



Source : Auteur.

**Constat N°22:** L'apport personnel des bénéficiaires provient essentiellement de l'autofinancement, pour ceux travaillant principalement dans l'informel.

### 2.23. La répartition des réponses des bénéficiaires sur les frais de gestion de la banque

Les frais de gestion de la banque représentent plusieurs commissions, et ce, selon le montage du dossier. En effet, il y'a, dès l'ouverture de compte commercial, profession libérale, fellah et/ou artisan selon le cas, des frais de tenue de compte, des commissions d'engagement sur le crédit qui sont de l'ordre de 0,5% par rapport au montant sollicité, des commissions de gestion du dossier de crédit qui s'élèvent à 1% par rapport au montant du crédit consommé, la prime d'adhésion au fonds de garantie qui s'élève à 0,5% du montant du projet, les commissions de certification des chèques de banque lors du déblocage des fonds qui sont de l'ordre de 936 DA par opération dont la TVA incluse pour le cas de la BNA.

Il va falloir y ajouter les droits de timbres fiscaux liés à la paperasse bancaire, voire la convention de crédit établie en 05 exemplaires et un jeu complet de billets à ordre pour l'amortissement du crédit lors du recouvrement. Des documents extra bancaires sont nécessaires pour bien ficeler les dossiers des bénéficiaires à savoir, un contrat de bail d'une durée minimale de deux années est exigé comme préalable à toute demande de financement et des garanties à postériori à savoir, le nantissement du matériel et le gage sur véhicule sont

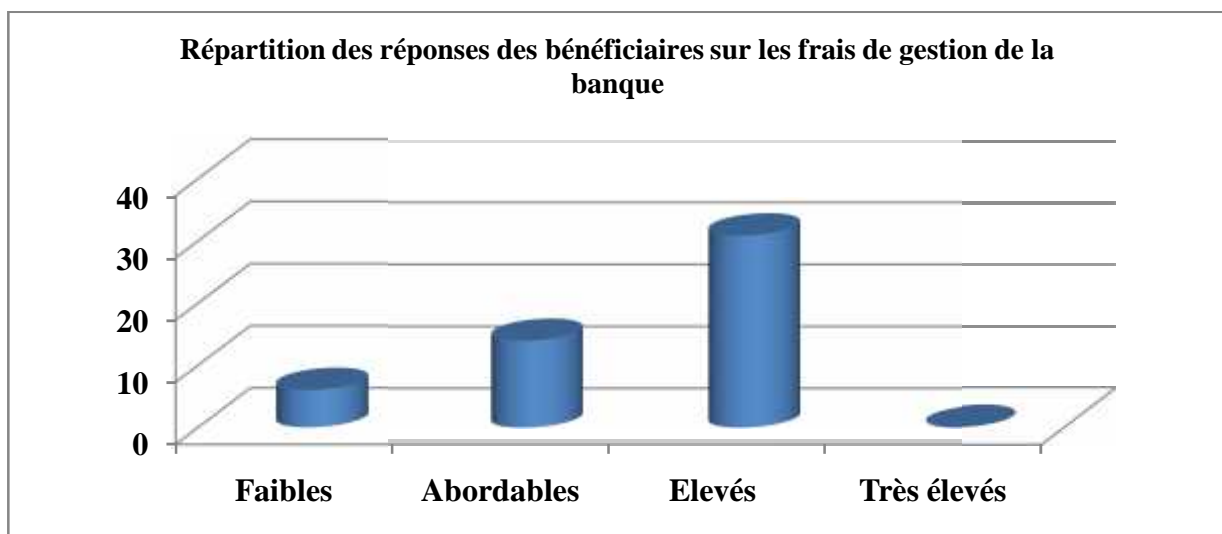
réclamés après déblocage des fonds et sur lesquels les bénéficiaires dépensent des frais supplémentaires.

**Tableau N° 41: La répartition des réponses des bénéficiaires sur les frais de gestion de la banque**

Variables	nombre	Pourcentage%	cumul
Faibles	06	06%	06
Abordables	14	14%	20
Elevés	31	31%	51
Très élevés	00	00	51
<b>Total :</b>	<b>51</b>	<b>51%</b>	<b>/</b>

Source : Auteur.

**Figure 31: La répartition des réponses des bénéficiaires sur les frais de gestion de la banque**



Source : Auteur.

**Constat N° 23:** Les frais sont élevés pour la plupart des bénéficiaires mais un passage obligatoire pour le déblocage des fonds.

Pour illustrer ce cas, nous allons présenter une simulation d'un PNR/Projet à hauteur de 1.000.000DA à taux d'intérêt bonifié à 100% suivant le financement triangulaire par la banque BNA.

**Simulation pour un projet PNR de 1.000.000DA (calcul des frais pour le client)**

Dans le cas d'un PNR/Projet à 1.000.000 DA, la structure de financement sera la suivante :

$$\text{Projet}=1.000.000\text{DA} \left\{ \begin{array}{l} 70\% \text{ de crédit bancaire}= 700.000\text{DA.} \\ 29\% \text{ de PNR ANGEM}=290.000\text{DA.} \\ 01\% \text{ d'apport personnel}=10.000\text{DA.} \end{array} \right.$$

**1. Apport personnel : 10.000DA**

**2. La prime Fonds de garantie : 5 850 DA.**

$$\text{Prime}= 0,5 \% * 1.000.000\text{DA} = 5000\text{DA}$$

$$\text{Taxes}= \text{TVA} (17\%) = 5000\text{DA} * 17\% = 850\text{DA.}$$

**3. Les commissions bancaires : 10 500DA+1 785DA (TVA)=14 157DA**

$$\text{J Commissions d'engagement}=700.000\text{DA} * 0,5\% = 3 500\text{DA}$$

$$\text{TVA} (17\%) = 3 500\text{DA} * 17\% = 595\text{DA}$$

$$\text{Coins engagement}= 4 095\text{DA}$$

$$\text{J Commissions de gestion}=700.000\text{DA} * 1\% = 7 000\text{DA}$$

$$\text{TVA} (17\%) = 7 000\text{DA} * 17\% = 1 190\text{DA}$$

$$\text{Coins de gestion}= 8 190\text{DA}$$

$$\text{J Commissions de certification de chèque de banque}=1 872\text{DA}$$

$$\text{TVA} (17\%) = 800\text{DA} * 17\% = 136\text{DA}$$

$$\text{Coins de certification}= 936\text{DA}$$

$$\text{Minimum 02 chèques (matière première+assurance)}=1 872\text{DA}$$

**4. Les timbres fiscaux : 2 500 DA**

$$\text{Conventions de crédit à 10 pages} * 05 \text{ exemplaires} * 20\text{DA} = 1000\text{DA}$$

$$\text{Droit d'enregistrement aux impôts} = 500\text{DA}$$

$$\text{Billet à ordre } 10 * 100\text{DA} = 1000\text{DA}$$

**5. Le contrat de location=240 000DA**

Exigé pour une durée minimale de deux ans.

$$10 000\text{DA} * 24 \text{ mois} = 240 000\text{DA} \text{ (soit minimum de } 10 000\text{DA/mois de loyer)}$$

**6. Les frais de tenue de compte=5 000DA**

**7. Honoraires du notaire sur nantissement du matériel= 8000DA**

**8. Honoraires du notaire sur contrat de location= 8000DA**

$$\text{Total charges} = 10 000 + 5 850 + 14 157 + 2 500 + 240 000 + 5000 + 8000 + 8000$$

$$= 53 507 \text{ DA (ensemble de frais) } + 240 000 \text{ (frais de location).}$$

**Total charges : 293 507 DA**

Selon les témoignages de certains bénéficiaires, les frais sont trop élevés et la majorité qui ont entamé la demande de financement bancaire sont obligés de régler les frais rien que pour avoir les chèques sans connaître le sens même de certaines commissions à titre d'exemple « *la prime au fond de garantie* ». L'analyse de l'ensemble des charges du client montre que le contrat de location qui est cher car il doit être établi sur deux années et le paiement se fait à l'avance, les autres frais qui sont dans la limite de 60.000DA sont aussi élevés pour des jeunes chômeurs qui ont aucune source de revenus.

## 2.24. La répartition des réponses des bénéficiaires sur le renouvellement de la demande du PNR

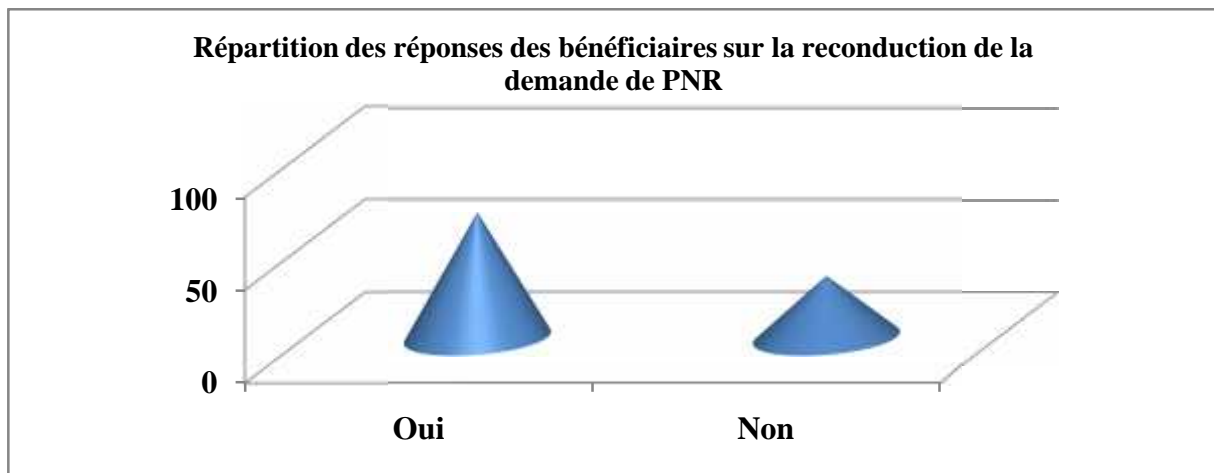
La majorité des bénéficiaires soit un taux de 67% atteste leur volonté de faire l'extension pour leur activité en recourant à l'ANGEM pour un autre financement. Les 33% qui restent représentent, en globalité, les femmes au foyer sans niveau d'instruction dont le travail se limite à un petit métier généralement artisanal pour contribuer aux dépenses quotidiennes mais ne sont pas ambitieuses pour l'investissement à long terme, l'innovation ou la création d'un côté et ne prennent pas position sur le marché où la concurrence est rude, donc qui demande d'autres appuis financiers, de l'autre.

**Tableau N° 42: La répartition des réponses des bénéficiaires sur le renouvellement de la demande du PNR**

Variables	nombre	Pourcentage%	cumul
Oui	67	67%	67
Non	33	33%	100
Total :	100	100%	/

Source : Auteur.

Figure 32: La répartition des réponses des bénéficiaires sur le renouvellement de la demande du PNR



Source : Auteur.

**Constat N° 24:** Les bénéficiaires expriment la volonté d'avoir d'autres PNR pour élargir le champ de leur activité.

## 2.25. La répartition des réponses des bénéficiaires sur l'accompagnement ANGEM

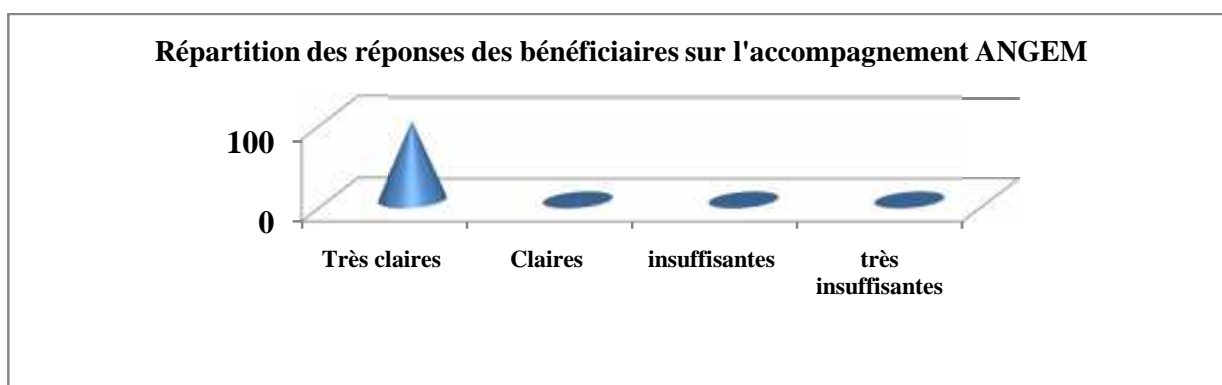
La réponse donnée par la quasi-totalité des bénéficiaires sur l'accompagnement au niveau de l'ANGEM est très satisfaisante. En effet, un taux de 99%, selon les enquêteurs qui attestent que le service offert par l'ANGEM en tant que structure est digne d'être apprécié, les employés sont plus que sociables et instructifs en même temps. Cependant, ces derniers sont assujettis à une réglementation en vigueur qu'ils doivent respecter et sont entrain d'exécuter les ordres des instances suprêmes dont relève l'habilitation de modifier et d'alléger la procédure de financement, ceci dit, les bénéficiaires sont satisfaits du service rendu par l'ANGEM, même s'ils ont beaucoup de contraintes à faire valoir.

Tableau N° 43: La répartition des réponses des bénéficiaires sur l'accompagnement ANGEM

Variables	nombre	Pourcentage%	cumul
Très claires	99	99%	99
Claires	01	01%	100
Insuffisantes	00	00	100
Très insuffisantes	00	00	100
Total :	100	100%	/

Source : Auteur.

Figure 33: La répartition des réponses des bénéficiaires sur l'accompagnement ANGEM



Source : Auteur.

**Constat N° 25:** Les bénéficiaires sont satisfaits des services rendus par l'accompagnement ANGEM malgré leur mécontentement sur certaines contraintes telles que les frais élevés, la lenteur d'exécution, la bureaucratie,...

## 2.26. La répartition des réponses des bénéficiaires sur l'adhésion à une association ANGEM

L'existence d'une association ANGEM est une très bonne initiative pour plus de 93% des bénéficiaires dont la plupart ont émis deux réserves, la première c'est que cette association doit être à proximité, dans un lieu où le transport est fluide et la seconde, c'est de trouver du temps pour la rejoindre vu que la majorité, ce sont des femmes aux foyers ayant à charge beaucoup d'enfants et un métier entre les mains mais aussi certaines activités saisonnières

telles que la coiffure, les gâteaux traditionnels, la couture, les bijouterie,...doivent s'organier en hiver pour un allègement en été. Pour beaucoup de femmes, la notion de temps est importante et le sens de la gestion est absent.

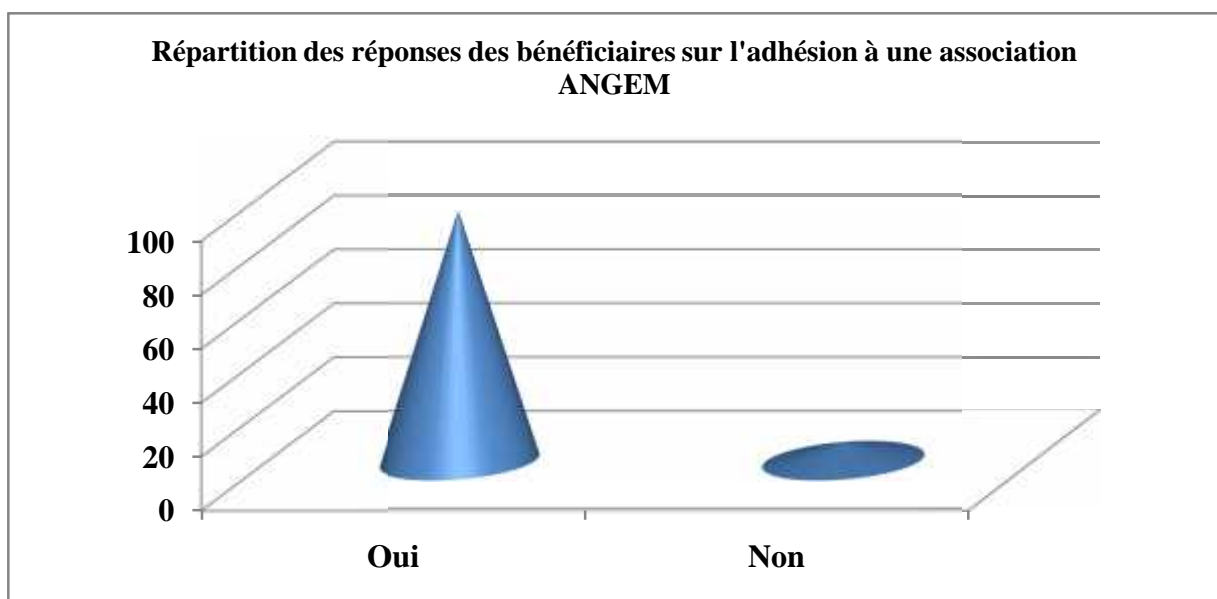
Pour la tranche qui représente 07% et qui ne sont pas intéressés d'adhérer à cette association, certains déclarent que l'association est une perte de temps et n'a aucun effet sur l'amélioration de leur activité, d'autres, attestent déjà qu'ils sont dans une association similaire à Tizi-Ouzou gérée par les jeunes de la région de Michelet et pour laquelle ils règlent 1000DA des droits de cotisation mais en vain, c'est également une perte d'argent.

**Tableau N° 44: La répartition des réponses des bénéficiaires sur l'adhésion à une association ANGEM**

Variables	nombre	Pourcentage%	cumul
Oui	93	93%	93
Non	07	07%	100
<b>Total :</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>	<b>/</b>

Source : Auteur.

**Figure 34: La répartition des réponses des bénéficiaires sur l'adhésion à une association ANGEM**



Source : Auteur.

**Constat N° 26:** Les bénéficiaires sont pour l'adhésion à l'association ANGEM si la réglementation le permet à condition qu'elle soit proche et de trouver le temps nécessaire pour la joindre.

### **3. La synthèse des résultats dégagés par l'enquête**

A la lumière de notre enquête, une synthèse des résultats obtenus s'impose et permet de dégager l'impact de la microfinance sur la lutte contre la pauvreté à travers le dispositif ANGEM sur un échantillon composé de 100 bénéficiaires de PNR au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

#### **3.1. L'identification des bénéficiaires**

Pour ce qui est du volet d'identification des bénéficiaires, nous nous sommes basés sur les réponses données à quelques questions touchant plusieurs paramètres à savoir : le genre, l'âge, la situation matrimoniale, le nombre de ménage à charge, le niveau d'instruction, le nombre d'années d'expérience professionnelle, le type de logement occupé, l'existence ou non de revenus informels, l'existence ou non de solidarité familiale, la provenance de l'aide financière, le niveau de bancarisation, le revenu minimum mensuel global dépensé et enfin le niveau de pauvreté.

A travers nos constatations, l'ANGEM cible les femmes tout comme les hommes avec une concentration sur les femmes dont la tranche d'âge se situe entre 30 et 50 ans pour une moyenne d'âge de 38 ans, essentiellement analphabète ou d'un niveau primaire pour les femmes et d'un niveau moyen pour les hommes. La majorité des individus interrogés sont mariés ayant à charge des familles nombreuses. Les bénéficiaires ANGEM sont très qualifiés dans leurs métiers et exercent pendant plusieurs années à titre individuel, généralement dans des secteurs informels et artisanaux pour subvenir à leurs besoins. Globalement, ils occupent les habitations des héritiers même après le mariage, exception faite pour les bénéficiaires de l'aide CNL pour l'auto-construction d'une maison à titre individuel, dont la construction s'étale sur une longue période mais les maisons sont bien aménagées.

Nous avons constaté aussi que plus de 81% se trouvent dans l'artisanat et l'emploi informel, tels sont les postes occupés par les bénéficiaires ANGEM avant le financement, ce qui justifie l'existence de revenus informels avant même d'être financé par l'ANGEM. Cependant, ces revenus sont de petites sommes qui ne permettent pas de faire face aux dépenses quotidiennes, à cela s'ajoute l'assistance des membres de familles à travers les revenus divers

comme le salaire, la pension, la retraite, le transfert de devises de l'étranger, le loyer perçu sur des locaux à usage commercial,...

Plus de la moitié des ménages ne sont pas bancarisés, le peu de comptes ouverts ont pour finalité des transactions de passage comme virement de bourses pour étudiants, le transfert de devises d'un parent de l'étranger, la formalité administrative dans le cas de la formation pour validation des acquis assurée au niveau du CFPA,... A cet effet, nous avons tenté d'appréhender le niveau de pauvreté des bénéficiaires à travers le revenu global minimum dépensé par mois au niveau de la famille, et sur ce, les réponses divergent mais la moyenne est estimée à 40 000DA suite à la cherté de la vie, d'un coté, et à l'avènement de la politique d'austérité de l'autre.

### **3.2. L'accès au microcrédit**

A travers les réponses données par les bénéficiaires, nous pouvons conclure que le dispositif ANGEM a fourni des efforts considérables pour parer son existence et amener les intéressés à solliciter les PNR. Néanmoins, d'autres canaux de transmission de l'information existent tels que les anciens bénéficiaires, les parents, les amis, la télévision, l'APC, durant les expositions et foires, café, CFPA, réorientation des autres dispositifs comme l'ANSEJ, CNAC, mais aussi l'ANEJ qui a joué un rôle très important dans l'accompagnement et les conseils des jeunes chômeurs.

Concernant la durée de traitement du dossier au niveau de l'ANGEM, elle est relativement lente, c'est ce que pensent les chômeurs sans aucune activité et dont l'aide familiale est absente, ceux déjà en activité et/ou ayant une assistance financière n'ont pas pressenti la lenteur. L'autre contrainte, c'est la centralisation des fonds au niveau de la direction régionale de Bejaia qui exécute tardivement les virements des PNR. La banque a sa marge de responsabilité en terme de lenteur aussi, suite aux formalités administratives exigées telles un contrat de location de deux ans révolus à toute demande de financement, pour certains, ils n'ont pas de quoi payer cette avance.

Pour d'autres, c'est l'inexistence de locaux sur place comme souligné au niveau de la région de Ath yenni spécialisée, en grande partie, en bijouterie traditionnelle, une contrainte qui les a poussé à se délocaliser vers Tizi-Ouzou, au centre ville, où les daïra se trouvant à coté. Il est à signaler que l'Etat n'a pas épargné l'effort sur ce point, cela peut être justifié par le programme des 100 locaux par commune initié en vue d'assister les bénéficiaires mais en se

déplaçant sur les lieux, nous avons constaté l'inaccessibilité à ces derniers suite aux mauvaises conditions et à l'état délabré de ces locaux (absence d'eau, électricité, assainissement, sécurité,...)<sup>166</sup>.

L'aire d'intervention de l'ANGEM est vaste. Elle touche le financement de plusieurs secteurs d'activité à savoir : l'agriculteur, le transport, le service, le bâtiment, le commerce, la pêche mais principalement l'artisanat. L'apport personnel des bénéficiaires provient essentiellement des petites épargnes domestiques générées par les revenus informels, dégagés par les emplois informels occupés avant de recourir à l'ANGEM, mais aussi pour certains bénéficiaires, il provient d'un emprunt informel des amis ou d'un parent. La question de frais bancaires suscite le débat. Or, nous avons effectué une simulation sur un projet ANGEM de 1.000.000DA, celle-ci a dégagé environ 300.000DA de charges, ce montant représente les 30% du projet. Selon les témoignages de certains bénéficiaires, *«par ignorance, nous croyons pouvoir initié l'activité à 10.000DA (01% du projet), mais la réalité est autre, ce que nous percevons d'un coté, nous le dépensons, de l'autres, sans se rendre compte, cela constitue une limite au dispositif ANGEM. (Hadjila, couturière, Boghni)»* et, celui-ci : *«une fois rentré dans la procédure, on se trouve à régler des frais sans comprendre le sens même de nos dépenses, c'est un vrai calvaire pour nous les chômeurs, sans compter les frais de déplacement, le temps perdu à chaque fois pour complément de dossier. (Thiziri, gâteau traditionnels, Maatkas)»*.

Le PNR ANGEM, étant cher et lent, constitue un frein pour certains bénéficiaires. Cependant, pour d'autres, il constitue une opportunité à ne pas rater car c'est la seule issue d'avoir un travail et par conséquent un revenu. Ce principe développe et sème une confiance dans l'esprit de beaucoup d'entre eux et les encouragent à rembourser leurs crédit mais, aussi, le PNR à n'importe quel prix. A la lumière de nos interrogations, nous avons cherché à savoir si les bénéficiaires veulent reconduire d'autres PNR pour l'extension de leur activité, la majorité étant optimiste sur les PNR/AMP n'a aucune charge à l'actif du PNR/Projet.

---

<sup>166</sup>Pour le programme des 100 locaux par commune, un constat et des difficultés, La commission d'investissement, développement local, équipement et emploi a tenu une réunion de travail le 09/05/2013, en vue de s'enquérir de l'état d'avancement du programme des 100 locaux par commune. Il en ressort que le nombre de locaux délivrés entre 2012 et 2013 est de 754, à travers 19 communes de la Wilaya. 1409 locaux sont en cours de réalisation dont 501 sont à l'arrêt pour divers raisons et 1055 proposés à l'annulation. Il est important de signaler que la plupart des sites choisis ne répondent pas aux normes permettant leur exploitation, voire même leur affectation. Des sites situés au cœur des forêts, non desservis en route ou réseaux d'assainissement. Aussi, la superficie des locaux ne peut permettre l'exercice d'une activité productive.

### 3.3. L'impact socio-économique

Le PNR contracté est destiné pour l'acquisition d'un équipement et/ou outillage ou de la matière première nécessaire pour l'activité. La plupart des bénéficiaires attestent que l'ANGEM a un impact sur l'amélioration des conditions de leur vie. En effet, les revenus générés sont gérés de façon à ce qu'une partie est mise de côté pour le remboursement et le reste contribue pour faire face aux dépenses relatives à la scolarisation des enfants (achat d'habillement, livres, transport,...).

Cependant, le volet santé qui est sensible, constitue une contrainte pour certains bénéficiaires. Ces derniers ont la chance de solliciter les services de la CASNOS pour l'établissement de la carte CHIFA, mais, très difficile selon les témoignages en raison de leur faille à la cotisation CASNOS annuelle qui a connu une augmentation de 32.000DA à 42.000DA/an. Pour cela, les bénéficiaires sont contraints d'acheter les médicaments en plus des visites médicales, les radios, les frais de consultation des dentistes, les analyses médicales,...au lieu de penser à épargner, investir, souscrire une assurance pour les biens et les proches.

### 3.4. L'impact sur l'empowerment

L'étincelle est là, atteste l'une des bénéficiaires, *«l'ANGEM est notre espoir de vivre»*. Ainsi pour beaucoup de bénéficiaires, le dispositif leur a permis de travailler, de subvenir à leur besoins et de renforcer la confiance en eux mêmes car et surtout pour les femmes puis sont souvent marginalisées et mises à l'écart. Selon le témoignage d'un artisan, (Amar, vannerie de Maatkas), *«l'ANGEM est une bénédiction du bon dieu, grâce à cette initiative et avec l'aide de ma famille, j'ai pu fabriquer des articles de vannerie, exposer sur des foires nationales et internationales, avec une bonne publicité, j'ai pu conquérir des parts sur le marché et voila avec mes frères faire le tour du monde pour chercher la matière première qui est le bambou, l'oser, la rafia, l'alfa,...se trouvant en Espagne, en Chine et en Inde. L'Etat nous a aidé et facilité la procédure d'importation et donc nous sommes devenus connus grâce à ce métier hérité de nos ancêtres»*.

Selon le témoignage de (Yazid Arezki, éleveur à Mechtras), *« je suis rentré dans la médecine sans le vouloir, l'élevage est un métier difficile pour quelqu'un qui ne connaît rien, je suis en contact permanent avec un vétérinaire de Bouira pour me tenir informer des maladies du bovin, les symptômes mais aussi les moyens de prévention, l'alimentation, l'hygiène,...pour être éleveur il faut avoir de la patience et la volonté du savoir tout sur l'animal»*. A travers ce témoignage, nous

pouvons conclure que l'ANGEM stimule l'acharnement du savoir dans l'esprit des bénéficiaires pour pérenniser leurs petites activités.

### 3.5. L'impact sur l'accompagnement et la proximité

Les bénéficiaires sont satisfaits des services rendus par l'accompagnement ANGEM dans le sens des explications, conseils et orientations. Malgré leur mécontentement pour certaines contraintes telles que les frais élevés, la lenteur d'exécution, la paperasse,...La présence d'un coordinateur au niveau de chaque daïra est une très bonne initiative pour la majorité. Néanmoins, des mesures d'assouplissement et d'allègement sont réclamées aux autorités compétentes en terme d'application de la réglementation en vigueur notamment la suppression de la condition d'exigence d'un contrat de location à priori à toute demande de financement pour de longue durée. D'autres préoccupations ont été avancées par les bénéficiaires.

La possibilité d'acquérir un matériel au niveau de n'importe quel fournisseur et ne pas se limiter à une seule marque causant ainsi une carence du consommable lors des réparations notamment pour les véhicules, la décentralisation des virements PNR par coordination de daïra pour accélérer la procédure de financement. La lenteur d'exécution au niveau de l'ANGEM et de la banque engendre souvent une augmentation des prix de la matière première et le matériel qui sera répercuté sur le bénéficiaire. Mais aussi, le manque de matière première provoque des frais de déplacement à la recherche sur d'autres localités. Nous avons proposé aux bénéficiaires s'ils étaient intéressés de rejoindre une association de microfinance « ANGEM », si la réglementation le permet, la majorité est pour cette idée à condition de tenir compte de la proximité et de trouver le temps pour joindre l'association.

Certains ont avoué qu'ils sont déjà dans des associations comme le témoigne (Lila, habillements traditionnels, Michelet), *«j'active dans une association de volontariat au niveau national, nous avons pu réaliser certains de nos objectifs, en effet, nous sollicitons les grossistes et les commerçants pour nous aider afin de subvenir aux plus pauvres, nous avons pu organiser des circoncisions, des mariages collectifs, des soins pour des malades aux niveau de plusieurs hôpitaux, le sentiment de faire plaisir à un démuné est indéfectible pour nous ».*

Une autre contrainte nous a été soulignée pour la reconduction des PNR, principalement les femmes aux foyers qui testent leurs capacités par un PNR/AMP de 100.000DA pour initier une petite activité, or dans le cas d'une extension de projet, la condition préalable, c'est d'être

chômeur et non affilié à la CASNOS, donc elles se voient contraintes de ne plus arrêter l'assurance pour une éventuelle extension.

La direction de la culture, de l'artisanat et des métiers, du tourisme et du patrimoine visent toutes la promotion des petits métiers notamment hérités de nos ancêtres, pour cela des foires et des expositions sont organisés en vue de faire connaître les bénéficiaires et leurs produits. Cependant, la contrainte ici repose sur le fait que ce sont les bénéficiaires qui règlent, avec leurs propres moyens, l'ensemble des charges de la festivité. Selon le témoignage de (N'ouardia, potière, Maatkas), *«j'ai payé 9.000DA le stand pour 05 jours d'exposition en plus des frais de nourriture, nous sommes à 04 (mon mari et mes deux enfants), c'est pour cette raison que le festival de Maatkas n'est pas actif comme les années précédentes»*.

Notre attention est attirée par (Nadia, Ets. Recyclage, Béni douala), selon le témoignage de la jeune fille, *«étant désespérée, je suis restée à la maison sans rien faire et entrain d'attendre le destin, l'ANGEM arrive au moment opportun pour me sauver de la routine, je me suis investie dans l'activité de recyclage et me voila très bien réussi, maintenant on m'invite pour former des jeunes dans ce domaine, nous avons reçu l'appui d'une association à Strasbourg qui nous aide avec des dons, sous forme de machines, broyeurs, outils,...je suis disponible pour former d'autres jeunes sur tout type de recyclage voir tissu, bouteilles en plastique, verre, métal,...»*. A notre sens, cette initiative permet la création de nouveaux emplois visant à encourager la collecte des déchets au niveau de la région.

Tenant compte des statistiques nationales indiquant l'ensemble des déchets générés en 2013/2014, un chiffre qui avoisine 10,3 millions de tonnes, il est constaté que la Wilaya de Tizi-Ouzou est la plus insalubre d'Algérie, la Wilaya produit près de 300.000 tonnes par an. Un tableau noir, mais, une solution peut être recommandée, c'est le faite de réagir de sorte à revaloriser les déchets, soit recyclage de près de 70.000 tonnes de déchets à savoir (papiers et cartons, plastiques, verre et métal,...)<sup>167</sup>.

<sup>167</sup> Revue trimestrielle N° 03/juillet 2014, numéro spécial environnement, APW Tizi-Ouzou.

## Conclusion à la section 4

Le système de la microfinance est très dynamique malgré l'existence de plusieurs contraintes qui freinent son essor en Algérie. En pratique, l'ANGEM est l'un des outils les plus adaptés pour lutter contre la pauvreté dans le monde via les PNR, et orienté principalement en direction des femmes analphabètes qui cherchent à initier des petites activités et exercer des métiers pour subvenir à leurs besoins et ceux de leurs familles et être respectées et considérées dans la société.

En effet, Esther Boserup en 1970 dans son ouvrage pionnier a ouvert la voie à une analyse du rôle économique et de la place des femmes dans le processus de développement. Les études sur le genre dans les années 1970 ont insisté sur l'importance de l'accès à une activité rémunératrice comme facteur d'émancipation et d'*empowerment* économique des femmes. Au cours de ces dernières années, la reconnaissance de la contribution économique des femmes à la lutte contre la pauvreté justifie l'intérêt accordé à leurs conditions.

Ainsi, la crise économique et l'échec des programmes d'ajustement structurel (PAS) au début des années 1990, dans les pays du tiers-monde, sur les populations vulnérables et parmi elles, les femmes se sont manifestées par la volonté de ces populations de se prendre en charge à travers des dispositifs économiques et sociaux. Le développement de la microfinance a permis à ce dispositif d'envisager la prise en charge du financement de petites activités génératrices de revenus.

L'économie informelle dans le Tiers Monde et particulièrement les activités économiques des femmes, à travers les programmes de microcrédit, ont joué un rôle déterminant pour assurer la survie des familles suite à la fragilité et aux difficultés économiques: vagues de licenciements, de fermetures d'entreprises, de compression budgétaire de l'Etat. Dès lors, le programme de microcrédit destiné aux femmes et analysé sous l'angle de la lutte contre la pauvreté a suscité un engouement sans précédent.

## **Conclusion au chapitre IV**

Dans ce chapitre, nous avons tenté de présenter une analyse du dispositif ANGEM. On a constaté une croissance du volume de l'activité dans plusieurs secteurs dont les plus fréquents sont l'artisanat et le transport. On constate également, une segmentation marquée d'un nombre important de femmes mariées analphabètes avec la prédominance de celles possédant un niveau moyen. On note par ailleurs, la présence de pauvres sans assistance financière et aucune source de revenus informels. Les résultats montrent que si pratiquement l'ensemble des femmes assurent leur autonomie financière, elles n'en demeurent pas moins très fragiles.

Le chapitre IV s'inscrit dans le prolongement du chapitre précédent. Il développe une enquête sur le terrain analysant à la fois les déterminants des performances sociales et solidaires des institutions de microfinance, implicitement l'ANGEM ainsi que le lien entre les deux objectifs qui est la lutte contre la pauvreté et la précarité dans la wilaya de Tizi-Ouzou. On dénote que les charges financières, les salaires des bénéficiaires et les ressources des proches ont essentiellement une influence sur la performance financière de l'ANGEM. Le type de PNR a une influence sur la performance sociale. L'analyse du lien performance financière/performance sociale indique qu'il ya une déviation de la mission sociale par les banques publiques pour qui la lutte contre la pauvreté n'est jamais une priorité.

Les résultats de l'étude ont permis de jeter un regard nouveau sur la relation de commercialisation des produits fabriqués. En outre, l'Etat, à travers la direction du tourisme et de la culture, facilite l'échange et l'écoulement de ces produits par le biais d'organisation de foires et expositions au niveau national, occasion de rencontre des bénéficiaires pour échanger l'expérience, l'information et stimuler la concurrence entre eux.

Dans l'ensemble, ce chapitre montre que l'ANGEM a atteint une étape charnière de son développement. La lutte contre la pauvreté n'est pas une fatalité, le danger provient plutôt de l'essoufflement des modèles de gestion traditionnels favorisés par un manque d'encadrement et de coopération. En particulier, la diversité et la segmentation qui sont une richesse, deviennent une faiblesse à cause de la concurrence. Au lieu de stimuler une diversification des produits et améliorer les conditions de prêts, la concurrence engendrerait un relâchement du contrôle et une recrudescence des impayés détériorant ainsi le bien être social des bénéficiaires et remettant en cause la viabilité du dispositif ANGEM.

Par ailleurs, la portée et l'impact des politiques de développement (promotion de l'emploi, éducation, formation,...) notamment dans les zones les plus exclues, pourraient être améliorés à travers des programmes soutenus. Ce type de collaboration devrait permettre à l'Etat de bénéficier de l'expertise de l'ANGEM sur le terrain.

L'étude de l'impact de l'ANGEM en matière de lutte contre la pauvreté, n'a fait l'objet jusqu'à maintenant que de micro évaluation. Or cette approche n'est pas adaptée aux différents canaux pour lesquels pourrait agir l'ANGEM, en particulier la micro épargne sur la croissance, les inégalités dans le temps quand son poids dans l'économie est important. En effet, le poids de l'encours des PNR/ANGEM et la part de la population couverte sont très élevés, les effets agrégés tels que les salaires, devraient alors être non négligeables.

La mise en place d'un cadre analytique structurel pourrait permettre d'évaluer l'impact de l'ANGEM à l'échelle macroéconomique, contribuant ainsi à susciter des réflexions de politiques économiques plus efficaces en matière de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités.

## **Conclusion à la partie II**

La seconde partie de notre travail, avait pour but de montrer l'impact de la microfinance sur l'amélioration de la situation de certaines couches sociales de la Wilaya de Tizi-Ouzou. C'est un enjeu essentiel au développement économique et social de la région. Pour faire face à cet enjeu, nos recherches nous ont permis de visionner simultanément deux sortes d'impacts : au plan économique, les impacts sur le niveau des revenus et la capacité à épargner et sur le plan social, les impacts sur l'accès aux soins, l'amélioration de l'habitat, la scolarisation des enfants,...

Nous avons jugé utile de souligner le dynamisme de l'ANGEM, et ce, dans le but de rendre les politiques de l'Etat plus souples pour qu'elles puissent remplir leur rôle qui est celui de lutter efficacement contre la pauvreté dans la région de Tizi-Ouzou. Pour finaliser notre travail, nous avons choisi de procéder à une enquête sur les bénéficiaires de façon à pouvoir appréhender l'impact du dispositif sur la vie des populations pauvres et déceler, entre autre, les insuffisances pour pouvoir suggérer quelques recommandations, permettant ainsi, d'améliorer cet outil de lutte contre la pauvreté.

La région de Tizi-Ouzou subit aussi le phénomène de la pauvreté, le taux de chômage est très élevé et la population est très jeune. Au terme de notre étude, nous avons pu dégager les forces et les faiblesses de la microfinance pour lutter contre la pauvreté au niveau de la région de Tizi-Ouzou. Nous pouvons conclure que les PNR sont destinés globalement à aider les femmes mariées et sans niveau d'instruction avec un impact positif sur la vie de plusieurs bénéficiaires, c'est un secteur subventionné par l'Etat. Il est connu partout, ailleurs que le taux d'intérêt dans la microfinance est trop élevé, mais pour l'Algérie, ce taux est bonifié à 100%, ce qui favorise notamment, les pratiquants de religion musulmane d'en profiter, et ce, en l'absence de l'usure. En plus, les quelques avantages fiscaux et parafiscaux accordés représentent un appui et un soutien pour les bénéficiaires.

Etant donné que les microcrédits représentent des petites sommes, pour les banques, le risque est minime et facile à gérer. Dans des cas de non remboursement de crédits, un fond de garantie est mis en place à la disposition des banques pour indemniser les créances irrécouvrables.

En ce qui concerne les faiblesses de ce système, il est à signaler une contrainte majeure de ne pouvoir toucher l'ensemble des zones rurales. De ce fait, la microfinance n'a pu cibler

totallement les plus pauvres car, beaucoup d'entre eux résident dans les zones inaccessibles donc marginalisés et délaissés et ne détient aucune garantie pour pouvoir supporter les frais généraux et des coûts de transaction très élevés.

L'autre point négatif, c'est que la microfinance se limite au microcrédit, tandis que la micro épargne et la micro assurance sont absentes sur le terrain. Il est à signaler, également, que les formations assurées par le dispositif ANGEM sont intéressantes mais insuffisantes et enregistrent un manque de diversification flagrant. Elles doivent être diversifiées et complétées par le recrutement de formateurs.

Les secteurs financés tournent autour de l'artisanat. Nous notons également que les infrastructures de transport ne sont pas fluides dans les zones rurales et une absence des moyens de communication avec les entités concernées. Ajoutée à cela, l'absence dans certaines localités de marchés d'écoulement notamment pour les femmes aux foyers de pouvoir commercialiser leurs produits. Enfin, la non disponibilité du foncier donc de locaux, préalable à toute demande de financement, en est, une autre contrainte fondamentale.

**Conclusion générale**

## **Conclusion générale**

En concluant cette étude sur la microfinance et d'analyser ses contours et ses effets pour susciter les autorités à lutter contre la pauvreté en tant que phénomène multidimensionnel, il apparaît fondamental de revenir sur la portée et l'utilisation du cadre conceptuel proposé. La littérature sur le problème de la pauvreté en Algérie est insuffisante, elle émane exclusivement des organismes d'Etat. Elle met, en avant, une baisse de la pauvreté de moitié, et ce, entre 1980 et 2005. Cette situation est loin d'être une fatalité et des solutions aux problèmes existent: l'Etat peut s'inspirer de différents mécanismes publics à l'œuvre dans les pays de l'OCDE, même, si le niveau de la pauvreté et le modèle de consommation sont différents. Ainsi, les actions mises en œuvre par les puissances publiques dans le domaine de la lutte contre la pauvreté à travers les programmes adaptés comme le programme des priorités sociales.

Au final, l'Etat est à même de mobiliser des leviers d'actions et modifier la structure de l'économie. Il lui offre de nouvelles opportunités de diversification aux intermédiaires financiers et rendre solvables certaines clientèles traditionnellement marginalisées. Un tel programme d'action est ambitieux mais s'avère aussi sources de dérives. Aussi, la nécessité d'encadrer fortement la gouvernance des politiques de développement financier est inévitable. Ce cadre renouvelé de la gouvernance de la politique de développement financier se doit d'intégrer les différentes parties prenantes du développement financier (producteurs et utilisateurs) aussi bien dans la réflexion que dans la conduite de cette politique. Cette dimension inclusive doit reposer sur un processus contractuel précisant les engagements et responsabilités de chacun mais surtout les indicateurs et mécanisme permettant de les vérifier et de les sanctionner.

Les débats sur le système de la microfinance peuvent sembler austères au premier abord, mais qu'on ne s'y trompe pas : ils déterminent la nature des systèmes financiers qui concernent la majorité des habitants de notre planète. Nous avons contribué à ces réflexions en étudiant les normes qui encadrent cette activité, conçue comme un outil de développement tout en restant ancrée dans le secteur marchand. Cette ambivalence brouille les distinctions généralement établies entre le politique et l'économique, le public et le privé, le commercial et le social. Une telle hybridité bouleverse surtout les modes de gouvernance qui président

traditionnellement aux mécanismes d'assistance aux personnes défavorisées ou de promotion de l'initiative économique.

Le présent travail a permis d'élargir le champ d'analyse de la pauvreté en Algérie à l'aspect multidimensionnel. Notre contribution s'est basée sur un certain nombre de travaux théoriques de recherche et sur des travaux empiriques réalisés dans différents pays en développement. Face aux besoins récurrents de formulation de stratégies locales de lutte contre la pauvreté, il est important de connaître les changements opérés sur les indicateurs de la pauvreté pour mieux cibler les tranches fragilisées de la population.

L'analyse des déterminants de la pauvreté ont permis de cerner d'avantage les facteurs de déficience du niveau de vie des individus, facteurs liés fortement à certaines caractéristiques sociodémographiques et aux aptitudes socioéducatives et socioéconomiques. C'est ainsi que toute politique de lutte contre la pauvreté gagnerait à être axée sur la généralisation de la scolarisation et la lutte contre l'analphabétisme, la sensibilisation à la planification familiale pour mieux investir dans l'éducation des enfants.

Aussi, tout effort de développement gagnerait à se focaliser essentiellement sur l'investissement dans le capital humain à travers l'amélioration du niveau d'éducation et la santé, l'investissement dans l'infrastructure physique locale pour l'accès à l'eau potable, l'électricité, le logement,...et l'insertion économique notamment des jeunes chômeurs.

L'Etat cherche toujours à créer de l'emploi et la lutter contre le chômage par la stimulation de la croissance économique. Cependant, cela nécessite un minimum de moyens. Pour répondre à cette exigence, la microfinance est jugée comme stratégie adaptée pour la lutte contre la pauvreté à travers la multiplicité des produits offerts aux pauvres en vue de leur insertion économique tels que le microcrédit, la micro assurance, le transfert de fonds,...

Dans le but de faire le lien entre la microfinance et la pauvreté et savoir s'il y a réellement un impact positif qui tend à réduire ce phénomène, nous nous sommes focalisés dans notre étude empirique sur la présentation de la microfinance dans le monde, puis, tenter de quantifier son impact sur la région de Tizi-Ouzou (Algérie).

L'échantillon choisi dans le cadre de notre travail vise à tester l'efficacité du dispositif ANGEM sur l'ensemble des bénéficiaires. Nous avons accordé une attention particulière au questionnaire.

Les résultats de l'étude empirique confirment nos hypothèses dans la mesure où l'ANGEM est un moyen de lutte contre la pauvreté et la précarité, et ce, pour deux raisons :

Premièrement, le dispositif a contribué au financement de plusieurs activités nouvellement créées à travers les PNR affectés aux différentes dairas de la Wilaya créant ainsi pour l'année 2015, environ 29.000 postes d'emplois dont 16.000 pour les femmes qui n'ont pas souvent accès aux financements formels pour se permettre de créer et/ou de développer des activités génératrices de revenus.

Ces femmes sont insérées dans une logique de microfinance, considérée comme un outil financier alternatif au système bancaire classique. Elles sont en effet, organisées sur une base flexible répondant aux valeurs, aux besoins et aux moyens de celles qui y participent. Cette flexibilité est à la base de son adoption et de son adhésion par des femmes issues de différentes couches sociales et de conditions socio-économiques précaires. A titre d'exemple, la formation des femmes au foyer, des petites commerçantes dont les prêts ne dépassent pas 100 000 DA, des entrepreneures, chefs d'entreprises, dont les prêts ne dépassent pas le 1.000.000 DA par personne, en passant par les formations techniques, professionnelles destinées aux commerçantes. Il existe des milliers de situations qui rendent compte de la situation hétérogène des femmes et de l'adaptation de l'ANGEM à l'environnement dans lequel se trouvent les bénéficiaires aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Deuxièmement, le microcrédit joue un rôle de plus en plus important dans le financement des activités productives diversifiées, dans l'*empowerment* des femmes, dans le renforcement des relations sociales de celles-ci (collaboration et partage d'expérience) et dans la participation à la vie collective, sociale et politique. Ces PNR permettent le plus souvent d'élargir l'espace des entreprises informelles déjà existantes, ou de créer des activités génératrices de revenus. On peut citer plusieurs cas de femmes qui financent l'expansion de leurs activités grâce au microcrédit. Chez les femmes au foyer, le microcrédit est d'avantage un tremplin pour les besoins d'investissement dans des activités productives. Le microcrédit offre une opportunité à l'investissement et à une frange de la population exclue des systèmes de financement classique.

Le microcrédit est présenté, pour certains, comme un moyen efficace de réussite sociale et économique et, pour d'autres, il est considéré comme source d'échec. En effet, beaucoup de projets demeurent insatisfaits. A travers notre enquête, nous avons décelé plusieurs raisons :

Premièrement, nous étions confrontés à quelques bénéficiaires qui ont emprunté pour financer d'autres besoins autres que ceux destinés au développement économique et la création d'activités productives. Pour les PNR de 100.000DA, certains bénéficiaires ont dépensé l'argent attribué selon les témoignages pour le mariage des enfants, la création d'autres activités informelles, régler des dettes antérieures pour des emprunts informels auprès d'amis et /ou de familles,...

La deuxième raison est la plus évidente, réside dans la durée du remboursement du microcrédit. En effet, l'ANGEM ne propose aucune enquête pour évaluer la capacité de remboursement des emprunteurs ni un suivi-accompagnement de l'activité développée, elle n'a tout simplement pas les moyens de le faire. Les échecs sont ainsi nombreux et les conséquences sont dramatiques. Les bénéficiaires sont livrés à eux-mêmes, n'ayant aucune connaissance/information des techniques pratiquées et ignorant souvent les règles élémentaires de gestion. Ces défaillances et ces carences du système de financement de microcrédit peuvent être interprétées comme la face cachée de l'ANGEM.

Au-delà des aspects financiers et économiques, l'ANGEM renferme des aspects sociaux qui font leur originalité par rapport aux systèmes bancaires classiques. En effet, elle incite à la sociabilité et le partage d'informations, donne des conseils, engage des relations d'échanges. Même si le microcrédit impose un impératif de rentabilité, la solidarité et l'entraide sont de nuisance dans ce système.

Au delà de tous ces aspects, les résultats de notre recherche confirment notre première hypothèse, celle qui prétend que le microcrédit cible des catégories sociales plus pauvres et leur permet ainsi, d'être autonomes financièrement donc, elles peuvent améliorer leurs conditions de vie et réaliser ainsi, l'autosuffisance alimentaire à travers la création d'emplois. Il est clair que les bénéficiaires ANGEM ne représentent pas que les pauvres mais ce dispositif permet aux femmes démunies de développer des stratégies pour être éligibles au financement du microcrédit. Le but du jeu est de maximiser leur objectif de recherche d'argent. A travers le microcrédit, les femmes relativement pauvres peuvent bénéficier de formation et de moyens financiers pour développer leurs activités entrepreneuriales.

Cette étude montre d'abord la particularité de la réglementation algérienne, en matière de conditions d'éligibilité au microcrédit, l'âge n'étant pas une condition, implique que certains bénéficiaires sollicitent les PNR pour d'autres fins que celles d'ordre économique, autrement dit à un âge avancé, le bénéficiaire ne peut pas rembourser sachant que la durée s'étale sur 11 ans entre le PNR/ANGEM et la banque dans le cas d'un financement triangulaire. Ensuite, on a montré la décomposition des charges auxquels font face les bénéficiaires. A cet effet, nous avons fait une simulation sur un PNR/projet de 1.000.000DA qui a dégagé des frais d'environ 300.000DA (loyer mensuel estimé à 10.000 pour une durée de deux années consécutives), ces frais représentent pour le bénéficiaire une somme très élevée et généralement dont l'objet n'est pas connu à l'avance. Ce montant représente pour l'ANGEM 03 dossiers de PNR/AMP à 100.000DA chacun (il peut faire objet de financement de 03 dossiers clients).

Plusieurs efforts ont été fournis par l'Etat dans le cadre de l'aide et l'assouplissement des conditions d'exercice pour les bénéficiaires. Néanmoins, les effets escomptés n'ont pas été atteints, allusion notamment faite au programme des 100 locaux par commune construits en vue de régler le problème des locaux à usage professionnel. Selon l'ANGEM de Tizi-Ouzou, il n'ya que la commune de Frikat qui s'est investi pour fournir les conditions nécessaires d'exercer (alimentation des locaux en eau, électricité, gaz, assainissement, sécurité,...).

Enfin, il faut signaler qu'il existe une complémentarité entre les banques publiques algériennes et l'ANGEM. Les passerelles établies entre les deux montrent bien que les divisions sont minimales. Ainsi, le financement du développement ne peut pas se passer de cette complémentarité. Le scénario qui consiste à confier à l'ANGEM le financement de la PME/PMI et aux banques publiques le financement de la création d'activités génératrices de revenus n'est plus aujourd'hui d'actualité. Pour que la microfinance puisse jouer son rôle de promoteur du développement et de lutte contre la pauvreté, il faut qu'elle réponde au défi de pouvoir aider d'avantage les catégories sociales les plus démunies.

Lutter contre la pauvreté peut également consister en la mise en place d'activités collectives permettant à chacun de bénéficier de sources de financement. L'activité de vente d'articles de vannerie de Maatkas en est un autre bon exemple. Les autorités doivent faciliter l'organisation de foires et d'exposition pour un meilleur espace d'écoulement des produits. De cette façon, l'ANGEM peut jouer un rôle de «catalyseur» du développement économique local en permettant à ces bénéficiaires d'améliorer leurs conditions de vie.

En entamant ce travail, notre objectif était de poser les bases d'une réflexion au sujet de la microfinance notamment le microcrédit ANGEM et des stratégies et initiatives à lancer pour lutter contre la pauvreté. Selon nos constatations, il s'agit d'une initiative soucieuse des activités des bénéficiaires de ce créneau et également de la pérennisation de ces activités. L'objectif, est bien sûr, est de lutter contre la pauvreté en favorisant leur *empowerment* et leur participation au développement de l'entrepreneuriat.

Cependant, il faut signaler que les méthodes et les techniques de financement appliquées au sein de l'ANGEM semblent insuffisantes et nécessitent quelques retouches. Tout d'abord, du fait que ces méthodes et les techniques visent une catégorie particulière de personnes, il s'agit donc de transformer les méthodes de financement en prenant en considération la taille et la rentabilité de l'activité (pour les activités existantes), la capacité de remboursement ainsi que le lieu d'exercice de l'activité. Ensuite, si ces préalables sont garanties (rentabilité, somme prêtée, activités existantes, zone de commercialisation) il est possible que l'ANGEM s'oriente dans le futur, vers une autre forme d'organisation qui inclue d'autres produits et services (coopérative d'habitat, crédit-bail, crédit-formation,...). Enfin, si l'ANGEM a réussi à autonomiser une partie de la clientèle et à leur donner les moyens de créer et/ou de développer des activités génératrices de revenus, il serait intéressant qu'elle réfléchisse à la mise en place de stratégies d'accompagnement afin de pérenniser les activités financées et de permettre de contribuer au développement des communes de la région.

#### ▪ **Les contraintes**

- ) La centralisation des bureaux et antennes d'accueil, ce qui cause une lenteur dans l'enregistrement et le traitement des dossiers ;
- ) Le manque de moyens humains et matériels pouvant assurer un bon suivi des projets subventionnés par l'ANGEM, l'ANSEJ et la CNAC ;
- ) Des secteurs clés ne sont pas financés par les dispositifs ANGEM, ANSEJ et CNAC. On peut citer à titre d'exemple, les secteurs de la pêche et la production de la viande blanche ;
- ) Les jeunes chômeurs sont soumis à des mesures bureaucratiques sévères pour l'obtention des crédits ;
- ) L'absence d'une politique d'orientation et d'encouragement vers les secteurs productifs et la création des micro-entreprises.

### ▪ Les recommandations

Face à cet état de fait, une série de propositions est recommandée et qui vise à améliorer le secteur de l'emploi et de l'investissement, et par delà, relancer la machine de développement économique de la région en vue de lutter contre la précarité.

- ) L'encouragement par des mesures incitatives de la création d'entreprises pourvoyeuses d'emploi ;
- ) L'assainissement de la situation juridique et administrative des zones d'activité de la Wilaya de Tizi-Ouzou ;
- ) La signature d'une convention entre la direction de l'emploi et les centres de formation professionnels en vue de l'insertion des jeunes diplômés ;
- ) La suppression des entraves bancaires sur les investissements dans le domaine agricole ;
- ) La titularisation du personnel exerçant dans le cadre du pré-emploi ;
- ) Le recensement des lots de terrain non exploités en vue de les mettre à la disposition des investisseurs créateurs d'emploi.
- ) L'APW a voté un budget de 60.000.000,00<sup>168</sup>DA pour la rentrée scolaire 2013/2014, en vue d'aider les enfants nécessiteux et pour la prise en charge dans le cadre des cantines scolaires, nous recommandons plus de souplesse aux enfants notamment, la fluidité du transport sachant que la Wilaya de Tizi-Ouzou enregistre depuis l'année 2008 la première place aux résultats du BAC ainsi que, certains niveaux d'examens ;
- ) Il est recommandé aussi, la même prise en charge pour le secteur de la santé, notamment, pour les maladies incurables comme le cancer, la leucémie, les greffes d'organes,...

<sup>168</sup> Revue trimestrielle de l'APW de Tizi-Ouzou, février 2014.

**Bibliographie**

## **Bibliographie**

### **1/ ouvrages**

- 1/ ABHIJIT.V, ANERJEE, DUFLO. E, (2012), « repenser la pauvreté », éditions du seuil, Paris, France, (disponible à l'UMMTO, cote B/2983).
- 2/ALLEMAND. S, (2011), « la microfinance, la fin de l'exclusion ? », édition : Ellipse, France.
- 3/AUDIGIER. M, (2014) « l'économie sociale d'hier à aujourd'hui », éditions : Ellipse, Paris, France.
- 4/BENACHENHOU. A, (2004), « du budget au marché », éditions : Alpha, Alger.
- 5/BOU. T, (2014), « stratégies et financement des entreprises sociales et solidaires, le grand livre, rue de l'échiquier », Paris, France.
- 6/CHENNTOUF. T, (2008), « l'Algérie face à la mondialisation », édition : CODESRIA, DAKAR.
- 7/CLING. J.P, RAZAFINDRAKOTO. F, (2003), « les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté », 2<sup>ème</sup> édition, édition : Economica, paris.
- 8/DJEFAL. S, (2009), « La microfinance entre le marché et la solidarité, exemple de l'Afrique de l'ouest », éditions des archives contemporains, Paris, France.
- 9/DUFLO. E, (2010), « le développement humain, lutter contre la pauvreté I », les éditions du seuil, France, (disponible à l'UMMTO, cote C/1524).
- 10/DUFLO. E, (2010), « la politique de l'autonomie, lutter contre la pauvreté II », les éditions du seuil, France, (disponible à l'UMMTO, cote B/3021).
- 11/GUERIN. I, GNANOU. K. M, PAIRAULT. T et SERVET. J M, (2005), « la microfinance en Asie entre tradition et innovation » édition : IFP-IRD, Karthala, France, (disponible à l'UMMTO, cote B/2215).
- 12/GUERIN. I, HERSENT. M, FRAISSE. L, (2010), « femme, économie et développement de la résistance à la justice sociale », éditions : IRD, ERES, France, (disponible à l'UMMTO, cote B/2946).
- 13/GUERIN. I, LAPENU. C et DOLIGEZ. F, (2009), « la microfinance est elle socialement responsable ? Et documents, les suds dans la crise », revue de tiers monde N° 197, édition : ARMAND. Colin.

- 14/HARMUT. S, (1997), « microfinance pour les pauvres », les éditions de l'OCDE, Paris, FIDA, (disponible à l'UMMTO, cote BA2513).
- 15/HODGE. H. N, (2002), « quand le développement crée la pauvreté, l'exemple du LADAKH », édition : Fayard, Italie, (disponible à l'UMMTO, cote B/0715, 2<sup>ème</sup> exemplaire).
- 16/KEYNES. J. M, (2007), « la pauvreté dans l'abondance », édition : tel Gallimard, (disponible à l'UMMTO, C/1166).
- 17/KOTA. I, (2007), « l'ABC de l'économie, la microfinance, banque du pauvre », revue finance et développement, publication trimestrielle du FMI, volume 44, N° 02.
- 18/LAVILLE. J. L, (2011), « l'économie solidaire », édition : CNRS, Paris.
- 19/LEVY. M, (2002), « comment réduire pauvreté et inégalités pour une méthodologie des politiques publiques », édition : IRD-ARTHALA, France, (disponible à l'UMMTO, cote A/1729).
- 20/MIENEA. A et VILLIEU.P, (2010), « développement financier, institutions et croissance, région et développement N° 32-2010 », édition : l'Harmattan, France, (disponible à l'UMMTO, cote A/5664).
- 21/MOLLAT. M, (1978), « Les pauvres au moyen âge », édition : Hachette, Paris.
- 22/MOURVANT-ROUX. S, (2009), « exclusion et liens financiers, microfinance pour l'agriculture des pays du sud », édition : Economica, Paris, (disponible à l'UMMTO, cote A/5418).
- 23/NOWAK. M, (2010), « le microcrédit ou le pari de l'homme », édition : Rue de l'échiquier, Paris.
- 24/PIGE. C. B, (2008), « économie sociale et solidaire, gouvernance et contrôle », édition : DUNOD, Paris, France.
- 25/QUEVEDO. R. H & HARTMUT. S, (2000), « combattre la pauvreté dans le monde, stratégies et études de cas », édition : OCDE, Paris, (disponible à l'UMMTO, cote A/0629, 2<sup>ème</sup> exemplaire).
- 26/ROUSSEAU. F, (2012), « ATELAS commenté de l'économie sociales et solidaires », édition : Dalloz, Observatoire national de l'ESS, Paris, France.
- 27/SEN. A, RAWLS. J et ZWARTHOED. D, (2009), « comprendre la pauvreté », édition : PUF, France, 2009.
- 28/SERVET. J. M, (2006), « banquiers aux pieds nus, la microfinance », édition : Odile-JACOB, France, (disponible à l'UMMTO, cote A/4209).
- 29/WODON. Q, (1993), « Marketing contre pauvreté », les éditions de l'atelier, Paris.

## **2/Thèses et mémoires**

1/ABRIKA. B, (2013), « étude de l'impact du système de la corruption à gestion clientéliste et/ou clanique dans les pays en développement : cas de l'Algérie », thèse de doctorat en sciences économiques, UMMTO.

2/AIT MIMOUN. S, (2011), « éducation, territoire et amorce d'un processus de développement local », mémoire de magister en sciences économiques, UMMTO.

3/ANTENOR. R, (2014), « La lutte contre la pauvreté dans les quartiers montréalais : le cas de l'organisme, les fourchettes de l'espoir à Montréal-Nord », Mémoire de maîtrise en géographie, université du Québec à Montréal.

4/ARRASSEN. W, (2013), « La microfinance, Quelles leçons tirées des expériences des pays en développement », thèse de doctorat en sciences économiques, université Paris Dauphine, France.

5/ATALLAH. C, EL HYANI. O, (2009), « microfinance : Quelles perspectives de développement pour les IMF, cas du Maroc ? », Mémoire de Recherche - Cycle Grande Ecole, ESCP Europe, France.

6/BAH.A.A, (2012), « la microfinance en Guinée : articulation entre finance formelle et informelle et lutte contre la pauvreté au Fouta Djallon », université Toulouse 2 le Mirail (U T2 le Mirail), France.

7/BARTHELEMY. O, (2013), « la microfinance et la difficulté de financement du monde rural, l'exemple des impayés au sein de la MECFEPRODES », Mémoire de fin d'études, université sciences Po Toulouse, France.

8/BEDECARRATS. F, (2012), « La microfinance entre utilité sociale et performances financières, Le rôle des normes dans la gouvernance d'un secteur mondialisé », thèse de doctorat en sciences politiques, université Paris panthéon Sorbonne.

9/BOUVIER. M, (2010), « la microfinance au SENEGAL vecteur alternative à la mondialisation », mémoire de recherche en Master professionnel, université de Toulouse, France.

10/BROSSARD. J, (2010), « le défi de l'entrepreneuriat social : comment construire un business model à la fois pérenne et créateur de valeur sociales ? », Mémoire de fin d'études, Rouen Business School, France.

11/CORNEE. S, (2006), « Microfinance : entre marché et solidarité, Analyse de la convergence entre performances financières et performances sociales : application de la méthode Data Envolpment Analysis sur 18 institutions de microfinance péruviennes », IGR-IAE, Université de Rennes 1, France.

- 12/DJEFAL. S, (2004), « Les ressorts de la microfinance : entre marché et solidarité. Impact et pérennité des systèmes financiers décentralisés, Étude de cas en Afrique de l'Ouest (1980-2000) », thèse de doctorat en sciences économiques, université Lyon 2.
- 13/DIAO. O, (2006), « viabilité financière des institutions de Microfinance au Sénégal : le cas des réseaux », Mémoire de DEUA en économie internationale, université de DAKAR, 2006.
- 14/EZZRARI. A, (2011), « la pauvreté au Maroc : approches, déterminants et stratégies de réduction », thèse de doctorat en sciences économiques, université HASSAN II, Maroc.
- 15/FALCCUCI. A, (2012), « La microfinance et son impact sur la pauvreté dans les pays en développement », Mémoire de Master en sciences économiques, université du Sud Toulon Var.
- 16/FALL. F. S, (2010), «complémentarité d'intermédiation Banque/Microfinance, une perspective de la finance inclusive », thèse de doctorat en sciences économiques, université de Rouen, France.
- 17/FIRLAS. M, (2012), « l'impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes : cas de l'ANSEJ de Tizi ousou », Mémoire de magister en sciences de gestion, UMMTO.
- 18/JEBLI. A, (2012), « Déterminants de la performance des institutions de microcrédit au Maroc, Une Analyse par les données de panel (2003–2010) », Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université IBN ZOHR, Maroc.
- 19/KABATAKAKA. B, (2013), « économie informelle et analyse relationnelle », thèse de doctorat en sciences humaines, université Laurentienne, Sudbury, Ontario.
- 20/KOMLA.EKLU.K, (2012), « analyse de la satisfaction des attentes des clients de la fondation Banque/populaire de Microcrédit : utilisation de données d'enquêtes », Master en Analyse Economique et Développement International, université d'Auvergne Clément F D1.
- 21/KUSIELE SOME. S. S, (2011), « problématique de financement des petites et moyennes entreprises par les banques : cas de la BICIS », mémoire de master professionnel en comptabilité et gestion financière, centre Africain d'études supérieure en gestion.
- 22/LAARIF. N, (2011), « les déterminants des taux d'intérêts en Microfinance : le cas de l'Afrique Subsaharienne », mémoire de fin d'études, université du QUEBEC A TROIS RIVIERES.
- 23/LEEGE. D. M, (2003), « Dans quelle mesure la microfinance et la formation agricole peuvent-elles contribuer à la réduction de la pauvreté dans une région défavorisée du Cambodge ?, thèse de doctorat en sciences économiques, université Montpellier I, France.

24/LOUGGAR. R, (2011), « impact du microcrédit sur le développement économique : cas de l'ANGEM de Tizi ousou », mémoire de magister en sciences économiques, UMMTO.

25/LUSENGE N. P, (2005), «Mondialisation, pauvreté et inégalité : Cas des quelques pays en développement et pays en transition », université de Kinshasa, licence en sciences économiques et de gestion.

26/MAYAMOU.P.K, (2012), « La microfinance en Tunisie et en Egypte ; outil au service de développement local », thèse de doctorat en sciences économiques, université de Rennes 2, France.

27/MVOGO. J. P, (2010), «Les politiques de développement financier en Afrique subsaharienne, définition- enjeux- réalités et propositions », thèse de doctorat en sciences économiques, université Paris dauphine, France.

28/NEUVIALE. A, (2014), « la finance participative au service des TPE/PME en France », Mémoire de Master II en Droit économie de gestion, CNAM, Paris, France.

29/NIYONGABO. E, (2007), « La recherche de pérennité par les institutions de microfinance au Burundi. Trois études de cas : Fédération Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Burundi (FENACOBUR), Caisse Coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel (CECM) et Coopérative Solidarité avec les Paysans pour l'Epargne et le Crédit à Cibitoke (COSPEC) », Mémoire de DEUA en environnement et sociétés, université de liège, France.

30/PASTUREAU. G, (2013), « le microcrédit social : un « argent secours » en perspective historique », thèse de doctorat en sciences économiques, université Montesquieu-bordeaux IV, France.

31/RAYBAUD. V, (2011), «Conception, viabilité et rentabilité d'un produit de micro-épargne assurance vie », ISUP filière actuariat, mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de l'ISUP filière actuariat et l'admission à l'institut des actuaires, France.

32/SALL. A, (2012), « Les stratégies et initiatives des femmes dans le secteur de la microfinance : le cas du Sénégal », doctorat en sociologie, université Sorbonne Paris Cité, France.

33/SMAHI. A, (2005), «financement de la pauvreté et coopération », mémoire de magistère en Sciences Economiques, université de Tlemcen.

34/SMAHI. A, (2010), « Microfinance et Pauvreté : Quantification de la Relation sur la population de Tlemcen », thèse de doctorat en sciences économiques, université de Tlemcen.

35/SOMBIÉ. I, (2013), « approche microéconomique de l'analyse de la performance des systèmes financiers dans les pays en développement : Cas du BURKINA FASO », thèse de doctorat en sciences économiques, université d'Orléans.

36/SOUFI. I, (2011), «impact des dépenses publiques sur la pauvreté en Algérie », mémoire de magister en Science de Gestion, Faculté des Science Economiques et de Gestion, école doctorale finance publique, université de Tlemcen.

37/SOULAMA. S, (2010), « la microfinance et l'offre de service financiers aux micros petites et moyennes entreprises en Afrique de l'Ouest », université Ouagadougou II, article en sciences économiques.

38/TÉNIN. F. D, (2009), « Rôle des coopératives financières en microfinance », mémoire de maitrise en administration des affaires », université du Québec, Montréal.

39/VANDERWUWEN. C, (2011), « Impacts de la régulation institutionnelle sur le secteur de la microfinance en Afrique de l'Ouest : le cas du Sénégal », Master d'ingénieur de gestion, finalité spécialisée, université libre de Bruxelles.

40/YOVO.D, PARFAIT. A, (2010), « Impacts socio économiques des activités de microcrédits sur la clientèle de la petite épargne tontine : Etude de cas de la Caisse du mouvement Mutualiste Béninois (C.M.M.B) », Mémoire de recherche en sciences de gestion, CNAM, Paris, France.

### **3/Articles et revues**

1/AIT TALEB. A, B. ABRIKA, article intitulé: « l'état de la pauvreté et du logement social en Algérie : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou ».

2/ASSANI. O, (2013), « articulation banques/institution de microfinance, quel apport pour l'intermédiation financière ? ».

3/ABRIKA. B, MENGUELTI. S, « étude de l'impact des interactions des micros entreprises formelles et informelles du dispositif ANSEJ », article publié, UMMTO.

4/BENALLAOUA. A, (2008), «bien être des ménages et profils de pauvreté en Algérie : application de l'approche utilitariste au cas de la Wilaya de Bejaia », Université Abderrahmane Mira de Bejaia, article N° 08, revue des sciences économiques et de gestion.

5/BENHBIB. A, BENBOUZIANE. M, CHERIF. N, ZIANI. T, MALIKI. S, (2003), « pauvreté et coopération », article sur les cahiers de laboratoire MECAS, SEDET.

6/BOUCHERFI. K, « le travail des enfants en Algérie : entre stigmatisme de la pauvreté et stratégies familiale », article publié à école nationale supérieure de sciences politiques, Alger, Algérie.

7/BONGOLOMBA. I. J, (2013), «Le microcrédit, Outil stratégique de développement et financement des initiatives économiques des quartiers pauvres à Kinshasa », conférence sur la microfinance, inclusion financière : leçons du Sud au Nord, Paris.

8/BOUZAR. C & LOUGGAR. R, (2014), « Le microcrédit à travers le dispositif Angem et son impact en Algérie », université Mouloud MAMMERI Tizi ouzou.

- 9/DEATON. A & DREZE. J, (2008), « Nutrition in India : facts and interpretation », document de travail.
- 10/FALL. F. S, (2010), « Panorama de la relation banque/institution de microfinance à travers le monde », N° 07-79, Séminaire/doctorants du CARE, Rouen.
- 11/GENTIL. D & SERVET. J. M, (2002), « entre localisme et mondialisation : la microfinance comme révélateur et levier de changement socioéconomique », revue Tiers Monde, Vol. 43, No. 172, Microfinance : petites sommes, grands effets?, (octobre-décembre 2002), publié par Armand Colin.
- 12/HADJ-SLIMANE. K. H & AYAD. S. M, « La Réalité de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) en Algérie : Cas de NCA ROUIBA », université Abou Bakr Belkaid-Tlemcen, Article publié sur : International Journal of Business & Economic Strategy (IJBES).
- 13/HARLIMANA. J. B, « Analyse de la Performance sociale et de la performance Financière des institutions de microfinance », enseignant chercheur.
- 14/JMETZGER. J. L, (2009), « instrumentalisation de la microfinance : sortie de la pauvreté ou expansion du fait gestionnaire ? », article élaboré sur la journée de sociologie, chercher à orange l'abs et associé au CNAM, France.
- 15/LAPENU. C & DOLIGEZ. F, « Mesure des performances sociales : les implications pour le secteur de la microfinance », revue internationale de l'économie sociale, RECMA, N° 304.
- 16/LELART. M, « La microfinance et la crise financière internationale », article du directeur de recherche émérite au CNRS, *laboratoire d'économie d'Orléans, France.*
- 17/LELART. M, (2006), « De la finance informelle à la microfinance », Agence Universitaire de la Francophonie, France.
- 18/MAWEKI. B. Y, (2006), « Tests de comparaisons de la pauvreté multidimensionnelle basés sur le ratio de vraisemblance empirique », *article* publié, département d'économie, université Laval.
- 19/MASSOD. A, (2002), «dégager un consensus sur la lutte contre la pauvreté », Finances & Développement.
- 20/MBAYE. S, « La microfinance a-t-elle un impact macroéconomique au Sénégal ? », article publié à l'université A. Seck de Ziguinchor, Sénégal.
- 21/MORRISSON. C, (2002), « santé, éducation et réduction de la pauvreté », Cahier de politique économique N° 19, OCDE.
- 22/SAADAOUI. K, MAAZOUZ. M, (2009), «Au delà de la lutte contre la pauvreté, un projet de développement humain», revue recherches économiques et managériales N°5.
- 23/SERVET. J. M, « Monnaie complémentaire versus microcrédit de groupe et tontines : contribution comparée au développement local soutenable et solidaire par l'inclusion financière », IHEID Genève.

24/SODOKIN. K, « La fonction monétaire des institutions de microfinance et leurs relations de complémentarité avec les banques officielles dans les pays en développement », article de doctorat, Université de Bourgogne.

25/ Revue trimestrielle de l'APW de Tizi-Ouzou, février 2014.

26/ Revue trimestrielle de l'APW de Tizi-Ouzou, juillet 2014, numéro spécial environnement.

#### **4/Journaux officiels**

1/AMIR. N, « Statistiques de la pauvreté en Algérie : des secrets jalousement gardés », article sur le journal El Watan du 16/07/2013 consulté le 27/03/2016 à 10 :38 sur site : [http://www.algeria-watch.org/fr/article/eco/soc/statistiques\\_pauvrete\\_secretetes.htm](http://www.algeria-watch.org/fr/article/eco/soc/statistiques_pauvrete_secretetes.htm).

2/BERNARD. F, (2014), « Conséquences économiques financières et sociales de l'économie non déclarée », journal officiel de la république française N° 2014-15, France, 2014.

3/BOLOPION. P, (2008), « Emeute de la faim ; un défi inédit pour l'ONU », article le monde.

4/LELART. M, bulletin trimestriel N° (01, 02, 03, 04, 05, 06 & 07) de l'association internationale des chercheurs francophones en microfinance, 2012-2016, (en ma qualité d'adhérente à l'association.

#### **5/Circulaires**

1/Circulaire BNA, N° 1997 du 25/09/2011 relative aux nouvelles dispositions du micro crédit ANGEM.

2/Discours du président de la république algérienne à l'occasion de la journée mondiale de la femme le 07 mars 2005.

3/Décret N° 76-67 du 16 avril 1976 relatif à la gratuité de l'éducation.

4/Décret N° 76-67 du 16 avril 1976 relatif au caractère obligatoire de l'enseignement fondamental.

5/Décret Exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004, portant création et fixant le statut de l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit, modifié ;

6/Décret Exécutif n° 04-16 du 22 janvier 2004, portant création et fixant le statut du Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits, modifié.

7/Décret Exécutif n° 05-414 du 25 octobre 2005.

8/Décret Présidentiel n° 11-133 du 22 mars 2011, relatif au dispositif du Micro crédit ;

9/Décret Exécutif n° 11-134 du 22 mars 2011, modifiant le décret exécutif n° 04-15 du 22 janvier 2004, fixant les conditions et le niveau d'aide accordée aux bénéficiaires du microcrédit.

10/Ordonnance N° 76-35 du 16 avril 1976 portant organisation de l'éducation et de la formation.

## **6/Dictionnaires**

1/Dictionnaire de Français Larousse, plus de 600.000 mots définitions et exemples, édition VUEF, Mai 2001.

2/L'encyclopédie de l'Agora : pauvreté, <http://agora.qc.ca/mot.ncf/Dossier/pauvreté>, conférence prononcée dans le cadre du colloque Philia/L'agora, le 18 octobre 2003, à Orford au Québec.

## **7/Site internet**

1/ABDERRAHMANE. D et SALEM. A : «L'intervention de l'Etat en matière de sécurité sociale Algérienne », faculté des sciences économiques, sciences de gestion et des sciences commerciales, université d'Oran, article, <http://docplayer.fr/10763041-Theme-l-intervention-de-l-etat-en-matiere-de-securite-sociale-algerienne.html>, le 09/04/2016 à 11:06.

2/Agence de développement social, consulté sur site internet : [www.ads.dz](http://www.ads.dz), le 08/04/2016 à 22 :53.

3/ARMES. B, BROWN. W et DEVARAJAN. S, « Problèmes macroéconomiques », 2000, In : [www.worldbank.org/poverty](http://www.worldbank.org/poverty).

4/ O. Zahraoui: « Micro-finance et pauvreté au Maroc : Outils d'évaluation et Impact », article publié par l'université SIDI Mohammed ben abdellah fès, faculté polidisciplinaire, taza, Maroc,[https://www.google.fr/?gws\\_rd=ssl#q=Microfinance+et+pauvreté+au+Maroc++Outils+d'évaluation+et+Impact+M.+Omar+Zahraoui](https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=Microfinance+et+pauvreté+au+Maroc++Outils+d'évaluation+et+Impact+M.+Omar+Zahraoui) en date du 23/02/2016 à 22 :14.

5/ J. R. RODNEY, « La lutte contre la pauvreté dans les sections communales de Jean Rabel: Conditions de développement rural », Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Port-au-Prince, mémoire de licence 1999 consulté one line sur site : [http://www.memoireonline.com/10/09/2815/m\\_La-lutte-contre-la-pauvrete-dans-les-sections-communales-de-Jean-Rabel-Conditions-de-developpemen8.html#toc107](http://www.memoireonline.com/10/09/2815/m_La-lutte-contre-la-pauvrete-dans-les-sections-communales-de-Jean-Rabel-Conditions-de-developpemen8.html#toc107), consulté en date du 15/01/2016 à 15 :30.

6/ Rapport du ministère délégué chargé de la famille et de la condition féminine : « Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes », <https://www.google.fr/search?sclient=psyab&site=&source=hp&q=Stratégie+Nationale+de+Lutte+contre+la+Violence+à+l'égard+des+Femmes&oq=Stratégie+Nati>, le 09/04/2016 à 22 :01.

7/ Nation Unies, départements des affaires économiques et sociales, objectifs du millénaire pour le développement, rapport 2010 disponible sur [www.un.org/fr/milnumgoals/pdf/report2010.pdf](http://www.un.org/fr/milnumgoals/pdf/report2010.pdf).

8/ Pratham Annual status of Education report, 2005, disponible sur [http://scripts.mit.edu/varun\\_ag/readinggroup/images/1/14/ASER.pdf](http://scripts.mit.edu/varun_ag/readinggroup/images/1/14/ASER.pdf) consulté le 12/04/2016 à 18:16.

9/ *«Population Division of the Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat, World Population Prospects: The 2010 Revision»*, consulté, [https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie\\_de\\_l'Alg%C3%A9rie#.C3.89volution\\_de\\_la\\_population](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie_de_l'Alg%C3%A9rie#.C3.89volution_de_la_population), le 25/02/2016 à 15:40.

10/ Rachida MILES, «Impact de l'urbanisation et des migrations internes sur le vieillissement spatial en Algérie», Maître de conférences à l'Université BLIDA II & Chercheure Associée, CREAD, [https://www.google.fr/?gws\\_rd=ssl#q=Impact+de+l%E2%80%99urbanisation+et+des+migrations+internes+sur+le+vieillissement+spatial+en+Alg%C3%A9rie](https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=Impact+de+l%E2%80%99urbanisation+et+des+migrations+internes+sur+le+vieillissement+spatial+en+Alg%C3%A9rie), consulté le 29/02/2016 à 18 :16.

<sup>11/</sup> [http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/syndicat/acquis\\_revendications.htm/](http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/syndicat/acquis_revendications.htm/) consulté le 30-01-2015, consulté le 29/02/2016 à 19 :52.

<sup>12/</sup> [https://www.google.fr/?gws\\_rd=ssl#q=ALG%C3%89RIE+Terreur%2C+pauvret%C3%A9%2C+crise+et+tremblements+de+terre](https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=ALG%C3%89RIE+Terreur%2C+pauvret%C3%A9%2C+crise+et+tremblements+de+terre), consulté le 29/02/2016 à 22 :55.

13/ I. MAYELE, «Les principales causes et perspectives de développement pour la lutte contre la pauvreté urbaine à Kinshasa», Université catholique du Congo, Gradué en économie et développement, 2008, [http://www.memoireonline.com/04/12/5773/m\\_Les-principales-causes-et-perspectives-de-developpement-pour-la-lutte-contre-la-pauvreteurbaine-2.html#toc8](http://www.memoireonline.com/04/12/5773/m_Les-principales-causes-et-perspectives-de-developpement-pour-la-lutte-contre-la-pauvreteurbaine-2.html#toc8) le 19/03/2016 à 12 :17.

14/ C. B. YMELE, mémoire de master : « Microfinance et lutte contre la pauvreté: une étude des microcrédits octroyés par le réseau mcÂ² de la Menoua», Université de Dschang, 2013, consulter online sur site [http://www.memoireonline.com/08/15/9243/m\\_Microfinance-et-lutte-contre-la-pauvrete-une-etude-des-microcredits-octroyes-par-le-reseau-mc17.html](http://www.memoireonline.com/08/15/9243/m_Microfinance-et-lutte-contre-la-pauvrete-une-etude-des-microcredits-octroyes-par-le-reseau-mc17.html) le 19/03/2016 à 15:42.

15/ Cité par Ngassam (2008), économie de développement, université de Dschang, repris de : C. B. YMELE, mémoire de master : « Microfinance et lutte contre la pauvreté: une étude des microcrédits octroyés par le réseau mcÂ² de la Menoua», Université de Dschang, 2013, consulter online sur site [http://www.memoireonline.com/08/15/9243/m\\_Microfinance-et-lutte-contre-la-pauvrete-une-etude-des-microcredits-octroyes-par-le-reseau-mc17.html](http://www.memoireonline.com/08/15/9243/m_Microfinance-et-lutte-contre-la-pauvrete-une-etude-des-microcredits-octroyes-par-le-reseau-mc17.html) le 19/03/2016 à 15:42.

16/ Georges Mutin, « Le contexte économique et social de la crise algérienne », consulté sur, [https://www.google.fr/?gws\\_rd=ssl#q=Le+contexte+%C3%A9conomique+et+social+de+la+crise+alg%C3%A9rienne](https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=Le+contexte+%C3%A9conomique+et+social+de+la+crise+alg%C3%A9rienne)+ consulté le 27/03/2016 à 21 :10.

17/ Perspectives économiques en Afrique, BAfD/OCDE 2003, consulté sur site internet : [https://www.google.fr/?gws\\_rd=ssl#q=2497118.pdf](https://www.google.fr/?gws_rd=ssl#q=2497118.pdf) le 27/03/2016 à 18 :28.

**Tables des matières**

## **Table des matières**

Remerciements .....	02
Sommaire .....	04
Introduction générale.....	07
Partie I : Cadre conceptuel et analyse de la pauvreté .....	16
Introduction .....	17
Chapitre I : Considérations générales sur le phénomène de la pauvreté .....	18
Introduction .....	19
Section 1 : Définition, émergence et les différents types de la pauvreté.....	21
Introduction .....	21
1. Généralités et définitions de la pauvreté .....	22
2. L'émergence des trois écoles sur la pauvreté .....	29
2.1. l'école Welfariste .....	29
2.2. L'école des besoins de base .....	30
2.3. L'école des capacités.....	30
3. La pauvreté et l'exclusion sociale .....	34
3.1. La pauvreté intégrée .....	35
3.2. La pauvreté marginale .....	35
3.3. La pauvreté disqualifiante .....	35
4. Les types de la pauvreté .....	35
4.1. La pauvreté absolue.....	36
4.2. La pauvreté relative .....	36
4.3. La pauvreté objective .....	37
4.4. La pauvreté subjective.....	37
4.5. La pauvreté transitoire/structurelle.....	38
4.6. La pauvreté instantanée/cycle de vie.....	38
4.7. La pauvreté temporaire/passagère .....	38
4.8. La pauvreté monétaire .....	38
4.9. La pauvreté chronique .....	38
4.10. La pauvreté humaine .....	38
5. L'identification du seuil de pauvreté.....	40
6. L'utilité des mesures de la pauvreté .....	40
Conclusion.....	41
Section 2 : La pauvreté, d'un concept à un processus .....	42
Introduction .....	42
1. Le cadre conceptuel et le processus de la pauvreté .....	43
1.1. La présentation des concepts, pauvre, pauvreté et lutte contre la pauvreté.....	43

1.1.1. La définition du concept, « pauvre » .....	43
1.1.2. La définition du concept, « pauvreté » .....	43
1.1.3. La définition du concept, « lutte contre la pauvreté » .....	44
1.2. Les dimensions, les formes, les facteurs et les caractéristiques de la pauvreté .....	44
1.2.1. Les diverses dimensions de la pauvreté.....	45
1.2.2 Les facteurs de la pauvreté .....	46
1.2.3 Les caractéristiques de la pauvreté.....	47
1.2.3.1 L'alimentation et la pauvreté.....	47
1.2.3.2 La santé et la pauvreté .....	51
1.2.3.3 L'éducation et la pauvreté .....	53
2. L'aperçu sur les facteurs de la pauvreté .....	56
2.1. La présentation des facteurs de la pauvreté.....	56
2.1.1. La croissance démographique .....	56
2.1.1.1. L'évolution de la population en Algérie.....	57
2.1.1.2. La répartition de la population .....	58
2.1.1.3. La structure de la population par âge et sexe .....	59
2.1.2. Le problème des migrations vers l'étranger.....	59
2.1.2.1. L'exode rural.....	60
2.1.2.2. Les mouvements migratoires ou urbanisation.....	61
2.1.2.2.1. La migration interne .....	61
2.1.2.2.2. La migration vers d'autres communes et villes de Tizi-Ouzou .....	62
2.1.2.2.3. La migration vers l'extérieur .....	62
2.1.3. L'habitat et le logement.....	63
2.1.4. Les désastres naturels .....	65
2.1.4.1. La sécheresse et la désertification .....	66
2.1.4.2. Les inondations.....	67
2.1.4.3. Le tremblements de terre.....	67
2.1.4.4. Les incendie.....	67
2.1.4.5. La dégradation des parcours steppiques .....	67
2.1.5. La sécurité publique, menace terroriste et la pauvreté .....	69
2.1.6. L'alimentation, l'agriculture et la pauvreté .....	69
2.1.7. L'éducation et la pauvreté dans la Wilaya de Tizi-Ouzou .....	70
2.1.7.1. L'enseignement professionnel dans la Wilaya de Tizi-Ouzou .....	71
2.1.7.2. La déperdition scolaire dans la Wilaya de Tizi-Ouzou .....	71
Conclusion.....	72
Conclusion.....	73
Chapitre II : La mesure et l'état des lieux de la pauvreté .....	76
Introduction .....	76
Section1 : les indices et stratégies internationales de lutte contre la pauvreté .....	78

Introduction .....	78
1. La définition du seuil de la pauvreté .....	79
1.1. La définition de la ligne de la pauvreté .....	79
1.2. Les indicateurs synthétiques de la pauvreté .....	79
1.2.1. La définition d'un indicateur de la pauvreté .....	80
1.2.2. La propriétés d'un bon indicateur de la pauvreté.....	80
1.2.3. La présentation de quelques indices de la pauvreté.....	83
2. L'inégalité .....	84
2.1. La définitions de l'inégalité.....	86
2.2. La mesure des inégalités.....	87
2.2.1. Le rapport interdécile .....	87
2.2.2. L'indice de GINI.....	88
2.2.3. L'Indicateur de THEIL .....	88
2.2.4. L'Indicateur d'ATKINSON .....	89
2.2.5. La variance des logarithmes .....	89
3. La problématique de la lutte contre la pauvreté .....	91
3.1. L'approche théorique de la lutte contre la pauvreté .....	92
3.1.1. La clarification conceptuelle de la lutte contre la pauvreté .....	92
3.1.2. L'initiative pays pauvres très endettés (PPTE) .....	94
3.1.3. Le DSRP et la FRPC .....	95
3.1.4. Le financement du développement durable.....	97
3.1.5. La bonne gouvernance.....	98
3.2. Les nouvelles relations entre les acteurs .....	99
3.2.1.Le nouveau positionnement des bailleurs de fonds .....	101
3.2.2. Le processus participatif, facteur de renforcement de la démocratie .....	103
3.2.3. Affaiblissement ou réhabilitation de l'État ?.....	105
Conclusion.....	107
Section 2 : Les caractéristiques, l'évolution et les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté en Algérie.....	108
Introduction .....	108
1. L'évolution du contexte macro-économique et la pauvreté en Algérie.....	109
1.1. La période 1986-1994 .....	110
1.2. La période 1995-2000 .....	111
1.3. La période 2000-2006 .....	114
2. Les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté en Algérie.....	116
2.1. La lutte contre la pauvreté ; un engagement sous tendu par les politiques de développement ....	116
2.2. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion; un défi dans le cadre de l'économie de marché.....	117
3. La méthodologie pour apprécier le développement humain .....	118
3.1. L'approche recourant aux indicateurs traditionnels .....	118

3.2. Les indicateurs synthétiques.....	118
3.3. La bonne gouvernance.....	119
4. Les procédures de solidarité nationale et lutte contre la pauvreté en Algérie .....	120
4.1. L'activités de solidarité nationale.....	120
4.2. Le filet Social .....	121
4.2.1. L'A. F.S.....	122
4.2.2. L'IAIG.....	123
4.2.3. Les contrats de pré-emplois.....	123
4.2.3.1. Le dispositif d'Insertion Sociale des Jeunes Diplômés .....	123
4.2.3.2. Le dispositif d'Activité d'Insertion Sociale .....	124
4.2.4. Le Développement Communautaire Participatif.....	124
4.2.5. La politique de logement .....	125
4.2.6. Les Travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre «TUP-HIMO».....	125
4.2.7. Le programme blanche Algérie.....	126
4.2.8. La Cellule de proximité et de solidarité .....	127
5. La protection sociale en Algérie.....	128
5.1. Les personnes couvertes.....	129
5.2. Le financement du système de la protection sociale en Algérie.....	131
5.2.1. L'intervention du budget de L'Etat.....	131
5.2.2. Les réformer du financement .....	131
5.2.3. Les autres sources de rentrées financières.....	131
5.2.4. Le programme de réforme engagé.....	132
6. La stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes .....	132
7. Les dispositifs spécifiques d'aide à la création d'activités et absorption du chômage.....	134
7.1. Le dispositif ANSEJ.....	135
7.2. Le dispositif CNAC.....	136
7.3. Le dispositif ANGEM .....	136
Conclusion.....	138
Conclusion.....	139
Conclusion.....	140
Partie II : Etude empirique des dispositifs d'insertion économique en Algérie .....	143
Introduction .....	143
Chapitre III : les grands courants de pensées se rapportant à la microfinance .....	145
Introduction .....	145
Section 1 : La microfinance entre logique de marché et logique de solidarité.....	147
Introduction .....	147
1. La diversité du mode de financement.....	148
1.1. Une revue de littérature sur la microfinance .....	149
1.1.1. Les enjeux de la microfinance.....	149

1.1.2. Les causes de faible octroi de crédit.....	149
1.1.2.1. Les conditions géographiques .....	149
1.1.2.2. La importance des coûts de transaction qu'implique un crédit .....	149
1.1.2.3. Les garanties matérielles .....	150
1.1.2.4. La mentalité des familles et le formalisme des banques .....	150
1.1.2.5. L'asymétrie d'information .....	151
1.2. Une finance informelle encadrée dans le social.....	154
1.2.1. L'émergence du phénomène et son étendue.....	155
1.2.2. Les principales caractéristiques de la finance informelle.....	156
1.2.3. Les principaux intervenants de la finance informelle.....	158
1.2.3.1. Les prêteurs individuels.....	159
1.2.3.2. Les gardes monnaies .....	160
1.2.3.3. Les associations mutuelles d'épargne et de crédit.....	161
1.2.3.4. Les sociétés organisées en partenariat.....	162
1.2.4. L'émergence du phénomène et son étendue.....	162
1.2.4.1. Les types de service rendus .....	162
1.2.4.2. Le système fondé sur la discipline.....	163
1.2.4.3. La mobilisation de l'épargne endogène .....	163
1.2.4.4. La réciprocité des mécanismes entre les membres .....	164
1.2.4.5. Les coût de transaction réduit.....	164
1.2.4.6. Les innovations financières .....	164
1.2.5. Les tontines, prototype de financement informel .....	165
1.2.5.1. Les origines de la tontine.....	165
1.2.5.2. Le statut juridique de la tontine .....	166
1.2.5.3. Les acteurs de la tontine .....	167
1.2.5.4. Les formes de la tontines.....	168
1.2.5.5. La fin de la tontine.....	168
2.1. L'émergence de la microfinance .....	168
2.1.1. La définition de la microfinance.....	169
2.1.2. La genèse de la microfinance .....	171
2.1.2.1. La finance tribale.....	171
2.1.2.2. Le microcrédit .....	172
2.2. Le schisme de la microfinance .....	174
2.2.1. L'approche des welfaristes.....	174
2.2.2. L'approche des institutionaliste.....	175
Conclusion.....	177
Section 2 : la question de la microfinance entre opportunités et contraintes.....	178
Introduction .....	178
1. La micro finance et réduction de la pauvreté .....	178

2. Les articulations de la microfinance.....	181
2.1. L'articulations entre banque et micro finance .....	181
2.2. L'articulations entre finance informelle et micro finance .....	185
2.2.1. La réduction des distances techniques.....	186
2.2.2. La réduction des distances sociales .....	187
2.2.3. La réduction des distances psychologiques .....	189
2.3. Les avantages et les risques d'articulation pour les acteurs .....	191
3. Les atouts et opportunités, les contraintes et les faiblesses de la microfinance .....	193
3.1. Les atouts et les opportunités de la microfinance.....	193
3.1.1. Sur le plan social .....	194
3.1.1.1. L'éradication de l'extrême pauvreté .....	195
3.1.1.2. La promotion de l'éducation.....	195
3.1.1.3. L'amélioration des conditions sanitaires .....	196
3.1.1.4. L'émancipation économique des femmes .....	196
3.1.1.4.1. L'approche petite sommes (grand-effet) .....	197
3.1.1.4.2. L'approche minimaliste de l'impact de la microfinance sur les femmes .....	198
3.1.2. Sur le plan économique .....	199
3.1.2.1. Les contraintes et les faiblesses de la microfinance .....	200
3.3. L'état des lieux de la microfinance en Algérie.....	201
3.3.1. L'aperçu sur le chômage en Algérie.....	202
3.3.2. Les politiques de lutte contre le chômage en Algérie.....	203
3.3.2.1. Le programme d'insertion sociale.....	203
3.3.2.2. Le programme d'insertion professionnelle.....	203
3.3.2.2.1. La PID (Prime d'Insertion Professionnelle) .....	203
3.3.2.2.2. Les dispositifs spécifiques de l'Etat .....	204
A/. L'ANSEJ .....	204
B/. La CNAC.....	207
C/. L'ANGEM.....	211
Conclusion.....	214
Conclusion.....	216
Chapitre IV : Essai d'évaluation d'impact du microcrédit sur le niveau de pauvreté à partir de l'Agence Nationale de gestion du Microcrédit (ANGEM) de Tizi-Ouzou .....	219
Introduction .....	219
Section 1 : Description du dispositif ANGEM, sources de données, contexte de l'étude et méthodologie d'enquête .....	221
Introduction .....	221
1. La présentation de l'ANGEM .....	222
1.1. L'aperçu sur la création de l'ANGEM .....	222
1.2. Le cadre de la création de l'ANGEM.....	223
1.3. Les objectifs de l'ANGEM.....	223

1.4. L'organigramme de l'ANGEM .....	224
1.5. Les services non financiers de l'ANGEM.....	227
2.La présentation du champ d'études et les caractéristiques de la Wilaya de Tizi-Ouzou.....	229
2.1 Le réseau routier de la Wilaya de Tizi-Ouzou.....	230
2.2 Le secteur de la santé de la Wilaya de Tizi-Ouzou .....	232
2.2.1. Le secteur public de la santé de la Wilaya de Tizi-Ouzou .....	232
2.2.2. Le secteur privé de la santé de la Wilaya de Tizi-Ouzou .....	233
2/L'enquete du terrain .....	234
1.La présentation des financements de l'ANGEM de Tizi-Ouzou.....	234
2. La présentation des bilans des financements «ANGEM » en 2013 .....	236
3. La démarche méthodologique de notre recherche.....	238
3.1 Le contexte de l'enquête.....	244
3.2. Notre expérience en tant que chargée de crédit au sein de la BNA et le choix du sujet .....	245
Conclusion.....	249
Section 2 : La structure du questionnaire, méthodes d'analyse et spécification des variables retenues .....	250
Introduction .....	250
1. La structure du questionnaire .....	250
1.1.L'identification des bénéficiaires .....	251
1.2.L'accès au micro crédit .....	252
1.3.L'impact socio-économique.....	252
1.4.L'impact sur l'empowerment.....	252
1.5.L'efficacité du dispositif ANGEM et la banque.....	253
2. L'analyse descriptive des données recueillies .....	254
2.1. La répartition des bénéficiaires enquêtés par genre.....	254
2.2. La répartition des bénéficiaires enquêtés par âge.....	255
2.3. La répartition des bénéficiaires enquêtés par situation matrimoniale .....	256
2.4. La répartition des bénéficiaires selon le nombre de ménage à charge .....	257
2.5. La répartition des bénéficiaires selon le niveau d'instruction .....	258
2.6. La répartition des bénéficiaires selon l'expérience professionnelle .....	259
2.7. La répartition des bénéficiaires selon le type de logement occupé .....	260
2.8. La répartition des emplois occupés avant l'accès à l'ANGEM.....	261
2.9. La répartition des bénéficiaires avec ou sans compte bancaire avant l'accès à l'ANGEM.....	263
2.10. La réponse des bénéficiaires sur l'existence d'autres ressources financières dans la famille ...	264
2.11. La réponse des bénéficiaires sur l'existence des revenus informels dans la famille .....	265
2.12. La réponse des bénéficiaires sur la solidarité financière dans la famille.....	266
2.13. L'estimation des bénéficiaires sur le niveau de pauvreté.....	267
2.14. L'estimation des bénéficiaires sur le niveau du revenu minimum dépensé .....	268
2.15. La réponses des bénéficiaires sur l'existence de l'ANGEM .....	270

2.16. La réponses des bénéficiaires sur la durée de traitement des dossiers ANGEM.....	271
2.17. La réponses sur la durée de traitement de la demande au niveau de la banque.....	272
2.18. La répartition des bénéficiaires par type d'activité .....	273
2.19. La répartition des bénéficiaires par type de financement .....	274
2.20. La répartition des réponses des bénéficiaires sur le remboursement du PNR.....	275
2.21. La répartition des réponses des bénéficiaires sur le remboursement du crédit bancaire .....	276
2.22. La répartition des réponses des bénéficiaires sur l'origine de l'apport personnel.....	277
2.23. La répartition des réponses des bénéficiaires sur les frais de gestion de la banque .....	278
2.24. La répartition des réponses des bénéficiaires sur le renouvellement de la demande du PNR....	281
2.25. La répartition des réponses des bénéficiaires sur l'accompagnement ANGEM .....	282
2.26. La répartition des réponses des bénéficiaires sur l'adhésion à une association ANGEM.....	283
3. La synthèse des résultats dégagés par l'enquête.....	285
3.1. L'identification des bénéficiaires .....	285
3.2. L'accès au microcrédit .....	286
3.3. L'impact socio-économique .....	288
3.4. L'impact sur l'empowerment.....	288
3.5. L'impact sur l'accompagnement et la proximité.....	289
Conclusion.....	291
Conclusion.....	292
Conclusion.....	294
Conclusion générale .....	297
Bibliographie.....	304
Table des matières .....	316
Liste des abréviations .....	325
Liste des figures, schémas et des tableaux .....	328
Liste des annexes.....	333

## **Abréviations**

### Liste des abréviations

**ADS:** Agence de développement social  
**AFS :** Allocation forfaitaire de solidaire  
**AIG :** Activité d'intérêts généraux  
**ANGEM:** Agence nationale de Gestion des micros crédits  
**ANSEJ :** Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes  
**APC:** Administration publique communale  
**APIMEC :** Association Professionnelle des Institutions Mutualistes d'Epargne et de Crédit  
**AREC:** Association rotative d'épargne et de crédit  
**BEF:** Brevet d'enseignement fondamental  
**BCEAO :** Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
**BNA :** banque nationale d'Algérie  
**BM :** Banque mondiale  
**BTP :** Bâtiment et travaux public  
**CCP:** Centre des chèques postaux  
**CERISE:** Comité d'échange de réflexion et d'information sur le système d'épargne-crédit  
**CFPA :** Centre de formation professionnelle Algérien  
**CGAP:** Consultative Group to Assist the Poor.  
**CHU:** Centre hospitalier universitaire  
**CIRAD :** Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le Développement  
**CNAC :** Caisse nationale d'assurance chômage  
**CNL:** Caisse nationale logement  
**CNMA :** Caisse nationale de mutualité agricole  
**CODESOL:** codéveloppement solidaire  
**CPS :** Cellule de proximité et de solidarité  
**DAIS:** Dispositif d'activité d'insertion sociale  
**DAIP :** Dispositif d'activité d'insertion professionnelle  
**DSRP:** Document stratégique de réduction de la pauvreté  
**ENIEM:** Entreprise nationale d'industrie électroménagère  
**ESS:** Economie sociale et solidaire  
**FGMMC :** fond de garantie mutuel de microcrédit  
**FMI :** fonds monétaire international  
**FONAL :** Caisse nationale d'aide pour le logement  
**GEC:** Groupement d'épargne et de crédit  
**IBW:** Institution de Bretton Woods  
**IDH:** Indicateur de développement humain  
**IFI:** Institution Financière Internationale

**IMC** : Indice de masse corporelle  
**IMF**: institution de microfinance  
**INSIM** : Institut international de management  
**MENA** : Moyen orient et Afrique du Nord  
**OCDE**: Organisation de coopération et de développement économique  
**ODM** : Objectif du millénaire au développement  
**ONG**: Organisation non gouvernementale  
**ONS** : Organisation nationale de la santé  
**ONU**: Organisation des nations unies  
**PAS** : Programme d'ajustement structurel  
**PED**: Pays en voie de développement  
**PF** : performance financière  
**PIB** : Produits intérieur brut  
**PID** : Prime d'insertion des diplômés  
**PME**: Petite et moyenne entreprise  
**PNR/AMP**: Prêt non rémunéré/achat matière première  
**PNUD**: Programme des nations unies pour le développement  
**PPTE** : Pays pauvres très endettés  
**PS** : performance sociale  
**SDF** : Sans domicile fixe  
**SFD**: Service financier décentralisé  
**SNMG** : Salaire national minimum garantie  
**TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée  
**UEMOA**: Union économique et monétaire Ouest Africain  
**UGTA** : Union générale des travailleurs Algériens  
**UREF**: Réseau Entrepreneurial de l'Université des Réseaux d'Expressions Françaises  
**USD** : United states dollars  
**VIH** : virus de l'immunodéficience humaine

**Liste des figures, des schémas & des  
tableaux**

## Liste des figures

<b>Figure 01</b> : Les facettes du mal être .....	28
<b>Figure 02</b> : Biens, capacités et fonctionnements .....	32
<b>Figure 03</b> : Dimensions du bien être et de la pauvreté .....	34
<b>Figure 04</b> : L'extension progressive du champ thématique de la pauvreté .....	39
<b>Figure 05</b> : Les innovations apportées par les DSRP .....	96
<b>Figure 06</b> : Une grille de lecture des nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté.....	100
<b>Figure 07</b> : L'évolution du taux de chômage en Algérie.....	202
<b>Figure 08</b> : Localisation du projet CODESOL (Algérie-France) .....	240
<b>Figure 09</b> : La présentation des bénéficiaires par genre .....	254
<b>Figure 10</b> : La présentation des bénéficiaires par tranche d'âge .....	255
<b>Figure 11</b> : La présentation des bénéficiaires par situation matrimoniale.....	256
<b>Figure 12</b> : La présentation des bénéficiaires selon le nombre de ménage à charge.....	257
<b>Figure 13</b> : La présentation des bénéficiaires selon le niveau d'instruction.....	258
<b>Figure 14</b> : La répartition des bénéficiaires selon l'expérience professionnelle.....	259
<b>Figure 15</b> : La répartition des bénéficiaires selon le logement occupé .....	261
<b>Figure 16</b> : La répartition des bénéficiaires selon le type d'emploi occupé avant l'ANGEM .....	262
<b>Figure 17</b> : La répartition des bénéficiaires bancarisés ou non avant l'ANGEM.....	263
<b>Figure 18</b> : La répartition des bénéficiaires avec/sans autres ressources au sein de la famille .....	264
<b>Figure 19</b> : La répartition des bénéficiaires avec/sans revenus informels au sein de la famille .....	265
<b>Figure 20</b> : La répartition des bénéficiaires avec/sans solidarité financière au sein de la famille .....	266
<b>Figure 21</b> : La répartition des bénéficiaires sur le niveau de pauvreté .....	268
<b>Figure 22</b> : L'estimation des bénéficiaires sur le niveau du revenu minimum dépensé.....	269
<b>Figure 23</b> : La réponses des bénéficiaires sur l'existence de l'ANGEM.....	270
<b>Figure 24</b> : La réponses des bénéficiaires sur la durée de traitement au niveau de l'ANGEM.....	271
<b>Figure 25</b> : La réponses des bénéficiaires sur la durée de traitement au niveau de la banque.....	272
<b>Figure 26</b> : La répartition des bénéficiaires par type d'activité .....	274
<b>Figure 27</b> : La répartition des bénéficiaires par type de financement .....	275
<b>Figure 28</b> : La répartition des réponses des bénéficiaires sur le remboursement des PNR.....	276
<b>Figure 29</b> : La répartition des réponses des bénéficiaires sur le remboursement du crédit bancaire ..	277
<b>Figure 30</b> : La répartition des réponses des bénéficiaires sur l'origine de l'apport personnel .....	278
<b>Figure 31</b> : La répartition des réponses des bénéficiaires sur les frais de gestion de la banque.....	279
<b>Figure 32</b> : La répartition des réponses des bénéficiaires sur le renouvellement du PNR .....	282
<b>Figure 33</b> : La répartition des réponses des bénéficiaires sur l'accompagnement ANGEM.....	283
<b>Figure 34</b> : La répartition des réponses des bénéficiaires sur l'adhésion à une association ANGEM	284

## **Table des schémas**

<b>Schéma 01</b> : Articulation générale de la thèse.....	15
<b>Schéma 02</b> : Articulation du chapitre I.....	20
<b>Schéma 03</b> : Articulation du chapitre II.....	23
<b>Schéma 04</b> : Articulation du chapitre III.....	146
<b>Schéma 05</b> : Articulation du chapitre IV.....	220
<b>Schéma 06</b> : L'organigramme de l'ANGEM.....	225
<b>Schéma 07</b> : Architecture du questionnaire.....	251

## Liste des tableaux

<b>Tableau 0 1 :</b> Liste des capacités humaines centrales de Nussbaum et des capacités basiques de Sen .....	33
<b>Tableau 0 2 :</b> La répartition de la population dans le monde : zone urbaine, fécondité, espérance de vie .....	39
<b>Tableau 0 3 :</b> L'évolution de la population algérienne entre 1962 à 2015.....	57
<b>Tableau 0 4 :</b> L'évolution de la population de Tizi-Ouzou résidente totale entre 1960 à 2015 .....	57
<b>Tableau 0 5 :</b> La structure de la population par âge et par sexe au 01/07/2014 .....	59
<b>Tableau 0 6 :</b> La part des dépenses alimentaires dans le budget des ménages Algériens .....	64
<b>Tableau 0 7 :</b> L'évolution du taux de chômage en Algérie .....	202
<b>Tableau 0 8 :</b> L'évolution des réalisations ANSEJ .....	206
<b>Tableau 09 :</b> L'évolution des réalisations CNAC .....	209
<b>Tableau 10 :</b> L'évolution des réalisations cumulées ANGEM.....	212
<b>Tableau 11 :</b> La liste actualisée des principales activités ANGEM financées en 2014.....	226
<b>Tableau 12 :</b> les conditions d'éligibilité et structure de financement ANGEM .....	228
<b>Tableau 13 :</b> La répartition des dossiers ANGEM, PNR/AMP par genre en 2015 .....	234
<b>Tableau 14 :</b> La répartition des dossiers ANGEM, PNR/Projets par genre en 2015 .....	234
<b>Tableau 15 :</b> La comparaison entre les trois PNR.....	236
<b>Tableau 16 :</b> La présentation des bilans de financement bancaire .....	238
<b>Tableau 17 :</b> Le programme des festivités, foires et expositions durant la saison estivale 2016.....	241
<b>Tableau 18 :</b> La répartition du questionnaire sur quelques daïras de la Wilaya de Tizi-Ouzou.....	253
<b>Tableau 19 :</b> La présentation des bénéficiaires par genre .....	254
<b>Tableau 20 :</b> La présentation des bénéficiaires par tranche d'âge.....	255
<b>Tableau 21 :</b> La présentation des bénéficiaires par situation matrimoniale .....	256
<b>Tableau 22 :</b> La présentation des bénéficiaires selon le nombre de ménage à charge .....	257
<b>Tableau 23 :</b> La présentation des bénéficiaires selon le niveau d'instruction .....	258
<b>Tableau 24 :</b> La présentation des bénéficiaires selon l'expérience professionnelle .....	259
<b>Tableau 25 :</b> La présentation des bénéficiaires selon le type de logement occupé .....	260
<b>Tableau 26 :</b> La présentation des bénéficiaires par type d'emploi occupé avant l'ANGEM .....	262
<b>Tableau 27 :</b> La présentation des bénéficiaires avec ou sans compte bancaire avant l'ANGEM .....	263
<b>Tableau 28 :</b> La présentation des bénéficiaires avec/sans d'autres ressources au sein de la famille .	264
<b>Tableau 29 :</b> La présentation des bénéficiaires avec/sans revenus informels au sein de la famille ...	265
<b>Tableau 30 :</b> La présentation des bénéficiaires avec/sans solidarité financière au sein de la famille	266
<b>Tableau 31 :</b> L'estimation des bénéficiaires sur le niveau de pauvreté .....	267
<b>Tableau 32 :</b> L'estimation des bénéficiaires sur le niveau du revenu minimum dépensé .....	269
<b>Tableau 33 :</b> La réponses des bénéficiaires sur l'existence de l'ANGEM.....	270
<b>Tableau 34 :</b> La réponses sur la durée de traitement de la demande au niveau de l'ANGEM.....	271
<b>Tableau 35 :</b> La réponses sur la durée de traitement de la demande au niveau de la banque .....	272
<b>Tableau 36:</b> La répartition des bénéficiaires par type d'activité .....	273

<b>Tableau 37</b> : La répartition des bénéficiaires par type de financement .....	274
<b>Tableau 38</b> : La répartition des réponses des bénéficiaires sur le remboursement des PNR.....	275
<b>Tableau 39</b> : La répartition des réponses sur le remboursement des crédits bancaires .....	276
<b>Tableau 40</b> : La répartition des réponses des bénéficiaires sur l'origine de l'apport personnel.....	277
<b>Tableau 41</b> : La répartition des réponses des bénéficiaires sur les frais de gestion de la banque .....	279
<b>Tableau 42</b> : La répartition des réponses sur le renouvellement de la demande du PNR .....	281
<b>Tableau 43</b> : La répartition des réponses des bénéficiaires sur l'accompagnement ANGEM .....	283
<b>Tableau 44</b> : La répartition des bénéficiaires sur l'adhésion à une association ANGEM .....	284

## **Liste des annexes**

## **Liste des annexes**

**Annexe 01 :** Questionnaire adressé aux bénéficiaires des dispositifs de l'Etat dans le cadre d'insertion économique, cas de l'agence nationale des microcrédits « ANGEM » de la wilaya de Tizi-Ouzou.

**Annexe 02 :** Guide d'entretien adressé à l'ANGEM de Tizi-Ouzou.

**Annexe 03 :** document de stage à l'ANGEM, l'ANSEJ et la CNAC de de Tizi-Ouzou.

**Annexe 04 :** Les réalisations de l'ANGEM au mois de fevrier 2017.

**Annexe N° 01 : questionnaire adressé aux bénéficiaires des dispositifs de l'Etat dans le cadre d'insertion économique, cas de l'agence nationale des microcrédits « ANGEM » de la wilaya de Tizi Ouzou.**

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université Mouloud MAMMARI de Tizi-ouzou  
Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion**

## **Questionnaire anonyme**

**(Adressé aux bénéficiaires de l'ANGEM de Tizi ouzou)**

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre de l'enquête servant à la réalisation d'une thèse de doctorat en sciences économiques intitulée : «*microfinance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tizi ouzou*». L'objectif de l'enquête est d'étudier l'impacte du dispositif d'insertion économique «ANGEM» sur la lutte contre la pauvreté à travers un échantillon de bénéficiaires de la willaya de Tizi ouzou. Dans une démarche purement scientifique, nous espérons trouver à travers ce questionnaire, les réponses à nos préoccupations. De ce fait, vous prions de bien vouloir répondre aux questions avec un maximum de clarté.

### **I. Profil du bénéficiaire du microcrédit**

**1. Genre**

Femme

Homme

**2. Age :** \_\_\_\_\_ ans

**3. Situation matrimoniale**

Célibataire

marié

divorcé

Veuf

**4. Membres du ménage à charge :** \_\_\_\_\_

**5. Niveau d'instruction**

Aucun  
Primaire  
Moyen  
Secondaire  
Universitaire

**6. Expérience professionnelles**

Combien d'années d'exercice: \_\_\_\_\_

**7. Quel type de logement occupez- vous ?**

Bidonville  
Logement social  
Locataire  
Habitation des parents  
Habitation bien aménagée  
Autre, précisez lequel: \_\_\_\_\_

**8. Que faites vous avant l'accès à l'ANGEM?**

chômeur  
employé chez le privé  
artisan non déclaré  
commerçant non déclaré  
agriculteur  
Autre, précisez lequel: \_\_\_\_\_

**9. Aviez-vous un compte, avant l'accès à l'ANGEM?**

Bancaire  
CCP  
Sans aucun compte  
Autre, précisez lequel: \_\_\_\_\_

**10. Existent-elles d'autres ressources d'argent dans la famille ?**

Oui  
Non

**11. Quelles sont ?**

Salaire d'un parent  
retraites ou pensions d'un parent  
revenu d'un commerce de famille  
Allocations familiales pour les enfants  
Rente : foncière, immobilière, ...  
Transfert d'argent d'un proche parent  
Autre, précisez lequel: \_\_\_\_\_

**12. Avez-vous d'autres revenus qualifiés d'informels?**

Oui

Non

**13. Ya elle une solidarité familiale en terme d'assistance financière ?**

Oui

Non

**14. veuillez classer cette solidarité ?**

Pas de solidarité

Faible

Ordinaire

Forte

Excellente

Autre, précisez lequel: \_\_\_\_\_

**15. comment juger vous votre niveau de pauvreté?**

Très pauvre

Pauvre

Moyen

Aisé

Très aisé

**16. Quelle est les dépenses mensuelles totale des revenus des membres de votre ménage?**

Moins de 18000

18001-25000

25001- 40000

40001- 60000

Plus de 60000

## **II- Conditions d'éligibilité au microcrédit**

### **17. Comment avez-vous appris l'existence de l'ANGEM ?**

Par le dispositif lui même

Ancien bénéficiaire

À l'APC de votre résidence

Télévision

foires et expositions

Autre \_\_\_\_\_

### **18. Le délai de traitement de votre demande au niveau d'ANGEM est ?**

Abordable

Trop court

Court

Long

Trop long

### **19. Ya elle lenteur dans le délai de traitement de votre demande au niveau de la banque?**

Oui

Non

### **20. Vous avez contracté ?**

PNR/AMP de 100.000 et/ou 40.000 DA

PNR/ projet de 1.000.000 DA

### **21. Quel est la durée de remboursement ? \_\_\_\_\_**

### **22. Dans quelle activité exercez-vous ?**

Agriculture

Artisanat

BTPH

Services

pêche

commerce

Autre \_\_\_\_\_

**23. Respectez-vous l'amortissement de votre PNR ?**

Oui

Non

**24. Respectez-vous l'amortissement de votre prêt bancaire ?**

Oui

Non

**25. Pensez-vous que votre cotisation au fond de garantie est abordable?**

Oui

Non

**26. Pensez-vous que votre apport personnel est abordable?**

Oui

Non

**27. d'où provient-il?**

Votre propre argent

parent/ami

Emprunt informel

Autre \_\_\_\_\_ précisez \_\_\_\_\_

**III- Impact sur le plan social et économique**

**28. Le microcrédit est destiné à :**

acquérir un équipement

Acheter de la matière première

aménager un local

Autre \_\_\_\_\_ précisez \_\_\_\_\_

**29. l'accès au PNR ANGEM a amélioré vos conditions de vie ?**

Oui

Non

**30. L'accès au PNR ANGEM a amélioré la scolarisation de vous enfants ?**

Oui

Non

**31. Le microcrédit a-t-il un impact sur l'accès aux soins, avez-vous une carte chifa ?**

Oui

Non

**32. Y a-t-il amélioration de l'alimentation à travers le microcrédit au sein de votre ménage ?**

Oui

Non

**33. Le microcrédit a-t-il eu un impact sur l'amélioration des conditions d'habitat ?**

Oui

Non

**34. Si oui de quelle façon?**

Paiement régulier des loyers

Travaux de rénovation et d'extension

Achat de logement

Construction d'une maison

**35. Le revenu de vos activités après le microcrédit, vous a-t-il permis d'épargner?**

Oui

Non

**36. Le revenu généré par cette activité, vous a-t-il permis d'assurer vos biens et assurer les membres de votre ménage ?**

Oui

Non

#### **IV- Impact sur «l'empowerment»**

**37. Pensez-vous que le microcrédit vous a permis :**

De travailler

De subvenir à vos besoins

De renforcer votre confiance en vous

D'investir

D'épargner

D'innover

Autre

**38. Est ce que le microcrédit et l'accompagnement du dispositif ont renforcé votre statut au sein de votre famille et dans votre entourage ?**

Oui

Non

#### **V- Accompagnement et proximité**

**39. Les explications données par l'ANGEM avant le prêt vous semblent:**

Très Claires

Claires

Insuffisantes

Très insuffisantes

**40. Pensez vous que la présence d'un accompagnateur pour vos projet au niveau de votre Daira est un signe de proximité ?**

Oui

Non

**41. Souhaitez-vous bénéficier d'un deuxième PNR projet de 1.000.000 DA?**

Oui

Non

**42. Les frais de gestion de la Banque vous semblent :**

Faibles

Abordables

élevés

Très élevés

**43. Les frais relatifs aux garanties bancaires vous semblent :**

- Faibles
- Abordables
- élevés
- Très élevés

**44. Seriez-vous prêt à adhérer à une association des bénéficiaires du microcrédit si la réglementation le permettra ?**

- Oui
- Non

**45. globalement est êtes vous satisfait de ce dispositif?**

- Oui
- Non

## **Annexe N° 02 : Guide d'entretien adressé à l'ANGEM de Tizi ousou**

1. Pouvez vous décrire en quoi consiste se dispositif ?
2. Quels sont les personnes éligibles pour le financement ?
3. Quelles sont les conditions d'acceptation d'un dossier de financement ?
4. Comment se déroule le financement entre l'ANGEM et les bénéficiaires de ce dispositif ?
5. Quels sont les moyens mis par l'ANGEM pour faciliter l'accompagnement des bénéficiaires ?
6. Quelles solutions apporte t il aux problèmes du chômage mais surtout la l'éradication de la pauvreté ?
7. Depuis la mise en place d'une direction ANGEM au niveau de la wilaya de Tizi ousou, ya t'il eu une augmentation de la demande ?
8. Est-ce que ce dispositif insuffle de l'innovation sociale et l'esprit de travail auprès des bénéficiaires ?
9. Est-ce que le dispositif est d'avantage sollicité, depuis sa mise en œuvre, combien d'emplois ont été créés ?
10. Est-ce que le dispositif à réaliser l'objectif escompté ?

Annexe N° 03 : documents de stage à l'ANGEM, l'ANSEJ et la CNAC de Tizi ousou

**République Algérienne Démocratique et Populaire**

**Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique**

**Université Mouloud Mammeri  
De Tizi-Ouzou**

**Faculté des Sciences Economiques, commerciales  
et sciences de Gestion**  
N. 3791.V.D.P.G.R.S.R.E.J. / 2016



**وزارة التعليم العالي و البحث العلمي**  
**جامعة مولود معمري**  
**كلية العلوم الاقتصادية التجارية و علوم  
التسيير رقم :**  
**Tizi-Ouzou le 12 - 07 - 2016**

A Monsieur le Directeur de l'ANGEM  
De Tizi-Ouzou

**Objet : Lettre d'introduction**

Monsieur,

Dans le cadre de la préparation de sa thèse de doctorat en sciences économiques, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir accueillir M<sup>lle</sup> ZOURDANI Safia au sein de votre établissement et de lui permettre de disposer des informations nécessaires à l'avancement de son travail de recherche. L'intéressée travaille sur le thème suivant : «**Micro-finance et pauvreté: quantification de la relation sur la population de Tizi-Ouzou** ».

En vous assurant que ces informations n'auront qu'une finalité strictement universitaire et en vous remerciant pour votre aimable collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Vice Doyenne Chargée de la Post-Graduation,  
Recherche Scientifique et Relations Extérieures

Vice-Doyenne P.G.R.S.  
rel. Ext.  
Mme: BELLAHCENE Ouertja  
Ep. BELKHEMSA

Téléphone/Fax 026.11.09.02

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Université Mouloud Mammeri

Faculté des Sciences Economiques, commerciales  
et sciences de Gestion  
service de la formation poste graduée

N. 11/2019 / 199 / AF



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

جامعة مولود معمري

كلية العلوم الاقتصادية و علوم التسيير

رقم : .....

Tizi-Ouzou le .....

A  
Monsieur le Directeur Général de  
l'ANSEJ de Tizi-Ouzou.

Objet : Lettre d'introduction

Monsieur,

Dans le cadre de la préparation de sa thèse de Doctorat en sciences économiques, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir accueillir Melle Zamirani Sofia au sein de votre structure et de lui permettre de disposer des informations nécessaires à l'avancement de son travail de recherche. L'intéressé travaille sur le thème suivant :  
« Microfinance et pauvreté : quantification de la relation  
avec la population de Tizi-Ouzou »

En vous assurant que ces informations n'auront qu'une finalité strictement universitaire et en vous remerciant pour votre aimable collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Vice Doyenne Chargée de la Post-Graduation, et



Vice-Doyenne P.G.R.S

Mme. BELLAMPENE Guerdia

Ep. BELKHEMSA

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Université Mouloud Mammeri

Faculté des Sciences Economiques, commerciales  
et sciences de Gestion  
service de la formation post graduée

N. 4671 / 19/11/17



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

جامعة مولود معمري

كلية العلوم الاقتصادية و علوم التسيير

رقم : / /

Tizi-Ouzou le .....

A  
Monsieur le Directeur Général de

la ENAC de Tizi - ouzou.

Objet : Lettre d'introduction

Monsieur,

Dans le cadre de la préparation de sa thèse de Doctorat en sciences économiques, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir accueillir Melle ZAHRAANI.....Safia.....au sein de votre structure et de lui permettre de disposer des informations nécessaires à l'avancement de son travail de recherche. L'intéressé travaille sur le thème suivant :  
« Misrefinansa et pawrele : quantification de la relation  
sur la population de Tizi-ouzu : ..... »

En vous assurant que ces informations n'auront qu'une finalité strictement universitaire et en vous remerciant pour votre aimable collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Vice Doyenne Charge de la Post-Graduation Vice-Doyenne P.G.R.S



ref. Ext.

Mme. BELLAHCENE Ouerdia  
Ep. BELKHEMSA

## Annexe N° 04 : Les Réalisation de l'ANGEM au 28.02.2017

### I – Bilan cumulé des services financiers, février 2017

#### 1. Répartition des crédits octroyés par type de financement

Type de financement	Nombre de crédits	Part par programme
Financement Achat de Matières Premières	711 095	90,22%
Financement triangulaire « ANGEM-Banque-promoteur »	77 067	9,78%
<b>Total</b>	<b>788 162</b>	<b>100%</b>

#### 2. Répartition des crédits octroyés par genre

Genre	Nombre	Part(%)
Femmes	491 089	62,31%
Hommes	297 073	37,69%
<b>Total</b>	<b>788 162</b>	<b>100,00%</b>

#### 3. Répartition des crédits octroyés par secteur d'activité

Secteurs d'activités	Nombre de prêts octroyés	Part (%)
Agriculture	111 564	14,15%
TPI	303 880	38,56%
BTP	67 179	8,52%
Services	164 532	20,88%
Artisanat	137 193	17,41%
Commerce	3 031	0,38%
Pêche	783	0,10%
<b>TOTAL</b>	<b>788 162</b>	<b>100,00%</b>

#### 4. Répartition des crédits octroyés par tranche d'âge

Tranche d'âge	Nombre	Part(%)
18 - 29 ans	291 057	36,93%
30 - 39 ans	248 920	31,58%
40 - 49 ans	140 687	17,85%
50 - 59 ans	78 045	9,90%
60 et plus	29 453	3,74%
<b>Total</b>	<b>788 162</b>	<b>100,00%</b>

#### 5. Répartition des crédits octroyés niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Nombre	Part(%)
Sans niveau	128 309	16,28%
Alphabétisé	12 435	1,58%
Primaire	119 548	15,17%
Moyen	391 836	49,72%
Secondaire	103 837	13,17%
Universitaire	32 197	4,09%
<b>Total</b>	<b>788 162</b>	<b>100,00%</b>

#### 6. Bilan des financements des catégories spécifiques

Catégories	Nombre		
	Femmes	Hommes	Total
Handicapés	532	951	1 483
Ex-détenus	59	1583	1 642
Victimes de la tragédie nationale	171	223	394
Candidats à l'émigration clandestine	9	86	95
Personnes atteintes du VIH/Sida	61	2	63
Personnes rapatriées	1	769	770
<b>Total</b>	<b>833</b>	<b>3614</b>	<b>4 447</b>

## 7. Nombre d'emplois créés

Années	Nombre d'emplois créés
2005	4 994
2006	33 331
2007	25 847
2008	63 148
2009	91 101
2010	77 934
2011	161 417
2012	219 641
2013	166 053
2014	176 315
2015	126 152
2016	32 045
2017	4 268
<b>Total</b>	<b>1 182 246</b>

## II- Bilan cumulé des services non financiers

Actions réalisées	Nombre de bénéficiaires
Formation à la gestion de très petites entreprises (GTPE)	85 017
Formation à l'éducation financière globale (FEFG)	73 058
Formation au Programme GET AHEAD	838
Thèmes généraux liés à la création d'activité et à la gestion	1 257
<b>Nombre total des promoteurs formés</b>	<b>160 170</b>
Tests de validation des acquis professionnels (TVAP)	71 567
Salons exposition/vente	21 897
<b>Nombre total des bénéficiaires des services non financiers</b>	<b>253 634</b>

**Source :** l'ensemble des réalisations ANGEM sont disponibles sur le site de l'ANGEM suivant : [//www.angem.dz/article/chiffres-cles/](http://www.angem.dz/article/chiffres-cles/), avril 2017.

## RESUME

Après une synthèse des avancées de la microfinance, ce travail de recherche offre notamment un aperçu sur l'impact du dispositif national d'insertion économique dans la lutte contre la pauvreté au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou. Ce dispositif qui s'appuie essentiellement sur l'ANGEM et qui cible une segmentation importante de la population pauvre vise, entre autres, à autonomiser cette frange de la population en lui offrant aussi bien les moyens de créer leurs propres entreprises mais également de développer des activités génératrices de revenus. De ce fait, notre étude cherche à identifier le phénomène de pauvreté en Grande Kabylie et l'impact du dispositif mis en place pour éradiquer ce fléau.

**Mots clés :** microfinance, ANGEM, pauvreté, lutte contre la pauvreté, Tizi-Ouzou.

## ABSTRACT

After a synthesis of the advances of microfinance, this research work offers an overview of the impact of the national economic integration system in the fight against poverty in state of Tizi-Ouzou. This system, which relies essentially on ANGEM and targets a significant segmentation of the poor population, aims, among other things, to empower this segment of the population by offering them the means to create their own businesses but also to develop Income-generating activities. As a result, our study seeks to identify the phenomenon of poverty in Greater Kabylie and the impact of the mechanism put in place to eradicate this scourge.

**Keywords:** microfinance, ANGEM, poverty, poverty alleviation, Tizi-Ouzou.

## ملخص

بعد تجميع البحوث المتقدمة لتمويل الأصغر ، بما في ذلك هذا العمل البحثي يقدم لمحة عامة عن تأثير الجهاز الإدراج الاقتصاد الوطني في مجال محاربة الفقر في ولاية تيزي وزو. هذا الجهاز، الذي يستند في المقام الأول على ANGEM الذي يستهدف شريحة مهمة من السكان الفقراء، من بين أمور أخرى، لتمكين هذا القطاع من السكان عن طريق توفير الوسائل اللازمة لإنشاء مشاريعهم الخاصة ولكن أيضا لتطوير الأنشطة المدرة للدخل. لذلك، تسعى دراستنا للتعرف على ظاهرة الفقر في منطقة القبائل الكبرى، وتأثير الآلية التي وضعت للقضاء على هذه الآفة.

**كلمات البحث:** التمويل الأصغر، والفقر، و محاربة الفقر، تيزي وزو.